



TURCS DE BELGIQUE

identités et trajectoires
d'une minorité

Sous la direction de
ALTAY et URAL MANÇO

INFO - TÜRK

TURCS DE BELGIQUE

IDENTITES ET TRAJECTOIRES D'UNE MINORITE

Sous la direction de

ALTAY ET URAL MANÇO

**CENTRE D'ETUDES, DE SERVICES ET
DE RESSOURCES SUR L'IMMIGRATION MUSULMANE**

INFO-TÜRK

BRUXELLES 1992

Avec le concours de la Communauté française de Belgique,
de la Commission communautaire française de la Région
bruxelloise et de la Commission des Communautés européennes

© Info-Türk, Bruxelles 1992

Rue des Eburons 38
1040 Bruxelles
Tél: 230 34 72 - Fax: 230 95 42

D/1992/2198/72

AVANT-PROPOS

Le 22 mars 1992, dans les rues de Bruxelles, c'était un véritable fleuve de 150.000 citoyens, belges ou d'origine étrangère, qui marchaient contre les exclusions et le racisme. C'était la première fois que les ressortissants de Turquie, avec toutes les composantes de leur mosaïque: Turcs, Kurdes, Arméniens, Assyro-Chaldéens, répondaient massivement à un appel pour réussir un test démocratique face à la démagogie de l'extrême droite. Il s'agit d'une démagogie qui aboutit souvent à l'assassinat des travailleurs turcs ou au saccage des locaux, boutiques ou mosquées appartenant aux Turcs notamment en Allemagne.

Des mineurs turcs de Limbourg, des femmes couvertes d'un foulard noué sur les cheveux de Saint-Josse, des étudiants de la deuxième génération, tous étaient là pour montrer qu'ils faisaient partie des forces démocratiques de leur pays de résidence et qu'ils réagissent, en tant que citoyens de ce pays, contre la menace d'extrême-droite.

Mais ce n'est pas cette seule menace qui les incite à manifester dans les rues de Bruxelles. Comme tous les immigrés en provenance des pays tiers, les Turcs se voient menacés également par certaines décisions des instances européennes et belges.

Le premier choc eut lieu en 1981. Après avoir contribué pendant des années à l'enrichissement de l'économie des Communautés européennes, un travailleur turc en Belgique se voit contraint, depuis lors, d'obtenir un visa pour pouvoir visiter ses parents dans les pays voisins ou bien pour inviter ses parents à passer quelques semaines chez lui alors que les ressortissants de ces pays voyagent librement pour passer leur vacances aux côtes ensoleillées de Turquie.

Le deuxième coup est arrivé en 1986. L'accord bilatéral Turquie-CEE de 1963 prévoyait la libre circulation des travailleurs turcs à partir de l'année 1986 dans les pays communautaires. Pourtant, cet engagement a été suspendu par une décision unilatérale des pays communautaires. De plus, la circulation de ceux qui sont déjà établis dans ces pays a été rendue plus difficile par des mesures de restriction complémentaires.

Et le coup final: Les ressortissants de Turquie se verront, à partir du début 1993, dans le collimateur des nouvelles mesures restrictives en matière d'immigration et de demande d'asile. Celles-ci, adoptées par le sommet européen de Maastricht, constituent un véritable mur devant les ressortissants des pays tiers dont les Turcs.

Une colloque organisée par la Ligue des Droits de l'Homme les 17-19 octobre 1991 à Bruxelles qualifiaient ces mesures en ces termes: "Les murs se font et se défont. Le rideau de fer est tombé, mais certaines décisions des Etats relatives à la libre circulation et au contrôle des personnes laissent à croire qu'un rideau étoilé se met en place. L'Europe politique, qui devrait se prévaloir de la tolérance et de la liberté de circuler, érige de nouveaux murs, créant ainsi le statut d'extra-européen avant même d'avoir défini son contraire."

Une autre facette de discrimination se concrétise sur le plan politique. Les accords de Maastricht engagent les pays membres communautaires à accorder le droit de vote aux élections municipales et européennes aux ressortissants communautaires établis sur leur territoire. Le gouvernement belge a déjà annoncé son intention de procéder à une réforme constitutionnelle pour l'application de cette mesure.

Ainsi, l'obstacle constitutionnel, argument si longtemps invoqué pour s'opposer à la revendication du droit de vote des immigrés, est en passe d'être levé. Si cette réforme réserve le droit de vote aux seuls ressortissants commu-

nautaires, l'accès aux droits civiques des autres résidents étrangers risque de rester interdit pour longtemps: il faudrait alors une deuxième modification constitutionnelle qui paraît tout à fait improbable.

La brèche ouverte à Maastricht doit donc être élargie dès maintenant. C'est en étendant à tous les résidents étrangers le droit de vote local que l'on établira vraiment une citoyenneté fondée sur la résidence et non plus seulement sur la nationalité. Tel est le sens de la convention sur "la participation des étrangers à la vie publique au niveau local" adopté par le comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 novembre 1991.

Rien ne justifie que ce qui sera reconnu aux Portugais ou aux Espagnols soit refusé aux Marocains ou aux Turcs.

Pendant la manifestation du 22 mars 1992, tous ont répété que le racisme était odieux et l'exclusion sociale scandaleuse, cars ils créent des "sous-hommes" qui n'ont pas les mêmes chances et les mêmes libertés que les autres.

*Le 1er janvier 1993, les ressortissants de Turquie se verront placés dans cette catégorie de "sous-hommes" alors que l'**Hymne à la Joie** de Beethoven retentit à Bruxelles comme dans toutes les capitales de la Grande Europe.*

Turcs de Belgique... Ces étrangers qui sont les plus incompris... Qui sont-ils? Comment sont-ils arrivés en Belgique? Quelles sont les raisons de leur départ d'un pays à une distance de 3 mille kilomètres? Quelles sont leurs caractéristiques nationales, culturelles, et confessionnelles? Est-ce qu'ils sont passagers en Belgique? Sinon, peuvent-ils s'adapter à la société belge?

Les questions qui se posent ne sont pas épuisables.

Et encore... Quel est l'avenir des minorités originaires de Turquie dans la Communauté européenne en général et en Belgique en particulier?

Au cours de trente ans depuis leur arrivée en Belgique, ont été effectués beaucoup d'études afin de pouvoir répon-

dre à une ou quelques-unes de toutes ces questions: un nombre d'articles, quelques brochures et sans aucun doute plusieurs mémoires n'ayant malheureusement jamais la chance de paraître.

C'est pour la première fois qu'un groupe de chercheurs réalise un ouvrage collectif qui répond à quasi totalité de toutes ces questions. Le fait que tous les auteurs de ce livre mènent depuis des années des recherches sur ce terrain relatives à l'immigration musulmane en constitue une référence de fiabilité.

Un accent particulier est mis, dans ce livre, sur les problèmes relatifs aux jeunes et femmes ainsi que sur l'importance quantitative et qualitative de ces catégories de la communauté turque.

Sur base de tous les problèmes qui se posent, les auteurs font entendre les revendications qui constituent les conditions nécessaires de l'intégration des individus et des communautés non-européennes à la société européenne: le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales, la libre circulation des immigrés non-européens dans le grand marché de 1993, l'accès à la fonction publique du pays de résidence, la répression plus effective des actes de racisme et de xénophobie, l'harmonisation du droit de l'immigration des pays de la C.E., l'accès aux mêmes droits sociaux que les autochtones, l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour les enfants d'immigrés, etc.

Ce livre a été conçu comme un dossier destiné à tous ceux qui cherchent une information précise, bien documentée et fiable pour mieux connaître la communauté originaire de Turquie .

Il constituera également un outil pour tous ceux qui s'engagent à faire quelque chose pour mettre fin au statut actuel de discrimination et d'exclusion des immigrés non-communautaires dont les Turcs.

I

MIGRATIONS ET IDENTITES

I | EMIGRATIONS DE TURQUIE: UNE GRILLE DE LECTURE DES CAUSES ET DES EFFETS

Altay et Ural MANÇO

La migration à l'âge industriel est généralement un échange inégal entre des régions ou des pays développés et des espaces fournisseurs de main-d'œuvre.

"Dans ce fonctionnement apparemment inéluctable, disent BRIOT et VERBUNT, (1981), les migrants sont des pions que l'on déplace comme les mercenaires des temps passés".

L'étude d'une chaîne migratoire venant d'un pays en développement et la réflexion opératoire adéquate nécessitent une vision globale de l'économie capitaliste mondiale; pour ce qui est de la Turquie, l'étude des migrations internes et externes de ce pays périphérique rend nécessaire le survol de la transformation socio-économique qui y intervient dès la fin de la deuxième guerre mondiale.

CAUSES ET EFFETS FONDAMENTAUX DES EMIGRATIONS DE TURQUIE

1) Les causes générales

La désintégration du monde rural

Il faut rechercher les causes des émigrations de Turquie dans les transformations du monde rural.

Entre 1950 et 1960, le développement du secteur privé

de l'économie qui s'appuie sur la volonté de l'Etat turc de créer une industrie capitaliste nationale a abouti à certains changements conséquents dans l'agriculture. Il en est ainsi, par exemple, de la mécanisation: les crédits avantageux accordés par l'Etat aux grands propriétaires fonciers ont accéléré le processus de concentration des richesses dans les mains de cette couche (SERTEL, 1987). Les économies d'échelle réalisées par les grandes fermes et la libération de la main-d'œuvre par l'utilisation des machines ont joué un rôle important dans la désintégration de l'économie du "petit paysan". Les petits propriétaires, de plus en plus endettés, furent obligés de vendre à bon prix leurs terres. Ce processus a grandement contribué à l'exode rural.

Mais la mécanisation n'explique pas tout car, à l'Est du pays, il existe toujours des régions où les moyens de production sont encore archaïques. Dans ces régions où domine une économie semi-féodale, les méthodes de culture sont millénaires. En raison de la monoculture, de la sécheresse et de l'érosion, on observe un appauvrissement continu du sol. Le manque de moyens d'existence, l'impossibilité de payer les impôts, les conditions de vie primitives sont des facteurs importants qui aboutissent à la basse productivité et au sous-emploi dans l'agriculture turque. Ainsi, atteint par ce chômage déguisé, de plus en plus dépourvu de moyens —TÜTENGİL, 1983, note qu'en 1964, 85% des paysans possédaient moins de 10 hectares en moyenne, c'est-à-dire pas assez pour assurer leur propre subsistance!— et essoufflé par une démographie galopante, le petit paysan est littéralement poussé à émigrer vers la ville (voir Tableau 1).

Qu'il s'agisse des régions de peuplement turc ou kurde, les gouvernements successifs ont systématiquement négligé l'Est du pays. La Turquie orientale, en ce compris le

TABLEAU 1

Croissance et urbanisation de la population turque

ANNEES	pop. totale (en millions)	Pop. rurale	Pop. urbaine	dont dans les 3 métropoles* (en %)
1950	21	16	5	55
1970	36	21	14	46
1990	57	23	34	40
1992 (est.)	59	22	37	40

* Istanbul, Ankara et Izmir

Sources: OCDE, Paris, 1991; ISE, Ankara, 1989.

Kurdistan turc souffre d'un retard de développement par rapport au reste du pays. Un manque cruel d'infrastructures économiques, d'investissements créateurs d'emplois et de services socio-sanitaires et éducatifs est toujours d'actualité. Depuis peu seulement, il est question d'un plan hypothétique de développement régional pour combler l'écart de niveau de vie entre l'Ouest et l'Est du pays, ainsi que pour endiguer le flux migratoire vers les grandes villes. Cependant, à l'exception de la construction de barrages (sur le Tigre et l'Euphrate) et de canaux d'irrigation dans le Sud-Est de la Turquie, des politiques concrètes n'ont encore jamais été mises en application.

Des conditions de vie bien meilleures, des possibilités d'éducation pour les enfants, ainsi que des perspectives d'emploi sont alors autant de facteurs importants qui augmentent l'attraction des régions urbaines. Ainsi, à partir de 1950, le "trop-plein" de la campagne commence à se déverser sur les grandes villes de l'Ouest du pays. Dans les années 60, ce processus sera doublé par l'émigration vers l'Europe.

L'industrialisation dépendante

Dans le secteur industriel, la politique de libéralisation se manifeste comme un encouragement aux entreprises privées et au capital étranger. Les banques d'Etat accordent d'importants crédits à des taux très avantageux. Le montant de ces crédits, par exemple, passe de 303 millions de livres turques en 1950 à 1429 millions L.T. en 1960 ⁽¹⁾. L'industrie qui se développe en Turquie à partir de 1950 est essentiellement concentrée dans le textile, l'agro-alimentaire et le montage de biens de consommation durables. Cette dernière industrie consiste en l'assemblage de pièces importées. L'essentiel de la machinerie industrielle est également d'origine étrangère. Ces faits soulignent le caractère dépendant de l'industrie turque. L'industrie de l'assemblage est tournée vers le marché intérieur où le consumérisme est favorisé à coup de dépenses publicitaires et de ventes à crédit.

Les investissements privés de 1950, comme ceux d'aujourd'hui, ne portent que sur des secteurs et des régions qui assurent un bénéfice immédiat aux entrepreneurs. Ces investissements provoquent un développement déséquilibré, une concentration (au Nord-Ouest) de l'activité et du pouvoir économiques, une consommation au-dessus des moyens disponibles et, enfin, une dépendance nette par rapport au système capitaliste central européen et américain (BAZIN, 1986). Cette dépendance marque, bien que la Turquie ne fut jamais un pays colonisé, la périphérisation de l'économie turque dans une sorte de société de consommation au Tiers-Monde, une société qui vit au-dessus de ses moyens et qui, surtout, profite à ses "partenaires" occidentaux (SERTEL, 1984).

Cette politique d'investissement est inflationniste et dépendante des crédits étrangers. C'est le règne de l'expansion

économique à travers “l’aide” américaine et l’aide militaire. Si nous ajoutons à cela le développement des importations, nous obtenons une dévaluation rapide de la monnaie turque et une balance de paiements en déficit chronique. C’est le lot de tous les pays en “développement” qui n’en finissent pas de s’endetter ⁽²⁾.

A partir de 1950, en libéralisant son économie, la Turquie s’est donc propulsée dans une crise structurelle aggravée par un taux de chômage impressionnant, tant dans les campagnes que dans les villes. Ainsi, le nombre de travailleurs sans emploi (sans aucune indemnisation) passe de 2.384.000 en 1955 à 3.700.000 en 1982, soit 20% de la population en âge de travail (SERTEL, 1987). Aujourd’hui, ce taux demeure tristement stable entre 16 et 18% de la population active.

Une démographie galopante

Le phénomène du chômage est accentué par une démographie très féconde et l’abondance d’une main-d’œuvre jeune (voir tableau 1).

De 1970 à 1975, le taux de croissance annuel de la population a été, en Turquie, de 24,3‰. Ce taux, qui est aujourd’hui de 21,2‰, est soutenu par une natalité de 3% chaque année. La mortalité est de 1% par an. En 1983, chaque femme donnait naissance à 4,3 enfants en moyenne. A ce rythme, la population de la Turquie, qui était, en 1985, de 51 millions, atteindra les 67 millions en l’an 2000 et avoisinera les 109 millions en l’an 2010 ⁽³⁾. Cette population représente une source de main-d’œuvre inépuisable pour la C.E.E.

L'aspiration aux droits humains

La crise structurelle d'un pays tombé dans le collimateur du capitalisme central et la désintégration de la vie campagnarde placent les fractions les plus modestes de la population turque dans des conditions de vie très dures. De ces conditions sont nés un grand nombre de mouvements de contestation de gauche, islamistes ou ultra-nationaliste. Ces agitations et mécontentements sociaux expliquent les trois coups d'Etat militaires successifs que la Turquie a connus en 40 ans de libéralisme (en 1960, 1971 et 1980).

Dans ces conditions économiques et politiques précaires, une partie de la population cherche à s'expatrier dans l'espoir d'accéder à des conditions économiques plus enviables, à une sécurité sociale, à des droits syndicaux et humains et, enfin, à une liberté d'expression, de culte, bref, à une "liberté" tout court. Il en est ainsi de l'émigration politique qui s'accélère à partir du coup d'Etat de 1971. De même, après le coup d'Etat du 12.9.80, un grand nombre d'Araméens, d'Arméniens, de Chaldéens et de Kurdes de Turquie, mais aussi des opposants de gauche, se sont rendus en Europe, Australie et Amérique.

Le caractère traditionnel de l'émigration turque

On retrouve dans les monographies de village, le départ du chef de famille ou du fils aîné à la sous-préfecture ou à la ville (MAKAL, 1963). Ce départ s'explique par l'insuffisance de l'économie d'autosubsistance du petit paysan face à des dépenses supplémentaires ou exceptionnelles. La culture populaire, la littérature, les chansons et le folklore sont nourris par les thèmes de l'exil, la nostalgie et l'éloignement qu'on espère provisoires (KASTORYANO, 1986).

2) Les effets sur le territoire

Nous venons de passer en revue les raisons principales des émigrations turques. Celles-ci ont produit de nombreux effets sur le territoire turc. Les premiers effets sont sans doute l'urbanisation de l'Ouest du pays et l'abandon des campagnes: les régions les plus pauvres de l'Est se sont vidées.

Le gonflement des villes à une vitesse spectaculaire ne va pas sans son éventail de problèmes. D'abord techniques, ils touchent l'habitat et les infrastructures citadines.

Ainsi, selon le quotidien CUMHURIYET du 6.12.1991, en 1990, 1.750.000 ménages turcs vivaient dans une habitation de "bidonville"⁽⁴⁾. Ce chiffre représente le cinquième de l'habitat urbain total (env. 8,2 millions de ménages). Rien qu'à Istanbul, il y aurait 550.000 habitations de bidonville abritant près de 4 millions d'émigrés internes, soit la moitié de la population de la métropole turque. Ces personnes occupent en majorité des "baraquements" forfaits, construits illégalement sans aucune infrastructure, sécurité ni hygiène.

Les problèmes causés par l'émigration interne sont, ensuite, humains. Cette population a de nombreuses difficultés à s'insérer dans la vie sociale et les marchés économiques des grandes villes. Dans les bidonvilles le taux de criminalité et d'analphabétisme est très supérieur aux moyennes nationales. La malnutrition, le manque d'infrastructures sanitaires aidant, des maladies comme le paludisme, le choléra, le typhus, la fièvre typhoïde et la tuberculose sont réapparues à partir de 1984.

Les populations déracinées vivent une rapide "déruralisation" et une lente "urbanisation", posant ainsi de graves problèmes d'intégration sociale à l'activité urbaine. On le voit, l'urbanisation qu'occasionnent les migrations de la Turquie est une "urbanisation sauvage".

CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS MIGRANTES

Attardons-nous sur les caractéristiques les plus significatives de la population émigrée turque qui s'est installée en Europe.

Il faut souligner d'abord que quatre voies différentes peuvent être empruntées par un ressortissant turc pour occuper un emploi à l'étranger:

- 1) la voie officielle, après sélection par les responsables turcs et européens à l'Office de l'emploi et du travail turc (de 1956 à 1975) ⁽⁵⁾;
- 2) la voie des regroupements familiaux, seulement après plusieurs années de travail du chef de ménage déjà installé (à partir de 1965 jusqu'à nos jours);
- 3) la voie informelle: départ en tant que "touriste" et la régularisation de la situation sur place (de 1965 à 1975, arrêt strict);
- 4) l'immigration politique, à titre individuel ou familial (de 1971 à nos jours).

Les caractéristiques de ces différentes souches d'émigrés sont, bien sûr, très contrastées. Selon GITMEZ (1983), les ouvriers turcs recrutés officiellement de 1961 à 1975, furent 804.917. Les experts occidentaux ont pu sélectionner à partir d'une masse de volontaires de 2.847.136 individus. Ce qui représente une sélection des meilleurs 28,3%. Ce type d'immigration en Europe est de loin le plus important en chiffres.

Les sélectionneurs ont choisi une "élite" de travailleurs, plus jeunes, en meilleure condition physique, plus qualifiés, plus expérimentés, plus scolarisés que la moyenne de la main-d'œuvre turque. Les tableaux 2 et 3 précisent

la distribution actuelle de la population turque, active ou non, immigrée dans différents pays.

Contrairement à l'exode rural que le pays connaît, l'émigration officielle turque vers l'Europe n'était en aucun cas une exportation de chômeurs. Il s'agissait essentiellement de travailleurs qualifiés et de leur famille. Même si la qualification des ouvriers et mineurs turcs est passée de mode aujourd'hui, on devrait rappeler dans certains milieux européens qu'à l'époque, ce sont bien des experts-sélectionneurs de leur pays qui les ont recrutés.

TABLEAU 2*		TABLEAU 3**	
Répartition de la population turque dans les pays d'accueil (en 1985)		Répartition des travailleurs turcs (en 1985)	
R.F.A.	1.394.500	R.F.A.	585.596
Pays-Bas	155.300	Arabie Séoudite	150.000
France	154.860	Pays-Bas	77.675
Autriche	80.000	France	65.832
Belgique	71.750	Lybie	38.000
Suisse	49.250	Belgique	31.100
Etats-Unis	39.117	Autriche	29.165
Autres**	329.223	Australie	29.000
		Suisse	25.254
		Angleterre	11.648
		Suède	10.000
		Danemark	8.991
		Irak	5.892
		Norvège	1.199
		Autres	13.648
Total	2.274.000	Total	1.083.000

*) Source: Info-Türk, Bruxelles, 1988, n° 121

**) dont environ 200.000 dans les pays arabes et environ 65.000 dans les pays nordiques.

Quant aux ouvriers "informels" qui se sont rendus à l'étranger en "touristes" par leurs propres moyens, aucune statistique ne les mentionne. On estime leur nombre à plus de 100.000. Les non-scolarisés et ceux originaires de la campagne y sont très certainement en proportion beaucoup plus forte que chez les "élus".

On sait que les regroupements familiaux ont grandement servi à la féminisation et au rajeunissement des populations turques d'Europe. Ils y contribuent encore. Ils ont permis la croissance naturelle par le jeu des naissances, de la colonie turque en Europe.

Enfin, l'immigration politique échappe en grande partie aux statistiques. Le pays de départ ne peut dresser de tableaux pour une population qui, par définition, n'est pas contrôlée; quant aux pays d'arrivée, même s'ils comptabilisent exactement les candidats réfugiés politiques, les étrangers illégaux leur échappent. On sait cependant que cette population est tantôt masculine, qualifiée et très scolarisée; elle est alors fortement politisée. Tantôt, il s'agit de familles chrétiennes ou kurdes à la recherche d'un peu de paix. L'immigration dite politique est alors composée de familles paysannes fortes de tous leurs sujets, très peu qualifiés et souvent analphabètes, mais pas nécessairement pauvres, encore que le réfugié ne puisse emporter toutes ses richesses en Europe.

EMIGRATIONS: ATTENTES ET REALISATIONS

A ce stade, il est important de préciser les attentes réciproques des paysans qui se sont rendus en Europe et de l'Etat turc qui, à coup d'accords bilatéraux, a organisé l'exportation de main-d'œuvre.

1) Point de vue de l'Etat turc

Au départ, tant les organes étatiques que les experts économiques du pays étaient unanimes sur les bienfaits de l'émigration. Celle-ci devait servir à créer une complémentarité entre les pays développés et la Turquie pour:

- offrir les places libérées aux chômeurs du pays;
- répondre à la pénurie en devises étrangères et, ainsi, équilibrer la balance des paiements grâce aux transferts des émigrés vers la Turquie;
- transférer au pays la technologie, le savoir-faire occidental, la discipline industrielle de "l'homme développé" et apporter de la sorte une mouvance durable vers le développement économique;
- injecter dans la société turque les valeurs et les modes de consommation de l'Occident et ainsi, moderniser le pays (TUNA et EKIN, 1966).

Aujourd'hui, avec vingt-cinq années de recul, l'enthousiasme a fortement terni. Ainsi, le problème du chômage n'a pas pu être résolu, si bien que dès 1974, date à laquelle l'émigration vers l'Europe a été très largement freinée, les autorités turques ont dû trouver d'autres "acheteurs" potentiels de leur main-d'œuvre excédentaire en Lybie et dans les pays du Golfe Persique.

Quant à la dette extérieure, non seulement elle n'a pas pu être financée par les migrants, mais, en plus, les années ont montré que le travailleur migrant était moins rentable pour la Turquie que le travailleur sur place. En effet, environ 6% de la population active turque vit à l'étranger, mais ces travailleurs ne financent que 3,7% du P.N.B. turc. (SEN, 1988).

Ce taux annuel est un apport médiocre par rapport aux attentes de l'Etat turc. C'est pourquoi, depuis la fin de la dé-

cennie 1970, les autorités turques ont entamé une véritable "croisade" pour rallumer la flamme nationale dans l'esprit des Turcs à l'étranger. Cette propagande qui incite à l'investissement en Turquie s'exprime à coup d'arguments culturels (création de mosquées, envoi de religieux, de professeurs de turc et de culture turque, de religion, renforcement de la presse turque à l'étranger, de la radio "Voix de la Turquie" et de la télévision turque internationale) et financiers (conditions d'épargne avantageuses par les banques turques établies à l'étranger, possibilité d'"acheter" un service militaire raccourci pour environ 206.000 F.B., coopératives de logement pour Turcs à l'étranger, incitations à la création d'entreprises en Turquie, ...). Cette politique nuit fortement à l'investissement que peut faire l'immigré pour s'intégrer dans le pays d'accueil (éducation des enfants, logement convenable, ...).

Ceci dit, l'émigration turque apporte à la Turquie un bénéfice indirect. A côté des envois de fonds, l'apparition des hommes d'affaires turcs vivant en Europe (± 45.000), les exportations destinées aux colonies turques en Europe et la place des émigrants dans le tourisme représentent un certain bénéfice pour l'économie turque (SEN, 1988).

Pourtant, tout cela reste bien faible par rapport à l'apport de la main-d'œuvre turque dans les économies occidentales.

"Ainsi, ce qui fut vertu durant un temps devint rapidement vice. L'analyse en terme de complémentarité fut remplacée par une analyse en terme de dépendance. Une telle analyse en terme d'hégémonie du centre sur la périphérie est incontestablement fondée. Par leurs colonisations antérieures et leurs exportations et importations, les pays occidentaux ont induit une forme de développement, favorisé la destruction des communautés locales des pays faibles, livré

les hommes à la ville, faute d'emplois sur place, engendré des mouvements migratoires internationaux. Ces derniers, une fois enclenchés, ne peuvent que renforcer l'exploitation et les inégalités et diminuer les chances de développement autonome des pays faibles au départ." (DELCOURT, 1979).

2) Le point de vue du migrant turc

Au niveau de l'individu qui migre, on retrouve une volonté de développement personnel et/ou familial:

"L'évolution économique entraîne un changement de mode de vie et des aspirations à la "modernité" dont le passage à la ville et l'industrie constituent les principaux moyens d'accès. (...) La migration peut être interprétée comme un moyen de réaliser ces objectifs. Si une "vie moderne" sur "ses terres" nécessite une accumulation du capital, elle se fait plus rapidement en travaillant à l'étranger" (KASTORYANO, 1986).

Les réponses à la question "pourquoi le paysan turc émigre-t-il ?" sont toujours les mêmes. L'émigration est:

- soit une nécessité première: trouver un emploi, apprendre un métier, gagner son pain, répondre à ses difficultés de subsistance, pouvoir acheter une terre, vaincre la pauvreté, fonder une famille, payer sa dot;
- soit un besoin de développement et d'épanouissement personnel: épargner, éduquer ses enfants, répondre à son insatisfaction par rapport à son travail, son milieu, ses conditions d'existence, gagner plus d'argent, pouvoir investir dans une maison (au village ou en ville), pouvoir investir dans une affaire, un commerce ou un atelier, pouvoir agrandir ses affai-

res, accumuler du capital, augmenter ses terres, garantir ses vieux jours, profiter du “respect de l’humain” dans les pays “civilisés”, notamment la liberté d’expression et la sécurité sociale, voir du pays, vivre à l’étranger;

- soit, enfin, répond à l’impulsion provoquée par le mythe de l’Occident à l’argent facile où “même les pierres, la terre sont d’or”.

Les migrants ont-ils pu réaliser à leurs attentes? La réponse à cette question est difficile à donner, car très peu d’études récentes et complètes s’attardent sur ce problème. Mais si, aux yeux des statistiques actuelles, le retour est une “anomalie” de la chaîne migratoire, on peut dire que le premier objectif de la migration, au moins, ne sera pas rempli: “rentrer chez soi, riche”. D’autant plus que le retour ne signifie pas nécessairement réussite. On sait que, revenu dans son pays, l’ex-migrant doit faire de réels efforts pour se réintégrer à son milieu d’origine. Le problème est encore plus grave pour les jeunes. Quotidiennement, les journaux turcs font l’écho de conflits entre les nouveaux “revenants” et leurs éducateurs, reprochant aux enfants d’émigrés leur “amoralité”, leur tendance à la révolte ou encore leur liberté sexuelle. En fait, il y a peu d’espoir d’intégration pour ces produits de la société européenne de consommation, dans un pays comptant 5 millions de chômeurs (ÖZGÜDEN, 1984). D’un autre côté, rester en Europe ne présente pas non plus de garantie d’insertion professionnelle pour les jeunes issus de la migration. On connaît, du moins en Belgique, le taux élevé d’échec scolaire et d’abandon des élèves turcs (MANÇO A. et U., 1990). Par ailleurs, nombre de ménages turcs à l’étranger n’ont pas dû attendre leur retour en Turquie pour marquer leur “saut de classe” par

l'achat de biens. D'autres attendent l'âge de leur pension avant de songer à revenir. Ainsi, le "retour" perd peu à peu sa signification de réussite de la migration.

Même si, tout compte fait, une partie des objectifs économiques fixés par les migrants ont été atteints, ce ne fut pas simple. L'hypothèque sur l'avenir des jeunes, la perte de la santé dans les emplois insalubres et les problèmes socio-psychologiques que la migration pose aux familles sont le prix de cette relative réussite économique (GITMEZ, 1983).

Ainsi, bien que très avantageuse pour une minorité, l'émigration a servi aux masses d'émigrés à se maintenir surtout à un niveau économique stable et vivable, alors que l'ensemble des travailleurs turcs restés sur place n'en finissent pas de voir diminuer leur pouvoir d'achat, sous les effets de la crise économique structurelle et de la répartition très inégalitaire du revenu national dû à la politique économique libérale du gouvernement.

Une Turquie mythique, mais de plus en plus ternie, transforme les choix économiques des migrants encore à l'étranger. Ceux qui, chômeurs, pensionnés, invalides ou malades, bénéficient du système de sécurité sociale européen et ceux dont les enfants sont engagés, tant bien que mal, dans la scolarité, songent de plus en plus à s'installer définitivement en Europe. La situation socio-économique dans le pays d'origine ne permet pas un retour décent et, somme toute, mieux vaut être chômeur en Europe qu'en Turquie, surtout pour les jeunes (0-20 ans) de la "deuxième génération" qui représentent plus de 50% des Turcs immigrés et qui n'ont jamais vécu en Turquie.

L'immigration turque n'est donc plus un phénomène passager, mais fait désormais partie intégrante de la population européenne.

CONCLUSION

Pour avoir une idée exacte des causes et effets de l'immigration turque en Europe, il est nécessaire de traiter l'ensemble du problème:

- les facteurs objectifs et subjectifs de l'émigration;
- les causes structurelles et conjoncturelles des migrations, y compris les déséquilibres économiques régionaux et mondiaux;
- les incitations internes et externes aux mouvements de populations;
- la continuité socio-historique entre les migrations internes, externes et les phénomènes de (non-)retour.

L'application de cette grille de lecture aux phénomènes socio-économiques occasionnés par l'arrivée et l'installation durable de quelque deux millions de sujets turcs en Europe occidentale, est rendue nécessaire par l'exigence de justesse de l'analyse et de l'interprétation des comportements de ce groupe. Cette application est utile également pour une perspective opératoire à visée sociale, dans la mesure où aucune politique d'accueil et d'intégration digne de ce nom, ne peut se permettre de rompre ni avec l'histoire, ni avec les ambitions et projets des groupes de migrants considérés.

NOTES

- 1) Valeurs équivalentes approximatives en dollars américains: en 1950 = 100 millions; en 1960 = 160 millions.
- 2) La dette extérieure de la Turquie était en 1984 de 24,1 milliards de dollars (OCDE, Financement de la dette extérieure des pays en développement, 1985, Paris). Elle est aujourd'hui de 41,6 milliards de dollars (Etat du Monde 1992, La Découverte, 1991, Paris). En outre, 1 dollar américain valait 3 livres turques en 1950, 90 en 1960, en vaut 6000 aujourd'hui.
- 3) Projection de la Banque Mondiale, Rapport annuel, 1987, Washington, p. 228.
- 4) "gecekondu" en turc.
- 5) Il est remarquable de constater que les accords bilatéraux qui ont ouvert les portes des usines allemandes aux Turcs, ont été conclus juste 3 mois après l'édification du mur de Berlin (1961), ce qui marquait l'arrêt de l'arrivée massive de réfugiés de l'Est. L'hypothèse du choix de la Turquie comme fournisseur de main-d'oeuvre à l'heure du tarissement des sources de l'Est et de l'Italie se vérifie également dans le cas du Danemark, de la Hollande et de la Belgique.

BIBLIOGRAPHIE

- BAZIN (1986), *"Les disparités régionales en Turquie"*, in Gökalp Ed., *La Turquie en transition*, Maison Neuve-Larose, Paris.
- BRIOT et VERBUNT (1981), *Immigrés dans la crise*, éd. Ouvrières, coll. "Comprendre pour agir", Paris.
- DELCOURT (1979), "Enjeux et stratégies en matière de migrations de travailleurs", in *Recherches Sociologiques*, vol. X, n° 2, Louvain-la-Neuve.

- GITMEZ (1983), *Yurt disina işçi göçü ve geri dönüşler*, Alan yay., İstanbul.
- KASTORYANO (1986), *Etre turc en France. Réflexions sur familles et communauté*, C.I.E.M.I., Paris.
- MAKAL (1963), *Un village anatolien*, coll. "Terre Humaine", Plon, Paris.
- MANÇO A. et U. (1990), "Turcs de Belgique. Portrait d'une immigration", in *Agenda Interculturel*, n° 87, octobre 1990, Bruxelles. (Ce texte se trouve également dans ce volume).
- ÖZGÜDEN (1984), *Portrait de l'immigration de Turquie*, Info-Türk, Bruxelles.
- SEN (1988), "Bati Avrupa'da Yasayan Türkler ve Döviz Piyasasi" in *Cumhuriyet* du 3.8.88, İstanbul.
- SERTEL (1984), "La crise économique et l'immigration turque en Europe", in *Temps Modernes*, n° spécial "Turquie", juil.-août, Paris.
- SERTEL (1987), *Nord-Sud: Crise et immigration (Le cas turc)*, Publisud, Paris.
- TUNA et EKIN (1966), *Türkiye'den F. Almanya'ya işçi gücü akimi ve Meseleleri*, Université d'Istanbul, Faculté d'économie, İstanbul.
- TÜTENGİL (1983), *Kırsal Türkiye'nin Yapisi ve Sorunlari*, Gerçek yay., İstanbul.

2

TURCS DE BELGIQUE: PORTRAIT D'UNE IMMIGRATION (*)

Altay et Ural MANÇO

En Belgique, la communauté musulmane est sans aucun doute le groupe immigré le plus marginalisé; cependant, compte tenu de leur arrivée plus récente et de leur nombre moins important (par rapport aux Marocains), les Turcs sont les plus isolés, les moins organisés et surtout les plus incompris. En outre, une certaine histoire coloniale "rapproche" culturellement les Maghrébins de l'Europe francophone, chose qui n'existe pas pour les Turcs.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il n'est pas inintéressant de rappeler brièvement l'histoire des Turcs, dans le but de mieux éclairer la suite du présent ouvrage.

Des peuplades nomades turcophones originaires d'Asie centrale sont arrivées en Asie Mineure (Anatolie) à la fin du XI^e siècle. Les Turcs, islamisés depuis quelques décennies seulement, ont repoussé le pouvoir byzantin vers l'Ouest de l'Anatolie pour établir petit à petit leur domination sur les autres peuples habitant la région, souvent, depuis l'antiquité (grecs, arméniens, araméens, chaldéens, kurdes, arabes,...)

Les Turcs sont en majorité sunnites et ont adopté

*) ce texte est une version légèrement modifiée du texte publié dans *Agenda Interculturel* N°87 Octobre 1990, Bruxelles.

l'obédience hanéfite depuis la fondation de l'Empire ottoman à la fin du XII^e siècle.

L'école hanéfite interprète l'Islam en des termes orthodoxes, froids, rigoristes et normatifs. Elle attache de l'importance à la codification juridique des préceptes islamiques. Le hanéfisme des Turcs ne tolère guère les expressions sentimentales et spontanées de l'Islam populaire.

A condition de rester fidèle au souverain musulman, le hanéfisme des Ottomans permettra, paradoxalement, une liberté religieuse appréciable aux chrétiens et aux juifs qu'il dominera jusqu'au début du XX^e siècle. Cette situation se détériorera par la suite.

Il existe également une minorité de chiïtes duodécimains en Anatolie. Les chiïtes turcs sont nommés "Alevi". Contrairement à l'image que l'on a en Occident de la théocratie iranienne, le chiïsme turc fait preuve, depuis long temps, de tolérance, de progressisme et de modernisme.

L'identité nationale turque se développe au début du XX^e siècle en réaction aux revendications indépendantistes des peuples autrefois dominés par l'Empire ottoman.

Après l'effondrement de l'Empire en 1918 et son démantèlement par les puissances colonialistes, le mouvement nationaliste regroupera principalement des intellectuels et des bureaucrates autour des officiers de l'ex-armée ottomane conduits par Mustafa Kemal (Atatürk).

Les troupes kémalistes imposeront leur volonté aux puissances occidentales à la suite de la guerre de libération nationale. Le traité de Lausanne reconnaîtra l'Etat-nation turc et son intégrité territoriale en 1923, l'année de la fondation de la république de Turquie par le nouveau pouvoir.

Le régime fondé par Mustafa Kemal se voudra "laïc et occidental". D'audacieuses réformes de sécularisation des institutions socio-politiques et d'occidentalisation de la vie

quotidienne seront imposées par le parti unique kémaliste (parti républicain du peuple) entre 1923 et 1950.

Aujourd'hui, près de 70 ans plus tard, une partie importante de la population turque résiste à la sécularisation radicale et à l'occidentalisation de la vie sociale. Mais, la laïcité imposée par l'Etat n'est que rarement mise en question. L'identité nationale, par contre, qui suscitait le scepticisme dans de larges couches populaires se définissant d'abord comme musulmanes avant 1923, semble aujourd'hui définitivement assimilée par les Turcs dans leur ensemble.

La langue turque est d'origine asiatique. Elle appartient à la famille linguistique ouralo-altaïque, tout comme le hongrois, le finnois, l'estonien, le mongol, etc.

C'est une très ancienne langue agglutinante à suffixes. Le turc est essentiellement parlé, hormis la Turquie, dans les républiques musulmanes de la CEI, dans les Balkans, à l'Ouest de la Chine et dans le Nord-Ouest de l'Iran. En somme, aujourd'hui, plus de 120 millions de personnes parlent le turc. Le gouvernement turc tente actuellement d'étendre l'usage de l'alphabet latin, qu'il a lui-même adopté en 1928, aux régions turcophones de la CEI. Même si la langue diffère quant au vocabulaire et à la prononciation, les récents bouleversements dans l'ex-U.R.S.S. ont amorcé l'émergence d'une identité turcophone transnationale.

Dans la Turquie contemporaine, forte d'une population toujours en croissance de 60 millions d'habitants, ne vivent, bien sûr, pas que des Turcs! Un grand nombre de peuples anatoliens ont été turquisés et parfois islamisés durant le millénaire de domination turque en Asie Mineure. Cependant, il persiste des communautés ethniques, comme les Kurdes estimés entre 12 à 15 millions de personnes, les Arméniens (env. 60.000); les Chaldéens, les Araméens, les Juifs sépharades; les Grecs d'Istanbul, les Albanais; les peu-

ples du Caucase... Citons également les Turcs alevites (estimés à plus de 15 millions) qui ont également souffert de discriminations et de répressions à cause de leur différence de culte avec la majorité sunnite.

A l'heure où les Turcs commencent à s'intéresser de plus en plus aux nouveaux pays et aux minorités turcophones parsemés dans l'Eurasie ex-soviétique, la situation des minorités reste précaire en Turquie. Même si une relative amélioration est perceptible dans le respect des droits de l'homme en général depuis 1990; la lutte entre la guérilla kurde et l'armée turque a repris de plus belle en ce début de printemps 1992. L'Etat fait régner la terreur sur la population civile de la région kurde mise en "état d'exception".

L'issue des élections du 20 octobre 1991 avait suscité un certain enthousiasme dans l'opinion publique turque. Cependant, si la poursuite de la démocratisation semble être un souhait largement partagé, il n'en est pas de même de la reconnaissance officielle et du respect intégral des droits culturels et culturels de toutes les minorités religieuses ou linguistiques du pays.

Il est souhaitable que les mentalités autoritaires et assimilationnistes ayant cours dans l'opinion publique majoritaire et surtout dans les sphères du pouvoir et de l'armée à Ankara aillent en s'estompant et qu'un véritable pluralisme culturel puisse enfin être établi en Turquie.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

En Belgique, la population originaire de Turquie représente, en 1992, 86.000 personnes. Ce groupe est en augmentation constante. Son taux d'accroissement total annuel est, pour la période 1977-1988, d'une moyenne de 22,6‰. Ce même

taux est de 0,4‰ pour la population belge. Malgré un solde migratoire en déficit depuis l'arrêt des migrations en 1974 — aujourd'hui, 3‰ des Turcs, en moyenne, rentrent chaque année —, un taux de natalité très élevé (25,7‰) permet de maintenir l'accroissement du groupe turc en Belgique. Ce taux de natalité est supérieur à celui de la Turquie (21‰ en 1990).

La nuptialité des Turcs de Belgique est insignifiante. L'explication de ceci tient au grand nombre de mariages célébrés en Turquie, qui n'apparaissent donc pas dans les statistiques belges (A. MANÇO et al., 1989). Ces mariages sont alors presque nécessairement homogames. L'alliance constitue la principale voie d'arrivée d'une immigration de personnes adultes non apparentées.

Si toutefois le nombre des Turcs augmente, leur comportement de reproduction s'adapte peu à peu à la norme belge; en effet, leur taux de natalité est en baisse depuis quelques années, même si ce chiffre reste fortement supérieur au taux des Belges.

La tendance actuelle est de penser que la communauté turque de Belgique se stabilisera aux alentours de 100.000 individus vers l'an 2000, avant de se résorber lentement par les naturalisations, à l'instar de la communauté italienne dans ce pays.

La taille des ménages turcs de Belgique (6 personnes par ménage en moyenne) est plus de deux fois supérieure à celle des ménages belges, qui était de 2,74 personnes en 1982. La population turque de Belgique est équilibrée; elle comporte 50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes.

Le groupe turc est très jeune: en 1977, 68,4% de ses membres avaient moins de 25 ans. Dans cette même année, seuls 36,6% des Belges étaient aussi jeunes. Aujourd'hui, le caractère jeune de la population turque est plus marqué: la

moitié des Turcs de Belgique appartiennent à la classe d'âge 0-20 ans.

En 1981, 48,3% des Turcs vivaient en Flandre, dans la région de Campine (Limbourg) et à Anvers; 24,9% habitaient Bruxelles. Les 26,8% restant vivaient en Wallonie, partagés entre les régions de Mons, de Charleroi et de Liège. Aujourd'hui, dans le contexte de la fermeture des mines campinoises, on prévoit un retour des Turcs sur Liège et environs (A. MANÇO et al., 1989). La population turque, à Bruxelles, est également en augmentation. Il ya un mouvement de "re-migration" du Limbourg vers Bruxelles et également vers Anvers.

CONDITION ECONOMIQUE DES TURCS EN BELGIQUE

Le taux d'activité de la population turque a cru jusqu'au début de la décennie '80 pour se stabiliser ensuite entre 30-35%. L'arrivée sur le marché des jeunes de la 2ème génération et des femmes immigrées a expliqué cette croissance. Les 90% des travailleurs turcs de Belgique sont ouvriers (pour l'ensemble du Royaume, les ouvriers constituent 42,1% des travailleurs - 1978). 62,6% seulement des travailleurs turcs de Belgique sont scolarisés. Les femmes représentent 20,3% des travailleurs turcs, tandis que les Belges actives représentent 33,5% de l'ensemble des travailleurs belges.

La répartition selon les secteurs d'activité des ouvriers turcs montre que la majorité d'entre eux sont employés dans des branches insalubres de l'industrie (Tableau 1), ce qui explique les 4,5% d'invalides du travail parmi la population

turque de Belgique. Les ouvriers turcs sont touchés par 2,8% des accidents du travail survenus en 80-81, mais ils ne constituent que 0,5% de la population active de Belgique (DE RONGE et al., 1982).

TABEAU 1 - REPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE
% de la population ouvrière turque de Belgique

Energie et eau (y compris les charbonnages)	54,18
Extraction et transformation de minerais non énergétiques, industrie chimique	6,59
Bâtiment et génie civil	6,05
Industries manufacturières	12,34
Divers (bois-scierie, agriculture, secteurs de service, nettoyage, etc.)	20,34

Source: Recensement au 1er mars 1981 et données issues des Consulats de Turquie en Belgique.

En 1981, 49,6% des ménages turcs de Bruxelles occupent des maisons construites avant 1919. Ce taux est de 21,4% chez les Belges (KESTELOOT, 1988). Le tableau 2 résume la situation des logements occupés par les Turcs. Malgré une légère amélioration de leurs conditions depuis quelques années, les ménages turcs disposent moins souvent que les Belges des commodités choisies comme indices.

Selon KESTELOOT (1988), 7% seulement des Turcs de Belgique habitent une maison unifamiliale contre 21% des Belges.

TINNANT et TISSOT (1988) ont calculé que le risque d'intoxication au CO était de 3,7 pour 100.000 pour les Belges bruxellois; ce taux monte à 43,9 pour les Turcs de la capitale! Ce dernier rapport illustre bien l'état d'insalubrité

TABLEAU 2 - COMMODITES DONT DISPOSENT LES MENAGES
en %

	Turcs		Royaume	
	1970	1982	1970	1982
Eau courante	80,1	82,3	85,5	84,6
Cuisine	58,6	59,6	83,4	82,9
W-C intérieur	25,7	26,0	52,0	58,1
Salle de bains	13,0	15,7	49,1	41,2
Chauffage central	7,8	8,1	29,6	28,3

Source: A. MANCO et al., 1989.

(défectuosité du système d'aération, de chauffage, surpeuplement, ...) de la plupart des logis occupés par la population immigrée turque.

SCOLARISATION DES JEUNES TURCS

Les enfants turcs représentaient, en 1985, 2% des élèves du primaire en Belgique. On peut considérer que ce groupe est dans une condition scolaire plus que précaire puisque son taux d'enfants en retard scolaire est impressionnant. Ainsi, en 1981, 57% des enfants turcs en primaire étaient en retard d'au moins un an. En fait, une analyse plus fouillée a montré que 54,3% de ces retardés l'étaient de deux ans ou plus. Pour la même année, on comptait 24% de Belges en retard scolaire.

Les enfants turcs suivent une scolarisation triple en Belgique. En plus de l'école belge, la majeure partie de ces enfants suivent des cours de langue turque, de religion islamique et des cours de lecture du Coran donnés dans les mosquées de quartier. Chaque type de scolarisation poursuit

ses propres buts pédagogiques et philosophiques en rejetant quasiment les autres. Le poids d'une telle scolarisation multiple est déstructurante pour des enfants issus d'un milieu peu instruit et non francophone. On en retrouve malheureusement des traces dans le secondaire également.

En 1985, 70,9% des élèves turcs du secondaire se trouvaient dans la filière professionnelle, contre 13,2% en technique et 15,9% dans l'enseignement général. La même année, ces taux étaient, pour la population belge de, respectivement, 16,7%, 23,2% et 60,1%. Autant dire que très peu de jeunes Turcs aboutissent à l'enseignement supérieur. En 1984, on comptait 43 étudiants turcs dans une filière supérieure non universitaire de type "court", 26 dans le type "long" et seulement quelques étudiants turcs issus de l'immigration dans les universités du pays (A. MANÇO et al. 1989).

L'ORGANISATION CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE TURQUE DE BELGIQUE

Parler de la "communauté turque de Belgique" en tant qu'unité est aberrant. Si nous-mêmes le faisons, c'est par souci d'économie, mais le devoir d'attirer l'attention du lecteur sur la diversité insoupçonnée que cache cette "communauté" nous incombe.

Les personnes originaires de Turquie vivant en Belgique appartiennent parfois à des ethnies différentes. Elles sont aussi d'origine sociale et géographique différentes. Enfin, la cause de leur émigration (économique = immigrés; politique = réfugiés) crée une diversité supplémentaire, sans que l'on puisse toujours isoler une causes des autres. Chacun des éléments d'identification est générateur d'aptitudes, d'attitudes,

de modus vivendi et de projets d'exil différents; chacun des sous- groupes originaires de Turquie vit nombre de problèmes existentiels spécifiques à son groupe, à côté des problèmes communs imposés par l'exil; mais jamais, les différents sous-groupes ne se mélangent et ne se soutiennent mutuellement. Ainsi, jamais un réfugié Arménien ne fréquentera les cafés turcs et rares sont les immigrés turcs qui prennent le thé dans les locaux des mouvements politiques kurdes. Par contre, une forte cohésion est perceptible à l'intérieur de chaque sous-groupe, ce qui permet la transposition de la sociabilité antérieure dans le pays d'immigration: une vie collective propre avec ses unanimités et dissensions, équilibres et tensions internes. Quant aux enfants issus de l'immigration, ils font déjà partie d'une catégorie à part, produits de plus en plus hybrides d'une "multiculturalité" entre la famille, l'école, la rue et les groupes de pairs.

"L'ISLAM TRANSPLANTE"

L'organisation, voire la manipulation, de la vie religieuse engendre de nombreuses conséquences matérielles et idéologiques sur la population turque immigrée en Belgique, conséquences d'ailleurs identiques à celles occasionnées par les mouvances politiques, elles-mêmes très liées à la vie religieuse des Turcs. Ces conséquences se traduisent, d'abord par une influence idéologique directe sur la population immigrée; ensuite, par un "feed-back" politique souvent néfaste et répressif venant de l'idéologie dominante belge crédule, alarmiste, ignorante des réalités de l'Islam.

Les tendances islamistes se propagent dans la société turque, surtout parmi des gens qui se sentent menacés par les développements socio-économiques (petite bourgeoisie) ou

parmi ceux qui se sentent déjà perdus et qui cherchent une identité et une stabilité (les villageois qui ont émigré vers les grandes villes ou bien vers les pays industrialisés).

"Faisant partie de cette dernière catégorie, les immigrants musulmans en provenance de Turquie constituent un terrain fertile pour toutes les tendances islamistes ainsi que pour le mouvement néo-fasciste qui exploitent bien les nostalgies et sentiments nationalistes et religieux des populations dépayssées. Il faut se rappeler que l'immigration turque est la plus récente en Europe, comparée aux autres communautés immigrées. Elle a d'abord commencé à s'organiser dans le cadre des initiatives visant à construire des mosquées et à assurer le rapatriement des corps des défunts. Au début, c'était là les initiatives les plus urgentes pour les ressortissants turcs qui se trouvaient dans un pays dont la religion et les coutumes étaient tout à fait différentes." (ÖZGÜDEN, 1987).

La création des mosquées est, par ailleurs, l'aveu matériel d'une intention d'installation dans le pays d'emploi. C'est dans ces besoins de sécurité et de stabilité que l'on doit chercher l'explication première de l'organisation de l'Islam chez les Turcs d'Europe. Il n'est donc nullement question d'"intégrisme", du moins au départ.

Aujourd'hui, le nombre des mosquées turques en Belgique a dépassé la soixantaine. Ce qui représente un lieu de culte pour environ 500 musulmans turcs (hommes de plus de 15 ans). Cette moyenne est bien inférieure à celle de la Turquie où, en 1979, il existait déjà un édifice pour 380 hommes adultes (BASTENIER et DASSETTO, 1984).

Pendant, BASTENIER et DASSETTO ont calculé le taux de fréquentation des mosquées turques le vendredi à

midi. Elles accueillent pour la prière en moyenne 19,7% des hommes adultes. Ce chiffre semble supérieur non seulement à ce qu'on trouve en Turquie, mais aussi à la fréquentation des mosquées maghrébines de Belgique (15,9% des hommes de plus de 15 ans).

Il est donc pensable que la communauté turque de Belgique ait une vie religieuse particulièrement soutenue, ce qui explique la facilité avec laquelle les mouvements islamistes ont le loisir de manipuler les sentiments mystiques et politiques des migrants. Cinq mouvements islamistes ont réussi à s'implanter dans l'immigration turque en Europe. Il s'agit de deux partis politiques, un islamiste, l'autre nationaliste-fasciste, et de trois sectes islamiques. Tous ces mouvements ont leurs homologues en Turquie. Le parti islamiste est également aidé par l'Arabie Saoudite.

A ces mouvements, il faut ajouter l'ingérence des diplomates turcs en Belgique, qui tentent de rassembler les musulmans turcs sous l'égide de l'Islam "officiel". La majorité des mosquées turques de Belgique sont regroupées au sein de la Fondation des affaires religieuses. Celle-ci est une organisation gouvernementale chargée de gérer le culte des Turcs d'Europe. Elle a été créée en 1982 pour contrer l'influence grandissante des partis et sectes islamistes. La Fondation distille un Islam aseptisé, loyal envers l'Etat "laïc" turc; plus teinté de nationalisme et de puritanisme que de mysticisme religieux.

IMMIGRATION TURQUE ET MASS MEDIA

Les mass-médias turcs jouent également un rôle important dans l'endoctrinement des immigrés originaires de Turquie. Les grands quotidiens tels que Hürriyet, Milliyet et Tercüman, s'étant rendu compte que la population immi-

grée, forte de 3 millions, constituait un marché considérable, publie depuis le début des années 70 une édition spéciale destinée aux ressortissants turcs à l'étranger (ÖZGÜDEN, 1983). Aujourd'hui, dans les grandes villes belges, comme dans les autres pays européens, on peut trouver des hebdomadaires turcs directement publiés sur place, notamment par des mouvements islamistes. Depuis peu, la chaîne de télévision turque, qui est émise par satellite, peut être captée en Belgique. Sans oublier la "Voix de la Turquie" qui émet 24 heures sur 24 sur les ondes courtes. Si on prend en considération les difficultés que les travailleurs immigrés turcs ont à suivre les émissions dans les langues des pays où ils résident, l'importance des émissions destinées à ces masses se révèle d'elle-même.

La télévision turque est captée grâce à des antennes paraboliques mais, surtout en Flandre, les travaux continuent pour pouvoir la diffuser par câble. Le rôle du cinéma turc de série B ne doit pas être négligé. L'industrie du cinéma déverse sur l'Europe des centaines de titres en cassette vidéo. Les immigrés turcs sont de grands consommateurs de cette production culturelle parfois nationaliste, raciste, sexiste, violente et souvent de qualité médiocre.

TRANSPPOSITION DE LA VIE COLLECTIVE

En ce qui concerne l'immigration turque, parler d'une vie collective revient souvent à parler de ghetto. En fait, ce que nous désignons par ce terme représente le seul moyen actuel de conserver l'identité originelle, de se ménager un espace de défense. Ainsi, plusieurs fonctions sont attribuées à l'habitat en milieu fermé: conservation des rapports de

vie, sécurisation, organisation d'un mode de consommation et de production de "survie", etc. Il est important de préciser les différentes facettes de cette sociabilité turque.

La vie "antérieure" transposée dans l'immigration se structure selon plusieurs axes. Ainsi, le voisinage, à la fois cause et conséquence du phénomène de ghetto, est une notion importante dans la culture turque. Il reflète bien l'esprit collectif de partage et de solidarité qui règne dans les communautés de "pas de porte" chères aux cultures méditerranéennes. La notion d'origine aussi importe. Un ancien du même village retrouvé dans l'exil, c'est comme un frère qui revient. Mais des attitudes sceptiques peuvent surgir face à des Turcs d'autres villes, etc. Pourtant, ce groupe apparemment soudé est divisé par des rapports hiérarchiques multiples. La hiérarchie sexuelle d'abord qui attribue des droits et devoirs différents aux hommes et aux femmes. Cette division se double d'une division sexuelle du travail, des rôles parentaux et familiaux, et des espaces. Bref, chacun a son monde à lui: un monde "intérieur" pour la femme avec des responsabilités ménagères, et un monde "extérieur" pour l'homme avec l'obligation de "gagner le pain". C'est là déjà une première différence par rapport à la campagne quittée où dans les champs, la femme avait une participation au moins égale (sinon supérieure) à l'homme au niveau de la production économique.

La hiérarchie des revenus stratifie les ghettos. Ce n'est d'ailleurs pas une originalité. La réussite économique se stigmatise par la consommation ostentatoire. C'est également une nouveauté par rapport à la discrétion sur la richesse "pour ne pas faire envier le pauvre", qui constitue une valeur morale centrale dans la communauté villageoise en Turquie.

Une hiérarchie intellectuelle peut également se vivre dans la communauté immigrée turque, dans la mesure où tous ne parlent pas au même degré la langue véhiculée dans le pays d'implantation, où tous n'ont pas le même niveau d'études, et où des "fonctionnaires culturels" s'insèrent dans les ghettos (MARTINIELLO, 1988). Comme on empruntera aux "riches" du ghetto, les "érudits" serviront d'écrivains publics, parfois en abusant de leur pouvoir ou en exploitant financièrement cette situation. Le travail, lié fatalement aux aptitudes linguistiques et aux revenus, sera un autre facteur de hiérarchisation. En s'identifiant à la société d'accueil, les commerçants et ceux jouissant d'emplois stables et valorisants, pourront mépriser les Turcs "mal éduqués" et "paresseux".

La consommation "comme en Turquie" est maintenue dans la mesure du possible; les fêtes comme le Ramadan, la "fête du sucre" et celle du "mouton" rythment encore l'année et la religion demeure un véritable "organisateur" social. Même la vie en familles élargies est maintenue dans la mesure où les familles se recomposent en de petites unités nucléaires non éloignées les unes des autres. Toute décision concernant l'intérêt du groupe est prise collectivement. Dans ce processus politique, la Mosquée sert de lieu de débat. Des lieux communs sont ainsi aménagés et un "clan de sages" sera implicitement ou explicitement invité à prendre le rôle de leader. Des associations peuvent se créer selon les modèles des pays d'accueil, par exemple sous la forme d'associations sans buts lucratifs. Ces associations sont souvent créées avec les "conseils" et sous le regard vigilant de responsables du consulat turc.

Le contrôle social du ghetto turc entraîne pour la première génération un renforcement des normes de départ qui,

pourtant, évoluent dans le pays d'origine. Mais grâce à leur scolarisation, les générations suivantes se "mixent" aux pratiques courantes de la société d'accueil. Il en est ainsi des pratiques religieuses, du code d'honneur, des habitudes culinaires, vestimentaires, ... (BLAISE et de COOREBYTER, 1988). L'importance du ghetto, son contexte urbain ou de banlieue expliquent, par leur possibilité d'intimité, la résistance des valeurs d'origine.

Ainsi, en l'espace d'un ghetto, la sociabilité rurale antérieure sera mutatis mutandis recréée. De manière générale, on peut dire que l'immigration a entraîné par la force des choses, un changement des valeurs et des pratiques, mais la volonté de garder intacte l'organisation sociale reste encore forte. Avec difficulté mais sans contradictions, les Turcs de Belgique, bien qu'encore partiellement bercés par le mythe du retour, tentent, à travers leurs jeunes et tant que leurs conditions économiques et scolaires le permettent, de se faire une place dans la "capitale de l'Europe".

BIBLIOGRAPHIE

- BASTENIER et DASSETTO (1984), *L'Islam transplanté*, E.P.O., Anvers.
- BLAISE et COOREBYTER (1988), "Immigration et Culture (2). Analyse sociologique" in *Courrier Hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n° 1187-1188, C.R.I.S.P., Bruxelles.
- DERONGE et al. (1982), *Immigrés et Santé*, G.R.E.M., Louvain-la-Neuve.
- KESTELOOT (1988), "Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles", in *Tribune immigrée*, n° 26-27, juil.-sep., Bruxelles.
- MANÇO A. et al. (1989), *Approche quantitative et comparative des conditions de vie des ménages étrangers et belges*, S.P.I.A., Liège.
- MARTINIELLO (1988), "Elites, leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée" in *Sybidi papers*, n° 1, Academia, Louvain-la-Neuve.
- ÖZGÜDEN (1983), *Immigration turque et mass media*, Info-Türk, Bruxelles.
- ÖZGÜDEN (1987), *Intégrisme islamique en Turquie et Immigration*, Info-Türk, Bruxelles.
- TINNANT et TISSOT (1988), "Logement et Santé" in *Tribune immigrée*, n° 26-27, juil.-sep., Bruxelles.

3

L'IMMIGRATION KURDE EN BELGIQUE

Pervine JAMIL

La plupart des Kurdes sont arrivés en Europe dans les années soixante, comme travailleurs immigrés, dans le cadre des accords bilatéraux signés entre les gouvernements européens et turc.

Les immigrés kurdes connaissent les mêmes difficultés que ceux issus d'autres nationalités, mais avec un problème supplémentaire: la non reconnaissance de la part des Etats européens de leur identité nationale, du fait qu'ils n'ont pas d'Etat. En effet, à la fin de la 1ère guerre mondiale le Kurdistan fut, suite à un accord entre Anglais et Français, partagé entre la Turquie, l'Iran, l'Iraq et la Syrie (voir *Dossier Kurdistan* édité par notre Institut en 1988). (*)

QUEL EST LE NOMBRE DES KURDES EN BELGIQUE ?

Le peuple kurde n'ayant pas d'identité nationale reconnue au Kurdistan nous ne pouvons qu'avancer des chiffres approximatifs en ce qui concerne le nombre d'immigrés kurdes vivant en Europe: près de 600.000, dont la moitié en Allemagne. En Belgique l'estimation est de 10.000 personnes. Les premiers Kurdes sont arrivés vers les années 65-70. Nous estimons que leur nombre s'élève à environ 10.000. Une recherche sur l'immigration kurde en Belgique que nous venons d'entamer avec la collaboration de profes-

seurs et de chercheurs travaillant dans plusieurs universités belges nous fournira probablement un chiffre plus précis.

ARRIVÉES PAR VAGUES SUCCESSIVES

Nous pouvons classer, schématiquement, les Kurdes de Belgique et d'Europe en trois catégories:

a) *Les travailleurs immigrés et leurs familles*, dont la quasi totalité est venue du Kurdistan de Turquie ou des régions non kurdes de ce pays, régions où ils s'étaient installés depuis de longues années pour des raisons politico-économiques. Ils constituent la majorité des immigrés kurdes.

b) *Les réfugiés arrivés par vagues successives*:

- Dans les années 70, des Kurdes de Turquie, essentiellement des militants intellectuels, ont fui la répression qui a suivi le coup d'état militaire de 1971. La plupart d'entre eux se sont installés en Suède, du fait que ce pays avait la politique la plus favorable aux Kurdes et aux immigrés en général.
- En 1975, des Kurdes d'Iraq sont arrivés, suite à l'effondrement du mouvement kurde d'Iraq, dirigé par Mustapha Barzani.
- En 1979, des Kurdes d'Iran fuient la Révolution Islamique dans ce pays.
- En 1980, des Kurdes de Turquie ont fui massivement le coup d'état militaire du 12 septembre, coup d'état beaucoup plus dur que les précédents.
- De 1980 à 1988, des Kurdes d'Iran et d'Iraq ont fui la guerre irano-irakienne.
- En 1988 et 1989, des Kurdes d'Iraq ont fui les armes chimiques utilisées par l'Armée de Saddam Hussein.

- Pendant la guerre du Golfe, en 1991, sont arrivés en Europe des Kurdes d'Iraq.
- Vu l'absence de lutte armée au Kurdistan de Syrie, les Kurdes de cette région fuient lorsque l'occasion se présente à eux, sans périodes précises.

c) *Les étudiants*: sont très peu nombreux, vu le coût élevé des études à l'étranger et la difficulté de partir légalement du Kurdistan. Parmi les enfants des travailleurs immigrés et les réfugiés, rares sont ceux qui parviennent à faire des études universitaires. Comme pour les autres nationalités, la plupart d'entre-eux ont de grands problèmes de scolarité.

LIEUX D'INSTALLATION EN BELGIQUE ET OCCUPATIONS

Au début, les immigrés kurdes s'installaient dans les bassins houiller et sidérurgique: Charleroi, Liège, Zolder, Genk... puis à Bruxelles, Anvers, Louvain... pour y effectuer des travaux divers et plus tard se diriger vers une activité indépendante: épiceries, friteries, ateliers de couture, restaurants, cordonneries...

Identité culturelle et intégration

Comme les Kurdes n'ont aucun droit au Kurdistan et que la base de la répression féroce qu'ils y subissent depuis près d'un siècle est culturelle, ils sont fort attachés à leur identité, même en Europe. La lutte continue dans les différentes parties du Kurdistan, l'utilisation d'armes chimiques par Saddam Hussein en 1988 et l'exode tragique après la guerre du Golfe n'ont fait que renforcer ce sentiment national. Ces dernières années, même les Kurdes arrivés des ré-

gions turques, qui n'ont jamais vu le Kurdistan et ne connaissent pas le kurde s'affirment aujourd'hui, beaucoup plus qu'auparavant, en tant que Kurdes. En plus, l'existence d'organisations culturelles kurdes en Europe depuis une quinzaine d'années et la publication, dans ce continent, d'un très grand nombre d'ouvrages sur cette population ont contribué au développement de ce sentiment .

A notre avis, cette identité culturelle a relativement facilité ce que l'on appelle l'intégration. D'après nos observations et celles de beaucoup de Belges et Européens, les Kurdes semblent être assez ouverts vers l'extérieur et s'adaptent facilement à un milieu différent du leur. Cela confirme la conviction de notre institut: plus on s'attache à ses racines mieux on s'adapte au nouveau milieu, sans perdre son identité. De plus, la répression que les Kurdes subissent dans leur pays les a habitués à se déplacer fréquemment et à vivre souvent de nouvelles situations; ce qui engendre chez eux l'endurance et la capacité de débrouillardise et d'adaptation.

Ceci ne veut pas dire qu'ils ne connaissent pas de problèmes majeurs d'intégration. Comme pour toutes les populations immigrées, les difficultés d'intégration sont dues avant tout au manque de volonté politique des gouvernements belge et européens, et au manque de moyens financiers mis à leur disposition. Une population défavorisée à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil ne peut facilement rattraper le train de plus en plus rapide des nations avancées. Et tant que les pays industrialisés ne feront pas de réels efforts politiques et économiques pour réduire l'écart entre l'Occident et le Tiers-monde, la situation des peuples dans leur propre pays et dans les pays d'immigration ne cessera de se dégrader.

NOTE

*) Le Kurdistan (pays des Kurdes) est un vaste territoire montagneux, d'une superficie de 500.000 km². Il s'étend en forme de croissant entre la Mer Noire et les steppes de Mésopotamie d'une part, l'Anti-Taurus et le Plateau iranien d'autre part:

- *De l'Est à l'Ouest*, du Lac d'Ourmieh en Iran jusqu'aux régions de Marach et Malatya en Turquie, à la Montagne Kurde au Nord-Est de Syrie, au Golfe d'Alexandrette à la Méditerranée.

Du Nord au Sud, de la frontière transcaucasienne de l'ex-Union soviétique jusqu'au Golfe Persique.

Il existe aussi quelques colonies compactes de Kurdes en ex-U.R.S.S., dispersées dans les républiques de Transcaucasie et d'Asie Centrale. La grande majorité se trouve en Azerbaïdjan et en Arménie. Le reste en Géorgie, Kazakhstan, Kirgizie et Turkménie. C'est-à-dire qu'il n'existe pas de territoire kurde -une prolongation du Kurdistan- en C.E.I.

Comme il n'existe pas de statistiques officielles déterminant le nombre exact des Kurdes, nous ne pouvons avancer qu'un chiffre approximatif: 25 millions, dont 20 millions au Kurdistan-même et 5 millions en diaspora. Voici leur répartition:

Au Kurdistan:

Kurdistan de Turquie:	10 millions	(24% de la population de Turquie)
Kurdistan d'Iran:	6 millions	(16% de la population d'Iran)
Kurdistan d'Irak:	3 millions	(27% de la population d'Irak)
Kurdistan de Syrie:	800.000	(9% de la population de Syrie)

En diaspora:

Métropoles de la région (Istanbul, Ankara, Téhéran, Bagdad, Damas,, Alep...): environ 4 millions.

Ex-U.R.S.S.: 350.000

Israël: 150.000

Liban: 100.000

Jordanie, Emirats du Golfe, Afganistan, Somalie...:
quelques dizaines de milliers.

Pays occidentaux (Europe, Etats-Unis, Canada, Australie):
600.000

Dans toutes les régions du Kurdistan vivent des populations
diverses: Arméniens, Araméens, Assyriens, Chaldéens,
Arabes, Turcs...

La langue des Kurdes, le kurde, est une langue indo-euro-
péenne. Elle appartient au groupe nord-ouest des langues
iraniennes. D'après les spécialistes N. Marr, O. Mann, V.
Minorsky, M. Wikander, la langue kurde garde son unité spé-
cifique malgré l'existence de différents dialectes. D'après
Minorsky, elle se distingue nettement du persan. J. Morgan
précise que la langue kurde n'est pas un dialecte persan,
mais "une langue spéciale, sœur du persan, et peut-être plus
ancienne que lui." Elle est très différente du turc altaïque et
de l'arabe sémite.

95% des Kurdes sont des musulmans sunnites. Il existe une
minorité alevite (secte chiite) et 50.000 yezidis. la religion de
ces derniers est un mélange de croyances zoroastrienne et
musulmane. L'ancienne religion des Kurdes était le zoroas-
trisme. (*Dossier Kurdistan*, Institut kurde de Bruxelles - Fon-
dation kurde-U.L.B., 1989 (2^e édition), sept. 1989, Bruxelles)

4 | CHRETIENS D'ORIENT REFUGIES EN BELGIQUE

Ural MANÇO

Des chrétiens d'Orient, il en existe en Belgique. Ils se sont réfugiés ici, comme dans d'autres pays occidentaux, essentiellement dans le courant des années '80. A l'école, dans les communes ou dans les associations culturelles, ces personnes causent parfois le désarroi des enseignants, fonctionnaires ou animateurs: elles ont souvent la nationalité turque, qu'elle refusent. Elles portent des noms musulmans, qu'elles récusent.

QUI SONT-ILS?

En Belgique, il y a 3.000 Araméens, qui sont chrétiens mais non catholiques. Ce sont les *Syriaques de rite jacobite*; la quasi-totalité de ceux-ci sont installés à Bruxelles-ville, à Etterbeek et à Saint-Josse; mais il y a quelques dizaines de familles également à Liège et à Verviers. Il y a au monde environ 500.000 Araméens dont les deux-tiers vivent en diaspora, en Amérique ou en Europe⁽¹⁾. Ils se sont installés en Belgique entre 1975 et 1987. Ils proviennent de Turquie; mais les Syriaques, comme leur nom l'indique, habitent également la Syrie.

Les 2.000 Assyro-Chaldéens, qui se sont installés en Belgique surtout entre 1984 et 1987, sont des *Chaldéens*

catholiques. Ils proviennent également du Sud-Est de la Turquie; mais leurs frères *Assyriens nestoriens* vivent le plus souvent à cheval entre l'Irak et l'Iran. Les Chaldéens de Belgique habitent les trois communes bruxelloises déjà citées. La population mondiale des Assyro-Chaldéens est estimée à au moins 650.000 personnes, dont les deux tiers de Chaldéens catholiques. Le tiers des d'Assyro-Chaldéens vivent en exil en Europe, mais aussi aux Etats-Unis.

Les Arméniens sont mieux connus en Occident. La quasi-totalité des Arméniens sont de rite *grégorien* et non catholique. Hors des frontières de la république arménienne de la C.E.I., vivent au moins 2 millions d'Arméniens en diaspora. La population mondiale arménienne est estimée à 6,5 millions de personnes. En Belgique, il y a environ 5.000 réfugiés arméniens, dont 1.500 installés dès 1920, après le génocide perpétré par l'armée de l'Empire Ottoman en 1915. La moitié des Arméniens vivent à Bruxelles, environ 2.000 à Anvers et quelques centaines à Liège et ailleurs en Belgique.

Pour chacune de ces communautés, le choix des communes résulte généralement du fait que ces localités étaient les seules à accepter, à l'époque, des réfugiés politiques ne venant pas des pays communistes. Il y va également de la volonté de la famille réfugiée d'être installée près de coreligionnaires déjà établis.

UNE HISTOIRE LONGUE

De l'Egypte à la Mésopotamie, le Moyen Orient central est appelé le "Croissant Fertile". Cet arc de cercle est arrosé par de grands fleuves (Nil, Euphrate, Tigre, Litani, Jourdain, Oronte,...). Dans cette région, les plaines alluviales se succèdent. Le Croissant Fertile est riche et ... convoité depuis la nuit des temps. D'autant plus qu'il est entouré de

régions inhospitalières (montagnes en Anatolie, au nord; plateaux arides en Iran, à l'est; le désert d'Arabie, au sud).

Le Croissant Fertile a connu une immigration importante dès 1700 av.J.C. Celle-ci a continué durant des siècles: du sud sont venus des peuples sémites; puis des Arabes. De l'est, sont arrivés des Perses, des Mèdes (Kurdes) et des Turcs. Du nord: des Hayasa (Arméniens) et d'autres peuples indo-européens. Ils se sont tous mélangés aux populations mésopotamiennes locales et sédentaires.

Ces Mésopotamiens avaient fondé les premières civilisations agricoles et urbaines connues. Entre 2000 et 500 avant J.C., une dizaine de royaumes locaux ont vu le jour. Ils ont tous voulu asseoir leur hégémonie sur la région entière⁽²⁾. Parmi ces puissances locales, nous pouvons distinguer un Royaume araméen (Syrie), trois Empires assyriens (Nord de l'Irak) et un Empire chaldéen (Sud de l'Irak).

A partir de 500 avant J.C., les populations mésopotamiennes perdent leur pouvoir étatique au profit d'invasisseurs non mésopotamiens: les Perses, les Grecs (Alexandre le Grand), les Romains, les Byzantins, les Arabes musulmans, les Turcs ottomans, les puissances colonialistes modernes (France et Angleterre, alléchées par le pétrole, nouvelle richesse locale dès la fin du 19^{ème} siècle) se succèdent au pouvoir.

Après la 2^{ème} Guerre Mondiale, des Etats arabes se constituent à côté de la Turquie et de l'Iran déjà indépendants. Les Arméniens, Araméens, Assyro-Chaldéens, mais également les Kurdes seront jetés aux oubliettes de l'histoire. On ne parlera plus d'eux jusqu'à nos jours.

En bref, la patrie des chrétiens orientaux, le Croissant Fertile, a toujours été le théâtre d'un grand brassage ethnique et culturel. Il a toujours été fort convoité et disputé. Il n'a donc que rarement connu la paix.

Les populations araméennes et assyro-chaldéennes étaient éparpillées dans toute la région au début de l'ère chrétienne. Cependant, les Araméens se concentraient dans la Syrie actuelle; et les Assyro-Chaldéens étaient plus nombreux en Irak, le long de l'Euphrate et du Tigre.

Après l'avènement de la domination arabo-musulmane, ces populations, entre-temps devenues chrétiennes, se convertirent à l'Islam pour la majorité de leurs membres. Les récalcitrants, les ancêtres de nos amis chrétiens d'Orient actuels, devront peu à peu quitter les terres les plus riches. Ce processus de fuite devant les Arabes musulmans les conduira à la fin du 19^{ème} siècle, dans des régions bien moins riches: les plateaux arides et les chaînes de montagnes qui forment aujourd'hui la région tristement célèbre des frontières entre la Syrie, la Turquie, l'Irak et l'Iran.

Quant aux Arméniens, ils étaient depuis toujours installés dans le sud du Caucase et dans l'est de l'Anatolie (Turquie) au nord du Croissant Fertile.

Aujourd'hui, en Turquie, ces communautés chrétiennes minoritaires vivent donc, en ce qui concerne les Araméens et les Chaldéens, dans le Kurdistan turc, au sud-est de l'Anatolie.

Il est toujours possible de rencontrer des villages arméniens tout au long de la frontière de l'ex-Union Soviétique, au nord-est du pays. Cependant, toutes ces communautés ont une grande tendance à migrer vers les grandes villes (Istanbul ou Ankara), où elles se fondent dans la masse pour mieux préserver leur culture et leur culte.

Les langues que ces communautés parlent constituent un autre trait de similitude. En effet, tous les Assyro-Chaldéens et Araméens parlent des langues sémites: des langues de la même famille linguistique que l'arabe ou l'hébreu.

Les linguistes regroupent ces langues en tant que

“sous-famille araméenne” appartenant à la grande famille des langues sémito-chamitiques. Ce sous-groupe comprend notamment le mahloula, la langue des Araméens de Syrie, le turoyo, celle des Araméens de Turquie. Le suret est la langue des Assyriens nestoriens.

La langue d'un peuple dominé est généralement vouée à la subdivision en dialectes. C'est également le cas de toutes ces petites langues. Elles durent également emprunter énormément de vocabulaire à l'arabe, au perse, au kurde et au turc dominants. L'interdiction de les enseigner (notamment en Turquie) contribue à leur lente disparition ⁽³⁾.

Toutes ces langues ont un alphabet spécifique ayant beaucoup de ressemblances avec l'arabe. Elles s'écrivent toutes de droite à gauche.

Les Arméniens ne sont pas des sémites. Ils parlent une langue indo-européenne, à l'instar des Kurdes et des Iraniens. Cependant, si le kurde et le perse se ressemblent, ils sont fort différents de l'arménien.

DES RELIGIONS SCHISMATIQUES

Le seul trait commun à ces trois communautés qui nous intéressent est leur religion, et c'est sans doute le plus important. Les Assyro-Chaldéens, les Araméens et les Arméniens sont chrétiens, mais il y a des différences de dogme et de rituel entre ces communautés, ainsi qu'avec le catholicisme romain.

L'apparition, au Moyen Orient des Dogmes christologiques⁽⁴⁾ différenciés entre 400 et 500 après J.C., signe le véritable acte de naissance des Eglises d'Orient. Les fidèles de ces nouveaux dogmes sont excommuniés aussi bien par Rome que par Constantinople. Ces hérésies sont durement réprimées par les Byzantins, maîtres à l'époque du Croissant Fertile.

Les Araméens (Syriaques) et les Arméniens sont monophysites. Ils considèrent qu'il y a une union entre Jésus (humain) et Dieu. L'ensemble est une personne d'une seule nature "double", humaine et divine à la fois: c'est le Christ. Jésus est Christ dès sa naissance et, par conséquent, il n'a pas souffert sur la croix, puisqu'il était déjà Dieu.

Les frères des Chaldéens catholiques, les Assyriens, sont nestoriens. Ils considèrent, contrairement aux monophysites, que le Christ a deux natures distinctes et successives. Jésus naît humain et Marie n'est pas la mère de Dieu. A la résurrection, il devient "logos", c'est-à-dire Dieu. Ces deux natures ne sont pas réunies à la naissance de Jésus qui meurt humain et ressuscite Dieu.

Les catholiques orientaux adhèrent au dogme christologique trilogique mieux connu "du Père, du Fils et du Saint-Esprit" des catholiques romains.

Ces hérésies chrétiennes, bien qu'existant encore aujourd'hui, ne sont plus sujettes à l'excommunication romaine. Au contraire, les différentes religions chrétiennes semblent développer une solidarité œcuménique.

Toute contradiction dogmatique (hérésie) occasionne une différenciation organisationnelle et rituelle (schisme). Ainsi, toutes les Eglises orientales ne reconnaissent que leur propre autorité ecclésiastique (patriarche ou catholicos) et suivent des rites culturels spécifiques.

Les Eglises sont politiquement autonomes (autocéphalie); même les églises catholiques, en théorie rattachées à Rome (églises uniates), tiennent à se distancier du Vatican.

En terre d'Islam, le schisme Rome-Orient fut avant tout une condition nécessaire à la survie de ces Eglises minoritaires. En effet, toute soumission à Rome aurait pu être considérée comme une trahison par le souverain musulman; aurait donc pu être fatale...

LE RITE DU CULTE ARAMÉEN

Quant aux rites orientaux, ils suivent, à l'instar des Arabes, le calendrier lunaire. Ce qui occasionne une semaine de retard dans la célébration des fêtes religieuses par rapport aux chrétiens européens.

Chez les Araméens, les jeûnes de Noël et du Carême sont encore largement respectés. Durant le Carême, le croyant est tenu d'observer une abstinence sexuelle de 50 jours.

L'activité liturgique atteint son sommet à Pâques, qui est fêtée avec plus de fastes que Noël. Dans les églises, on célèbre la fête par des chants. Les familles se visitent mutuellement. Les ennemis se réconcilient et, dans les villages, les gens s'habillent de blanc la semaine suivant Pâques.

Les églises araméennes sont généralement entourées d'une muraille (pour cause de sécurité). Chaque église possède une cour intérieure où se réunissent les hommes pour discuter des affaires de la communauté. Lors des messes, les femmes se mettent au fond de l'église, ... derrière les hommes.

Les prêtres araméens, à l'instar des imams musulmans, sont choisis par la collectivité parmi les hommes d'âge respectable, de conduite irréprochable et connaissant les écritures saintes. Les curés peuvent se marier. L'ordination par un évêque signifie que la hiérarchie ecclésiastique accepte le choix de la communauté locale. Au contraire, chez les Arméniens, les prêtres sont tenus de suivre une instruction théologique et sont nommés par la hiérarchie de l'Eglise⁽⁵⁾.

Le prêtre araméen est entretenu par sa communauté, sur la vie de laquelle il a beaucoup à dire. En même temps que le maire du village, le prêtre est un homme naturellement très influent. Dans la promiscuité d'un village, le curé se trouve à la tête d'un réseau traditionnel de contrôle social des fidèles.

Les évêques et les autres dignitaires religieux arméniens ne peuvent pas se marier. Ils doivent obligatoirement être moines. Ils ne peuvent pas posséder de biens immobiliers. Mais, généralement, les églises possèdent des terres, des maisons ou des ateliers. Les dignitaires les gèrent dans l'intérêt des fidèles.

Le père spirituel d'une église orientale est également un dirigeant politique⁽⁶⁾. Il est considéré comme investi de l'autorité du Christ. Dans ces conditions, l'Église n'est bien sûr pas critiquable, tout réformisme est malvenu. Même la famille chrétienne d'Orient est structurée à l'image de l'Église, de manière patriarcale.

L'idéal monacal des Églises orientales sous-entend que les meilleurs fidèles soient moines; les autres sont incomplets et doivent prendre en exemple ces hommes de religion.

Dans ce tableau rapidement brossé apparaissent les deux caractères communs à toutes les Églises orientales:

- *le docétisme*: il y a un contrôle religieux sur la vie politique de la communauté;
- *le pentateuque*: il existe une réglementation religieuse de la vie quotidienne et familiale des fidèles.

ASPECTS CULTURELS DE LA VIE QUOTIDIENNE

La famille arménienne traditionnelle est patriarcale⁽⁷⁾: sous l'autorité du père, vivent sa femme, ses fils et leurs épouses, ses petits enfants et parfois un ou plusieurs autres apparentés (patrilocalité).

A la campagne, cette famille élargie vit dans une maison parfois entourée de murailles pour raison sécuritaire. Le mobilier est rudimentaire: matelas, coussins, divan. Les murs sont ornés de tapisseries, images pieuses, croix et pho-

tos. Ceux qui connaissent les intérieurs des maisons villageoises anatoliennes ne s'y tromperont pas: hormis les images pieuses et les croix, l'installation est identique chez les musulmans.

La cuisine, la toilette et le coin d'eau se trouvent au rez-de-chaussée, comme le living. A l'étage, il y a les chambres des couples mariés et celles des filles. Les garçons dorment dans le living; ils n'ont ni chambre ni espace d'intimité⁽⁸⁾.

Tout comme chez les villageois turcs ou kurdes, les chrétiens d'Orient mangent à terre, sur une table en bois basse et ronde. Les hommes et les femmes mangent ensemble, mais les femmes se retirent quand un étranger est convié à la table familiale.

LE MARIAGE ET LE CODE D'HONNEUR

Se marier est un devoir social pour l'araméen. La chasteté est de rigueur avant le mariage. Le père du garçon choisit une fille pour son fils, qui peut donner son avis. Il y a quelques années encore, les filles se mariaient généralement à 15 ans et les garçons à 18.

Comme chez tous les groupes minoritaires, le mariage est nécessairement endogamique: on se marie dans sa religion et sa communauté pour des raisons de survie culturelle⁽⁹⁾.

Contrairement aux musulmans, lors du mariage, la fille apporte sa dot, qui est sa part d'héritage. Le divorce n'existe pas mais, dans certains cas et avec le consentement du curé, le mari peut répudier sa femme (bien que cette pratique soit interdite en Turquie). La répudiation semble, malgré tout, être rarissime. La femme répudiée doit quitter la maison conjugale sans ses enfants! Le mari ayant répudié sa femme, le veuf et la veuve sans enfants peuvent se remarier,

mais la mère veuve et la femme répudiée ne le peuvent pas dans la loi traditionnelle.

Le code d'honneur des communautés chrétiennes orientales est identique à celui qui est en vigueur dans tout l'univers oriental. Les femmes sont considérées comme prisonnières de leur sensualité; incapables de conduite raisonnée, elles seraient facilement possédables par Satan. D'où la "nécessité" de les contrôler et de les confiner dans la sphère domestique. L'honneur familial passe par la pureté sexuelle des femmes, d'où, par exemple, l'obsession de la virginité au mariage.

L'ENFANCE

La contraception et l'avortement sont malvenus dans une conception familiale où les enfants sont considérés comme dons divins. Dans un tel contexte, la stérilité est dramatique... surtout chez la femme. La naissance des garçons est fêtée, ce qui n'est pas du tout différent des autres communautés moyen-orientales.

Il arrive, dans les villages, que l'enfant soit allaité jusqu'à 3 ans. Ceci n'est pas un "trait culturel spécifique" mais plutôt une contrainte commune aux familles rurales dans bon nombre de régions sous-développées, puisque l'allaitement maternel est ce qu'il y a de plus hygiénique et économique. L'allaitement prolongé crée une relation exclusive entre la mère et l'enfant durant ses premières années de vie. Plus tard, cependant, le soin des petits est confié aux sœurs aînées. La mère s'occupe alors du nouveau-né suivant. Il n'est pas rare de rencontrer, à la campagne, des familles chrétiennes d'Orient avec 8 à 10 enfants. Pendant que les filles s'initient aux tâches ménagères et à leur rôle

d'être d'intérieur, les garçons sont beaucoup plus libres de leurs mouvements.

Les contacts avec le père sont limités. Comme dans l'ensemble du monde oriental, l'homme n'exprime pas ouvertement sa tendresse et émotivité. Bien sûr, le père joue avec ses enfants quand il en ressent l'envie, mais ne s'en occupe pas systématiquement.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La situation économique des chrétiens d'Orient en Turquie est conditionnée par leur statut de minorité religieuse et par la pauvreté et le sous-développement des régions orientales du pays où ils vivent encore.

Dans les villages à l'est du pays, ils s'occupent, comme le reste de la population, d'agriculture et d'élevage. Mais contrairement aux musulmans, il arrive que des paysans chrétiens cumulent ces activités avec des opérations commerciales ou artisanales dans les petits bourgs. Ainsi, on peut remarquer chez eux une débrouillardise, donc une richesse légèrement plus ample que chez les musulmans.

Les familles chrétiennes qui ont migré vers les villes parviennent, grâce à leurs réseaux d'entraide communautaire respectifs, à bien s'insérer dans les économies urbaines. Ils travaillent essentiellement dans le commerce ou l'artisanat. C'est surtout en ville qu'ils sont victimes d'une discrimination. En effet, l'emploi dans la fonction publique leur est interdit, même si en théorie cette pratique n'est pas légale, encore moins constitutionnelle.

La communauté chaldéenne de Turquie est la plus pauvre et la plus défavorisée des minorités chrétiennes. Elle est montagnarde, dans la région la plus désolée du pays, aux con-

fins de l'Iran et du Kurdistan turc. Elle est la moins insérée dans l'économie régionale. Pour avoir quitté ses villages le plus tardivement, la communauté chaldéenne est également la moins intégrée dans les économies des grandes villes.

Les Araméens et les Arméniens sont en concurrence dans des spécialités artisanales qui leur sont reconnues⁽¹⁰⁾. On peut trouver en Turquie de gros commerçants d'origine araméenne ou arménienne (grossistes, industriels ou armateurs). Chez les Arméniens surtout, il y a une intelligentsia et de nombreux membres de professions libérales (avocats, architectes, médecins... chefs d'orchestre).

La concurrence économique entre Araméens et Arméniens ne facilite pas leurs relations. Il arrive que les Arméniens considèrent les Araméens comme cupides à cause de leur réussite commerciale plus importante⁽¹¹⁾.

En Belgique, les Arméniens, installés depuis plus longtemps et en grande partie assimilés, offrent une situation d'intégration économique enviable par rapport à la situation de la majorité des Maghrébins ou des Turcs.

Les Araméens semblent suivre l'exemple arménien. De manière sobre et industrielle, des familles nombreuses, qui au départ ne bénéficiaient que du minimex et des allocations familiales, parviennent à s'en sortir en l'espace de quelques années. Grâce à des réseaux d'entraide communautaire et surtout à l'emploi —gratuit— des membres de la famille, les Araméens parviennent à ouvrir des cafés, à se lancer dans la confection, à acheter, restaurer puis louer des maisons. Les chrétiens d'Orient perpétuent là leur propension traditionnelle à se déployer dans les activités commerciales.

Quant à la division du travail selon les sexes, on a une distribution tout aussi traditionnelle, partagée, d'ailleurs, par la majorité musulmane. Les femmes travaillent dans les champs, dans les activités artisanales, s'occupent des en-

fants et du ménage. En somme, comme souvent à la campagne, les femmes travaillent plus que les hommes. Par contre, une fois que la famille chrétienne s'installe en ville, les femmes cessent de travailler à l'extérieur et laissent l'exclusivité des activités économiques aux hommes.

LA PRATIQUE DE LA "DISCRÉTION COMMUNAUTAIRE"⁽¹²⁾

De manière générale, qu'elles soient musulmanes ou chrétiennes toutes les minorités religieuses, au Moyen Orient, ont recours à ce comportement de défense communautaire contre les persécutions et l'arrogance des groupes majoritaires. Cela se résume à cacher ses propres convictions et parfois même à faire semblant d'épouser les convictions des dominants. Ainsi, la vie religieuse des chrétiens d'Orient se passe dans la discrétion.

Au niveau individuel, cela peut signifier ne pas porter de pendentif en croix de manière ostentatoire ou ne pas mettre d'ornements religieux dans les magasins ou ateliers, ou encore ne pas parler sa langue en public.

Les officiers d'état civil, dans les régions orientales du pays, obligent les familles à donner des noms musulmans à leurs enfants. Mais, dans les grandes villes, donner un prénom turc à son enfant peut résulter d'un choix de "discrétion" délibéré. Il en est de même de la circoncision des garçons.

Il y a divers niveaux dans la pratique de la "discrétion communautaire". Les Arméniens par exemple s'accrochent avec une grande force à ce qui les rend différents. Par contre, les Araméens, peut-être plus réalistes, sont davantage perméables à l'assimilation dans le monde turc. Ils ont d'ail-

leurs (y compris à Bruxelles, ce qui n'est pas le cas de l'écrasante majorité des Arméniens) des relations commerciales, amicales ou même matrimoniales avec les Turcs.

LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES EN TURQUIE AU XXÈME SIÈCLE

Au début du siècle, il y avait 4 millions de chrétiens en Turquie (30% de la population). Aujourd'hui, il n'en reste que moins d'1%. Que s'est-il passé?

Jusqu'au XX^{ème} siècle, les différents peuples de la région avaient vécu sans "trop" de problèmes, comparé à ce qu'ils vivront après. Durant des siècles, l'Empire Ottoman a dominé la région sous une main de fer avant de s'écrouler sous les coups de boutoir de l'impérialisme européen. A la limite, les différentes communautés ethniques, culturelles et religieuses étaient solidaires contre l'oppression ottomane⁽¹³⁾.

Pour des raisons évidentes (colonialismes, pétrole), les Anglais, les Français et les Russes ont réussi à monter les communautés les unes contre les autres dès la fin du XIX^{ème} siècle. Le jeu était simple. Les impérialistes favorisaient le soulèvement nationaliste des peuples chrétiens en promettant l'indépendance et la protection militaire. La France, l'Angleterre et la Russie ne tiendront cependant pas leurs promesses. En revanche, l'Empire Ottoman décadent lancera des actions punitives: entre 1896 et 1916, plus de 1.200.000 Arméniens périront. C'est ce qu'on appelle en occident le génocide arménien ⁽¹⁴⁾.

Les Araméens et les Chaldéens ont moins souffert durant cette époque sinistre. Cependant, l'état de guerre permanent entre 1880 et 1923, la famine, les massacres, l'ap-

pauvrissement n'ont épargné personne, qu'ils soient chrétiens, Kurdes ou Turcs. Ces années ont généré des haines insurmontables entre chrétiens et musulmans; entre Arméniens et Turcs.

La république laïque fondée après 1923 a mis en pratique une politique des minorités jacobine et fascisante. Il n'y avait en Turquie "que des Turcs" et aucune communauté différenciée ne pouvait prétendre à l'existence⁽¹⁵⁾.

LA DOCTRINE DE L'ISLAM EN MATIERE DE MINORITES

Les gens du livre sont les chrétiens et les juifs. Dans la doctrine islamique, il est admis que les fidèles de ces religions puissent subsister sous un gouvernement islamique. Les juifs et chrétiens sont considérés comme faisant "fausse route" même s'ils croient au même Dieu unique. Ils ont donc "droit à l'erreur". Les juifs et les chrétiens sont ainsi des "protégés" (des *dhzimmis*) selon la doctrine islamique, ils doivent acheter cette protection et le droit de pouvoir célébrer leur culte en payant chaque année un impôt spécial (*la djiz'ia*) au souverain musulman.

En outre, ils ne peuvent pas porter des armes (donc devenir militaire; se battre pour l'islam est un *droit* pour les musulmans!), ils doivent respecter certaines obligations vestimentaires (qui dénoncent leur altérité) et célébrer leur culte en discrétion (interdiction de faire sonner les cloches, de faire des processions ou du prosélytisme).

Dans la pratique, aujourd'hui, il va de soi que cette doctrine classique n'est plus respectée. Mais, en Turquie, pays qui se veut "laïc et démocratique", où "tout le monde

vote et a le droit de se conformer à sa confession”, la vie n’est toujours pas simple pour le commun des chrétiens d’Orient comme nous le verrons au point suivant.

Dans l’idéologie dominante turque, les chrétiens de ce pays (essentiellement les Arméniens et les Grecs) sont désignés comme l’”Antithèse du Turc” en ce qui concerne l’ethnie et la religion, même s’il y a une proximité dans le mode de vie dû à une cohabitation millénaire.

LES RAISONS DE LEUR DÉPART

Depuis 30 ans, à l’occasion de chaque tension moyen-orientale, les chrétiens d’Orient de tous les pays de la région subissent des exactions de la part des autorités et de la population musulmane majoritaire environnante⁽¹⁶⁾.

Ces exactions sont de natures très différentes. De la part des autorités turques, par exemple, on peut signaler l’interdiction d’ouvrir des écoles privées qui enseignent dans les langues nationales⁽¹⁷⁾; l’instruction religieuse islamique obligatoire dans les écoles publiques (depuis 1982); l’interdiction de construire ou de restaurer des églises, l’interdiction de parler les langues vernaculaires en public (depuis 1982); la turquisation des noms patronymiques et toponymiques (depuis 1982); la non-poursuite des coupables d’exactions contre les chrétiens⁽¹⁸⁾.

De la part des civils musulmans environnants, il faut signaler à titre d’exactions, le vandalisme (envers les vestiges chrétiens, les églises, les récoltes, ...); les vols de bétail; les occupations des terres ou de maisons; l’extorsion de fonds; les intimidations, voire les viols et les meurtres.

Prises en tenaille entre les civils, les chefs féodaux — grands propriétaires terriens— et les autorités turques, de

de nombreuses familles chrétiennes sont parties et partent encore, au prix de la perte de tous leurs biens et de leurs terres ancestrales.

Le processus d'exil peut s'effectuer par étapes et comprendre l'installation dans une grande ville turque durant des mois voire des années. Cette "migration" peut coûter très cher, aussi bien financièrement que psychologiquement⁽¹⁹⁾.

L'existence de personnes "phares" déjà installées dans le pays de destination est déterminante pour le choix de la terre d'asile. Une fois sur place, le processus de reconnaissance en tant que "réfugié politique" n'est pas simple non plus. Ces familles doivent attendre des mois dans des conditions plus que précaires, comme c'est souvent le cas des réfugiés de toute origine, avec quasi comme seul soutien l'aide de leurs coreligionnaires arrivés plus tôt.

L'attrait de la richesse européenne ou américaine et le bien-être que cela promet jouent également un rôle important dans la décision du départ. Personne ne peut leur reprocher la volonté d'un avenir plus brillant dans un pays aisé où ils pourront parler librement leur langue et pratiquer sans crainte leur culte.

L'INSERTION DES CHRÉTIENS D'ORIENT EN BELGIQUE

Les communautés chrétiennes d'Orient proviennent d'entités ethniques, linguistiques et religieuses très anciennes. Leur situation de minorités surveillées remonte à 2500 ans! Durant cette longue histoire, leurs ancêtres ont toujours su s'adapter aux situations les plus dures. Ces communautés témoignent aujourd'hui d'une grande fierté quasi-instinctive

de ce passé. En effet, si elles ont souvent été dominées, elles furent en revanche parfois très influentes⁽²⁰⁾.

Chez elles, le conservatisme, de peur de disparaître, et la grande élasticité d'adaptation, donc d'intégration, ont toujours été de pair.

Le fait qu'elles soient mises irrémédiablement en minorité sur leurs terres ancestrales les pousse à partir. Elles ne retourneront plus jamais en Turquie; l'adaptation à l'Europe est donc vitale. Les chrétiens d'Orient, même analphabètes, le savent.

On peut ainsi, je pense, avancer sans trop de risque que ces communautés s'intégreront (surtout au point de vue économique) en l'espace d'une ou deux générations. Et ce, même si on assiste dès à présent à une renaissance (et c'est leur droit) de leur culte et de leur culture.

Tout comme pour d'autres groupes issus de l'immigration, la renaissance culturelle n'est absolument pas incompatible avec l'apprentissage du français, la réussite scolaire et l'insertion économique.

Mais, tout comme c'est le cas des communautés immigrées musulmanes, cette dualité (vie communautaire traditionnelle/vie socio-économique occidentale) occasionnera tensions et déchirements au niveau individuel, notamment chez les réfugiés chrétiens qui, au départ, étaient parmi les moins urbanisés et les moins scolarisés⁽²¹⁾.

Les chrétiens d'Orient pensaient arriver sur une terre chrétienne par excellence, où ils seraient accueillis à bras ouverts par leurs frères de religion européens. Désillusion. Ils sont logés à la même enseigne que les autres groupes immigrés ou réfugiés. C'est-à-dire, bien souvent livrés à eux-mêmes, dans cette société occidentale qui se caractérise davantage par l'individualisme et le consumérisme que par sa spiritualité chrétienne.

NOTES

- 1) Tous les chiffres cités dans cet article sont des ordres de grandeur approximatifs qui proviennent de *l'Encyclopaedia Universalis*. Comme aucun recensement ne tient compte de leur spécificité, personne ne connaît le nombre exact de ces communautés. Les chiffres concernant la Belgique sont, par contre, plus proches de la réalité: ils ont été récoltés auprès des porte-parole de ces communautés.
- 2) Je renvoie, pour plus d'informations, à un grand classique sur la question: "*L'Odyssée d'Astérix*".
- 3) Entre 600 av.J.C. et 700 ap.J.C., l'araméen fut la langue la plus répandue au Moyen Orient. Elle était également la langue maternelle de Jésus.
- 4) Propre à la définition de la nature du Christ.
- 5) L'église arménienne, qui suit un rite grégorien, est plus structurée et hiérarchisée que ses sœurs orientales. Contrairement aux Araméens et aux Assyro-Chaldéens, l'Arménie a connu une souveraineté nationale durant l'ère chrétienne; elle est la première nation au monde à décréter le christianisme comme religion d'Etat (vers 300 ap.J.C.). Ceci explique en partie cela.
- 6) Les pouvoirs politiques en place au Moyen Orient considèrent les chefs des Eglises orientales comme les représentants légitimes de leur communauté de fidèles.
- 7) Ce type de famille élargie est somme toute commun à tout l'univers oriental. Comme dans les autres communautés, les chrétiens se divisent également en familles nucléaires une fois installés dans une grande ville. En Belgique, les CPAS exigent des réfugiés des domiciliations unifamiliales.
- 8) Il est vrai que les garçons vivent plus souvent dehors qu'à la maison. Mais si cette coutume se perpétue en Europe, elle pourrait poser des problèmes à l'école, quant à la régularité des devoirs des garçons.
- 9) Il est de plus en plus fréquent que les membres d'églises catholiques différentes se marient entre eux. En Turquie, dans les sphères cultivées, il est possible qu'une chrétienne épouse un musulman, le contraire est déjà plus rare.

- 10) Orfèvrerie, bijouterie, broderie, tapisserie, poterie, confection de vêtements, le travail du cuivre.
- 11) Les Araméens leur rendent la monnaie de leur pièce en les traitant d'"éternels révoltés". Il n'est pas rare que des Araméens considèrent comme excessives, voire dangereuses, les revendications culturelles et nationales des Arméniens, car ils craignent de subir en retour la répression des Turcs au même titre que les Arméniens. On avance souvent en Turquie, que la communauté araméenne "vote à droite" et que la communauté arménienne "vote à gauche". Il est cependant établi que dans les organisations de l'extrême gauche turque, il y a eu et il y a encore un nombre non négligeable de militants et de cadres d'origine arménienne. Dernièrement, un homme d'affaires arménien a été élu député aux élections du 20 octobre 1991.
- 12) la "Takiyya" en arabe et "Gizem" en turc.
- 13) Comme exemple de l'harmonie relative qui régnait à l'époque en Anatolie de l'Est, des historiographies rapportent le cas de l'institution symbolique importante qu'est le parrainage (en turc, kirve) pour le monde anatolien. Au baptême d'un garçon chrétien ou à la circoncision d'un garçon musulman, il arrivait que l'on invite un parrain chrétien chez les Musulmans et un Musulman chez les Chrétiens. Cette institution lie le parrain au père de son filleul comme un frère; il doit veiller à l'éducation et au bien-être de son filleul. Cité dans I. Besikçi, *L'ordre de l'Anatolie de l'Est* (en turc), Editions E, Istanbul, 1970.
- 14) On a beaucoup écrit sur le génocide, devenu entre-temps un élément essentiel de l'identité culturelle des Arméniens de la diaspora. Ces deux articles permettent un éclairage particulièrement impartial sur le sujet: Stéphane YERASIMOS, "Ethnies et minorités en Turquie: quelques réflexions sur un problème insoluble", in *Les Temps Modernes*, n° 456-457, juillet-août 1984, Paris, et Stéphane YERASIMOS, "Caucase, la grande mêlée (1914-1921)", in *Hérodote n°54-55*, Ed. La Découverte, 1989, Paris
- 15) Sauf les Grecs et les Arméniens qui disposaient, dans les villes, d'écoles privées. Les églises de toutes les communautés ont cependant pu survivre et fonctionner, même de manière surveillée.
- 16) Les occasions n'ont pas manqué:

1964, première guerre turco-grecque pour Chypre;
1974, deuxième guerre turco-grecque pour Chypre;
1970, guerre de libération nationale au Kurdistan irakien;
1975, guerre du Liban;
1982-1991, la guerre de libération nationale au Kurdistan turc;
1991, soulèvement kurde et expédition punitive irakienne suite à l'issue de la guerre du Golfe.

- 17) Contrairement aux engagements internationaux de la Turquie à la signature du Traité de Lausanne en 1923 (articles 37 à 44).
- 18) Même dans les grandes villes, les Chrétiens sont reconnaissables à leur carte d'identité frappée d'un code spécial.
- 19) la mafia turque organise notamment ces départs au prix fort (billets, faux papier, réseau de passeurs en Syrie, Grèce, Italie, France,...)
- 20) J'ai déjà parlé de l'araméen comme langue internationale du Moyen Orient antique. Il y a eu au moins deux empereurs arméniens à Byzance, ainsi que de très nombreux dignitaires et artistes. De même, dans l'Empire Ottoman, on peut noter l'existence de hauts fonctionnaires, artistes et commerçants d'origine chrétienne.

A l'image de la diaspora juive, il y a également de grands intellectuels arméniens dans les pays où ils se concentrent. Le fondateur du Ba'ath (à l'époque progressiste et démocratique) en 1930 fut Michel Aflak, un chrétien. Enfin, l'irakien Tarek Aziz n'est-il pas Assyro-Chaldéen?

- 21) Il s'agit de ces éternels problèmes de différences de mentalité et de modes de vie. Les lieux de tension seront, comme d'habitude, la condition de la femme, les couples culturellement mixtes, etc. En ce qui concerne les enfants, les enseignants et éducateurs soulignent parfois des problèmes psychiques hérités de la période "fuite-départ" (notamment des angoisses inexplicables, le mutisme ou le refus passager de parler en français) Mais dans l'ensemble, les enseignants que j'ai pu rencontrer à ce sujet étaient satisfaits de la progression scolaire de leurs élèves chrétiens d'Orient.

II

LES JEUNES ET LE MARCHE DE L'EMPLOI

I | **JEUNES TURCS EN BELGIQUE FRANCOPHONE: SCOLARITÉ ET INSERTION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

Altay MANÇO

Beaucoup de stéréotypes sont véhiculés à propos des étrangers. Quel qu'en soit le support, ces images mentales sont réductrices, à la fois parce qu'elles se contentent de décrire des êtres humains à travers quelques traits qu'on leur attribue, parfois erronément, et parce qu'elles généralisent à tout un groupe certaines prétendues observations concernant un petit nombre d'individus.

Cet article propose une description qui se veut étendue et critique d'une des communautés étrangères les plus méconnues de la Belgique francophone: les Turcs. Ces derniers sont approchés par le biais de leurs jeunes, classe en proie à une exclusion sociale et économique supplémentaire du fait de leur jeunesse .

Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête réalisée en 1990 dans le cadre du programme scientifique d'aide à la décision politique des Services de Programmation de la Politique scientifique(*). Cette investigation a permis de rencontrer 1000 jeunes étrangers de 16 à 26 ans représentatifs

*) A. et U. MANÇO, *Enquête auprès des jeunes issus de l'immigration sur l'insertion aux structures de formation et au marché de l'emploi*, Sous la direction de S. FELD, SPSP/GRESP, documents de travail n° 3 à 7, Université de Liège, 1990-1991.

de leur classe d'âge, vivant en Belgique francophone, parmi lesquels 81 jeunes d'origine turque. L'image que les 160 items de l'étude renvoient de la situation socio-culturelle, familiale, scolaire et socio-professionnelle des jeunes Turcs sera examinée comparativement à celle que donne l'ensemble des jeunes interviewés, toutes nationalités confondues (*).

QUI SONT-ILS ?

Composé de 41 hommes pour 40 femmes, l'échantillon de Turcs comporte 56% des jeunes de 16 à 21 ans; 44% d'entre eux se trouvent dans le groupe des 22-24 ans. 27% de ces personnes sont nées en Belgique, un taux bien bas par rapport aux jeunes étrangers, toutes nationalités confondues, venus au monde sur le sol belge pour plus de la moitié d'entre eux.

Le séjour en Belgique des jeunes d'origine turque est également moins long comparé à celui des jeunes étrangers en général: si 31% des Turcs sont dans le pays depuis moins de 5 ans, plus du cinquième des étrangers, par contre, vit en Belgique depuis au moins 16 ans.

Etudiants pour 46% d'entre eux (56% dans le groupe global), plus de la moitié de ces jeunes vivent chez leurs parents. Dans le groupe turc, le taux d'activité est de 46%, contre 40% seulement dans le groupe général.

Extrêmement peu de jeunes Turcs vivent seuls (4%

*) Environ 40.000 immigrés turcs vivent dans la Communauté française, la moitié ayant moins de 25 ans; dans les limites qu'impose l'interprétation statistique, nous pouvons considérer la situation de ces 81 jeunes, choisis au hasard dans 32 communes de Bruxelles et de Wallonie, "représentative" de la réalité que vivent ces 20.000 jeunes d'origine anatolienne.

contre 12% dans l'échantillon composite); un sur quatre, par contre, a fondé sa propre famille, ce qui est nettement supérieur en comparaison des autres nationalités. Les jeunes Turcs se marient préférentiellement avec des personnes de leur nationalité, venant souvent directement de Turquie. Les mariages "mixtes" sont rares, ils concernent moins de 9% des jeunes. Les 3/4 des personnes mariées ont de 1 à 4 enfants.

80% de ces jeunes se déclarent "croyants", parmi eux 9/10e de sujets musulmans.

Comptant 3% de naturalisés belges, ces jeunes souhaitent pour 1/3 d'entre eux acquérir la nationalité belge, contre 20% seulement dans le groupe composite. Si à peine 13% pensent rentrer un jour dans le pays de leurs parents, plus de la moitié veulent vivre en Belgique en gardant leur nationalité.

Un des obstacles majeurs à leur installation en Belgique francophone reste le faible niveau de leur maîtrise du français: quelque 5% de jeunes pratiquent régulièrement la langue de Voltaire au sein de leur famille, 54% lisent régulièrement des journaux et 44% écrivent couramment des lettres dans cette langue. Si 86% ont fait leurs études primaires en français, 1/3 ne parlent pas cette langue avant l'âge de 7 ans.

LES FAMILLES D'ORIGINE

A peine 8% des jeunes rencontrés sont issus de familles "mixtes"; cette proportion est de plus de 14% si l'on considère le cas du groupe toutes nationalités confondues. De la même manière, très peu de parents turcs sont nés dans le pays: quasi tous les parents sont arrivés en Belgique entre 1960 et 1979. Dans 55% des cas, l'immigration a d'emblée concerné toute la famille; pour ce qui est du reste, la mère et

les enfants ont suivi le même chemin que le chef de famille, en moyenne 5-6 ans après lui.

Trois pères sur dix ont travaillé en Belgique comme mineur ou salarié agricole, 35% ont été des manoeuvres. Le groupe compte en outre quelques pour cent d'ouvriers qualifiés et de commerçants. 60% des mères sont ménagères. Le niveau de scolarisation des parents turcs est généralement très bas, beaucoup plus bas que celui de n'importe quel autre groupe national: le tiers des hommes et la moitié des femmes ne furent jamais scolarisés. 9% des jeunes Turcs ont un grand-père ayant travaillé en Belgique; cette situation concerne le quart de l'effectif global de l'étude.

Si 45% des parents turcs souhaitent rentrer dans leur région d'origine (35% dans le groupe général), 12% ont acheté une maison en Belgique (38% dans l'échantillon global). Il est bien connu que les familles turques sont très nombreuses, l'enquête ne le dément pas: la moitié des ménages a 5 enfants ou plus.

Tant les attitudes envers le pays d'accueil que les comportements démographiques des ménages turcs montrent qu'ils conservent, pour une majorité d'entre eux, leurs spécificités culturelles.

CONTEXTES DE VIE

46% des jeunes Anatoliens de Belgique francophone vivent dans la région de Bruxelles-capitale, 21% dans le Hainaut et 28% dans la province de Liège; seuls 4% des jeunes ont élu domicile dans le Namurois.

Contrairement aux idées reçues, à peine 11% des jeunes Turcs vivent dans une commune à fort taux d'immigration (plus de 30% d'étrangers) et où la composante princi-

pale de la population étrangère est de leur nationalité. Si 41% habitent des communes à taux important d'étrangers, il s'agit toujours d'un mélange de plusieurs nationalités. Ainsi, seulement 18% des jeunes Turcs ont étudié dans des classes composées majoritairement de leurs concitoyens, ce qui correspond à la moyenne observée dans l'échantillon total des jeunes étrangers.

On s'aperçoit, par contre, que 45% des jeunes Turcs préfèrent la compagnie amicale de leurs compatriotes (contre 21% seulement pour le groupe composite). Des raisons de type linguistique doivent pouvoir expliquer cette statistique.

Seulement un quart des jeunes de nationalité turque ont déclaré fréquenter régulièrement une association de type sportif ou culturel. Ce taux est nettement plus bas que ce que l'on observe chez les jeunes d'autres nationalités, même si les Turcs qui fréquentent de telles associations semblent être plus assidus que les autres dans cette occupation.

L'enquête réalisée en 1990 nous apprend qu'en comparaison avec des jeunes d'autres nationalités, un Turc sur cinq s'estime, en général, "moins bien considéré". Dans le groupe composite, un jeune étranger sur trois pense, au contraire, que sa situation est plus enviable que celle des autres. 33% des Turcs déplorent en outre avoir subi un acte à caractère raciste (et ce principalement dans une école ou dans un lieu de loisirs) contre un quart seulement des jeunes étrangers de toutes nationalités.

LA SCOLARITE

Les résultats de l'investigation montrent que les jeunes d'origine turque subissent, en Belgique, une scolarisation particulièrement difficile: en effet, 2/3 d'entre eux échouent au

moins une fois à l'école primaire (contre 44% dans le groupe de référence). Il faut ajouter aussi qu'à peine 27% de ces jeunes ont bénéficié d'une aide scolaire venant de leur entourage.

79% des jeunes Turcs ont fréquenté l'enseignement secondaire inférieur dont les 6/10e dans une section professionnelle. Ce taux n'est que de 29% dans l'échantillon toutes nationalités confondues. 41% des Turcs rencontrés ont perdu au moins une année scolaire dans ce niveau d'enseignement; seulement 4/10e d'entre eux ont pu obtenir le diplôme d'études secondaires inférieures; la situation dans le groupe tout-venant étant de 78% de diplômés.

En Belgique francophone, moins d'un jeune migrant Turc sur deux accède aux études secondaires supérieures, dont 40% dans un cycle d'enseignement professionnel. Plus de la moitié des jeunes Turcs expliquent le "choix" de la filière suivie, soit par des arguments "mineurs" ("l'école était proche", "j'ai voulu suivre un ami", "c'était plus facile", ...), soit par une orientation forcée, l'école ou les parents imposant parfois la filière et la section où le jeune peut s'inscrire. 42% de ces jeunes Turcs échouent au moins une fois dans ce niveau d'enseignement. Dans la majorité des cas, les jeunes expliquent leurs échecs par leur "manque de connaissance en français" et par "le désintérêt des parents pour la chose scolaire". Si la moitié des jeunes Turcs rencontrés lors de l'enquête était encore aux études dans ce niveau d'enseignement, 32% seulement avaient déjà le D.E.S.S.; ce taux est de 51% dans l'échantillon global.

10% des jeunes Turcs ont fréquenté l'enseignement supérieur: la moitié de ces 8 sujets ont pu décrocher un diplôme universitaire (voir tableau). De même, extrêmement peu de sujets turcs (6) suivent ou ont suivi une formation professionnelle (FOREM - ORBEM ou la Promotion sociale).

**Diplôme le plus élevé obtenu dans l'échantillon
des jeunes étrangers (en % - 1990)**

Nationalités	Aucun	primaire	second. inférieur	second. supérieur	supérieur	Total
Turcs	15	47	24	10	4	100
Echantillon total	7	22	36	28	7	100

L'INSERTION AU MARCHE DE L'EMPLOI

Si 43% des jeunes travailleurs turcs sont manœuvres et 14% ouvriers qualifiés, le sous-échantillon de travailleurs anatoliens comporte également 8% d'employés et 5% d'indépendants; les 30% restants sont des travailleurs à statut précaire et provisoire, comme, par exemple, des apprentis-aidants. 18% des jeunes travailleurs turcs travaillent sans contrat d'emploi, 16% sont intérimaires ou ouvriers saisonniers. 13% des jeunes ne bénéficient que d'un contrat à durée limitée. Mais constatons tout de même que près de la moitié des travailleurs turcs bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et, qu'en règle générale, leur sécurité d'emploi n'est pas moins bonne que celle de l'ensemble des jeunes étrangers, et ce malgré leur moindre degré de qualification.

Les travailleurs turcs sont surreprésentés dans les secteurs des services, le secteur HORECA et celui du bâtiment. 70% travaillent dans des entreprises employant moins de 50 personnes; autant travaillent de 31 à 40 heures par semaine .

Si 61% des travailleurs turcs sont employés par un patron belge, 26% sont engagés par un employeur non-CEE:

ce taux est nettement plus élevé que chez les autres groupes de travailleurs.

La moitié (39% dans le groupe tout-venant) des jeunes Turcs portent un regard optimiste sur leur situation professionnelle; ils ont le sentiment que celle-ci s'est améliorée depuis leur premier emploi. Un quart a le sentiment inverse. Pourtant, 7 jeunes travailleurs turcs sur 10 ont déjà chômé au moins une fois dans leur carrière. Si les jeunes incriminent eux-mêmes leur "manque de qualification" pour expliquer ce taux impressionnant, d'autres questions permettent de relativiser: en effet, pour chômer massivement (15% de chômeurs au moment de l'enquête), le groupe turc ne reste jamais longtemps en chômage. 40% d'entre eux ont chômé moins de 5 mois alors que 40% des jeunes chômeurs toutes nationalités confondues sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Cette situation apparemment plus favorable peut s'expliquer par la participation plus massive des jeunes turcs au système d'emploi intérimaire ou saisonnier que répugnent les autres catégories nationales mieux scolarisées.

Si 26% des jeunes travailleurs turcs sont inscrits au FOREM comme des demandeurs d'emploi, la plupart préfèrent en effet l'embauche par l'intermédiaire de personnes ou de compagnies de travail intermittent.

Le taux de syndicalisation des jeunes travailleurs d'origine turque reste bas (30%). Autant de jeunes travailleurs affirment pratiquer un travail rémunérateur occasionnel en plus du statut principal. Ce travail exercé parfois en "noir" leur rapporte de 5 à 15.000 F.B. en moyenne. 10% de jeunes Turcs reçoivent également une aide financière de leur famille. Quant à leur traitement principal, 31% parmi eux gagnent 15 à 25.000 F.B. nets par mois; pour 54%, cette somme va de 25 à 35.000 F.B. Le statut pécuniaire des jeunes

travailleurs turcs reste comparable à celui des jeunes d'autres nationalités.

Pour résumer, on pourrait dire que l'insertion au marché de l'emploi des jeunes travailleurs turcs donne une image plus optimiste que celle à laquelle on aurait pu s'attendre, vu les difficultés que ces mêmes jeunes rencontrent lors de leur trajectoire scolaire. Cependant, l'insertion professionnelle des jeunes Turcs reste "spécifique" dans la mesure où elle passe par des moyens marginaux comme le travail intermittent, occasionnel, etc ... et profite d'un contexte économique particulier et passager. Cette situation peut, à moyen terme, poser des problèmes de stabilité et de sécurité professionnelles, comme, à long terme, elle peut engendrer une inégalité face à la pension.

2

STRATEGIES "INTEGREES" ET "NON-INTEGREES" D'ADAPTATION ET ATTITUDES DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

LE CAS DES JEUNES TURCS A LIEGE

Altay et Ural MANÇO

Nous assistons depuis les années '70 à une transformation rapide du paysage économique: l'industrie, où l'on restructure à tour de bras, perd de son gigantisme. Les mines sont fermées les unes après les autres. L'informatisation et les nouvelles technologies n'en finissent pas de révolutionner les procédés de production. Enfin, le secteur tertiaire prend une ampleur considérable.

Sur le marché de l'emploi, cela se traduit par une diminution des places disponibles et il est demandé aux travailleurs de plus en plus de qualifications. Dans ces conditions, toute une partie de la population active est condamnée au chômage structurel.

Le chômage des immigrés n'est donc pas un phénomène isolé. Cependant, si aujourd'hui environ 10% de la population active de Belgique est sans travail, cela représente:

- 7% de la population active de nationalité belge;
- 13 à 22% de la population active composée par les nationalités du sud de l'Europe;
- 14 à 16% de la population active composée par les Turcs et les nationalités maghrébines.

LES CHEMINS DE L'EXCLUSION

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans est un phénomène encore plus préoccupant puisqu'il représente le 1/3 du chômage total du pays. Si 18% des Belges actifs de 15 à 25 ans sont au chômage, 27% des actifs de nationalité étrangère de 15 à 25 ans sont dans la même situation; le record étant atteint par les Italiens du même âge: 33% sont sans emploi !

Le chômage des jeunes d'origine immigrée participe donc aussi au phénomène global de sous-emploi. Ces jeunes semblent très mal préparés pour affronter les exigences nouvelles charriées par le changement social; la jeunesse issue de l'immigration connaît un très faible niveau de scolarisation et de qualification professionnelle.

En 1985, non seulement la majorité de certaines nationalités immigrées se retrouvait en secondaire professionnel (filière défavorisante) — comme, par exemple, 71% des Turcs fréquentant l'enseignement secondaire —, mais, en plus, à peine 17% d'entre eux obtenaient leur diplôme au bout de six années d'études. La même année, 53% des élèves d'origine étrangère quittaient l'univers scolaire sans aucun diplôme.

La difficile compatibilité entre les besoins de cette jeunesse et les attentes d'une institution scolaire, qui traduit les différences socio-culturelles en inégalités, commence dès l'école primaire. Si en Belgique, 1/5 des enfants ratent au moins une année scolaire en primaire, 35% des petits Italiens et 57% des écoliers turcs subissent le même sort.

Dans un climat de précarité économique, les retards scolaires, l'écoeurement dû aux échecs successifs et le sentiment d'incompréhension s'ajoutent à la rupture culturelle entre les familles et la norme que l'école est chargée de

transmettre. Ceci achève la déstructuration psychosociale d'un bon nombre d'enfants de l'immigration. Le destin de ces jeunes est trop souvent la non-qualification, la marginalité économique et, bien sûr, la minorisation culturelle à l'instar de leurs parents.

1) Les étapes de socialisation

LEMAN (1979) représente la trajectoire sociale d'un jeune issu de l'immigration par une succession de périodes. Cette représentation a le mérite de synthétiser les conditionnements et contradictions successifs qui s'accumulent jusqu'à l'aube de l'âge adulte.

De 0 à 6 ans, dans la première période de socialisation, l'enfant immigré vit souvent dans un environnement culturel qui porte les caractéristiques de la culture familiale, c'est-à-dire une culture immigrée: la culture d'origine, quelque peu modifiée par l'immigration. A cet âge, peu d'éléments de la culture d'accueil interviennent dans l'éducation familiale de l'enfant. L'école maternelle est une des premières institutions de la société d'accueil qui présente à l'enfant un système culturel différent de celui connu au sein de la famille. L'appropriation des 2 systèmes se fait alors d'une manière bimodale, sans aucune médiation:

- la maison = "culture immigrée";
- l'école = "culture d'accueil".

Entre 6 et 14 ans, durant la période de la scolarité primaire, la multinomie reprend de plus belle avec tous les risques de tiraillements et de conflits d'identité que cela peut comporter. Par le biais de l'école se présente à l'enfant un ensemble de normes: si la rencontre de l'enfant avec l'école échoue, un lien fondamental avec la société d'accueil n'est

pas établi. L'insertion ultérieure dans cette société est compromise car les principales "règles" de vie et de travail ne seront pas intériorisées.

La *troisième période* commence à la fin de l'école primaire. La plupart de ces jeunes suivent encore pendant quelques années l'enseignement technique ou professionnel. A la fin de l'obligation scolaire, un grand nombre d'entre eux arrivent sur le marché du travail sans aucune qualification le plus souvent. C'est dans cette période que se posent les 4 "choix" essentiels par lesquels une intégration plus ou moins grande se réalise dans la société d'accueil:

- 1) le "choix" du type d'école,
- 2) le "choix" de la profession,
- 3) le "choix" du lieu d'habitation,
- 4) le "choix" du compagnon.

2) *Le "choix" de l'intégration*

Ces 4 tentatives ne sont pas spécifiques à la jeunesse issue de l'immigration; la spécificité tient au fait que ces "choix" doivent être faits par des jeunes et par des parents avec un passé d'immigrant et conditionnés par les possibilités limitées d'un vécu de classe ouvrière. Ces "choix" ne sont donc pas toujours de véritables choix: souvent, il s'agit même de chemins imposés par obligation ou priorités économiques. Nous avons touché un mot de la situation professionnelle et scolaire des jeunes issus de l'immigration en Belgique; les choix de l'habitat et du compagnon n'échappent pas à cette observation. Ils sont aussi bien liés aux conditions économiques qu'à la tradition de la culture immigrée (en particulier musulmane) qui veut que le père y ait un droit de regard.

Ainsi, c'est avec un(e) jeune de même nationalité, sou-

vent provenant du pays d'origine, que l'on se marie pour habiter dans le ghetto d'immigrés, près des parents.

Il arrive également que d'autres voies soient empruntées par les jeunes immigrés. On peut citer l'exemple de jeunes qui ne parlent que la langue du pays d'accueil, qui perçoivent le pays des parents comme un pays étranger, qui se plaisent en Europe et partagent les aspirations et le mode de vie des jeunes autochtones. "Ce type de jeunes issus de l'immigration, apparemment, mais seulement superficiellement, bien intégrés, n'est que l'actualisation d'un mimétisme. Ces jeunes sont apparemment tout à fait intégrés, mais intérieurement dominés et répétant seul pour soi-même les valeurs du propre passé familial." (LEMAN, 1979).

TENTATIVES DE DEFINITION

L'option d'un mode d'adaptation à la société d'accueil n'est donc pas, dans la plupart des cas, le fruit d'un choix délibéré; personne n'est maître de ses conditions de socialisation et des multiples influences qu'il subit. Mais qu'entend-on, au juste, par des termes comme "adaptation", "insertion" ou autres qui sont entrés dans notre langage quotidien ?

1) Adaptation économique

L'"adaptation" a une valeur écologique de survie: toute personne qui s'assure, à soi et aux personnes dont elle a la charge, des conditions de vie "minimales" (alimentation, logement, ...), dans une structure sociale donnée, peut être considérée comme un "adapté économique". Comme on peut le constater, la portée de cette définition est très large:

on peut squatter un immeuble abandonné et vivre des restes de restaurants. Les stratégies de squatting et de recherche de nourriture sont les preuves d'une adaptation économique et écologique à un milieu donné. Les stratégies qui peuvent mener à cette adaptation sont donc très variées. Elles ne se valent cependant pas: il n'est pas possible pour tout le monde de mendier. De plus, toutes ces stratégies ne sont pas efficaces dans toutes les conditions: la récolte d'un chiffonnier peut ne pas suffire à une famille nombreuse et l'argent est inutile là où rien n'est à vendre.

Il faut encore ajouter que l'adaptation est aussi une notion subjective qui fait intervenir la "satisfaction personnelle". C'est ainsi que certains peuvent se contenter de "peu" et préservent ainsi un équilibre d'adaptation écologique, alors que d'autres, visant des objectifs peut-être impossibles, se sentiront toujours inadaptés, et ce indépendamment de la réalité objectivement vécue.

Enfin, tous les modes d'adaptation économique ne sont pas valorisés de la même manière par différentes sociétés. La reconnaissance sociale introduit l'aspect synchronique et diachronique de la valorisation des différents modes d'adaptation. Cette nuance morale, donc culturelle, nous permet de parler de modes d'adaptation reconnus: les modes socialement "intégrés", et dévalorisés, voire mis hors la loi: les modes non intégrés. L'adaptation écologique est donc la condition nécessaire mais non suffisante de l'insertion sociale.

2) Insertion sociale

L'insertion sociale peut être définie comme une participation aux institutions socio-économiques et politiques d'une société donnée (HOFFMANN-NOWOTNY, 1986): une adaptation "intégrée", somme toute, objectivée par le

degré (mesurable) d'accès aux structures économiques et politiques valorisées (MEHRLÄNDER, 1988).

L'insertion sociale sous-entend l'adoption par l'individu de certaines valeurs culturelles dominantes dans la société d'accueil. Ceci n'est pas nécessairement incompatible avec la conservation d'une identité originale. D'autant plus que c'est par le biais d'une insertion professionnelle qu'un apport original de valeurs et d'institutions de la part des jeunes issus de l'immigration peut le mieux s'imposer dans la société d'accueil.

3) Stratégies d'adaptation et attitudes face à la société d'accueil

Les stratégies d'adaptation "intégrées", facteurs d'insertion sociale, ou "non-intégrées", moteurs de marginalisation sociale, se doublent d'attitudes envers la société d'accueil, telles que la soumission, le repli identitaire et l'autonomie.

La soumission correspond à une fusion avec la société d'accueil dans un processus individuel d'identification où l'on adopte sans réserve la culture dominante. Il s'agit d'un processus de dépendance impliquant la négation des origines. C'est une recherche de sécurité dans l'assimilation complète.

Le repli identitaire est la revendication active de l'appartenance au pays de ses parents ou à la culture d'origine. Cette position devrait logiquement aboutir au retour dans le pays d'origine, mais, en fait, le retour est plutôt vécu comme un mythe sécurisant, un moyen de garder abstraitement ses racines. Tout ce qui caractérise la société d'accueil est rejeté, il y a repli sur soi et les siens (LLAUMET, 1984).

L'autonomie, entre l'assimilation et le repli, est idéale-

ment l'indépendance de la réflexion et de l'action. C'est l'insertion à la société d'accueil par le biais des modes d'action originaux afin d'y jouer un rôle indépendant dans une relation conflictuelle: notion qui insiste sur le caractère d'échange dialectique, dans le sens d'interaction et de création nouvelle à partir d'éléments donnés. La culture alors construite apparaît comme une expression nouvelle résultant des transformations des deux cultures (BERRY, 1983) ⁽¹⁾.

LE CAS DES TURCS ISSUS DE L'IMMIGRATION

Une socialisation bimodale, une scolarisation problématique et une insertion relativement difficile au marché de l'emploi sont les sources de la multidétermination sociale sur les choix des stratégies d'adaptation économique des jeunes issus de l'immigration musulmane en Belgique. "Intégrées" et valorisées par la société d'accueil, ou "non intégrées" et marginalisantes, ces stratégies s'accompagnent de leurs corollaires, les types d'attitudes face au pays d'immigration.

Si plusieurs stratégies et attitudes peuvent être adoptées en alternance par un même individu, avec l'apparition ou non d'une dominante, les exemples développés ici, issus de l'immigration turque en Belgique, représentent un ensemble de personnes aux attitudes et stratégies contrastées et déterminées dans un temps donné. Ces cas sont issus d'une recherche qui a permis de rencontrer 20 jeunes Turcs installés dans la région de Liège (A. MANÇO, 1988). Ces rencontres ont consisté en des interviews libres retraçant les étapes majeures de la vie de ces jeunes⁽²⁾. L'agencement que nous avons effectué dans leur récit fournit une illustration de divers modes d'insertion sociale et d'adaptation économique.

1) *Le repli et l'adaptation non intégrée*

Une grande partie des jeunes rencontrés vivent dans des quartiers de maisons sociales, où à peu près 60% de la population est d'origine turque, composant une communauté culturellement organisée (magasins, mosquée, etc.)

Les familles turques se sont installées à Liège au temps de l'activité minière. Celle-ci a cessé d'exister en 1980. Depuis, 60% des pères de famille sont inoccupés (chômage, {pré}pension, maladie, invalidité). Ce chômage touche aussi les jeunes, surtout ceux arrivés à 15-16 ans par le biais du regroupement familial. Nombreux sont également les jeunes qui abandonnent leurs études à la fin de l'obligation scolaire sans obtenir un diplôme; ceux-là aussi connaissent le chômage.

Poussé à une attitude de repli par le décrochage scolaire, le jeune Turc, quand il abandonne l'école à 18 ans, n'a d'autre choix que de rester dans son "ghetto", dans la demeure paternelle, et de passer son temps au café parmi ses pairs. Certains des jeunes tentent de se trouver un emploi d'ouvrier non qualifié, notamment via les compagnies d'intérim. Tous chôment, mais tous ne désirent pas travailler. Certains développent une activité économique en noir. Ils attendent que leur père leur désigne une fille du village d'origine pour se marier. Peu d'entre eux pensent quitter un jour le ghetto. Ils préfèrent y rester car il leur permet de vivre en contact avec les pairs et de développer des activités économiques informelles, tolérées mais marginales, donc non intégrées: ils se "socialisent à la marge" (JOUBERT, 1989). Ils fréquentent assidûment la mosquée. Leur attitude face aux Belges est formée d'*a priori* négatifs à base religieuse. La société belge ne les tente vraiment pas. Pourtant, "en Belgique, on te paie même si tu ne travailles pas ...".

Cafer, Nizamettin et Osman sont trois jeunes de Liège à s'être mariés très récemment, et tous les trois ont déjà un enfant. Tous trois sont arrivés en Belgique à l'âge de 15-16 ans pour y rejoindre leur famille. Ils ont tenté un an ou deux l'enseignement technique, sans résultats. Vers 18 ans, pour préparer leur mariage, ils ont tous les trois décidé de travailler.

Cafer n'a pu trouver qu'un emploi intérimaire dans un abattoir où il travaille selon le rythme des commandes. Ses deux frères (plus âgés) travaillent avec lui. Conscient de la précarité de son emploi, il voudrait trouver un travail "plus sûr, dans une grosse fabrique". Mais la perspective de devoir quitter ses frères l'ennuie. Il regrette de ne pas avoir fini ses études.

Osman et Nizamettin achètent, "retapent" et revendent de vieilles voitures; c'est un commerce qui se fait entre Turcs exclusivement (même si ceux-ci habitent la Flandre, la Hollande ou l'Allemagne); cela garantit leur impunité car ce commerce est en noir: le "ghetto" sert de paravent.

Ils se disent, tous les trois, très attachés aux valeurs musulmanes. Ils fréquentent la mosquée et leur mode de vie est, par ailleurs, supervisé par leurs parents.

Les Belges constituent une population que l'on ne fréquente que par obligation: travail, administration... Il faut dire que les seuls contacts avec les Belges que ces jeunes ont pu développer ont été des rapports hiérarchisés et peu satisfaisants. D'abord, ils ont fréquenté une école technique, sans connaître le français, et ont goûté à l'échec. Ensuite, c'est sur le lieu du travail que le patron a complété l'image peu sympathique du Belge. Cafer: "Quand les commandes manquent, c'est d'abord les Turcs que le patron renvoie. En plus, il nous deman-

de rester 2-3 heures de plus que les Belges, même le samedi ...". Pour Nizamettin et Cafer, les Belges inspirent la méfiance, ainsi l'"école des Belges" est faite pour "leur voler leurs enfants": "Dès qu'un jeune va à l'école belge, il va aussi à la ville, il est foutu, il devient 'belge', il ne sait plus la morale de l'Islam".

Les filles du même âge attendent, à la maison, la désignation de leur mari par leur père. Elles ne travaillent pas mais, de plus en plus, elles commencent à chômer, pour autant qu'elles aient été scolarisées en Belgique. Certaines ont une activité lucrative à domicile (sous-traitance pour différentes entreprises), d'autres préparent leur trousseau.

Elles choisissent de porter le foulard; elles aussi font preuve de repli dans leurs propres normes culturelles. Ces jeunes femmes apprécient également la vie du ghetto: cela leur permet de rencontrer d'autres femmes turques; une vie d'immigrée isolée signifierait quasiment l'enfermement dans une maison et la condamnation à la solitude.

Les mariages ne se font qu'entre les jeunes Turcs de Belgique et les jeunes du village duquel le père immigré est issu. Rarement deux jeunes Turcs, tous deux scolarisés en Belgique, ont pu s'épouser. Les mariages avec les non-Turcs sont hors de question. Ainsi, il y a, dans les ghettos, un potentiel d'immigrés de première génération qui est constamment renouvelé.

2) La soumission et l'adaptation par assimilation

Le processus de l'assimilation à la société d'accueil est une position mentale qui nécessite une dévalorisation de la culture immigrée et la soumission au modèle culturel présenté par la société occidentale. Les jeunes Turcs qui

prennent cette voie sont aujourd'hui très peu nombreux, car cela nécessite la rupture des relations avec la famille; de plus, il faut pouvoir s'assumer économiquement.

C'est une majorité de femmes que l'on rencontre dans cette catégorie: il s'agit de jeunes qui, face au sort de "femme d'intérieur" qui leur est culturellement réservé, ont pu développer d'autres projets et ambitions grâce à leur scolarisation en Belgique.

Fatma travaille comme vendeuse à Liège. Elle ne parle plus que le français. Fatma ne rencontre jamais plus sa famille et a demandé sa naturalisation. Elle fera sa vie avec un non-musulman.

Kenan est ouvrier de nettoyage. Cela fait longtemps qu'il a quitté sa famille mais il a gardé quelques contacts. Il vit marié à une femme belge qui attend en un enfant. De plus, cette femme, est diplômée en chimie. Une telle situation de vie est, pour Kenan, l'aboutissement de ses efforts pour se faire admettre dans un milieu belge à haut niveau de formation. Kenan aime bien partir en vacances en Turquie mais son pays est maintenant la Belgique. D'ailleurs, il veut y créer un commerce. Tant pour Fatma que pour Kenan, revenir dans le "monde de l'immigration" est une tâche douloureuse. Tous deux veulent "oublier" cette période de leur vie. Kenan habite loin de tout ça: à la campagne.

3) L'autonomie et l'intégration sociale

Selon LLAUMET (1984), l'insertion sociale est favorisée par une attitude d'autonomie face à la société d'accueil et face à la culture immigrée. Le jeune "autonome et critique" développe une "création nouvelle à partir d'éléments donnés". Cet effort dialectique débouche sur une

fonction sociale par laquelle le jeune est inséré économiquement sans devoir s'assimiler totalement: c'est le dépassement des antagonismes culturels vécus.

Etem a 19 ans et demi. L'année dernière, il a abandonné ses études professionnelles: "Je ne voulais pas devenir un ouvrier comme mon père". Il a débuté un contrat d'apprentissage en hôtellerie: "Maintenant, je connais deux langues, deux pays, je pourrai travailler dans le tourisme et vendre aux Belges des vacances en Turquie...". Il est conscient du potentiel de réalisation que son "immigration" présente. Il est décidé à faire de son "handicap" à l'école —être turc—, un "atout" dans le monde du travail. Il est amer face à l'école belge: "personne ne nous aidait, tout le monde nous abandonnait". Alors, Etem a décidé de "s'en sortir tout seul". Ali Kemal est un autre jeune qui arbore une attitude d'autonomie. Ce garçon de 17 ans est en technique commerciale et il met à profit ses loisirs pour travailler chez un parent qui vend des produits de son pays sur les marchés de la région. Son ambition est d'ouvrir un "grand bazar oriental".

Plusieurs points communs spécifiques à ce groupe de jeunes frappent:

- ces jeunes, contrairement aux types précédents, sont nés en Belgique;
- à l'inverse de la première catégorie, les jeunes "autonomes en insertion" sont célibataires et comptent lancer leurs affaires avant de fonder leur famille;
- ils sont souvent issus de familles qui ont investi leurs premières économies d'immigrés dans le lancement d'une activité commerciale dans le pays d'accueil.

Ainsi, ces familles n'ont pas dû attendre le retour en Turquie pour réaliser leur "saut de classe": d'ouvriers, ils sont devenus des propriétaires-exploitants de commerce.

Outre ces quelques exemples d'insertion par le commerce qui, bien souvent, sont en fait l'aboutissement de stratégies familiales de longue haleine, certains jeunes tentent aussi de réussir une insertion par activités culturelles collectives, même si leur nombre est vraisemblablement moins important en Belgique qu'en France (laquelle connaît ce que l'on appelle les mouvements "Black" et "Beur"). Citons, sans développer, le cas de ces jeunes Turcs champions de Belgique de lutte, un sport que les originaires d'Anatolie appellent "le sport des aïeux".

VERS L'IDENTIFICATION D'UNE "VARIABLE CHANGEABLE"?

Les schémas explicatifs des comportements d'adaptation économique proposés par BERRY (1983) et LLAUMET (1984) se retrouvent chez les jeunes rencontrés. Ces schémas ont l'avantage de mettre en évidence, entre autres, l'influence des attitudes face à la société d'accueil, dans l'élaboration des stratégies d'adaptation. Si ces attitudes ne sont pas tout à fait indépendantes des conditionnements sociaux qui pèsent sur les familles immigrées, il reste qu'elles représentent des "variables changeables". Une action socio-pédagogique y est possible: il s'agit de partir des vécus personnels ou de groupe, afin de promouvoir la maîtrise des potentialités propres et la gestion des conflits d'identités, pour une meilleure insertion dans la société d'accueil.

NOTES

- 1) Un quatrième type existe en fait: c'est l'évasion de la réalité ou la révolte. Quand les situations-problèmes vécues par les jeunes d'origine étrangère deviennent trop angoissantes, la fuite de la réalité apparaît comme une solution. Les conduites déviantes traduisent la volonté de non-participation à une société que l'on rend responsable de ses difficultés. La délinquance est une façon de protester, de se venger d'une société qui rejette (LLAUMET, 1984).
- 2) L'âge moyen des sujets est de 20 ans; la majorité d'entre eux sont des hommes.

BIBLIOGRAPHIE

- BERRY J., "A comparative analysis of alternative forms", in Samuda & Woods (Eds), *Perspectives in immigrant and minority education*, Lanham, New-York, 1983.
- HOFFMANN-NOWOTNY H.J., "Assimilation and integration of minorities and cultural pluralism. Socio-cultural mechanism and political dilemmas" in ROTHERMUND et SIMON, *Education and integration of ethnic minorities*, ICES, Londres, 1986.
- JOUBERT, Gestion des jeunes précarisés par les dispositifs d'actions concertées et processus d'identification d'une sphère publique communale, *Rapport pour la MIRE*, février 1989, Paris.

LEMAN J., "La dernière génération de travailleurs migrants", in *Recherches Sociologiques*, vol. X, n° 2, Bruxelles, 1979.

LLAUMET M., *Les jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation*, CIEM, L'Harmatan, Paris, 1984.

MANCO A., *Modes "intégré" et "non intégré" d'adaptation économique de jeunes immigrés turcs*, Université de Liège, 1988.

MEHRLÄNDER U., "Trends and developments in migration studies in Western Europe", *Int. mig.*, vol. XXVI, n° 4, Déc. 88.

3

PETITE DELINQUANCE ET JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION MUSULMANE

Ural MANÇO

Après les émeutes de mai 1991 et à l'approche des élections de novembre, le débat sécuritaire s'est rallumé: il dure encore. Dans ce cadre, il est opportun de revenir sur les causes de la délinquance juvénile en milieu socio-économique défavorisé (donc également en milieu immigré), et de préciser davantage les réserves à formuler en ce qui concerne la mesure du "volume" de délinquance attribuée aux jeunes issus de l'immigration.

DES FAITS BRUTS

Les taux d'étrangers dans la population carcérale étaient de 32,7% en Belgique en 1988, et de 27,5% en 1986 en France. Ce sont des proportions bien supérieures aux taux d'étrangers dans les populations française et belge. Cependant, en partant simplement de ces données apparentes, rien n'est plus démagogique que de conclure à une réelle sur-représentation des immigrés et particulièrement des jeunes d'origine musulmane dans le phénomène général de la délinquance.

La population carcérale est, dans sa grande majorité, jeune (moins de 30 ans), masculine, peu scolarisée et profes-

sionnellement peu qualifiée; ce qui est, proportionnellement, plus souvent le cas des immigrés, surtout d'origine turque ou maghrébine, que celui des autochtones. Déjà, selon le profil sociologique, la probabilité pour un immigré de se retrouver en prison est donc plus élevée que pour un autochtone...

Dans l'explication de l'importance du nombre d'immigrés arrêtés ou emprisonnés, il faut prendre en compte, en outre, des facteurs tels le "délit de sale gueule", la présomption de délit ou certaines autres inégalités qui peuvent apparaître dans le traitement juridique. Ces faits peuvent augmenter de manière non négligeable les chances d'un délinquant maghrébin ou turc de se faire appréhender, puis de se retrouver en prison là où, pour un délit comparable, un autochtone pourra éventuellement bénéficier d'un non-lieu ou de mesures alternatives à la privation de liberté.

Selon des auteurs tels COSTA-LASCOUX (1985), LLAUMET (1984) et POULET (1990), la détention préventive est plus longue dans le cas de la délinquance des jeunes d'origine étrangère. Pour des délits comparables, les autochtones sont condamnés à des peines ou à des mesures de rééducation plus clémentes que les délinquants turcs ou maghrébins. Enfin, les autochtones se présentent plus régulièrement aux convocations policières ou aux audiences judiciaires; ce qui n'est pas toujours le cas des délinquants d'origine maghrébine ou turque. Ceci constitue une circonstance aggravante en leur défaveur. Il en va bien sûr de même en ce qui concerne la rébellion contre les forces de l'ordre. Or, depuis les émeutes de mai 1991 à Bruxelles, les jeunes Maghrébins se rebellent davantage contre les tracasseries et les contrôles très fréquents et souvent injustifiés de la Police et de la Gendarmerie.

QUELLE EST LA SPECIFICITE DE LA DELINQUANCE DES JEUNES MAGHREBINS ET TURCS?

Rares sont les données statistiques complètes et fiables sur la délinquance des immigrés. En élaborant une synthèse des données et études principales publiées depuis 1983 sur la délinquance enregistrée et les délinquants poursuivis en Belgique, en France et en Suisse⁽¹⁾, il est possible de montrer que les délinquants issus de l'immigration musulmane (turque et maghrébine) sont plus jeunes et regroupent plus souvent des hommes que les délinquants autochtones. Par exemple, l'étude de BASTENIER rapporte qu'en 1986, 70% des délinquants issus de l'immigration musulmane appréhendés à Charleroi avaient moins de 18 ans. La quasi-totalité de ceux-ci sont de sexe masculin, alors que chez les autochtones, il y a un contingent non négligeable de femmes. Les délinquants maghrébins et turcs sont plus souvent célibataires que les autochtones; ce qui est compréhensible vu leur jeune âge. En France, par exemple, selon LLAUMET, au début des années '80, 71% des délinquants issus de l'immigration maghrébine étaient célibataires contre 65% des délinquants français. Les délinquants musulmans sont également davantage analphabètes: toujours d'après LLAUMET, 36% de ceux-ci sont dans le cas, contre 11% seulement des Français appréhendés. De même, les Maghrébins délinquants arrêtés sont plus souvent au chômage que les Français (45% contre 39%).

De manière générale, les délinquants issus de l'immigration musulmane proviennent de familles nombreuses, ce qui n'est pas le cas de la majorité des appréhendés autochtones. Les immigrés délinquants sont davantage récidivistes. Ils commettent leurs méfaits le plus souvent en groupe alors que les délinquants autochtones agissent, en règle

générale, seuls. Il faut cependant souligner que les groupes de pairs dans lesquels opèrent les délinquants sont souvent composés de membres appartenant à des nationalités ou des origines différentes. Les "bandes" composées d'une seule et unique nationalité sont très rares. Selon les observations de BASTENIER, à Charleroi, 65% des méfaits de délinquance seraient commis par des "bandes de jeunes" pluri-nationaux de 4 personnes au moins: dans 8 groupes de ce type sur 10, il y a au moins un Belge.

LA NATURE CONTRASTÉE DES DELITS

Quant à la nature des délits, on observe régulièrement, en France, que les trois-quarts sont de type acquisitif. Il s'agit de vols sans violence sur la ou les victimes et, bien souvent, en l'absence de celles-ci. En Belgique, les vols du même type constituent 82% de la délinquance enregistrée totale selon le dernier rapport de la Gendarmerie et de la Police Judiciaire sur la criminalité. Selon ce rapport, rendu public en janvier 1992, la majorité des vols sont liés au financement de la consommation de drogues.

Les jeunes Turcs appréhendés pour faits de délinquance à Bruxelles l'ont été, selon une enquête de BASTENIER (1991), dans un cinquième des cas, pour infraction contre les personnes (bagarres). Seulement un cas sur 20 y est lié à la drogue. Chez les Marocains, les dossiers liés aux stupéfiants sont plus nombreux; chez ceux-ci, comme chez les Turcs, l'écrasante majorité des cas de délinquance enregistrée concerne un fait de vol. Le tapage nocturne, la violence sur les personnes, le vandalisme sur le mobilier urbain sont des cas de délinquance bien plus souvent rencontrés chez les jeunes Belges que chez les étrangers. La violence sexuelle (viols)

ne représente qu'un cas sur 100 dans la délinquance juvénile enregistrée. Si les vols sont commis en groupe, cas le plus fréquent chez les jeunes issus de l'immigration musulmane, la violence physique sur les personnes, fait de délinquance important chez les jeunes Belges, est commise seul.

L'INCIDENCE: LES ECUEILS

Le rapport récent des forces de l'ordre du Royaume sur l'état de la criminalité, constate une augmentation sensible des faits délictueux dans les grands villes et surtout dans les communes où il y a une forte population immigrée. Cependant, il est dangereux de conclure pour autant à la croissance de la criminalité endémique. Il s'agit, comme toujours dans ce genre de données, de criminalité enregistrée. Si les forces de police travaillent plus efficacement, elles élucident plus de méfaits: il y aura donc plus d'appréhendés. Mais la criminalité ambiante a-t-elle augmenté pour autant? Par ailleurs, si un méfait n'est pas signalé par une plainte, il ne sera pas repris dans les statistiques. De manière générale, on admet que la majorité des cas de petite délinquance ne sont pas signalés. Là aussi, il y aurait des changements: de plus en plus de victimes déposeraient plainte. De nouveau, comment savoir si la criminalité totale réelle (objet de plainte ou pas) a augmenté ou non?

Les mêmes incertitudes pèsent également au sujet des auteurs des petits délits. Il est admis que les 8/10ème des vols ne sont pas élucidés (les auteurs ne sont pas identifiés). Rappelons que les vols composent à eux seuls, les 8/10ème des faits de petite délinquance. Or, les quartiers populaires, en l'occurrence les ghettos de Maghrébins et de Turcs des grandes villes, sont plus surveillés que d'autres quartiers.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que la délinquance enregistrée y soit plus importante qu'ailleurs. En outre, dans nos villes souillées par la xénophobie ambiante, il est, à tort ou à raison, tellement plus facile d'appréhender un jeune Maghrébin ou un Turc, marqué par son "altérité", plus "repérable" que ses homologues autochtones.

En 1991, les forces de l'ordre ont interpellé, dans des grandes villes telles Charleroi et Bruxelles, 3 Belges de moins de 18 ans sur 100 pour un fait de délinquance. Ce taux dit de "délinquance enregistrée" est de 5% pour les Maghrébins et de 4,5% pour les Turcs. Entre 18 et 25 ans, les taux de délinquance enregistrée augmentent sensiblement: 9% pour les jeunes Belges, 13% pour les Marocains et 10% pour les Turcs. A partir de 25 ans, les taux de délinquance baissent à 2% pour les Belges et à 5% pour les immigrés musulmans. La différence entre les nationalités est certes nette, mais pas considérable. En tout cas, ce n'est pas aussi alarmant que ce que le discours sécuritaire xénophobe tente de nous faire croire⁽²⁾.

"A quelle réalité correspond le potentiel de délinquance démesuré que lui confère la rumeur populaire?" Tout en posant la question, A. BASTENIER (1991) ajoute que la mesure de la délinquance perçue et enregistrée se heurte à une série de problèmes méthodologiques qui risquent de mal informer le public. Ainsi, en matière de délinquance juvénile, les taux de petite criminalité annoncés par nationalité reflètent-ils correctement la réalité? Le volume et la nature des infractions enregistrées et élucidées peuvent être biaisés, notamment par le contrôle plus vigilant des quartiers immigrés ou par la "repérabilité" plus grande des jeunes d'origine maghrébine ou turque (I. POULET, 1990).

Les statistiques de criminalité sont toujours parcelaires. Il n'y a pas, par exemple, d'information sur le mon-

tant des dégâts occasionnés. Les catégories d'infraction sont mal définies et portent des libellés souvent plus graves que les faits réellement commis. D'un autre côté, les affaires sont individuellement classées: si un vol a été commis par une "bande" de trois personnes, il y aura, pour les statistiques, trois dossiers individuels de vol alors qu'il n'y en a eu réellement qu'un seul. Rappelons que les jeunes délinquants d'origine maghrébine ou turque agissent le plus souvent en groupe. Le fait qu'ils commettent est donc comptabilisé comme autant de faits différents que ce groupe compte de membres! (I. POULET, 1990).

Dès le début des années 70, les imperfections dans les statistiques étaient dénoncées: "il faut comparer des choses comparables", s'exclamait A. BURNIAT-HERSCOVICI (1973). Là où les données ont pu être recueillies en évitant ces diverses imprécisions, on est davantage frappé par les similitudes qui existent entre la petite criminalité des jeunes autochtones et celle des immigrés d'une même catégorie sociale (I. POULET, 1991).

LES CAUSES: A LA RECHERCHE D'UNE IMAGE VALORISANTE

Il y a certainement des différences factuelles entre la délinquance enregistrée des autochtones et celle des Maghrébins ou des Turcs. Mais les jeunes issus de l'immigration musulmane ne sont pas plus violents ni plus délinquants que d'autres à cause de leur origine culturelle! Le problème est social. Dans toutes les grandes métropoles du monde industriel, la petite criminalité semble être en hausse. C'est l'expression d'une certaine exclusion sociale. Les

jeunes d'origine maghrébine ou turque composent une des couches les plus défavorisées de la jeunesse en Belgique. Il est compréhensible qu'on les retrouve dans les cohortes de délinquants appréhendés, d'autant plus qu'ils évoluent dans les secteurs les plus quadrillés des villes.

Les jeunes des milieux populaires vivent, comme le reste de leur famille, dans de mauvaises conditions d'habitation. Il souffrent d'échec scolaire et d'exclusion socio-professionnelle. Sans diplôme ni qualification, ils sont condamnés au chômage et à une oisiveté involontaire. Cette situation de pauvreté et d'absence d'avenir est génératrice de frustrations. Le jeune défavorisé se trouve face à une société de consommation qui s'adresse à lui à travers l'univers rose des médias populaires, de l'industrie des loisirs et du paraître. Cet univers s'expose ostentatoirement, mais son accès est désespérément barré à la jeunesse des quartiers de l'exclusion.

Le jeune Marocain ou Turc qui vit cette situation est plus fragilisé encore: il est tiraillé entre des choix culturels et de mode de vie parfois contradictoires. De ce fait, il règne chez lui un conflit de générations souvent violent: entre ses parents et la société d'accueil, le jeune cherche une appartenance et une identification cohérentes.

La recherche d'une identité, de l'affirmation et de la valorisation de soi chez les jeunes défavorisés issus de l'immigration musulmane tend vers un point central: la volonté d'intégration à la société, la volonté, surtout, de participer à la frénésie consummatrice et au bien-être de la jeunesse dorée. Mais puisque l'accès à cette "société de rêve" est obstrué par les obstacles de la stratification sociale, c'est dans l'émergence d'une "sous-culture" contestataire que la jeunesse défavorisée, et particulièrement celle issue de l'immigration musulmane, exprimera sa réaction. Cette contre-culture est

véhiculée par le “tag”, le “hip-hop”, le “rap”, la casquette et le training à la mode de Harlem. La consommation de stupéfiants par une partie de ces jeunes peut également entrer dans cette analyse en tant qu'évasion des réalités du quotidien.

Quant à la délinquance en “bande”, elle est également une expression de cette contre-culture. Il s'agit de se donner les “moyens de s'intégrer”. Le groupe de pairs joue dans cette sous-culture, et particulièrement dans son expression délinquante, un rôle non négligeable. Il répond au besoin d'identification et d'auto-valorisation en tant qu'espace de communication et lieu protecteur. C'est là une substitution à la famille et à la société (A. BASTENIER, 1990). Il y a cependant une marge à ne pas franchir entre ces groupes de pairs souvent éphémères et non hiérarchisés, et une bande organisée possédant un territoire sur lequel elle fait régner sa criminalité (I. POULET, 1991 et BASTENIER et all., 1991).

Quand un groupe constitué de jeunes défavorisés bascule dans la petite délinquance, l'audace des actes délictueux devient une performance valorisante et suscite l'admiration des amis. Le vol, la forme la plus courante de délinquance dans ce genre de groupes permet, à son tour, l'appropriation d'objets symboliquement chargés (voitures, motos, appareils hifi, vestes, ...). Cette possession illicite donne l'impression de participer à la “vraie vie” et à sa consommation. L'intégration à la société et à son mode de vie que véhiculent les médias demeure donc au coeur des actes illicites commis en tant qu'expression d'une sous-culture laquelle, au départ, était censée contester cette même société exclusionniste.

Selon BASTENIER (1990), l'intégration est ainsi rendue paradoxalement possible par la déviance. Celle-ci n'en donne, cependant, que l'illusion de participer ou d'appartenir à ce monde auquel les jeunes délinquants aspirent. Le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés définit ce

phénomène comme une “déviance conformiste” (Rapport C.R.P.I., mai 1990).

Les voies légitimes de l'intégration sociale, comme la réussite scolaire, l'emploi ou la cohabitation harmonieuse avec la population autochtone étant d'accès difficile, c'est de manière prévisible que se développent la consommation de drogue ou la petite délinquance qui fournissent une réponse à la recherche d'identité et de gratification sociale d'une partie des jeunes issus de l'immigration musulmane. Cependant, seule une partie minoritaire des jeunes Maghrébins et Turcs sont concernés par ces travers. Il existe d'autres moyens de rechercher une valorisation (H. MALEWSKA-PEYRE, 1984): il ne faut pas oublier ceux de ces jeunes qui, malgré tout, parviennent à réussir leurs études. C'est plus souvent le cas des filles que celui des garçons. Il y a également ceux qui s'expriment par une activité artistique ou le sport. Le retour aux sources peut être aussi une voie de recherche identitaire autovalorisante. On peut rencontrer toute une gamme d'hyperconformismes religieux, du piétisme au militantisme intégriste. Chez les Turcs, l'islamisme est parfois conjugué avec l'ultra-nationalisme. Ces adolescents qui s'identifient aux appartenances culturelles et idéologiques de leurs parents se retrouvent mariés à un âge relativement jeune: il est rare de rencontrer chez eux une tendance à la délinquance.

Contrairement aux garçons, une tendance à la violence introvertie est à déplorer chez les filles. Doublement défavorisées par leur statut de musulmanes et de descendantes d'immigrés, partagées entre la tradition et l'image qu'elles ont de la femme occidentale, nombre de jeunes Turques ou Maghrébines sont sujettes à des maladies psycho-somatiques, à l'obésité ou à d'autres expressions d'un mal-être psychique: le malaise va parfois jusqu'à la fugue ou au suicide.

Y A-T-IL DES SOLUTIONS?

En l'an 2020, 45% de la population d'une ville comme Bruxelles sera composée de descendants d'immigrés essentiellement d'origine maghrébine ou turque. La plupart seront naturalisés, mais les problèmes d'exclusion sociale (avec, notamment, la délinquance) seront-ils pour autant résolus?

La délinquance ne pose problème qu'à la société. Pour les jeunes exclus, le problème est inverse: ils se sentent agressés par cette société. La compréhension des phénomènes d'illégalité nécessite, dans le cas de l'immigration, la prise en compte des possibilités d'adaptation socio-économique. Certaines activités "hors-normes" apparaîtront alors comme le passage obligé d'une adaptation-survie, comme l'intégration paradoxale que constitue la délinquance. Ce point est surtout important pour la conception d'actions qui viseraient à diminuer l'occurrence des faits illégaux.

Si le problème est social, c'est par des solutions tout aussi "sociales" qu'il faut tenter de le résoudre. Des mesures policières ne pourront pas répondre aux besoins: elles ne pourront être que l'instrument d'une démagogie politicienne qui exploite la phobie sécuritaire et la xénophobie ambiantes.

C'est en s'assurant de l'égalité des acquis scolaires qu'il faudrait commencer. Les immigrés et leurs descendants attendent que s'établisse l'égalité face à l'insertion professionnelle: les Maghrébins n'ayant jamais travaillé après l'école n'ont pas droit aux allocations de chômage. L'accès à l'emploi dans la fonction publique est toujours interdit aux étrangers. Il en est de même du droit de vote, c'est-à-dire de la participation à la vie publique. L'octroi du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal serait une des meilleures garanties d'insertion sociale des communau-

tés immigrées, et le meilleur barrage contre des dérives racistes et antidémocratiques.

C'est au niveau local que doit commencer la "cohabitation harmonieuse" (A. MANCO, 1991). La collaboration et la participation des populations immigrées, et particulièrement de leurs jeunes membres, à des interventions sociales doivent être encouragées. Les contenus de ces actions devraient être fixés suivant l'image que ces jeunes ont de leurs problèmes. Ces travaux de terrain pourraient ainsi concerner la rénovation urbaine, la formation professionnelle, les tracasseries policières ou l'échec scolaire.

NOTES

- 1) S. PANCIERA, 1983; M. LLAUMET, 1984; N. QUELOZ, 1985; J. COSTA-LASCOUX, 1985; *Revue Pénitentiaire et de Droit pénal*, janvier-mars, 1986; A. et U. MANÇO et all, 1989; A. BASTENIER, 1990; I. POULET, 1990; A. BASTENIER et all, 1991.
- 2) En 1990, le magazine *Le Point* a publié une enquête portant sur 50 grandes villes de la CEE. Dans ce "palmarès de la sécurité", Anvers(!) apparait comme la troisième ville européenne la plus sûre juste derrière Malaga et Salonique. Par ailleurs, selon les statistiques d'INTERPOL (1989), les 586 cambriolages et les 53 délits annuels liés à la drogue, observés en Belgique, pour 100.000 habitants constituent les valeurs les plus basses dans l'Europe des douze. Avec ses 3 homicides et 5 viols annuels pour 100.000 habitants, le Royaume ne dépasse guère les moyennes de la Communauté.

BIBLIOGRAPHIE

- A. BASTENIER, "Les bandes de jeunes d'origine étrangère, importance et signification de la délinquance en groupe", dans *Immigration et pluralismes nouveaux: une confrontation de sociétés*, A. BASTENIER et F. DASSETTO (éds), De Boeck, 1990, Bruxelles.
- A. BASTENIER et all., *La délinquance des jeunes d'origine étrangère à Bruxelles*, U.S.O.C., U.C.L., 1991, Louvain-la-Neuve.
- A. BASTENIER, "La délinquance enregistrée à Charleroi et Bruxelles: deux recherches", dans *Info-Mig*, n°1, Leuven-Louvain-la-Neuve, 1991.
- A. BURNIAT-HERSCOVICI, *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 53(1), 1973, Bruxelles.
- COMMISSARIAT ROYAL À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS, *Pour une cohabitation harmonieuse*, mai 1990, Bruxelles.

- J. COSTA-LASCOUX, "A propos de la délinquance immigrée" dans *Les Actes des 5^è journées internationales*, mai 1985, Vaucresson.
- M. LLAUMET, *Les jeunes d'origine étrangère. De la marginalité à la participation*, C.I.E.M.I., L'Harmattan, 1984, Paris.
- H. MALEWSKA-PEYRE, "Crise d'identité, problèmes de déviance chez les jeunes immigrés", dans *Les Temps Modernes*, Avril-Mai, 1984, Paris.
- A. et U. MANÇO et all., *Approche quantitative et comparative des conditions de vie des ménages belges et immigrés*, S.P.I.A., Liège, 1989.
- A. MANCO, "La jungle à Forest?" dans *Le Soir* du 16.05.1991.
- S. PANCIERA, "Ces immigrés délinquants" dans *La Revue Nouvelle*, janvier 1983, Bruxelles.
- I. POULET, "La délinquance enregistrée des jeunes immigrés dans l'agglomération de Charleroi", dans *Immigration et pluralismes nouveaux: une confrontation de sociétés*, De Boeck, 1990, Bruxelles.
- I. POULET, "Délinquance des jeunes Maghrébins: dramatisations, distorsions et généralisations abusives", dans *Info-Mig*, n°2, novembre 1991, Leuven-Louvain-la-Neuve.
- N. QUELOZ, "Profil des jeunes étrangers devant la justice des mineurs en Suisse", dans *Actes des 5^è journées internationales*, mai 1985, Vaucresson.
- Revue Pénitentiaire et de droit pénal*, janvier/mars 1986, Bruxelles.

III

FAMILLES DE TURQUIE: LES FEMMES ET LES PERSONNES AGEES



FEMMES, FAMILLES ET IMMIGRATION TURQUES: MODIFICATION DES PRATIQUES DE MATERNAGE

Oya AKHAN

L'étude concerne les pratiques de maternage des mères turques immigrées en Belgique. Par "pratique de maternage", il faut entendre tant les soins qu'une mère prodigue à son enfant que les relations qu'elle entretient avec lui. Dans cette recherche, la notion de "maternage" a été abordée à la fois d'un point de vue comportemental et du point de vue des représentations sociales qui sous-tendent les pratiques des mères. Les conditions matérielles et les faits historiques qui se trouvent à la base de certains de ces comportements et représentations ont également été approchés. Complétement, l'investigation a encore cherché à saisir et comprendre ce que représente le concept de "maternité" pour les femmes rencontrées.

L'APPROCHE: DES QUESTIONS DE BASE

L'approche méthodologique consiste en une description et une analyse de type ethnologiques: cette recherche se définit plutôt comme une première prospective appelée à baliser le champ d'investigation, à donner des repères plus objectifs et à relativiser l'importance de certains faits et comportements qui semblent frapper les acteurs et les observateurs sociaux dans le domaine de la santé maternelle et in-

fantile. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que cette étude ne permet en aucun cas la déduction directe d'une application pratique.

Au départ de la recherche, l'étude de la bibliographie anthropologique sur les pratiques de maternage et la conception de la maternité en Anatolie, mais aussi l'approche de la littérature traitant de la famille turque, des rapports qui s'y vivent et des statuts de chacune de ses composantes, a permis de dresser un tableau global des comportements et faits rencontrés dans cette région. Cet apport d'informations est utile en ce qu'il permet de remonter à l'origine historique ou culturelle de certains comportements observés dans un état quelque peu transformé, suite à des changements sociaux. La transformation sociologique des comportements familiaux a fait l'objet d'un certain nombre d'études en sciences sociales; celles-ci ont été également examinées.

L'analyse et la confrontation des connaissances issues de ces champs d'étude conduisent à poser une question centrale: *par rapport aux traditions de leur milieu d'origine, observe-t-on, chez les femmes turques immigrées en Belgique, des changements dans les pratiques de maternage, les conceptions de la maternité et de l'enfant, les représentations liées à l'enfance ?*

Pour éclairer et développer cette question, sont posées quatre sous-questions:

- dans le cas où des transformations de pratiques sont observées par rapport à celles décrites dans la littérature, quelles sont-elles précisément?

- quels sont les facteurs socio-économiques ou historiques qui peuvent expliquer ces mutations?

- quelle part joue l'immigration des femmes en Europe dans ces changements ?

- enfin, dans le cas où plusieurs facteurs explicatifs sont mis en évidence, une hiérarchisation de ceux-ci est-elle possible ?

LA FAMILLE TURQUE EN ANATOLIE

En Anatolie, il est possible de distinguer quatre grands types de familles: “nucléaire”, “étendue patrilineaire”, “élargie provisoire” et “morcelée”.

La famille nucléaire se compose des deux parents et des enfants non mariés; la famille étendue patrilineaire comprend le chef de ménage, sa femme, les fils mariés, les brus, les petits-enfants, et les autres enfants qui ne sont pas encore mariés. La famille élargie provisoire compte, outre les membres de la famille nucléaire, les parents du chef de ménage et sa fratrie célibataire et/ou les parents de la mère de famille et ses soeurs et frères non mariés. Enfin, est dite “morcelée”, la famille dans laquelle l’un et/ou l’autre parent est absent suite à un décès, un divorce ou une séparation. On trouve encore dans cette catégorie les familles composées de deux frères ou soeurs veufs ou célibataires vivant sous le même toit.

C’est surtout dans les villes qu’on rencontre les familles nucléaires et morcelées. Les familles étendues patrilineaires et les familles élargies provisoires s’observent surtout dans les campagnes, où l’on constate une plus grande homogénéité des types de familles.

Les mariages

Dans les villages anatoliens, fonder une famille ne dépend pas du choix de deux personnes de sexe différent. Un mariage réalise le désir de deux familles qui souhaitent se

rapprocher et tisser des liens étroits - ce qui n'entraîne pas qu'on ne tienne aucun compte des préférences ou répugnances des deux jeunes à marier. En général, ceux-ci se connaissent; les rencontres et discussions entre jeunes, si elles sont codifiées, ne sont pas interdites, à l'occasion par exemple de mariages ou de travaux collectifs (BALAMAN, A.R., 1984).

Hormis des arrangements comme le mariage entre cousin-cousine ou la "promesse du berceau" (*besik kertme*), les jeunes se choisissent et font part de leur choix aux parents, soit oralement par l'intermédiaire d'autres personnes, soit par des comportements symboliques qui sont propres à chaque région. Ainsi, le jeune qui veut se marier peut faire connaître son désir à ses parents en clouant la chaussure de son père au plancher (Elbistan), en plantant une cuillère en bois dans le pilaf (Yozgat), en martyrisant des animaux en société (Kizilcahamam), ... Ainsi prévenu, le père demande à sa femme de parler avec son fils de son désir et de son choix pour arranger ensuite le mariage avec la famille de la fille (BALAMAN, A.R., 1983).

En règle générale, la famille du jeune homme joue un rôle de demandeur et la famille de la jeune fille un rôle de donneur. Ces statuts de demandeur/donneur obligent les familles à se comporter différemment. Ainsi, le demandeur devient insistant et le donneur hésitant. Même si on a décidé d'accorder la main de la jeune fille, son père demande à réfléchir pour prendre l'avis de sa femme, de sa fille, des oncles et tantes de la jeune fille. S'il se comporte autrement, le père est accusé de n'avoir "pas de mœurs" ou "d'en avoir assez de sa fille".

Dans les villages d'Anatolie centrale, l'âge moyen du mariage est de 15 ans pour la fille et de 18 ans pour le garçon. Mais lorsqu'une jeune mariée a perdu son mari, pour

empêcher le partage de la propriété ou pour éviter l'arrivée d'un beau-père inconnu qui "ne serait peut-être pas gentil pour les enfants", il arrive qu'on la marie à son beau-frère qui n'est peut-être encore qu'un enfant. Ceci est valable également pour un jeune veuf qui épouse la jeune soeur de sa défunte femme.

Les cérémonies de mariage se ressemblent: d'abord la promesse, puis les fiançailles, l'exposition du trousseau de la jeune fille, la nuit du henné (réservée uniquement aux femmes), les noces. Dans certaines régions de l'Anatolie, la fête du mariage peut durer plusieurs jours, suivant le statut socio-économique du père du marié.

En général, dans le choix des conjoints, on préfère l'enfant d'un ami proche ou tout simplement quelqu'un de la famille. Lorsqu'un jeune homme épouse une fille venant d'un autre village, on pense qu'elle a sûrement une tare, sinon elle serait mariée dans son village. Si une fille à l'âge de se marier a plusieurs cousins (qu'ils soient patrilinéaires ou matrilinéaires), elle a peu de chances de se marier avec un étranger. Se marier à un étranger est en effet considéré comme une perte pour la famille, et perturbe l'équilibre homme-femme à l'intérieur de celle-ci.

Il existe deux types de mariage: le mariage civil et le mariage religieux. Le mariage civil est une obligation légale que l'on applique tant qu'on peut, tandis que le mariage religieux est une obligation divine qu'il faut appliquer à tout prix: un enfant né d'une union sans cérémonie religieuse est considéré comme "bâtard". Depuis l'immigration vers des pays européens cependant, pour éviter les séparations, on pratique de plus en plus le mariage civil, vu comme une garantie pour l'union.

Les divorces

Avoir plusieurs enfants constitue une nécessité économique, mais aussi un appoint indispensable en cas de vendetta ("*Kan davasi*") : lorsqu'il y a vendetta, il importe en effet d'être nombreux pour éviter que la famille ne s'éteigne. Ces deux ordres de nécessité (subsister économiquement, survivre aux vendettas) sont au nombre des facteurs qui rendent le divorce presque impossible. Par ailleurs, le mariage traditionnel ne laisse place ni au romantisme ni aux demandes excessives (entre autres affectives) des conjoints : le rôle de chacun étant défini socialement et les attentes respectives étant réduites au sein du couple, on voit peu de divorces pour incompatibilité d'humeur ou mésentente conjugale.

Dans certains types de mariage, le divorce est hors de question, quoiqu'il arrive. C'est le cas des mariages par échange "*berder*" (un couple de frère et sœur épousant un autre couple de frère et sœur), où le divorce d'un couple pourrait avoir des répercussions sur l'autre. Un autre type de mariage qui diminue les risques d'un éventuel divorce est le "*taygeldi*", c'est-à-dire l'union d'un homme veuf avec une veuve accompagnée de l'union du fils du veuf avec la fille de la veuve. Dans ce cas, il y a une meilleure entente entre la bru et la belle-mère qui est la propre mère de sa bru.

Dans les campagnes, si divorce il y a, la principale cause légitime en est la stérilité (toujours supposée celle de la femme). Notons que, même en cas d'infécondité du couple, les hommes préfèrent prendre une deuxième femme plutôt que de divorcer.

La Turquie est l'un des pays au taux de divorce le plus bas. Celui-ci n'a par ailleurs pas beaucoup varié depuis 30 ans. Quand divorce il y a, c'est surtout dans les familles urbaines et dans les quatre premières années du mariage. La

moitié des familles défaits par le divorce sont sans enfant; 75% des divorces ont pour cause la mésentente du couple, les 25% restants résultent de l'abandon du foyer conjugal, de l'infidélité, etc... Au cours des années, ce qui est surtout remarquable, c'est l'augmentation des demandes de divorce par les femmes. Dans les années 60, la majorité des demandes émanaient des hommes; en 76, les demandes des femmes l'emportaient sur celles des hommes (YÖRÜKOGLU, A., 1989).

Les changements de valeurs socio-culturelles ne sont pas sans effet sur les décisions de divorce (KIRKPATRICK, C., 1963). Ainsi, depuis que la pression religieuse a diminué à propos du divorce, celui-ci est davantage toléré par la société. La diminution de la natalité dans les milieux urbains est aussi un facteur facilitant le divorce dans la mesure où un nombre élevé d'enfants dissuade souvent de divorcer. Par ailleurs, le changement de statut de la femme citadine (travail, reconnaissance sociale, scolarité) diminue l'harmonie dans le couple: un homme qui vient d'une famille étendue patrilinéaire et une femme qui défend l'égalité des sexes ont peu de chances de s'entendre.

Relations entre les membres de la famille

Dans la famille traditionnelle, le rôle des membres et les rapports qu'ils entretiennent sont définis par l'âge et le sexe de chacun. Ainsi, dès la naissance, la place d'un garçon est différente de celle d'une fille. Si une femme qui vient d'accoucher ne se lève pas tout de suite pour accomplir ses tâches ménagères, on tolère le fait si l'enfant est un garçon. Si c'est une fille, on exige qu'elle se mette au travail immédiatement.

L'enfant appartient à la famille paternelle: la mère a le

devoir de l'allaiter et de changer ses langes, mais elle n'a pas le droit de manifester son affection à son enfant et de jouer avec lui devant d'autres personnes. L'enfant est presque toujours confié à une sœur ou à une tante plus âgée que lui. S'il n'y a pas de sœur plus âgée ou de grand-mère à qui le confier, l'enfant part au champ sur le dos de la mère. Lorsque le lait de la mère devient abondant et commence à la déranger, elle arrête son ouvrage puis allaite son enfant. On n'allait pas l'enfant chaque fois qu'il pleure; au contraire, on le laisse pleurer pour qu'il ne soit pas "gâté" et pour qu'il ait de "bons poumons".

Bien souvent, les parents ne changent pas leurs habitudes à l'occasion d'une naissance et l'enfant est immédiatement soumis au rythme des parents. C'est ainsi que la nuit, il va au lit en même temps que ses parents et qu'il se lève en même temps qu'eux. Jusqu'à la puberté, presque tous ses comportements inadaptés sont acceptés avec tolérance, car pour l'enfant, il n'y a pas de péché. A partir de la puberté, pour qu'il apprenne le rôle qu'il doit tenir au sein de la collectivité, l'enfant est livré à lui-même et est responsable des conséquences de ses actes.

Les relations de l'enfant avec les membres productifs de la famille (parents et fratrie plus âgée) apparaissent souvent restrictives et dures, alors qu'entre les membres non productifs (petits-enfants et grands-parents), les relations apparaissent beaucoup plus douces et affectives. Elles prennent des dimensions telles qu'elles peuvent causer une certaine jalousie dans l'entourage.

Les relations adultes-enfants

Pour une mère turque, le poids de son nourrisson est très important. Plus l'enfant est gros, plus la mère sera considé-

rée comme une bonne mère nourricière. Ainsi, souvent, les mères restent sourdes lorsque les médecins prescrivent une diète pour l'enfant. Elles sont persuadées que l'enfant maigrira de toute façon lorsqu'il commencera à marcher.

Il est également possible d'observer des comportements qui peuvent paraître déroutants lorsque les mères montrent leur tendresse à leurs enfants. Ainsi, il est très fréquent de voir une mère serrer très fort l'enfant contre elle, lui donner des baisers, puis l'éloigner subitement de son corps, l'injurier et lui donner de petites gifles, ces comportements de "rejet" s'accompagnant de sourires et de rires de la mère, dont l'intonation reste enjouée et affectueuse. Sous cette apparente incohérence se cache, chez la femme turque, la peur du "mauvais oeil".

L'enfant, qu'il soit fille ou garçon, dans sa petite enfance, est roi. Il sera détrôné à la naissance suivante. Alors, subitement, il devient grand et doit se comporter comme tel. Ce changement de statut engendre des comportements très agressifs de la part de l'enfant à l'égard du nouveau-né et de la mère. Suivant le sexe de l'enfant, l'agressivité est plus ou moins tolérée (chez les garçons) ou réprimée (chez les filles).

La discrimination entre fils et fille se marque également dans les études. Bien que la majorité des parents souhaitent que leurs enfants (fille ou garçon) fassent des études, l'échec du garçon est ressenti plus douloureusement que celui de la fille. Même si les filles réussissent bien à l'école, leurs parents peuvent mettre fin à leurs études si quelqu'un digne de confiance demande leur main - ceci, en partie du moins, parce que les parents craignent que la jeune fille ne rencontre un inconnu durant ses études. Par ailleurs, ce qui est et reste toujours le plus important à leurs yeux pour une fille, c'est de fonder une famille et d'avoir des enfants.

Dans les familles turques, les garçons occupent une

place privilégiée. Il arrive qu'ils fassent des courses pour leur mère, mais c'est aux filles qu'on donne les responsabilités ménagères. Ainsi, nombreuses sont les petites filles qui doivent surveiller leur fratrie et aider leur mère dans les travaux ménagers.

Le statut des femmes

La structure familiale est caractérisée par la dominance de l'homme et la soumission de la femme. Même enfant, un garçon peut commander aux filles qui sont beaucoup plus âgées que lui. Les enfants apprennent à se comporter respectueusement à l'égard de leurs père, mère, frères et sœurs (par ordre d'importance) (GAILLY, A., 1980). Le statut social de la femme est défini par les hommes: ils doivent à tout prix garder leur supériorité vis-à-vis des femmes. De nombreux proverbes content cette supériorité, comme "Tu dois battre ta femme cinq fois par jour; si tu ne sais pas pourquoi, elle, elle le sait bien".

Dès leur plus jeune âge, les filles doivent apprendre à se soumettre aux hommes de la famille étendue. Ce statut d'infériorité de la femme par rapport à l'homme est de rigueur depuis l'adhésion des Turcs à la religion islamique. Dans la société turque d'avant l'Islam, la femme occupait une place égale à celle de l'homme. Elle participait aux réunions et aux décisions importantes. La monogamie était de rigueur. On peut donc dire que la femme anatolienne doit son statut actuel à l'acculturation arabo-islamique.

La relation la plus importante pour une femme anatolienne est celle qu'elle a avec son fils, et non pas celle qu'elle a avec son mari. En tant que jeune épouse, une femme vient habiter dans la famille de son mari (GAILLY, A., 1981). Cette situation est clairement symbolisée par le mot "Ge-

lin”, terme que sa belle-famille utilise pour s’adresser à elle. Ce mot correspond étymologiquement à “*Gelen*”, c’est-à-dire “celle qui vient”, “l’étrangère”.

Dans sa nouvelle maison, la belle-fille est considérée comme une étrangère qui doit exécuter toutes sortes de corvées. Même si elle les exécute d’une façon impeccable, son statut ne s’améliorera que lors de la naissance d’un fils. C’est alors qu’elle sera acceptée comme un membre à part entière par sa belle-famille. Tous les espoirs, les angoisses et les attentes d’une femme sont, par conséquent, concentrés sur la naissance d’un fils.

Le point culminant de son statut, de son influence et de son pouvoir est atteint lorsque son fils amène à son tour une jeune épouse dans la maison. C’est pourquoi la mère sera surprotectrice et indulgente vis-à-vis de son fils. La belle-mère peut exercer un plein pouvoir sur les autres membres féminins de sa famille. Ainsi, c’est elle qui distribue les tâches, se fait servir, prend les décisions à l’intérieur de la maison, s’occupe des soins et de l’éducation de ses petits-enfants. Les enfants apprennent ainsi que le monde des hommes est séparé de celui des femmes dans la maison, mais surtout dans la vie sociale.

Les hommes et les femmes vivent comme dans deux mondes différents et parallèles; le monde des femmes est limité au ménage et au travail des champs (sphère privée); le monde des hommes se trouve à la fois à l’intérieur et à l’extérieur du cercle familial: la rue, la politique du village, la mosquée, l’administration, le monde des affaires et le café (sphère publique).

Mais lorsqu’il s’agit de la production, la femme a droit au travail autant que l’homme, si ce n’est plus. Les rôles respectifs des femmes et des hommes dans la production dépendent du type de produit et du degré de mécanisation

de l'agriculture. Lorsqu'on produit des céréales, les femmes et les enfants ne participent que très peu à la culture. Par contre, les femmes prennent une part très importante dans la production maraîchère ou dans la culture "industrielle" (tabac, thé, coton, olives...). Les engins agricoles et la gestion rurale restent entièrement aux mains des hommes.

La société des femmes

Une grande solidarité économique et sociale caractérise les "micro-sociétés" composées des femmes d'une famille élargie et de celles de leur voisinage. Ainsi, il est de coutume que les femmes de plusieurs familles se rassemblent pour faire les provisions (tomates concentrées, pain, etc.); ce système est appelé "imece". De plus, lorsque les travaux ménagers sont terminés, elles se retrouvent chez l'une ou chez l'autre pour manger, parler, broder, coudre...

A l'intérieur de la "société des femmes" existe une hiérarchie selon laquelle la première place revient à la belle-mère pour des raisons déjà citées. La femme du fils aîné, "yenge", occupe la seconde place, à condition d'avoir un héritier. Le statut le plus bas revient à la femme du fils cadet. Elle est à la disposition de tout le monde, c'est elle qui effectue toutes les corvées ménagères. Les relations entre les belles-filles sont complexes. "Yenge" peut jouer un rôle de médiateur pour faciliter l'intégration de son "elti" (belle-sœur), mais il existe aussi de nombreux conflits et jalousies entre elles.

La femme travaillant en-dehors de chez elle existe aujourd'hui dans toutes les classes sociales, de la femme d'affaires à l'ouvrière non qualifiée (ABADAN-UNAT, N., 1979). Dans les classes moyenne supérieure et supérieure, il

arrive qu'on engage des femmes de ménage, remplaçant ainsi la structure où plusieurs femmes vivent et partagent les travaux ménagers sous le même toit. Dans certaines familles, on voit que l'homme ou le garçon prend part aux travaux du ménage, mais ceci reste assez marginal. Si elle ne profite pas d'une aide rémunérée à la maison, la femme doit accomplir toutes les tâches ménagères, sans exception. Pour que son rôle au sein de la famille change ou que le mari participe aux tâches ménagères, il faudra attendre encore longtemps (KIRAY, M., 1984).

ÉVOLUTION DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

La famille anatolienne a longtemps constitué une unité économique indépendante évoluant dans ce qu'on appelle "l'économie paysanne de subsistance". Dans cette unité, chaque membre participait à la production, selon son âge, son sexe et l'étendue des terres familiales. Aujourd'hui, les petits producteurs qui se sont ouverts à l'économie de marché dès les années '50, présentent nombre de différences par rapport à leurs prédécesseurs: la famille devient de moins en moins indépendante économiquement, car les prix des produits et leurs types dépendent des demandes et lois du marché. L'émigration et certains autres facteurs ont également joué un rôle important dans la transformation de la famille turque.

Facteurs économiques

Dans un contexte inflationniste, pour pouvoir conserver leur situation antérieure, éviter le partage des terres et garantir leur avenir, les familles ont dû adopter des comportements nouveaux tels la diminution de la natalité. Notons

que cette diminution n'est pas égale dans tous les cas de figure: dans les milieux où le besoin de main-d'œuvre et la mortalité infantile sont importants, la reproduction est importante également; par contre, dans les familles où l'équilibre entre l'étendue de celle-ci et la nécessité de recourir à la main-d'œuvre familiale est rompu, la reproduction perd aussi de son importance.

Ce sont ces familles qui émigrent, qui poussent leurs enfants vers des études et qui ne font pas de la famille étendue patrilinéaire leur structure privilégiée. Par ailleurs le nombre d'enfants désirés par les familles n'est pas lié simplement à l'étendue de leurs propriétés: le nombre moyen d'enfants désirés est de 3,7 pour des paysans sans propriété, 3,6 pour de gros propriétaires et 3,2 pour de petits propriétaires. Par contre, il y a une différence très significative entre le désir des familles et le taux de natalité réelle (en moyenne 8,4 enfants par famille) (ÖZBAY, F., 1984).

En règle générale, la productivité et la rentabilité relatives des petites exploitations familiales sont en nette diminution depuis qu'une politique de mécanisation des campagnes assistée de crédits importants a favorisé les gros propriétaires fonciers (MANÇO, U., 1988). Si bien qu'aujourd'hui, pour pouvoir subsister, de nombreux petits paysans doivent travailler pour des producteurs plus importants et donc vendre leur force de travail. Dépourvues d'aires de culture importantes et la mécanisation aidant, certaines familles modestes n'ont plus besoin du travail de tous leurs membres. Cette situation nouvelle entraîne, ou autorise, des passages d'une structure familiale patrilinéaire à une cellule nucléaire.

Le passage se marque aux noces d'un fils puîné: au mariage de son cadet, le fils aîné, "remplacé", peut quitter avec son épouse le ménage parental et installer ailleurs sa propre

famille, nucléaire et indépendante. Ainsi, si trois quarts des jeunes couples adhèrent à des entités étendues patrilinéaires, deux tiers de l'ensemble des familles turques sont de type nucléaire. Notons que l'évolution vers la structure nucléaire dépend de la grandeur des terres possédées: plus la propriété est importante, plus longtemps la famille peut demeurer étendue (TÜTENGİL, C.O., 1983).

L'émigration et autres facteurs sociaux

Quand la demande de main-d'œuvre des gros propriétaires est saturée, d'autres familles doivent, pour subsister, pousser une partie de leurs membres à émigrer dans les villes et, au-delà, vers l'Occident. (MANÇO, A., 1989). C'est à partir des années '50 que l'émigration vers les villes est devenue importante. Au départ, l'émigration était le fait de ces grandes familles où l'équilibre entre le nombre des personnes productives et la production était en rupture. Dans les années 50-60, ce sont surtout les jeunes hommes qui émigrent vers les grandes villes. Plus tard, émigreront également des hommes entre 30 et 44 ans ainsi que des femmes; entre 1965 et 1970, l'émigration devient "une émigration de la famille" (YENER, S., 1977).

Envisagées dans leur historicité, nombre de familles turques dessinent aujourd'hui une trajectoire qui passe d'une structure patrilinéaire étendue dans la campagne d'origine à une cellule nucléaire, que rejoignent peu à peu d'autres membres pour composer une famille élargie provisoire, qui elle-même peut se re-décomposer en cellules nucléaires.

Quand on examine l'immigration externe, on constate toutefois que les femmes dont les maris ont émigré préfè-

rent vivre avec leurs enfants dans une famille morcelée que de retourner chez leurs parents ou beaux-parents, l'argent qu'elles reçoivent de leur mari étant suffisant pour couvrir leurs besoins. L'indépendance économique de la jeune génération est ainsi un facteur non négligeable dans le changement des structures familiales (KIRAY, M., 1982).

L'augmentation, dans les campagnes, des travaux rémunérés hors agriculture fait également partie des changements structuraux observés. Ce gonflement du secteur tertiaire en milieu rural (transports, commerces...) concerne surtout les hommes et contribue à la différenciation de plus en plus marquée des rôles des deux sexes: le travail des hommes est de plus en plus tourné vers l'extérieur de la famille, tandis que les femmes restent occupées à l'intérieur du ménage et dans les champs.

Notons aussi la diminution de la participation aux activités économiques des vieux et des jeunes enfants. Ce dernier aspect correspond tant à l'augmentation de la durée moyenne de scolarisation pour les jeunes qu'à une certaine érosion du statut décisionnel des vieux au sein des ménages (MANÇO, A., et LOUTZ, N., 1990).

Fondamentalement, tous ces changements dans les structures familiales n'entraînent pas de bouleversements dans les rôles de l'homme, qui travaille toujours en-dehors de chez lui pour subvenir aux besoins de la famille; c'est surtout le rôle de la femme qui se trouve modifié. Lorsque les trois générations vivaient sous le même toit, la femme avait un rôle de médiateur. Dans la famille nucléaire, où les grands enfants se préparent à quitter la maison, la représentation de l'autorité du père par la mère perd de son importance en laissant sa place à l'organisation des relations extra-familiales.

LES FAMILLES ANATOLIENNES IMMIGREES EN BELGIQUE

L'immigration des Turcs vers la Belgique a commencé au début des années '60. D'un côté le rétrécissement d'autres sources de main d'œuvre et les grandes grèves de 1960 faisaient ressentir la nécessité d'une main-d'œuvre docile et bon marché pour l'industrie belge; de l'autre côté, le gouvernement turc voulait réduire une partie de sa main-d'œuvre inoccupée et avait besoin de devises. Compte tenu de la chute démographique en Belgique, l'Etat belge opte pour une immigration familiale et ce, bien que la Turquie ait essayé de retenir les femmes et les enfants pour profiter le plus longtemps possible des devises envoyées par les émigrés à leur famille. La femme est acceptée non pour elle-même, mais pour les enfants qu'elle a mis ou mettra au monde (but démographique) et pour son mari qui vendra sa force de travail aux charbonnages (but économique) (KELEBEK, C., 1981).

L'immigration et les femmes

Elevées sous la tutelle de leur père, puis de leur mari, les femmes turques sont souvent infantilisées. Dans la famille de leur mari, en Turquie, elles n'avaient ni le droit d'éduquer leurs enfants à leur gré, ni celui de tenir leur ménage à leur guise. Bien souvent, ces femmes arrivent en Occident sans avoir vécu la transition qu'aurait pu constituer la vie dans une grande ville de Turquie. Soudain, elles se retrouvent dans un pays où tout leur est étranger, où elles sont confrontées à une langue inconnue et à un nouveau mode de vie, sans réseau de solidarité (SALOM, G. 1987).

Malgré la relative autonomie dont elles jouissent ici, leur monde devient encore plus petit que celui de leur village natal; il tient entre les murs de leur appartement. Le plus lourd tribut que paient à l'immigration ces femmes qui ont grandi et vécu jusqu'alors dans un réseau très serré de relations - en particulier entre femmes - est l'enfermement dans la solitude: quand leur mari est parti travailler et que les enfants sont à l'école, la journée qui s'allonge devant elles est désertée. Avec le manque d'occupations, la solitude conduit nombre d'entre elles, travailleuses et de santé robuste à leur arrivée, à développer des dépressions et/ou des maladies psychosomatiques .

Entre autres conséquences, la solitude rend ces femmes encore plus dépendantes de leur mari qui, seul, peut en briser le cercle. Même dans le cas où elles travaillent, les travaux qu'elles exécutent sont souvent de nature précaire et ne permettent pas une réelle ouverture vers l'extérieur. Au contraire, la pratique cumulée du travail et du ménage diminue encore, avec un temps libre qui rétrécit, la possibilité et/ou le désir de contacts sociaux. Notons cependant que les visites entre familles (surtout apparentées) ne sont pas chose rare.

La place de la femme au sein de la famille est également en mutation. Bien souvent, elle n'arrive pas à concilier sa culture d'origine et le mode de vie en Occident. Elle devient de plus en plus étrangère à ses enfants qui parlent une autre langue et qui chantent des chansons qu'elle ne connaît pas. En grandissant, les enfants qui ont appris, eux, la langue et la culture du pays d'accueil, commencent à occuper une place plus importante dans la sphère publique et privée (la traduction, l'application des nouvelles connaissances, etc...). Les parents sentent de plus en plus que leurs enfants leur échappent. Pour lutter contre cette évidence, ils deviennent de plus en plus directifs à l'égard principalement de

leurs filles. L'abandon des études, les fugues, les mariages forcés sont parmi les conséquences de ce déchirement.

Le souci des parents d'être fidèles à leur culture d'origine influe sur la fondation de nouvelles familles. En effet, mis à part quelques rares mariages mixtes, la majorité des familles ira chercher le conjoint de leur fille ou de leur fils dans son village natal. C'est pourquoi il y a toujours de nouveaux arrivants par le regroupement familial. Une particularité de cette population est d'être plus instruite par rapport à la 1ère génération d'immigrants, quel que soit le sexe des personnes concernées. De nouveaux problèmes surgissent si les nouveaux arrivants se retrouvent dans une famille étendue patrilinéaire traditionnelle en stagnation à l'intérieur d'un "ghetto" mono-culturel.

Les pressions sociales, sur les nouveaux arrivants comme sur les générations antérieures, s'exercent surtout sur les femmes. Elles sont parfois contraintes de changer leur façon de s'habiller, de parler; sinon, elles se retrouvent rejetées et seules. Ceci est d'autant plus difficile à supporter qu'elles se retrouvent dans un groupe qui ne leur est, a priori, pas étranger, dans un pays qui, lui, l'est. D'une manière générale, on peut parler de l'immigrée turque comme d'une femme le plus souvent traditionnelle et évoluant lentement. Pourtant, lorsqu'elles rentrent au pays, en vacances ou définitivement, elles deviennent "les Allemandes" ou "les exilées". On les envie et on les critique. Elles y sont aussi considérées comme des étrangères. Les vêtements sont différents, les intérieurs se meublent autrement, les habitudes de confort ont été transformées.

On remarque des transformations spectaculaires chez certaines de ces femmes, jusqu'ici décrites comme totalement soumises et parfaitement attachées aux traditions, lorsque surviennent des situations difficiles. Comme cela arrive

parfois, si elles se retrouvent délaissées par un mari volage, sans argent, avec leurs enfants, on les voit refuser obstinément de rentrer en Turquie, malgré l'insistance de leurs compatriotes, et entamer une transformation vertigineuse: elles décident de rester, de travailler et d'élever seules leurs enfants, alimentant parfois une haine féroce contre leur époux auquel elles refusent systématiquement le divorce en guise de vengeance (SALOM, G., 1987).

Familles turques dans un "ghetto"

"Dans toutes les sociétés qui bénéficient d'immigration, il existe, outre une division de l'espace selon les strates sociales, des aires occupées par des groupes particuliers de migrants. Les occupants de ces espaces confinés se différencient des autres occupants de la cité selon des critères comme le revenu, le secteur d'occupation, mais aussi le mode de vie, l'origine ethnique, la culture, la religion et parfois la couleur de la peau. Ces espaces qui se distinguent des autres se nomment 'ghetto' " (KÖKSAL, 1986).

La transposition de la vie sociale originelle dans un contexte de ghetto d'immigrés génère une série de différences par rapport aux migrants vivant isolés de leurs compatriotes. Les familles qui vivent en ghetto ont moins besoin d'apprendre la langue du pays d'accueil, car ce milieu protégé leur offre une organisation économique et sociale allégeant l'obligation de s'ouvrir vers l'extérieur. De ce fait, elles n'ont pas ou très peu de contacts avec les autochtones. Elles subissent des pressions sociales internes très importantes, dans un milieu où les traditions sont fortement ancrées, rendant difficile l'intégration.

Par contre, elles sont beaucoup moins seules et peuvent développer de réels réseaux de solidarité. Toute une filière

de travail informel peut également s'y développer (ateliers de couture, cueillette de fruits, etc...).

ASPECTS DE LA MATERNITE EN ANATOLIE

Le désir le plus cher d'une famille traditionnelle anatolienne est d'avoir un héritier. Avoir un fils est aussi important pour l'homme (dont la descendance se voit assurée) que pour la femme: grâce à son fils, elle accède à un statut reconnu au sein de la famille. La stérilité est considérée comme une tare par la société et vécue comme un drame par la femme: non seulement elle va être repoussée et insultée par les membres de sa belle-famille, mais elle risque également de subir une "*kuma*" (2ème épouse). Si bien que la jeune mariée, avant la consommation du mariage, prend dans ses bras un enfant nouveau-né et le caresse afin d'assurer, dit-on, sa maternité (NICOLAS, M. 1972). Ainsi désirée, la maternité de la femme turque sera régie tant par de multiples croyances et rites que par les réalités sociales et familiales déjà décrites.

La grossesse et l'accouchement

Quand une femme s'aperçoit qu'elle a des chances d'être enceinte, elle se garde bien d'en avvertir qui que ce soit. On considère en effet que le dire n'est pas décent (*ayip*). L'entourage de la future mère s'aperçoit assez vite de son état, car elle manifeste de multiples symptômes connus de tous. Une fois que son état est reconnu, elle est surprotégée.

La grossesse est considérée comme un "stade de passage" très sensible aux influences surnaturelles dangereuses. Aussi, la future mère se trouve-t-elle écartée de la vie socia-

le ordinaire. Elle est alors soumise à un régime alimentaire destiné à éviter diverses malformations. Ce régime repose sur des croyances par analogie: la future mère ne peut manger ni lapin ni lièvre sous peine de voir son enfant affligé d'un bec-de-lièvre ou de longues oreilles et d'yeux saillants; si elle consomme de la viande de chameau, l'enfant peut avoir la lèvre fendue et relevée sur le côté; de la tête de mouton, l'enfant sera morveux; des tripes, l'enfant pourrait être chauve, etc... Ce genre d'interdits frappe aussi des nourritures de nature végétale: les prunes et les mûres noires occasionneraient sur le corps du nouveau-né des taches rouges ou violacées; de même l'absorption de pétales de roses, même en sirop; le poivre noir donnerait à l'enfant des taches noires, ... Pour les boissons, mises à part les boissons alcoolisées qui sont interdites pour tout le monde par la religion, une femme enceinte doit éviter de boire de l'eau dans une courge évidée car on pense que l'enfant serait chauve ou pire, sans cervelle. Certains fruits sont recommandés vivement, par analogie également: le coing assure des fossettes charmantes, la pomme rouge donne de bonnes joues rouges, le raisin noir donne de beaux yeux noirs, etc...

La femme enceinte doit satisfaire ses "envies" à tout prix, sinon l'enfant portera sur sa peau le signe de ses insatisfactions. Manger quelque chose devant une femme enceinte sans lui en proposer est considéré comme un péché. Signalons que le terme qui désigne les envies en turc, "*as yermek*", veut dire au sens propre "dégoût alimentaire". Si on l'utilise, c'est en rapport sans doute avec les nausées et les répugnances qu'éprouvent certaines femmes pendant leur grossesse.

Quand le moment de l'accouchement approche, le rythme de travail de la femme enceinte ralentit quelque peu. Mais il arrive que les paysannes travaillent dans les champs

jusqu'à la dernière minute, et il n'est pas rare de voir une femme accoucher dans les champs.

Dans les villages, il n'y a pas de médecin. Les femmes sont assistées lors de leur accouchement par les sages-femmes, diplômées ou non. Il existe aussi plusieurs pratiques par analogie pour faciliter l'accouchement: tout ce qui est noué dans la maison de l'accouchée est dénoué (ACIPAYAMLI, O., 1961). On ouvre ciseaux et canifs, on défait les boutons et les ceintures, on dénoue les tresses de la femme en couches. Selon la croyance populaire, tous ces actes ont pour fonction d'activer l'ouverture de l'utérus, permettant un accouchement plus rapide. C'est pour cette raison aussi que l'on fait couler les robinets et que l'on vide les récipients contenant de l'eau "afin que le bébé coule aussi aisément que de l'eau".

Il existe plusieurs positions pratiquées lors de l'accouchement :

- *en position assise*: on étend par terre un matelas, sur lequel on prend soin de poser une grande bassine, où la femme en couches s'assoit. Chez les plus pauvres, la femme s'assoit sur un gros coussin et on dispose tout autour de vieux chiffons, afin que la perte des eaux ne fasse pas de souillures;
- *en position "suspendue"*: elle est utilisée essentiellement lorsque la femme est seule au moment d'enfanter. Elle trouve ainsi une source de force en s'accrochant et en tirant sur une corde, de l'endroit où elle est allongée (NICOLAS, M., 1961);
- *en position couchée*: la parturiente est au lit, ou allongée sur un matelas à même le sol.

Le placenta et le cordon ombilical

Lorsque l'enfant est né, il importe d'expulser le placenta le plus rapidement possible. Le placenta est appelé en turc "*son*" (qui signifie "fin" pour indiquer la fin de l'accouchement) ou "*es*" (qui signifie "compagnon" parce qu'il accompagne l'enfant tout au long de la gestation).

D'une manière générale, le placenta, après avoir été lavé par la sage-femme, est enveloppé dans un tissu et enterré. Le jeter n'importe où est considéré comme un péché. Cependant, l'endroit où on l'enterre ou le sort qu'on lui réserve changent suivant les régions: on l'enterre dans l'étable (Adana), dans le conteneur d'engrais (Ankara), dans un endroit où l'on ne risque pas de marcher (Tokat), ...; on le brûle (Mersin, Istanbul, Ordu, Corum); on le jette dans l'eau (Antep, Bergama).

Il existe aussi différentes croyances relatives au cordon ombilical. D'abord, la longueur (un empan en général), mais on prétend que plus le cordon est coupé long, plus l'enfant aura une belle voix. Juste avant de couper le cordon, la sage-femme ou la matrone accoucheuse prononce à haute voix le premier nom que portera l'enfant et qui est normalement suggéré par la mère. C'est pourquoi on l'appelle "nom ombilical". Puis, l'accoucheuse attache le bout du cordon avec un fil, le roule et met dessus une gaze imbibée de poudre antiseptique et cicatrisante.

Diverses pratiques sont appliquées lorsque le cordon ombilical se dessèche et tombe: on peut le garder à la maison et dans ce cas l'enfant sera travailleur. Le jeter sur le toit de la maison apporte chance et richesse. Si on l'enterre dans la cour d'une mosquée, l'enfant sera pieux, ... Il vaut mieux évi-

ter de jeter le cordon ombilical dans le feu ou dans l'eau, de crainte de voir l'enfant périr plus tard par un de ces éléments.

La toilette du nouveau-né

Avant de procéder à la toilette du nouveau-né proprement dite, la sage-femme prend soin de faire couler deux gouttes de citron dans les yeux du bébé "pour que le sang se résorbe" ou "pour rendre les yeux de l'enfant brillants". En réalité, le jus de citron est un antiseptique, prévenant la conjonctivite des nouveaux-nés. Après la naissance, on procède à la "salaison": soit on trempe l'enfant dans une bassine d'eau salée, soit on sale directement le corps du bébé. Le moment de la salaison, la durée de l'opération et les mérites qu'on lui accorde varient selon les régions. Ce peut être tout de suite après la naissance, ou après avoir coupé le cordon ombilical, ou après le premier bain ou encore le jour où l'on fait le sacrifice en l'honneur du bébé. La durée de la salaison peut varier de 10 minutes à 1 jour. Si cette durée est prolongée, l'enfant peut être intoxiqué, voire mourir. On octroie à la salaison diverses vertus: "empêcher la transpiration", "empêcher la mauvaise haleine", ...

Le moment du premier bain varie également de tout de suite après la naissance à après le dessèchement du cordon ombilical, suivant les différentes régions. Le premier bain est donné par la sage-femme. Dans certaines régions de Turquie, on met différents objets ou plantes dans l'eau du bain, comme clous de girofle, pièce d'or, etc... L'eau du bain n'est pas jetée n'importe où non plus. On prend soin de la jeter là où on est sûr que personne ne marchera.

"Après l'avoir lavé, on habillera le bébé avec: une brassière d'étoffe très légère, sans manches, que l'on appel-

le "gömlek" ; une brassière à manches courtes, en toile fine, ouverte devant nommée "zibin" ; une brassière à manches longues, boutonnée dans le dos, plus épaisse, appelée "cepken" ; (...) Pour le tenir au chaud et le garder au sec, le bébé est langé avec une terre très fine appelée "höllük" (ÖZTELLI, C., 1951, p.52-53).

Nom de l'enfant, rites et représentations

Conformément à la coutume islamique, l'enfant est nommé une première fois dès la naissance; si l'enfant meurt après la naissance, il ne faut pas qu'il aille dans l'autre monde sans avoir reçu un nom. L'enfant reçoit un deuxième prénom (qui sera le seul utilisé par la suite) le septième jour de sa naissance. Une petite cérémonie est organisée à cette occasion. Un *hoca* (prêtre musulman) récite l'appel à la prière (*ezan*) et souffle trois fois le prénom dans l'oreille droite de l'enfant. Cette fonction peut être remplie par le père ou le grand-père de l'enfant, ou encore, par un proche de la famille. Cette cérémonie se poursuit par un repas offert aux proches par la famille.

Aussitôt après la naissance, la mère et l'enfant sont soumis à certains rites de préservation. Les plus populaires de tous sont les "amulettes contre le mauvais oeil". C'est une croyance générale, aussi bien parmi les chrétiens d'Orient que parmi les musulmans. On croit que l'action du "regard" s'exerce indépendamment de la volonté de celui qui "a le mauvais oeil", et qu'elle est d'autant plus fâcheuse qu'il est alors animé d'une intention bienveillante. Pour se préserver du "*nazar*", à côté des exclamations tel que "*Allah korusun*" (Dieu préserve), on utilise des amulettes comme une perle bleue évoquant un oeil, une médaille d'or portant l'inscription "*masallah*" (ce que Dieu veut), etc ...

La quarantaine (Lohusalik), l'allaitement et les relevailles

Durant cette période, l'accouchée est considérée comme impure et elle ne doit pas sortir de chez elle, elle ne doit pas rencontrer d'autres jeunes mères ou jeunes mariées. Il en va de même pour le nourrisson considéré "entre la vie et la mort". Le rite de passage qui en marque la fin est le "*kirklama*" (relevailles). Si, aujourd'hui, elle n'est pas suivie par tous, la coutume reste cependant fortement implantée: certaines femmes restent chez elles quarante jours. Pour d'autres, la période de retrait est diminuée de moitié, la première sortie avec le bébé se faisant le vingtième jour; mais aucune femme ne se risquerait au dehors avant ce délai.

Durant cette période, l'accouchée reste alitée, les proches lui rendent visite pour lui souhaiter "*gözyaydin*" (dont la traduction littérale est "göz" pour oeil, "aydin" pour clarté). De cette façon, on montre à l'accouchée que l'on s'associe à son bonheur. A cette occasion, l'accouchée et son bébé reçoivent de nombreux cadeaux variés. Si c'est un parent ou un ami proche, il est de coutume d'offrir une pièce d'or que l'on accroche sur l'épaule de l'enfant ou sur son oreiller.

Avant de commencer l'allaitement, on laisse passer trois appels à la prière. A cette occasion, dans certaines régions de la Turquie, on appelle une "*Hafiz Hanım*" (une femme sachant réciter le Coran) pour qu'elle récite quelques prières à la bouche de l'enfant et au sein de la mère. Il est du devoir de la mère de bien nourrir son bébé, car c'est d'elle avant tout que l'enfant va dépendre. Afin d'obtenir un lait abondant et de qualité, la femme prendra des nourritures dont les vertus sont reconnues, telles que oignons, foseoles (légumes), foie de mouton, maïs bouilli, ... Il faut aussi boire beaucoup de lait, d'*ayran* (yaourt dilué dans l'eau salée),

...

Des pratiques magiques sont mises en œuvre: port d'une perle appelée perle de lait, échange de pain avec un berger en sont quelques-unes. Il faut aussi éviter certains événements pour ne pas provoquer l'arrêt du lait: protéger l'accouchée du "mauvais oeil", ne pas la contrarier, ne pas jeter l'eau des ablutions de la femme dans le jardin, etc ...

Les relevailles sont un rite de passage où la mère et l'enfant, après avoir été purifiés, reviennent à une vie normale. La purification se fait en général par l'eau: la mère et l'enfant prennent un bain, mais pour que le *kirklama* soit valable, il faut qu'à la fin du bain, l'eau soit répandue sur la tête et coule ensuite jusqu'aux pieds de l'un et de l'autre, et qu'elle soit très propre. Cette eau utilisée pour la purification doit contenir certains objets: une pièce d'or ou de l'argent, une clé en or, quarante petites pierres ou grains, ... Elle est versée à l'aide d'un "bol de hammam" (récipient en métal, hémisphérique); l'opération se répète quarante fois.

Les mauvais génies des accouchées

Suivant les croyances populaires, une femme et son enfant en quarantaine peuvent être attaqués par un génie que l'on appelle "*alkarisi*", ou simplement "*al*" suivant les régions. Celui-ci peut apparaître sous différents aspects: chien, chat, renard, le mari, etc... La personne atteinte de la maladie communiquée par "l'écarlate" ou "*al*" est congestionnée et délire. Tout ce qu'elle voit est teinté de rouge. En fait, les symptômes que l'on décrit ressemblent fort aux symptômes de la "fièvre puerpérale" ou de la "psychose puerpérale".

Al est surtout dangereuse pour les femmes accouchées qui restent seules à la maison. On dit que ce monstre "*pénètre dans la pièce, tourmente la femme et lui enlève le cœur et*

les poumons. Elle les met dans un panier, pour les porter à la rivière et les laver dans l'eau. Si elle réussit à le faire, la femme périra". Comme il n'est pas toujours facile de monter la garde, on utilise des objets tels que balais, couteaux, aiguilles, chapeaux ou vestes d'homme comme épouventail.

Durant la quarantaine, d'autres influences maléfiques peuvent tourmenter la mère et l'enfant. Il s'agit des djinns qui sont censés grouiller partout et en permanence. Les djinns peuvent voler ou pire encore, échanger l'enfant contre un des leurs. Pour cette raison, on ne doit jamais laisser l'enfant seul pendant les quarante jours qui suivent sa naissance. Lorsqu'un enfant a un comportement anormal ou un développement disgracieux (nain, bossu, ...), on dit alors qu'il est possédé par les djinns. Pour préserver la mère et l'enfant du maléfice des djinns, on a recours à certaines pratiques: ne jamais laisser les couches étendues dehors après le coucher du soleil, ne pas jeter n'importe où l'eau qui a servi aux ablutions, prononcer le mot "*destur*" (laisse-moi passer). La croyance aux djinns (arabe *djinn*, du latin *genius* "génie") était largement répandue parmi les Grecs d'Asie Mineure, qui avaient des traditions semblables à celles rapportées ci-dessus (NICOLAIDES et CARNOY, 1889).

LA METHODE: CHOIX ET LIMITES

Pour réaliser cette étude sur la transformation des pratiques de maternage, *deux méthodes* complémentaires ont été employées. La première consiste en deux *études de cas*: deux femmes turques de la banlieue liégeoise⁽¹⁾ venant d'avoir un bébé ont été observées durant six mois. L'objectif principal de ces "enquêtes de maisonnée" était de réaliser une première approche des questions de base, approche qui

devait permettre la construction d'indicateurs pertinents pour investiguer ensuite à plus large échelle.

Durant ces observations de nature participante et directe (POURTOIS J.-P., DESMET H., 1988, p. 122 et suivantes), l'attention s'est surtout portée sur les moments-clés comme les repas, le bain et les soins corporels, le moment du coucher, les jeux et les pleurs ⁽²⁾.

L'observation directe a été assistée par deux supports visuels: il s'agit de photographies et de deux enregistrements vidéo. Prises dans le but de rendre plus précises les observations et de capter des expressions et postures peu perceptibles parce qu'éphémères, les nombreuses photographies s'échelonnent du début à la fin des observations, illustrant largement chacun des six registres déterminés. Ces photographies ont permis une description plus méticuleuse des pratiques observées.

Les films vidéo ont été réalisés à la fin des observations, au moment où les enfants avaient six mois. Ils illustrent une journée ordinaire de chacun des enfants comprenant les moments du repas, du bain, du coucher et les jeux. Documents sonores, ils permettent de garder un souvenir animé des observations; ce support s'est révélé très utile pour la précision et la fidélité des descriptions.

Les résultats de ces observations ont été confrontés aux données de la littérature pour construire une deuxième approche plus large. Pratiquement, ils ont permis de compléter, nuancer, visualiser la littérature. Si toutes les données provenant des lectures n'ont pas été observées chez chacune des femmes, une concordance très appréciable lie les deux sources d'information.

La deuxième approche consista en l'*interview* de deux groupes⁽³⁾ de mères turques, à propos de leur première maternité. Ces interviews semi-directifs étaient assistés d'une

liste de cent-douze questions ouvertes donnant lieu, le cas échéant, à de nombreuses sous-questions de précision. Les questions étaient rassemblées en quatre rubriques: identification; réseaux de solidarité; attitudes et comportements pré- et post-natals; pratiques et croyances.

Les deux groupes rencontrés constituent deux entités *contrastées* au regard de plusieurs critères. Ainsi, les femmes du premier groupe, *le groupe A*, sont nées en Turquie, elles y ont été élevées et s'y sont mariées. Elles ont également vécu leur première maternité (au moins) dans leur pays d'origine. Les mères du second groupe, *groupe B*, sont par contre nées en Belgique ou y sont venues en bas âge (avant douze ans). Ces femmes ont vécu toutes leurs maternités en Belgique.

La confrontation des deux groupes envisagés est intéressante pour l'évaluation de l'influence de l'immigration sur les pratiques de maternage. Pour neutraliser l'effet de la transformation des pratiques due à l'acquisition d'expérience au gré des accouchements successifs, nous avons tenu à limiter le cadre des entretiens à l'expérience de *la première maternité*. Même si cette consigne contraignante obligeait certaines femmes ayant enfanté huit ou neuf fois à faire un effort de réminiscence, les interlocutrices se sont finalement bien accommodées de cette règle. Plusieurs mères ont dit n'avoir pas agi exactement de la même manière pour toutes leurs maternités. Si, comme il faut bien le supposer, les souvenirs de leurs différentes maternités se sont enchevêtrés, c'est peut-être dans une mesure indéterminable mais acceptable.

A l'intérieur d'un univers de référence précis, les femmes rencontrées ont été repérées grâce à la complicité d'autres femmes turques qui ont joué le rôle d'introductrices. Aucun refus de réponse n'a été enregistré. L'univers de référence auquel il est fait allusion concerne des femmes turques vi-

vant à Cheratte. Ainsi, les femmes immigrées vivant hors d'un contexte de "ghetto" ou dans d'autres quartiers à fort taux d'immigrés turcs (comme à Schaerbeek, ...) n'ont pas été rencontrées. Des femmes ayant eu leur premier enfant en Belgique, mais ayant été élevées et mariées en Turquie n'ont pu non plus entrer dans le cadre des critères. Cette étude n'a donc pas la prétention d'embrasser la totalité des cas de figure.

Dans une première étape descriptive, les différents énoncés obtenus ont été catégorisés. Le nombre d'occurrences des différentes catégories a été déterminé. Une deuxième étape s'est intéressée à l'évaluation du degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité des réponses rencontrées dans les deux groupes *A* et *B* aux questions relatives à l'identité. À l'issue de cet exercice, il a été possible de diviser chacun des deux groupes en deux sous-groupes opposés. Les critères de ces oppositions sont socio-démographiques et culturels: ainsi, il est possible d'identifier dans le groupe *A* un sous-groupe *A2*, comprenant un tiers des femmes (*A2*, par opposition à la majorité *A1*) qui se distinguent des autres par leur âge plus jeune et leur âge de mariage plus tardif, leur niveau de formation plus poussé, leur origine urbaine, leur connaissance du français plus développée et le nombre moins élevé d'enfants qu'elles ont eus. Une division similaire concerne le groupe *B* où un quart des sujets se différencient de la majorité par ces mêmes critères. Ce sous-groupe est nommé *B3* par opposition au sous-groupe *B1*, la majorité, et au sous-groupe *B2*, quelques sujets de conditions intermédiaires assimilés à la majorité.

La dernière étape du processus d'analyse des résultats est de type explicatif. Elle vise à apporter des réponses aux questions de base. L'analyse a porté sur la confrontation des réponses obtenues dans les différents groupes et sous-groupes. Ici, la confrontation *A/B* permet d'identifier les trans-

formations que l'immigration a introduite au niveau des pratiques des mères. Les confrontations A2/A1 ou B3/B1-B2 permettent, par contre, de vérifier si la génération, l'âge, le niveau de la scolarisation, l'origine urbaine des personnes et le niveau d'insertion dans le pays d'accueil, tant soit peu indiqué par le degré de maîtrise du français, ont un effet sur la modification des pratiques et des conceptions des mamans.

LES RESULTATS: VERS UNE "INTER"-CULTURE?

L'analyse des études de cas

MIYASE

Les croyances et les traditions semblent solidement ancrées chez Miyase, la première des mères observées durant six mois. Ainsi, pendant la période de quarantaine, elle n'a jamais laissé son bébé seul; elle a essayé de le protéger contre le "mauvais oeil" à l'aide d'une médaille en or associée à une perle, le tout accroché au berceau de l'enfant par une épingle de sûreté. Lorsqu'elle devait s'absenter, le bébé était gardé par un frère et jamais la petite Sümeyra n'a quitté la maison avant l'accomplissement du rite des "relevailles". Miyase avait également très peur de "Al", tout en essayant de se rassurer car, disait-elle, "*ici, Al ne vient pas parce que les enfants sont pesés dès la naissance, et de ce fait, ils sont protégés*". Néanmoins, elle était très vigilante durant les 40 premiers jours qui suivirent l'accouchement.

Dans sa façon de laver son bébé, de l'habiller, le nourrir ou le coucher, subsistent des traces du maternage traditionnel anatolien. Ce qui est transformé dans les pratiques

de Miyase est surtout matériel: les aliments pour bébé, les couches-culottes en papier et autres produits d'hygiène. Elle utilise également les services de la consultation de l'O.N.E en tant que services préventifs.

FERIA

Après son retour de la maternité, Feria a bénéficié quotidiennement de l'aide d'une belle-sœur durant une semaine; celle-ci était présente toute la journée C'est elle qui faisait le ménage, préparait le repas, s'occupait du fils aîné et aidait Feria pour le bain du nourrisson. Cette première semaine écoulée, la belle-sœur est rentrée chez elle, mais chaque jour, un membre de la famille du mari lui rendait visite et reprenait le fils aîné pendant quelques heures afin de permettre à Feria de se reposer.

Feria n'a pas usé de pratiques telles que la salaison du bébé ou l'embaillotement. L'enfant a reçu un prénom dès la naissance et sans cérémonie. Par contre, comme de coutume, le bébé n'a pas quitté la maison durant les quarante premiers jours de sa vie. Pour Feria elle-même, cette tradition n'avait pas grande importance mais, néanmoins, elle a quand même préféré éviter la rencontre avec une autre femme accouchée récemment.

Feria redoute le "*nazar*" et pour protéger son enfant, elle avait accroché une perle bleue à son berceau. Elle croit également à "*Al*" et aux djinns, mais ses propos sont nuancés au sujet de "*Al*": elle parle de cauchemars, et semble ainsi faire la part des choses entre le réel et l'imaginaire. Pour apaiser ses peurs, elle a uniquement cherché la présence de son mari et elle a gardé son fils sous les yeux durant les quarante premiers jours. Elle n'a donc pas utilisé les objets symboliques que nous avons rencontrés dans la littérature. Elle a néan-

moins pratiqué les rites de relevailles: elle s'est purifiée ainsi que son bébé, avec 40 cuillères d'eau versées sur la tête.

L'utilisation de produits hygiéniques, d'aliments pour bébés et celle des services de santé comme la consultation pré-natale et la consultation des nourissons sont les pratiques nouvelles par rapport aux coutumes traditionnelles, observées chez cette maman.

L'analyse des interviews

Plusieurs modifications apparaissent dans les comportements des personnes rencontrées: la confrontation des groupes A et B laisse penser que les modifications majeures observées sont liées à des mutations dans les contextes médico-matériels et familiaux, consécutives à l'immigration. Ainsi, la naissance et le développement du premier âge sont en Belgique fortement *médicalisés*, alors que dans les régions rurales de la Turquie, cet événement reste essentiellement *familial et communautaire*.

Il en résulte qu'à la différence de celles qui vivent leurs grossesses et leurs accouchements dans leur pays d'origine, les femmes turques sont accompagnées, durant leur grossesse et les premières années de leur enfant, par des équipes spécialisées. Elles bénéficient d'une information médicale, notamment sur l'allaitement. Elles accouchent en clinique, assistées par un médecin. Dans ce contexte médicalisé, certains rites disparaissent d'eux-mêmes. Il en est ainsi du rituel relatif aux placenta. Si beaucoup de mères conservent encore le cordon ombilical de leur bébé, leur motivation change: elles disent ne pas souhaiter le garder pour le jeter, par exemple dans la cour d'une école, mais comme simple souvenir. Les croyances liées à la période de quarantaine n'ont plus cours, du moins en ce qui concerne les mères: les

accouchées rencontrent d'autres accouchées dans la clinique et ne s'interdisent pas de sortir de chez elles, et ce, même si les enfants sont gardés à la maison les quarante premiers jours de leur vie.

Les pratiques d'allaitement subissent également des transformations. Ainsi, l'heure de la première tétée est décidée par le corps médical et non par l'entourage. La durée d'allaitement est aussi écourtée de manière sensible: à l'âge de un an, tous les enfants sont sevrés. Toutes les femmes n'allaitent plus à la demande; près de la moitié ont décidé de nourrir leur enfant à heures fixes. La transformation des pratiques d'allaitement semble à la fois due à l'influence de l'information médicale et à l'existence d'une nourriture de substitution (le lait en poudre, les biberons de qualité...). Les mêmes facilités matérielles rendent sans doute compte de l'utilisation des couches-culottes et des aliments solides en conserve pour bébé, inaccessibles en Turquie rurale.

Par ailleurs, des modifications survenant dans les *logiques de lignage*, modifications impulsées par l'immigration, sont également porteuses de transformations de comportements. Les femmes du groupe *B* ont été élevées en Belgique et mariées à une personne du village d'origine de leurs parents. Dans la mesure où l'attrait économique de l'immigration vers l'Europe est évident, les gendres rejoignent la famille de leur épouse, introduisant ainsi une rupture dans l'usage habituel qui veut que ce soit les épouses qui rejoignent leur belle-famille. Il en résulte un "compromis à la turque": plusieurs jeunes couples constituent d'emblée des ménages nucléaires mais à proximité immédiate de la famille de la jeune femme.

L'influence de cette situation sur les pratiques de maternage est de deux ordres: premièrement, l'information sur le maternage semble être apportée par la mère de l'accouchée

et non plus par la belle-mère. Deuxièmement, le jeu semble faire davantage partie de l'univers de la jeune mère: il est plus répandu, plus varié et apparaît plus tôt. Il est également plus "public": peu de femmes sont encore gênées de vivre un moment de plaisir avec leur enfant devant d'autres personnes. Selon leurs propres dires, elles ont vécu leur maternité de manière plus épanouissante ici que là-bas.

Hormis ces points transformés, de nombreuses pratiques et croyances traditionnelles restent présentes, tant chez les femmes ayant accouché en Turquie que chez celles ayant accouché ici. Ainsi, par exemple, les croyances au "nazar" ou à "Al", les rites des "relevailles", etc... Il est à souligner que, si des pratiques sont conservées, beaucoup de mères du groupe *B* ne peuvent préciser les raisons et les fondements de ces actes et représentations.

L'examen de la variabilité intra-groupe (confrontation des sous-groupes *A1/A2*) fait remarquer que des *variables sociologiques* (la génération de la femme (son âge), son niveau de formation scolaire ou son origine géographique) sont également à la base de différences de pratiques, indépendamment peut-être de l'immigration: ainsi, même si elles ont été élevées et ont accouché en Turquie, les quatre femmes du sous-groupe *A2* ont des comportements qui s'identifient à ceux observés chez les femmes du groupe *B*.

L'étude ne permet pas de savoir si les deux facteurs (l'immigration et la formation scolaire, par exemple) amplifient mutuellement leurs effets quand ils apparaissent ensemble. Des études ultérieures pourraient également vérifier si la variable "vie en ghetto" est déterminante et dans quelle mesure, ou encore si la connaissance du français accélère, et dans quelle mesure également, l'évolution des pratiques, etc...

CONCLUSIONS

Au terme de ce travail, il apparaît plus que jamais qu'aucun comportement, aucune pratique, ne peut se comprendre hors contexte: l'histoire de vie des femmes rencontrées n'est compréhensible qu'à la lumière de déterminismes d'ordre socio-culturel. Ainsi, le *nombre élevé de leurs maternités*: indépendamment ou au-delà de l'information qu'elles pourraient avoir en matière de contraception par exemple, indépendamment ou au-delà d'une plus grande aisance économique éventuelle, ces femmes ne peuvent accéder à un statut, familial et social, qu'à la condition d'enfanter... surtout des fils.

Ainsi, la *surveillance* exercée durant 40 jours sur la jeune accouchée ne prend pleinement sens que lue dans ses fondements culturels: veiller sur, protéger la mère des agissements de *Al*.

Ainsi, les *comportements réservés* d'une mère envers son enfant en présence d'autrui ne sont pas nécessairement signes de désintérêt: ils s'enracinent dans une culture qui établit d'hermétiques frontières entre le privé et le public.

Ainsi, dernier exemple, la *quarantaine* n'est pas toujours le temps privilégié d'un face à face qui dynamiserait l'attachement mère-enfant: d'une part, l'enfant d'une mère turque est d'abord celui de la famille patrilinéaire; d'autre part, la "société de femmes" qui entoure le petit multiplie les sources d'affection et les objets d'attachement.

Pour être extrêmement pesantes, ces déterminismes ne semblent pas infranchissables ou imperméables aux nouveaux possibles qu'ouvre parfois l'immigration: nous gardons des femmes que nous avons rencontrées l'image de femmes en mouvement, heureuses de devenir, vaille que vaille et lentement, un petit peu plus "la mère de leur enfant", un petit peu moins "la nourrice de l'enfant de la famille étendue".

NOTES

- 1) L'auteur tient à remercier Nathalie LOUTZ, Altay MANÇO, Michèle MORCIMEN et Bernadette MOUVET pour leur apport critique.
- 2) L'enquête de terrain qui a permis la récolte des données présentées ici s'est déroulée du début septembre 1990 à la fin du mois de juin 1991, à Cheratte, dans un ancien quartier de mineurs à fort taux d'immigrés turcs. Cette cité est géographiquement isolée et abrite une communauté turque (environ 1.000 habitants) où 64% des pères de famille sont inoccupés. La communauté est culturellement organisée: elle possède un comité de notables, deux mosquées de vocation différente qui dispensent également des cours de lecture de Coran, des épiceries, des cafés... Elle n'entretient que peu de relations avec les autres communautés vivant dans la même localité.

Tout au long de son histoire, la communauté turque de Cheratte a présenté, simultanément ou successivement, les quatre structures familiales traditionnelles. Tout d'abord, les hommes sont venus seuls; après quelques années, ils ont commencé à regrouper leur famille, mais toute la famille n'est pas venue en une fois, constituant, parfois longtemps, une structure du type "famille morcelée". Lorsque tous les membres furent enfin réunis, la structure devint "nucléaire". Ensuite, les enfants se sont mariés et l'on est passé à une structure "étendue patrilinéaire et/ou de nouvelles cellules nucléaires; lorsque les parents commencent à disparaître (décès), on retrouve des familles "élargies provisoires".

Même quand les familles deviennent nucléaires, elles restent sous l'autorité du couple parental. Lorsque les enfants arrivent en âge de se marier, le choix de l'époux ou de l'épouse se fait dans le village natal des parents. C'est ainsi que l'on trouve à Cheratte beaucoup de couples apparentés, bien qu'il ne soit plus question du partage des terres. Il n'y a jamais eu qu'un seul mariage entre deux jeunes turcs qui ont grandi à Cheratte. Les parents considèrent généralement que les jeunes élevés en Occident sont dégénérés (sauf les leurs, bien entendu)

qui sont arrivées par le biais du mariage ne parlent presque pas le français. Bien souvent, elles n'en éprouvent pas le besoin: les courses s'effectuent dans la cité, ...; lorsqu'elles doivent sortir du ghetto, elles trouvent toujours l'une ou l'autre personnes qui accepte de servir d'interprète. Bien qu'elles subissent une importante pression sociale, comme l'obligation de porter le foulard ou d'aller à la mosquée, les femmes se trouvent bien à Cheratte. Si elles savent se plier aux exigences de la communauté, elles font, en effet, partie d'un réseau de solidarité très important pour elles (AKHAN, 1991)

- 3) Pour plus de détails consulter Oya AKHAN, 1991.
- 4) Chacun des groupes comptabilise quatorze individus. Ce nombre peut paraître peu élevé, mais nous avons souhaité expressément nous limiter à un petit nombre de sujets de façon à pouvoir entreprendre avec ceux-ci un contact prolongé et élaboré, permettant d'atteindre un niveau de précision satisfaisant dans les réponses. Chacun des entretiens a duré plusieurs heures. Les 28 femmes rencontrées sont âgées de 21 à 61 ans; alors que la moitié d'entre elles n'ont pas encore accompli leur cycle de fécondité, le nombre moyen d'enfants qu'elles ont est de trois: les valeurs extrêmes observées étant 2 et 9 enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- ABADAN-UNAT, N., *Türk toplumunda kadın* (trad. "La femme dans la société turque"), Türk sosyal Bilimler Dernegi, Ankara, 1979
- ACIPAYAMLI, O., *Türkiye'de Dogumla Ilgili adet ve Inanmalarin Et-nolojik Etüdü* (trad. "Etude Ethnologique des Pratiques et des Croyances relatives à la Naissance en Turquie"), Türk Tarih Kurumu basimevi, Ankara, 1961
- AKHAN, O., *Les pratiques de maternage des mères turques immi-grées*, mémoire de psychologie, Université de Liège, 1991

- BALAMAN, A.R., *Evlilik-Akrabalik Türleri* (trad. "Les types de mariage et de parenté"), Karınca Matbaasi, Izmir, 1982
- BALAMAN, A.R., *Gelenekler, Töre ve Törenler* (trad. "Les traditions, les moeurs et les cérémonies"), Betim Yayinlari, Halk bilimi (Folklor) dizisi : I, Izmir, 1983
- BALAMAN, A.R., *Kirsal Kesimde Aile Kurma, Cözme, Aile-ici Etkilesim ve Iliskiler* (trad. "Le mariage, le divorce, les influences et les relations dans les milieux ruraux"), Türk Sosyal Bilimler Derneği, 1984
- ERSEVEN, I.C., "Alevi Bektasilik'te kadin ve "Feminizm" (trad. "La femme et le "Féminisme" dans les croyances "Alevi-Bektasi" in *Alevilik Üstüne ne Dediler*, Ant Yayinlari, 1990
- FLANDRIN, J.L., *Familles, parenté, maison. Sexualité dans l'ancienne société*, Ed. du Seuil, Paris, 1984
- GAILLY, A., "La famille et la socialisation dans un village en Turquie", in *Codes et pratiques des populations immigrées : identité culturelle et modèles de socialisation*. Programme de Recherche-Action consacrée à l'information et à la formation d'Enseignants Accueillant des Enfants de travailleurs migrants dans l'agglomération de Bruxelles, Décembre 1980
- KELEBEK, C., *Approche Ethnologique de la Femme Immigrée Anatolienne*, Mémoire de sociologie, U. Lg., 1981
- KIRKPATRICK, C., *The Family as Process and Institution*, Roland Co, New York, 1963
- KÖKSAL, S., *Refah toplumunda "Getto" ve Türkler* (trad. "Le "Ghetto" et les Turcs dans une société d'opulence"), Teknografik mat., Istanbul, 1986
- MANÇO, A., *Le Ghetto d'immigrés : Un espace d'intégration?*, mémoire de psychologie, Liège, 1989
- MANÇO, U., *Etat et Classes Sociales dans la République kémaliste*, mémoire de sociologie, Liège, 1988
- MANÇO, A., LOUTZ, N., "Relations intergénérationnelles et Traditions culturelles : L'exemple de l'immigration turque", in *Vers des Actions intergénérationnelles*, U. Lg., Département des Sciences Sociales, Liège, 1990
- NICOLAIDES, J. et CARNOY, E.H., *Traditions Populaires de l'Asie*

- Mineure*, Ed. Maison Neuve et Ch. Leclerc, 369 p., in-16, Paris, 1889
- NICOLAS, M., *Traditions Populaires turques. Les Naissances*, Publications Orientalistes de France, Paris, 1972
- ÖZBAY, F., *Différentiel Fertility in rural Turkey : Individual and Environmental Factors*, Cornell Univ., Pittsburg, 1975
- ÖZBAY, F., *Kırsal Kesimde Toplumsal ve Ekonomik Yapı değişimleri* (trad. "Changements des structures Economiques et Sociales dans le milieu rural"), Türk sosyal Bilimler Derneği, Ankara, 1987
- ÖZTELLI, C., "Zile'de Dogum Adetleri", (trad. "Des Coutumes relatives à la Naissance à Zile"), *Türk Folklor Arastirmalari*, n° 28, 30, 32, 36, 42, 44, Istanbul, 1951-53
- POURTOIS, J.P. et DESMET, H., *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Mardaga, Liège, Bruxelles, 1988
- SALOM, G., "Image de la Femme Immigrée turque", in *Migrant-formation* n° 71, Paris, décembre 1987
- TÜTENGİL, C.O., *Kırsal Tükiye'nin Yapisi ve Sorunlari* (trad. "La Structure et les Problèmes de la Turquie rurale), Gerçek yayinlari, Istanbul, 1983
- YENER, S., "1965-70 Dönemlerinde Iller arasi Göçler ve Göç Edenlerin Nitelikleri", (trad. "Les Migrations internes et les Caractéristiques des Migrants de 1965 à 1970"), T.C. Devlet Planlama Teskilati, Ankara, 1977
- YÖRÜKOĞLU, A., *Degisen toplumda Aile ve Çocuk* (trad. "La Famille et l'Enfant dans la Société en mutation"), Özgür Yayin-Dagitim, Istanbul, 1989

2

RAPPORTS INTERGENERATIONNELS ET TRADITIONS CULTURELLES

L'EXEMPLE DE
L'IMMIGRATION TURQUE (*)

Nathalie LOUTZ et Altay MANÇO

L'approche de la thématique "Rapports intergénérationnels et traditions culturelles", par le biais d'un exemple, offre l'avantage de montrer la dynamique, lente mais certaine, de ces liens à travers les contextes socio-culturels. L'exemple dont il s'agit, à la fois exotique et proche, est celui de l'immigration turque en Belgique.

Dans une première partie, il s'agira de mettre en évidence quelques relations intergénérationnelles vécues par un double échantillon de 40 sexagénaires de la région liégeoise, tous ouvriers pensionnés, turcs pour une moitié, belges pour l'autre .

Les informations récoltées par interviews auprès de ce double échantillon, touchent à la qualité et l'intensité des relations qu'entretiennent ces personnes avec leur famille et leur entourage immédiat. Les représentations que ces personnes se font de la famille, de la vieillesse, du bonheur sont ici source de données particulièrement riches (LOUTZ, 1989) .

(*) Communication faite à la journée d'étude "La rencontre des âges: vers des actions intergénérationnelles", organisée par le département de sciences sociales, le 07.12.90, à l'Université de Liège.

Le concept "génération" prend un sens nouveau quand il s'applique aux réalités des groupes immigrés ; on parle de 2e, 3e générations de migrants. Aussi critiquable que soit cette appellation - on ne peut être migrant dans un pays où l'on est né -, c'est cette notion précisément qui nous permettra, dans une deuxième partie, de montrer comment s'opèrent, dans la vie quotidienne, l'usure et la transformation des rapports entre générations.

A travers l'illustration de la vie sociale d'un quartier à forte concentration d'habitants turcs, nous évoquerons la transformation des rapports de force traditionnels entre générations, transformations rendues parfois nécessaires par l'immersion dans un contexte socio-culturel étranger, à savoir les exigences du monde occidental (MANÇO A., 1989).

ATTITUDES COLLECTIVES ENVERS LES PERSONNES AGEES

Quelques réflexions d'ordre théorique nous paraissent nécessaires cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet.

Le milieu socio-culturel dans lequel vit la personne âgée et les attitudes développées envers celle-ci semblent, en effet, avoir une influence certaine sur la qualité et la quantité des relations entre le groupe des âgés et celui des plus jeunes.

L'anthropologue L. THOMAS (1989) distingue schématiquement deux types de société: la société moderne urbanisée et industrialisée et la société traditionnelle qui reste vivace dans les espaces ruraux des pays en développement, tels par exemple, la Turquie. Les deux types de civilisation développent des attitudes collectives assez divergentes envers les personnes âgées. Ces différences sont dues à des facteurs d'ordre tant démographique et structurel que culturel.

Par facteur *d'ordre démographique* influençant les attitudes sociétales envers les vieux, on entend, pour les sociétés industrialisées, la banalisation du phénomène du vieillissement à cause de son importance au sein de la population; pour les sociétés traditionnelles, il s'agit de la valeur relative qu'on attache aux vieux, valeur imputable à leur rareté dans ces populations.

Pour le facteur *d'ordre structurel*, nous nous en référons aux systèmes familiaux existant de part et d'autre. Dans la société traditionnelle, la famille constitue une lignée où le jeune couple rejoint le plus souvent, soit la mère de la mariée, soit le père du marié, de telle sorte qu'ils se trouvent soumis à l'autorité des vieux. L'aspect vertical l'emporte, la gérontocratie triomphe donc. Dans la société occidentale, la coupure s'effectue horizontalement, au niveau du couple et des enfants, ce qui réduit à chaque fois le couple géniteur à l'isolement parce qu'exclu de la nouvelle unité nucléaire de la famille.

L'influence *d'ordre culturel* pose la question de la prédominance de l'oral ou de l'écrit dans le type de civilisation envisagé. En Occident, on assiste, dans tous les secteurs, au triomphe de l'écrit. Théoriquement, le secret est aboli. Et quel que soit l'âge du sujet, il peut accéder au savoir le plus fondamental. Rien de tel en Afrique traditionnelle, par exemple, laquelle ne connaît pas vraiment l'appui de l'écriture. D'ailleurs, affirme-t-on, le signe graphique affaiblit la parole en la rendant inerte, la soustrait au secret en la mettant à la portée de tous et ruine ainsi partiellement son efficacité. L'essentiel du savoir africain ne se conserve que dans les mémoires et ne se transmet que de génération en génération.

En conséquence, dans une société axée sur la rentabilité où triomphe la concurrence, où l'on se doit de faire face à la pression démographique et économique du troisième et même du quatrième âge, les vieux utiles et vénérés des so-

ciétés traditionnelles deviennent vite des vieillards dévalorisés et abandonnés.

EN BELGIQUE: DES SITUATIONS CONTRASTEES

Alors que la taille moyenne des familles belges est de 2,7 personnes, les foyers des migrants turcs en abritent une moyenne de 6. C'est donc dans ces gros ménages que vit la vieillesse turque installée en Belgique. Le concept de ménage épouse ici celui de famille, mais ce dernier doit s'entendre dans un sens élargi aux grands-parents et aux collatéraux. Même si l'exiguïté des logements pousse les immigrés turcs à se diviser en noyaux familiaux distincts, l'agglomération de familles nucléaires apparentées dans les quartiers d'immigrés fait que la structure de la famille turque immigrée rappelle de près les familles-clans très liées des villages d'origine.

A l'inverse de ce qu'on connaît chez les Belges, ici le système de filiation patrilinéaire l'emporte; enfants mâles, belles-filles et petits enfants continuent d'habiter, sinon sous le toit du patriarche, du moins à proximité immédiate. Par ailleurs, vu le grand nombre d'enfants et l'âge moyen du mariage (21 ans environ), les parents turcs vivent avec certains de leurs enfants jusqu'à environ 65-70 ans. Notons encore que de grandes différences d'âge peuvent exister entre le père de famille et sa femme, plus jeune, ce qui allonge considérablement la durée procréative du couple turc. Cela explique la situation, exceptionnelle pour la Belgique, mais relativement courante pour la Turquie, d'une mère d'un jeune enfant, par ailleurs déjà grand-mère.

Dans le monde musulman, le sens de la famille s'actualise par un réseau de réciprocités, d'obligations qui est loin de se limiter au couple. Ces liens peuvent, à première vue, sembler exigeants et contraignants, supposer des sacrifices

personnels et des empiétements sur la vie privée, mais ils peuvent aussi procurer soutien et réconfort, alléger la solitude et donner à chacun l'assurance d'un intérêt particulier.

C'est ainsi qu'il est totalement impensable pour les Turcs qu'un parent âgé vive seul; a fortiori, on n'imagine pas le placement en maison de repos. Au contraire, le parent âgé a un rôle précis au sein de la famille. C'est à lui qu'on demande conseil, approbation; son expérience de toute une vie vaut pour les plus jeunes comme pour les moins jeunes. La vieille mère a ce qu'on pourrait appeler le rôle d'écolage pour les jeunes mariées, de même que c'est elle qui s'occupe des petits enfants. Dans les campagnes turques, le pouvoir des vieux s'étend même jusqu'à la gestion des biens collectifs du village: les "conseils des sages" sont, en Turquie, une institution de grande importance pour la prise des décisions concernant la vie du village (Makal, 1963).

OBSERVATIONS DANS UN ECHANTILLON DE PERSONNES AGEES

Les interviews réalisées dans 2 sous-échantillons de 20 personnes âgées, comparables mais distincts, sont de nature à illustrer les réflexions précédentes.

1) Des faits intergénérationnels

Si l'on constate une certaine similitude entre les deux sous-groupes nationaux turcs et belges en ce qui concerne l'état civil (deux tiers sont mariés, plus ou moins un tiers sont veufs), les tailles des ménages dans chacun des deux groupes sont par contre très contrastées. Tous les ménages turcs sont composés d'au moins trois membres; plus de la moitié de ces ménages comporte plus de cinq individus. Par contre, la totalité des ménages belges observés sont compo-

sés de trois individus au plus; plus d'un cinquième de ces ménages sont des personnes isolées.

Par ailleurs, la moitié des ménages turcs visités disposent de moins d'une pièce par personne dans leur logement, ce qui peut donner une idée de la promiscuité qui règne dans ces familles. Par contre, les familles de l'échantillon belge disposent de 3 pièces par membre.

L'habitat des sujets âgés turcs offre à plus d'un égard un moindre degré de confort, suscitant leur insatisfaction générale: un sujet turc sur deux désire habiter ailleurs. Remarquons que les motivations qui nous ont été fournies sont toujours d'ordre matériel: il arrive même que, dans des conditions de logement déplorables, certains de nos sujets ne souhaitent pas quitter leur maison de peur de perdre le bénéfice d'un quartier plaisant. Il s'agit des quartiers où se sont rassemblées de nombreuses familles turques.

C'est une situation opposée que l'on observe chez les Belges âgés; malgré un logement relativement satisfaisant, c'est pour des raisons d'entourage (famille éloignée, manque de contacts amicaux) qu'ils souhaitent déménager et retrouver une ambiance relationnelle meilleure. L'isolement relatif des personnes âgées belges se remarque également au niveau de leur réseau familial et amical; autour des familles turques gravitent davantage d'apparentés qu'autour des familles belges (Tableau 1).

Ces constatations rendent bien compte de la tendance à l'agglomération des familles nucléaires turques en "clans familiaux" dans les mêmes quartiers. On voit aussi que les Turcs ont une fréquence de rencontres familiales plus élevée que celle des sujets belges: le contact entre membres de la famille est permanent (Tableau 2).

Au niveau des rencontres amicales, on constate une légère suprématie pour le groupe belge, chez qui les rencon-

TABLEAU 1

	Nationalité	
	Turcs	Belges
Nombre de ménages apparentés dans le même quartier:	%	%
- aucun	28	33
- 1 à 3	62	63
- 4 et plus	15	4

TABLEAU 2

Fréquence	Nationalité	
	Turcs	Belges
Rencontres familiales (*) (uniquement parents ayant un domicile différent du sujet):	%	%
- plusieurs/semaine	55	30
- une/semaine	27	29
- rarement	8	19
Rencontres amicales:		
- plusieurs/semaine	39	48
- une/semaine	20	15
- rarement ou jamais	8	22
- pas d'amis	15	0

*) Toutes les modalités ne sont pas envisagées

tres amicales sont plus fréquentes que les rencontres familiales: un cinquième des Belges n'ont même pratiquement jamais l'occasion de vivre des échanges familiaux. De façon générale, les sujets belges sont plus satisfaits de leurs rapports amicaux que des rapports familiaux. Pourrait-on, à ce propos, faire l'hypothèse d'un conflit de générations?

L'univers occupationnel est un bon indice de l'intégra-

tion à un tissu social donné (Tableau 3). De nos entretiens, il ressort que la participation à une activité locale semble plus fréquente chez les hommes turcs; cette dernière consiste essentiellement en la fréquentation de la mosquée du quartier et des cafés turcs avoisinants.

TABLEAU 3

	Nationalité	
	Turcs %	Belges %
Participation régulière à une activité locale (*)	62	48
Fréquentation régulière d'un café-local	62	26
Prise en charge régulière d'enfants de moins de 10 ans	77	41
Lecture (régulièrement)	23	78
Bricolage, activités artistiques, tricot (régulièrement),	54	48
Entretien jardin et/ou animaux	54	70
Réalisation de deux tâches ménagères, au moins, chaque jour (**)	15	48

Les enfants dont on s'occupe tant chez les Turcs sont essentiellement les propres enfants de ces personnes âgées, alors que chez les Belges, il s'agit de petits enfants en visite.

On remarquera également la faible participation des sujets turcs à l'entretien du ménage; ce fait s'explique par la présence, à proximité de ces familles, de filles et de belles-filles qui déchargent leurs parents vieillissant d'une série de tâches quotidiennes.

(*) Association sportive - chorale - fanfare - parti politique - syndicat - mosquée - A.S.B.L. - église - clubs divers - ... Par "régulièrement", on entend la pratique soutenue à une fréquence d'au moins une fois par semaine.

(**) Faire les courses - préparer à manger - faire la vaisselle - la lessive - le repassage - le nettoyage - mise en ordre - ...

Les sujets belges se consacrent essentiellement à des activités individuelles, impliquant des biens individuels. Par contre, les activités auxquelles les Turcs sont fréquemment présents sont toutes collectives, impliquent une communauté de personnes.


2) *Des idées des vieux*

Les *représentations* de quelques concepts qui volontiers traversent la vie quotidienne (famille, travail, bonheur) ont été recueillies lors de l'application du protocole d'entretien. L'analyse de ce matériel se base sur la comparaison de la production orale de chacun des deux groupes turc et belge, sur la considération du nombre d'apparitions des différentes idées et, enfin, sur les recoupements sémantiques observés (Tableau 4).

Dans les différentes définitions apportées par les deux groupes confrontés, on peut constater que les conceptions des Turcs sont plus unanimes que celles du groupe belge: en effet, les représentations des Belges de notre échantillon regroupent chaque fois une double ou triple définition. Ainsi, *la famille*, par exemple, est perçue à la fois comme source de bonheur et de peines, souvent par les mêmes individus d'ailleurs. Pour les Turcs de notre échantillon, cette dualité n'existe pas: la famille n'est perçue que de manière positive.

La "famille" apparaît comme étant une valeur certaine qui traverse toutes les représentations des Turcs. Ainsi, *le bonheur* est conditionné principalement par les enfants, la solidarité, l'entente... Pour le groupe belge, la précédente constitue également une définition possible du bonheur mais remarquons l'apparition de valeurs telles que le couple, l'individu et l'isolement. Le bonheur comme "don de Dieu", "don du destin" est assez courant dans les représentations des Turcs.

TABLEAU 4

NOTIONS	REPRESENTATIONS	
	SUJETS TURCS	SUJETS BELGES
"FAMILLE"	<i>bonheur</i> ([*]), <i>solidarité</i> , foyer familial mariage, couple, enfants, entente	bonheur, amour, joies union, ententes, gaieté,  tracas, peines, désaccord, conflits
"SOLITUDE"	<i>perte et éloignement de la famille</i> (enfants) difficultés de vie, situation qui reste étrangère.	"pas de réponse"
"TRAVAIL"	la santé, le bien l'argent OU une nécessité, une obligation, dure loi de la vie, la fatigue, ... OU le mythe du manuel, la force physique	
"BONHEUR"	famille, enfants, solidarité, entente, et/ou santé et/ou argent, travail, avoir, maison, ... don de Dieu, la vie en couple, le soi, le destin "vivons cachés", ...	

(*) En italique: les conceptions les plus courantes

NOTIONS	REPRESENTATIONS	
	SUJETS TURCS	SUJETS BELGES
"MALHEUR"	<i>l'absence d'entente, de famille, la solitude</i> OU la maladie, dépendance, la mort	<i>la mort, la maladie, la disparition de quelqu'un, l'accident</i> OU l'actualité, la destruction de l'environnement, la pauvreté, problèmes de société,
"VIEILLESSE"	<ul style="list-style-type: none"> - <i>évolution vers la sagesse, plus de temps à consacrer à la religion</i> - des déficiences, des pertes - la mort 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>des déficiences, des pertes</i> - <i>pas de réponse</i> - la mort - normal, fatal

La notion de *travail* est la seule qui renvoie les deux groupes aux mêmes définitions: la santé, le bien, l'argent, ... Ne peut-on pas lier cette similitude à une autre, celle des conditions de travail vécues par les deux groupes? Le travail a été, en effet, un des seuls espaces sociaux partagés à la fois par les deux.

Les conceptions culturelles du *malheur* et de la *solitude* ne présentent par contre que peu de recoupements. Ainsi, la "solitude" définie par les Turcs comme perte et éloignement de la famille, si elle procure une certaine angoisse (éloignement des enfants en cas de retour au pays d'origine), est aussitôt taxée de situation étrangère et inconnue: "La solitude est le propre des animaux, nous ne pouvons la connaître

car notre religion veut qu'on vive en famille". Dans notre échantillon belge, par contre, la question de la définition de la solitude n'a déclenché aucune réponse dans dix-sept cas sur vingt. N'est-il pas possible d'y voir la scotomisation d'un état qu'on redoute ou qu'on subit ? Quelques rares sujets la définissent de la manière suivante: "La solitude, c'est quand les enfants partent habiter loin; on est cloîtré chez soi en attendant que le temps passe".

Les conceptions respectives du "malheur" permettent de différencier encore plus nettement les représentations turques et belges. Si l'absence d'entente au sein d'une famille apparaît comme étant le thème principal dans les propos de nos interlocuteurs turcs, c'est plutôt la maladie et la mort qui donnent visage au "malheur" dans les dires du groupe belge.

Enfin, une des différences les plus frappantes entre le groupe belge et le groupe turc concerne les idéologies de la vieillesse; alors que la plupart des avis émis par les Belges, soit associent cet état à un ensemble de déficiences et de pertes, soit ne donnent aucune réponse, nombre de Turcs voient dans ce concept l'occasion d'un accès vers la sagesse (l'occasion "d'acheter sa place au paradis"), d'une évolution mystique qui leur procure respect et attention de la part de leurs enfants. Toutefois, l'incommodité des nombreuses maladies et atteintes que ces personnes subissent, l'autre face de la vieillesse, est soulignée avec véhémence ("la vieillesse, c'est tous les jours descendre une marche de l'escalier de la vie qui te mène jusque dans la fosse").

EVOLUTION DES FAITS ET DES IDEES

En dépit de la description précédente, il est important de noter que progressivement, des changements s'opèrent, tant dans les familles en Turquie qu'au sein des familles im-

migrées turques de Belgique. A la source de ce glissement: la pression de la société industrielle. Les modes de vie s'occidentalisent, le culte du "Jeune" apparaît. Les personnes âgées participent de moins en moins au processus de production agricole, leur poids décisionnel au sein de la famille chute dès lors. Nous assistons, en Turquie rurale, au lent démantèlement du modèle familial patrilinéaire (F. OZBAY, 1984). En Belgique, les immigrés turcs vieillissant sont écartés du monde du travail par l'invalidité et la (pré-)retraite. Quant aux femmes, elles ne sont que rarement travailleuses. Par ailleurs, la non-connaissance linguistique et institutionnelle des vieux est sérieusement devancée par la relative bonne maîtrise qu'ont les jeunes de la langue et des "règles" administratives du pays d'accueil. Ces causes expliquent la progressive passation de pouvoir qui s'opère entre les générations de Turcs en Belgique. Il semble, en outre, que certains jeunes couples préfèrent s'éloigner des parents afin d'adopter un mode de vie plus proche des normes occidentales.

Développons par un exemple les mécanismes de cette évolution: *la passation de pouvoir dans un comité immigré.*

C'est depuis leur massive installation, en 1970, à Cheratte, site minier près de Liège, que les Turcs disposent d'une mosquée - ASBL. Celle-ci est chapeautée par un comité de gestion et fonctionne grâce aux cotisations des membres, quelque 200 chefs de ménage.

Généralement, ces fonds servent à entretenir la mosquée et aux différentes œuvres: rapatriement des corps des défunts en Turquie, aide aux nécessiteux, cours de Coran. A la mosquée se trouve aussi un salon où les hommes peuvent se rencontrer, bavarder, lire en dehors des heures de prière. Ce lieu a, en outre, deux autres fonctions: le mosquée se préoccupe des difficultés relatives à la migration (démarches auprès des ambassades, des autorités belges, ...), et fait en principe

œuvre de syndicat des locataires pour les habitants turcs. En ces fonctions, le comité de la mosquée devient donc le porte-parole de la communauté turque de Cheratte. Or, des témoignages font penser pourtant que l'ancienne équipe à la tête de ce comité ait été peu efficace dans ce rôle.

Ce comité était pour ainsi dire coopté par les fidèles de la mosquée. Il s'agissait d'hommes dans la soixantaine, pieux et dont "la sagesse" et "l'attachement" à la religion étaient connus.

Ce choix culturel calqué sur la constitution des "comités des sages" des villages anatoliens, n'était pas le plus stratégique pour assurer le rôle de porte-parole de la communauté dans un contexte qui nécessite la connaissance de la langue française et des législations belges. En général, ces "vieux" étaient respectés dans la cité, mais on reconnaissait leur inefficacité. Beaucoup de Turcs de Cheratte reprochaient au comité de vieux de bloquer l'argent des cotisations au lieu de traiter les affaires urgentes et attribuaient cela à l'"angoisse de la mort" des vieux. En effet, si l'un d'eux venait à mourir, il faudrait qu'il y ait dans les caisses de la mosquée suffisamment pour rapatrier son corps en terre islamique: "Qu'est-ce que le comité a déjà fait à part ramasser de l'argent?"

Fort de cela, un groupe de "jeunes" (30-35 ans) a souhaité, il y a trois ans, remplacer le comité des vieux dans la gestion de la vie associative à Cheratte. Mais l'entreprise s'avérait d'emblée difficile car l'opinion générale est assez inerte quand il s'agit de toucher à des structures religieuses quasi sacralisées. La prudence fut de mise et ceci n'a pas facilité la tâche des "jeunes réformistes".

Ceux-ci proposaient des changements tant dans la composition du comité que dans la politique d'action de celui-ci. Ainsi, ils souhaitaient pouvoir disposer des locaux communs de la mosquée pour en faire une "amicale" où des

sports de salle pourraient s'exercer (karaté, lutte, billard, ping-pong).

Bref, les jeunes voyaient la mosquée plus comme un centre de rencontre et d'activités culturelles. Mais les vieux s'opposèrent formellement à ce que la mosquée devienne un "café". Les jeunes proposèrent également que le pouvoir de représentation et le pouvoir financier de l'association servent à solutionner les problèmes de logement, d'équipement du quartier (négociations effectives avec la commune) et de scolarisation (échecs scolaires, non-obtention du diplôme d'école primaire, information des parents).

Par une "campagne" bien administrée, l'équipe des jeunes gestionnaires a eu la confiance des 3/4 des membres de l'association et a pu ainsi investir le comité de la mosquée. Ce fut une réelle innovation dans la mesure où, pour la première fois depuis l'immigration en Belgique, le choix du porte-parole s'est porté vers des personnes francophones, ayant été scolarisées en Belgique et ayant une pratique religieuse beaucoup moins assidue que l'équipe sortante. Les effets de ce changement ne se sont pas fait attendre: des comités de parents se sont créés dans les écoles primaires de Cheratte, les parents ont été impliqués dans la vie pédagogique, une négociation avec la commune a permis l'installation, dans le quartier, d'un module psychomoteur pour jeunes enfants. Ces négociations ont pris, à la rentrée scolaire 1990, l'allure d'un véritable conseil consultatif de quartier, qui table actuellement avec la commune pour la réparation des logements sociaux et pour l'obtention d'un certain nombre de mobiliers urbains destinés à garantir la sécurité des enfants sur la voie publique.

Même s'il est indéniable que ces conflits ont pour résultat l'affirmation de la volonté d'une intégration digne, cet exemple issu parmi d'autres, ne reflète-t-il pas une véritable transformation des rapports entre générations?

BIBLIOGRAPHIE

- LOUTZ N., *Influence des conditions de vie sur l'état de santé des personnes âgées. Confrontation de modèles belges et immigrés turcs*, Faculté de médecine, ULg, Liège, 1989.
- MAKAL M., *Un village anatolien*, Coll. "Terre humaine", Plon, Paris, 1963.
- MANCO A., *Le ghetto d'immigrés: un espace d'intégration ? Le cas de la communauté turque de Cheratte*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, ULg, Liège, 1989.
- OZBAY F., "Kırsal Kesimde toplumsal ve ekonomik yapı degismelerinin aile islevlerine yansimasi" (L'influence du changement de la structure socio-économique sur les fonctions familiales dans le secteur rural), in *Türkiyede ailenin degisimi. Toplumbilimsel incelemeler* (Changements de la famille en Turquie. Recherches sociologiques), TSBD, Ankara, 1984.
- THOMAS L.V., "Attitudes collectives envers les vieillards: un problème de civilisation", in *La question du vieillissement, perspectives psychanalytiques*, Bianchi et al., Dunod-Bordas, Paris, 1989.

IV

LA SANTE DES MIGRANTS

I SANTE ET IMMIGRES TURCS ET MAGHREBINS EN BELGIQUE: UN APERÇU PANORAMIQUE

Nathalie LOUTZ et Altay MANÇO

La population immigrée musulmane représente, du point de vue médical, une catégorie à haut risque (MANÇO A., LOUTZ N. et al., 1989; Commissariat Royal à la politique des immigrés, 1990); elle est exposée à divers risques médicaux:

- la pathologie d'acquisition: maladies contractées au pays d'accueil; l'apparition de ces maladies est influencée par différents facteurs tels que la soumission à des risques infectieux nouveaux, les conditions de travail, de logement, le mode de nutrition, la misère sexuelle, ...
- la pathologie de transplantation: maladies associées au déracinement, aux conflits d'identification socio-culturelle (MONFORT, 1986).

Un regard synthétique portant sur les risques ainsi que sur le coût de la santé des migrants sera développé ici.

PATHOLOGIES ET PROBLEMES RENCONTRES PAR LES IMMIGRES MUSULMANS

1) L'exemple de la tuberculose

En 1982, les tuberculoses de toutes formes atteignaient, en Belgique, une proportion de 19,03 cas pour cent mille habitants, dont 21,1% affectaient des étrangers (UYDEBROUCK M. et GYSELEN A., 1989). Un regard plus rapproché permet de constater que les Turcs et les Nord-Africains sont, en fait, de trois à six fois plus exposés que leur proportion dans la population ne le laisse prévoir (REGINSTER, 1980).

Dans ces cas, les contacts relativement intenses avec le pays d'origine aggravent les risques de contamination. En outre, il faut considérer l'influence des conditions de logement et d'un phénomène d'"overcrowding", qui renvoie à la loi selon laquelle le risque de contamination croît à mesure qu'un nombre plus important de personnes s'entassent dans un espace restreint. Or, la superficie moyenne par occupant des logements occupés par les ménages musulmans est de 13 m², soit exactement la moitié de ce qu'on observe pour l'ensemble des logements du Royaume (I.N.S., 1970). D'autres facteurs importants sont les conditions de travail, les problèmes de nutrition, la résistance diminuée et l'appel tardif aux soignants.

2) L'incidence des maladies vénériennes

En 1978, les cas de syphilis de toutes formes déclarés à l'Inspection de l'Hygiène étaient au nombre de 902. 39,9% d'entre eux affectaient les immigrés: là encore, l'exposition est plus grande que ce que la proportion dans la population

ne laisse apparaître. Notons que 61,6% de ces cas concernaient des Nord-Africains. Les risques ne sont donc pas les mêmes dans toutes les couches de l'immigration (REGINSTER, 1980).

3) *Les maladies professionnelles*

D'après la même source, 88,3% des cas de maladies professionnelles de la province de Liège étaient des atteintes pneumoconiotiques. Ici aussi, il apparaît clairement que les étrangers sont plus touchés que les Belges par ces atteintes. Ces données, si elles sont assez anciennes, sont de nature à permettre une estimation de la situation actuelle.

Une publication récente met en lumière que le risque de dommage causé par les maladies professionnelles est neuf fois plus élevé parmi les immigrés que parmi les Belges (VAN SPRUNDEL M. et PEETERS R., 1988).

4) *Les accidents de travail*

De mars 1980 à mars 1981, on dénombre 212.256 accidents de travail survenus en Belgique. Les Italiens, les Ibères, les Maghrébins et principalement les Turcs apparaissent sur-représentés parmi les accidentés du travail (DERONGE, BASTENIER et DASSETTO, 1982). Il n'est pas possible de démontrer l'existence d'un lien entre la fréquence et la gravité des accidents. A partir des pourcentages des dommages corporels, on pourrait déduire que la gravité du dommage est moins prononcée chez les immigrés. Cette constatation ressort également d'autres enquêtes: WASNIEWSKI (1979) constate une plus longue période d'interruption du travail mais des dédommagements inférieurs. Les accidents

du travail sont pourtant une cause de décès plus fréquente chez les immigrés que chez les Belges. On peut se demander dans quelle mesure il n'y aurait pas de différence dans l'appréciation des dommages corporels selon que le travailleur est migrant ou un Belge (MAFFENINI, 1982).

5) Pathologies liées au logement

- ETAT DE L'HABITAT MUSULMAN

Selon le recensement des logements en 1981 (I.N.S.), à peine 29% des logements occupés par les immigrés musulmans contiennent un W.-C. intérieur. En ce qui concerne la salle de bains (ou la douche), ce taux tombe à 16%. Seulement 14% des immigrés musulmans disposent d'un système de chauffage central (I.N.S., 1981). La même enquête détermine à plus de 30% le taux de logements insalubres en Belgique. Il est facile de deviner que, parmi ceux-ci, un grand nombre appartiennent à des ressortissants turcs ou maghrébins⁽¹⁾.

- EVALUATION DES RISQUES

Il a été établi que les maisons bruxelloises occupées par les familles turques présentent des risques huit fois et demi plus élevés d'intoxiation due au monoxyde de carbone que les maisons occupées par des familles belges (TINNANT et TISSOT, 1988).

Depuis 1985, la ville d'Anvers a entrepris un dépistage systématique des intoxications d'enfants dues aux peintures à base de plomb. Dans l'intervalle, 67 cas d'intoxication dus à la peinture au minium ont déjà été diagnostiqués dans cette ville. Il s'agit à 95% de cas d'enfants d'immigrés habitant

des maisons mal entretenues et délabrées (Com. Roy. à la pol. des Img., 1990).

6) *Les risques psychopathologiques*

L'immigration n'est pas chose simple: quitter sa terre natale et aller s'installer dans un autre pays pour un temps indéterminé représente en réalité un événement qui nécessite une capacité psychologique d'adaptation considérable. Parmi les différentes nationalités des diverses vagues d'immigration, les Turcs constituent sans doute un des groupes pour lesquels l'adaptation offre le plus de difficultés. De multiples facteurs entrent en effet en ligne de compte:

- la différence linguistique;
- le faible niveau de la formation scolaire;
- la différence de travail: paysans dans leur pays, ils deviennent ouvriers;
- la différence de vie: originaires de campagnes, les immigrés subissent le choc de la civilisation moderne;
- la différence de mentalité et de tempérament;
- la différence de religion et de vie religieuse;
- la distance culturelle entre les sociétés d'origine et d'accueil;
- le chauvinisme vite traduit en nationalisme;
- le sexe et le rôle que les cultures immigrées attribuent à la femme;
- de plus, contrairement aux Marocains et Algériens, les Turcs n'ont jamais été colonisés et n'ont donc pas pu être "occidentalisés" comme les Nord Africains l'ont été tant soit peu (MANÇO A., 1989).

Ces difficultés engendrent des répercussions importantes.

- LA DÉCEPTION

En subissant le déchirement du départ, l'immigré ou le réfugié s'attend à trouver un pays magnifique, protecteur, où il va pouvoir gagner de l'argent. Malheureusement, les difficultés s'accroissent (logement inconfortable, sensations de racisme, mise en ordre administrative laborieuse, ...) et l'angoisse grandit. L'immigré se rend compte alors qu'il n'a de place dans le pays d'accueil que dans la mesure où l'on a besoin de lui comme instrument de production et de travail dans les tâches subalternes les plus dures.

- LE SENTIMENT DE SOLITUDE

Comment le migrant va-t-il pouvoir s'insérer dans la stratification sociale, dans une société tellement bloquée et anonyme, dans une législation tellement complexe et rigide? Ignorant la langue du pays, il est dans l'incapacité de communiquer vraiment. Le langage qu'il apprend petit à petit est strictement fonctionnel et il n'a l'occasion de l'employer que pour des motifs utilitaires: travail, achats, maladie par exemple. Ce ne sont pas là de véritables communications d'homme à homme, où chaque interlocuteur peut révéler un peu de ce qu'il pense et de ce qu'il est. En outre, il constate l'indifférence autour de lui: il est rare qu'on l'interroge sur sa famille, son pays, ... La conséquence en est qu'il ne se sent pas reconnu dans ce qu'il est profondément. *"L'isolement linguistique atteint l'identité sociale du migrant, l'empêche de percevoir sa singularité à l'intérieur de la société"* (DE BRIEY, 1977).

- LA CRAINTE DE L'ASSIMILATION

La communication avec la société d'accueil s'avérant être un échec, le migrant va se replier sur sa communauté

d'origine: c'est la naissance des ghettos. Chez les Turcs, le phénomène est assez prononcé: ils se rassemblent dans les mêmes quartiers, fréquentent les cafés turcs, les épiciers turcs, la mosquée turque, bref, ils essaient de recréer autant que possible les liens de nationalité, de région, de famille, une sorte de microcosme culturel turc. Néanmoins, malgré tout, par la télévision, l'école, le travail, par les contacts avec les institutions, la culture ambiante pénètre leur esprit... L'étranger se sent progressivement remis en question dans sa mentalité, dans ses manières de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, d'éduquer ses enfants, de se comporter en famille. Il se sent obligé d'obéir à certaines normes telles que le respect des horaires, des rendez-vous, des formalités administratives, de la présence des enfants à l'école, de leur inscription à temps,... A travers tous ces détails de la vie quotidienne, c'est la société d'accueil qui dit "Si vous voulez rester chez nous, être intégrés à notre système, respectez nos règles, devenez comme nous". C'est ici que peuvent survenir des blocages: l'étranger craint de perdre son identité (DE BRIEY, 1977).

- LES MALAISES MENTAUX ET PHYSIQUES

La désadaptation et la maladie constituent alors une des issues aux difficultés rencontrées. Les frustrations quotidiennes accompagnées de sentiments de dépréciation et d'inutilité font régresser vers le passé: la nostalgie et les états dépressifs envahissent de plus en plus le présent. La souffrance du corps en apparaît comme une suite logique; la maladie, en réduisant l'énergie humaine, limite la communication et réduit aussi la frustration. Dans ce contexte, les accidents de travail fonctionnent souvent comme des sonnettes d'alarme, des décompensations psychiques. On quali-

fie ce phénomène de fixation somatique. *“La fixation somatique est un phénomène qui se manifeste à la frontière entre les processus sociaux, intrapsychiques et d’interaction, et qui est déterminé par ces processus. La somatisation est un mode d’expression sûr permettant de manifester une protestation. Ce phénomène est avant tout un aspect de la communication et de l’interaction, bien plus qu’un symptôme de problèmes psycho-sociaux ou de troubles psychiques sous-jacents, comme le pensent beaucoup d’assistants sociaux.”* (VAN DIJK, 1987).

- DROGUES ET IMMIGRATION

Les personnes touchées par le problème de la dépendance sont d’abord des jeunes défavorisés de la seconde génération, qui présentent une dépendance à l’héroïne. Ils habitent dans des quartiers d’habitations sociales des régions minières ou dans les grandes villes. La plupart d’entre eux ont des problèmes d’ordre varié: travail, logement, justice, intégration.

Les immigrants musulmans de la première génération semblent moins touchés par ce problème, ainsi que par celui de l’alcoolisme. C’est l’accoutumance aux jeux qui, ici, sert de moyen d’évasion (Com. Roy. la Pol. des Immig., 1990).

7) Santé et maternité

Les enquêtes révèlent que la femme immigrée fait moins usage de consultations prénatales que la femme belge, et cet usage est tardif. Alors que la Belge se rend à 10 consultations en moyenne pendant la période prénatale, la Turque et la Marocaine n’y vont respectivement que 6 et 5 fois. (VON DER MÜHLEN, 1978; RENAER et al., 1987). Alors

que 90% des femmes belges entament les visites dans le premier trimestre de la grossesse, ce pourcentage est ramené à 50% pour les Turques et à 40% pour les Marocaines. Le risque d'avortements spontanés est plus élevé que pour la femme belge; la consanguinité que l'on trouve parfois dans ces cultures est en partie à l'origine de ces accidents.

La grossesse se déroule donc moins favorablement pour les immigrées que pour les Belges. Ainsi, les immigrées de Belgique courent 1,57 fois plus de risques d'accoucher d'un mort-né que les autochtones (PEETERS et VAN DER VEEN, 1989). Le risque de décès pendant la première semaine est également 1,7 fois plus élevé pour l'enfant turc et 1,36 fois pour l'enfant marocain, comparé au bébé autochtone (TERRY et al., 1980). Enfin, l'enfant turc court 1,43 fois plus de risque de décéder pendant la première année que les enfants de non immigrés.

L'information et l'éducation sanitaires, une prévention efficace et une application judicieuse de la contraception sont des mesures qui s'adressent directement aux femmes. La qualité des soins à l'égard des immigrées exerce également une fonction importante. Une attention particulière doit être portée aux soins pré- et périnataux.

Pour expliquer un moins bon usage de la contraception et des demandes d'IVG plus fréquentes, SIEVAL (1982) met en exergue les points suivants:

- la mentalité, c'est-à-dire le degré de responsabilité individuelle que les femmes se reconnaissent dans la qualité de leur propre existence;
- les facteurs d'environnement, c'est-à-dire les opinions, propagées à partir de cercles fondamentalistes allant souvent de pair avec un contrôle social strict du comportement de la femme;

- l'analphabétisme, le manque d'éducation et l'ignorance des processus physiologiques et de l'anatomie. La contraception exige une connaissance abstraite; la grossesse et l'avortement sont en revanche des phénomènes très concrets ⁽²⁾ (Cité par le Com. Royal à la Pol. des immigr., 1990).

COUT DE LA SANTE

1) Soins ordinaires

Dans le domaine des soins ordinaires les immigrés ont tendance à consommer des prestations médicales moins coûteuses que les Belges. Il est établi que les coûts des soins de santé ordinaires sont, en moyenne, inférieurs pour les ouvriers immigrés par rapport aux ouvriers belges, ces derniers coûtant, à leur tour, moins cher que les employés belges (BASTENIER et DASSETTO, 1979).

2) Soins hospitaliers

Quant au domaine des soins hospitaliers, contrairement aux affirmations de certains milieux hostiles à l'immigration, cette fraction de population n'est pas, dans son ensemble, surconsommatrice de soins. On ne peut donc prétendre qu'elle soit à l'origine de lourdes charges financières pour le système d'assurance contre la maladie (BASTENIER et DASSETTO, 1979).

Cette constatation ne devrait pas étonner, puisqu'elle ne fait que confirmer ce que d'autres enquêtes de sociologie médicale avaient déjà mis en lumière. A savoir que plus les

revenus d'une famille sont bas, moins est importante sa consommation médicale. Or, la majorité des immigrés se situe au bas de l'échelle des revenus.

Cependant, à l'intérieur même de la population immigrée, d'importantes différences apparaissent: Turcs et Marocains ont en effet une fréquence de recours et une durée d'hospitalisation (et donc un coût par hospitalisé et par habitant) plus élevées. Ne peut-on pas lier cette constatation tant aux risques encourus par les immigrés musulmans et à leur fécondité de loin supérieure à celle des autres groupes qu'au mode particulier qu'ils ont d'utiliser les services sanitaires?⁽³⁾

SANTE ET CULTURES

Dès lors, définir les problèmes uniquement à partir d'une approche médicale peut être préjudiciable. Dans cette approche, le risque existe que certains problèmes soient imputés à des caractéristiques ethniques alors qu'en réalité, ils résultent d'un conflit entre les perceptions, les attentes et les comportements réciproques (EYLENBOSCH W. et PEETERS R., 1986). Or, plus grande est la congruence entre les cadres de référence de l'assistant et de l'assisté, plus grandes sont les chances de voir les assistés avoir recours plus fréquemment aux services de santé adéquats, avec des relations plus satisfaisantes.

"L'intégration des immigrés dans le système de santé publique nécessite donc un certain degré de congruence entre les opinions et les comportements. Il est de ce fait évident que l'intégration des immigrés dans ces services présente un lien dynamique avec le degré général d'intégration dans la société. Mieux: la santé publique est le domaine so-

cial par excellence où se manifeste l'insertion ou la non-insertion au niveau individuel. Pour avoir une bonne compréhension de la question, il est essentiel de reconnaître le service de santé comme une structure déterminée culturellement, qui donne corps à la notion de santé socialisée." (Com. Roy. à la Pol. des Immig., mai 1990, p. 774). Il en résulte que l'approche anthropologique de la santé risque d'offrir une explication plus adéquate d'un certain nombre de problèmes que ne le font les recherches quantitatives basées sur la mortalité, la morbidité, etc.

Ainsi, selon SIEVAL (1982), les divergences principales entre les Turcs et les Belges portent sur la connaissance des services et leur usage: "Les Turcs s'adressent plus volontiers au médecin de famille auquel ils sont cependant moins fidèles que les Belges, bien que, 2 fois sur trois, ils n'aient pas tout compris lors des consultations - cette proportion est de 1 sur 10 chez les Belges. En dépit de cette constatation, les Turcs se montrent plus satisfaits des services de santé publique que les Belges (79% contre 26%). Dans cette évaluation, la satisfaction par rapport au caractère technique des services de santé, à la qualité des soins hospitaliers et à leur coût modique joue un rôle important (qui s'explique du fait que les services de santé publique turcs sont pris comme référence de comparaison). L'appréciation du médecin, en revanche, n'est pas tellement positive. Les Turcs sont cependant plus fidèles à la thérapie présente que les Belges et ils ont moins recours aux soins préventifs. Ils consultent moins les spécialistes mais sont plus souvent admis à l'hôpital. Peu d'entre eux ont recours aux "médecines douces", mais cela est en train de changer semble-t-il.

La recherche de N. LOUTZ (1989) aboutit également aux mêmes conclusions en ce qui concerne les personnes âgées musulmanes.

CONCLUSION

Cette énumération vise avant tout à illustrer à quel point l'attitude des immigrés vis-à-vis de la santé et de la maladie doit être abordée avec circonspection.

Nous pouvons conclure qu'il faut s'efforcer de mieux transmettre aux immigrés la connaissance en matière de santé et de leur présenter les services les moins connus (les services de prévention). Ceci implique de porter une attention particulière à l'information et à l'éducation sanitaire des immigrés.

Dans certains milieux immigrés, des interprétations traditionnelles continuent d'avoir cours et, par conséquent, des pratiques médicales traditionnelles exercées dans un circuit parallèle peuvent être constatées. Cet aspect de la médecine mérite sans aucun doute une étude plus approfondie. Aussi, la connaissance de la culture du client, les aptitudes à la communication, l'attitude du travailleur de la santé et les éléments organisationnels (accessibilité aux moyens d'assistance, etc.) sont donc les quatre secteurs majeurs de réflexion et d'actions (SHADID W., VAN KONINGSVELD P., 1983; BROECKX G., 1981).

La santé publique est une forme d'interaction humaine; c'est précisément la qualité de cette interaction humaine qui détermine un certain degré de congruence, condition absolue de l'intégration.

NOTES

- 1) Plus de la moitié des immigrés musulmans de Belgique habitent dans des logements construits avant 1919 (KESTELOOT, 1988).
- 2) L'influence de ces 3 points sur l'ensemble des comportements liés à la santé est d'ailleurs un fait patent.
- 3) La fécondité des femmes turques est de 156, celle des Marocaines de 180, et celle des Belges de 48 naissances pour 1.000 femmes (DE MUYNCK et al. 1989).

BIBLIOGRAPHIE

- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Pratiques sanitaires et coûts des soins de santé de la population immigrée en Belgique" in *Recherches sociologiques*, vol. 10, Louvain-la-Neuve, 1979.
- BROECKX G., "Wat aan alle communicatie ten grondslag ligt" in: HOOLBOOM H. *Gezondheidszorg en buitenlandse werknemers*, Stafleu. Alphen a/d Rijn, 1981
- Commissariat Royal à la Politique des immigrés, *Pour une cohabitation harmonieuse*, Rapport, Inbel, Bruxelles 1990, chapitre 9, "La santé", pp. 773-869.
- DE BRIEY P., *Les travailleurs turcs et la santé. Réflexions générales sur la situation dans l'agglomération bruxelloise*, Politique économique et sociale, Louvain-la-Neuve, 1977.
- DE MUYNCK A., LAMMERS M., TIMMERMAN C., EGGERMONT R., *Prenatale consultatie door migrantenvrouwen in Vlaanderen: een dilemma?*, EPI-publicatie, ITG, 5, 1989.
- DERONGE A., BASTENIER A., DASSETTO F., *Immigrés et santé*, 4ème partie: "Les immigrés et les accidents de travail", GREM, Louvain-la-Neuve, 1982.

- EYLENBOSCH W.J., PEETERS R.F., *Omgaan met gezondheid en ziekte. Een verge- lijkend onderzoek bij Turkse en belgische arbeidersgezinnen in Antwerpen*, ESOC-publicatie, nr 5, Antwerpen, 1986.
- I.N.S., *Recensement de la population et des logements*, tome 2A, p. 135, Bruxelles, 1970.
- I.N.S., *Recensement de la population et des logements au 1.3.81*, Bruxelles,
- KESTELOOT C., "Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles" in *Tribune immigrée*, n° 26-27, juillet-septembre 1988.
- LOUTZ N., *Influence des conditions de vie sur l'état de santé des personnes âgées. Confrontation de modèles belges et immigrés turcs*, Faculté de Médecine, U.Lg., Liège, 1989.
- MAFFENINI J., "La mortalité des étrangers en Belgique", in *Immigration et Santé*, n° 5, Université Catholique de Louvain, 1982.
- MANÇO A., *Le ghetto d'immigrés: un espace d'intégration?*, Faculté de psychologie, Université de Liège, 1989.
- MANÇO A., LOUTZ N., AKHAN O., MANÇO U., *Approche quantitative et comparative des conditions de vie des ménages immigrés et belges*, SPIA, Liège, 1989.
- MONFORT P., *La consultation prénatale de Cheratte. Etude réalisée auprès des consultantés turques*, IEPPL, Liège, 1986.
- PEETERS R.F., VAN DER VEEN F., *De perinatale en zuigelingensterfte om etnische minderheden in België/Vlaanderen*, ESOC publicatie, nr 18, UIA, 1989.
- REGINSTER G., "La santé des migrants", in *Revue d'action sociale*, n° 3 et 4, Bruxelles, 1980.
- RENAER M., EGGERMONT E., "Bijdragen tot de sociale verloskunde. XI. "De organisatie van de pre- en perinatale zorgen", *Tijdschr. voor geneeskunde*, 43 (1 6), p. 1025- 1034, 1987 .

SHADID W.A.R., VAN KONINGSVELD P.S., *Minderheden, hulpverlening en gezondheidszorg*, Van Gorcum, Assen, 1983 .

SIEVAL Z., "Geneeskundige zorg voor Turkse vrouwen", in *Boerhaave commissie postacademisch onderwijs in de geneeskunde, gezondheidszorg en Turkse en Marokaanse migranten*, Leiden, 1982.

TERRY P.B., CANDIE R.G., SETTATREE R.S., "Analysis of ethnic differences in perinatal statistics", *Brit. Med. J.*, 1980, 28, p. 1307-1308.

TINNANT et TISSOT, "Logement et santé", in *Tribune immigrée*, n° 26-27, Bruxelles, juillet-septembre 1988.

UYDEBROUCK M. et GYSELEN A., "Tuberculose in Vlaanderen anno 1983-1988", *Tijdschrift voor geneeskunde*, 1989 (45), vol. 22, 1455-1460.

VAN DIJK R., *De dokter vertelde dat ik niet meer bete'r word. Turkse arbeidsongeschikten en somatische fixatie*, Amsterdam, OSA-publicatie, n° 14, 1987, p. 195.

VAN SPRUNDEL M., PEETERS R., "Buitenlandse werknemers en gezondheidszorg", in *Arbeidsgeneeskundige diensten*, Brussel, CED Samsom, 1988

VON DER MUHLEN H., "Schwangerschaftsabbruchbegehren bei Angehörigen ausländischer Arbeitnehmer" *Geburtshilfe Frauenheilkunde*, 1978, 38(10), p. 858-861.

WASNIEWSKI J., "Les immigrés ont-ils davantage d'accidents de travail que les Français?", in *Hommes et migrations*, Paris, n° 977, 1979.

2

REPRÉSENTATIONS ET RAPPORTS À LA SANTÉ.

UNE APPROCHE COMPARATIVE DES PERSONNES AGÉES BELGES ET TURQUES

Nathalie LOUTZ et Altay MANÇO

La littérature sociologique définit le *rapport à la santé* comme un ensemble de comportements et d'attitudes indiqués tant par des plaintes, traitements, auto-traitements et autres actions préventives ou curatives (rapport intense) que par l'absence de ceux-ci (rapport éloigné) (Loutz, 1989). Ce rapport est socio-culturellement déterminé, d'une part, par les conditions, le mode de vie et l'histoire des groupes humains considérés, et, d'autre part, par leur système de sens et, en particulier, par leurs *représentations sociales de la santé et de la maladie* (Verdee 1986; De The et Hubert 1988; Devisch et al. 1989).

QUESTIONS DE MÉTHODE

Il s'agira de mettre en évidence les liens entre les conceptions de la santé et les rapports à la santé vécus par un échantillon de 40 sexagénaires de la région liégeoise⁽¹⁾, belges pour une moitié, turcs immigrés en Belgique pour l'autre⁽²⁾. Les informations récoltées par interview⁽³⁾ touchent aux conditions de vie de ces personnes, aux faits et comportements liés à la santé, à la maladie, ainsi qu'aux systèmes de repré-

sentation de ces concepts. Aussi, sans être indépendantes les unes des autres, les informations concernant la santé peuvent être regroupées sous deux rubriques: "faits et comportements objectifs" et "évaluations subjectives"⁽⁴⁾; une troisième rubrique comprend les indices "mixtes" (voir la figure n°1).

Le traitement de ces données comporte également plusieurs volets:

- Les indices "objectifs" du rapport à la santé et les données sur les conditions de vie ont été soumis à une analyse quantitative fréquentielle;

- Le matériel qualitatif fut traité par une analyse des contenus se basant sur la confrontation des représentations de chacun des deux groupes turc et belge, le nombre d'occurrences des différentes représentations et les recouvrements sémantiques observés dans chacun des deux sous-échantillons;

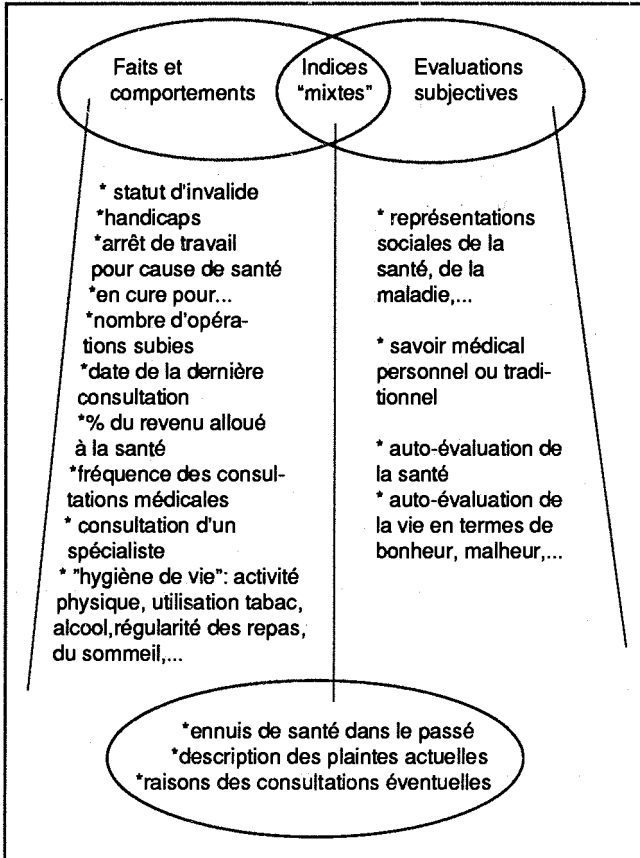
- Une troisième étape a permis la comparaison des différents types de résultats et l'identification des liens existants.

BELGES ET TURCS: DES VIEILLESSES CONTRASTÉES

Malgré leur proximité géographique et sociale, les personnes turques et belges rencontrées vivent des vieillesse très contrastées.

Les sujets âgés belges sont beaucoup plus nombreux dans leur groupe national que les sujets turcs, rares aînés d'une communauté immigrée où la moitié des membres a moins de 20 ans. Les Belges font partie de petits ménages; une grande proportion de femmes sont veuves et vivent seules. Beaucoup de ces sujets sont isolés par rapport à leur famille: il arrive même qu'ils soient considérés comme "anormaux" et soient dévalorisés par une société où le culte du jeune prime (Loutz et Manço 1991).

Fig. n°1.: Types d'informations "objectives", "subjectives" et "mixtes" recueillis à propos de la santé (d'après Loutz, 1989).



Les personnes turques immigrées en Belgique vivent, par contre, dans de grandes familles (de 4 à 8 membres, d'autres ménages apparentés se situent à petite distance). Les

contacts familiaux sont quasi quotidiens; au sein de ce tissu relationnel, la personne âgée jouit d'une place de choix qui lui procure respect, attention et l'assurance d'un intérêt particulier. Les hommes du troisième âge, porteurs d'un vécu religieux intense, jouent également un rôle de "patriarche" au sein de la communauté transplantée, par l'intermédiaire notamment des comités de mosquée. Les sujets belges privilégient, en revanche, des occupations plus individuelles et plus axées vers une possession matérielle: collections, lectures, animaux de compagnie,...(Manço et Loutz 1990).

La plupart des sujets belges ont pu entamer des études secondaires; il s'agit d'ouvriers qualifiés ayant essentiellement occupé des postes dans des chaînes de production. Tous les ménages belges rencontrés disposent d'un revenu mensuel total supérieur à 14.000 francs belges par membre; plusieurs disposent de plus de 24.000 FB par membre.

Un grand nombre de sujets turcs sont analphabètes dans leur langue (60%) et ne parlent pas le français; ils ont principalement exercé la profession de mineur de fond, et les ménages dont ils font partie ont tous un revenu mensuel inférieur à 14.000 FB par membre. Contrairement aux Belges, ces personnes vivent dans des logements très exigus, souvent insalubres et qu'ils jugent trop chers. Ils disposent de moins de commodités dans leur maison que leurs homologues; le ratio pièces/membre du ménage y est nettement moins élevé que dans les familles autochtones (40% des ménages turcs rencontrés disposent de moins d'une pièce par membre).

Ces conditions défavorables sont autant dues aux revenus plus bas des Turcs qu'à leur mode de consommation encore axé vers l'épargne et l'investissement dans le pays d'origine. C'est ainsi que chaque personne turque rencontrée possède un second logement dans son village natal (Loutz, 1989).

COMPORTEMENTS ET RAPPORTS À LA SANTÉ

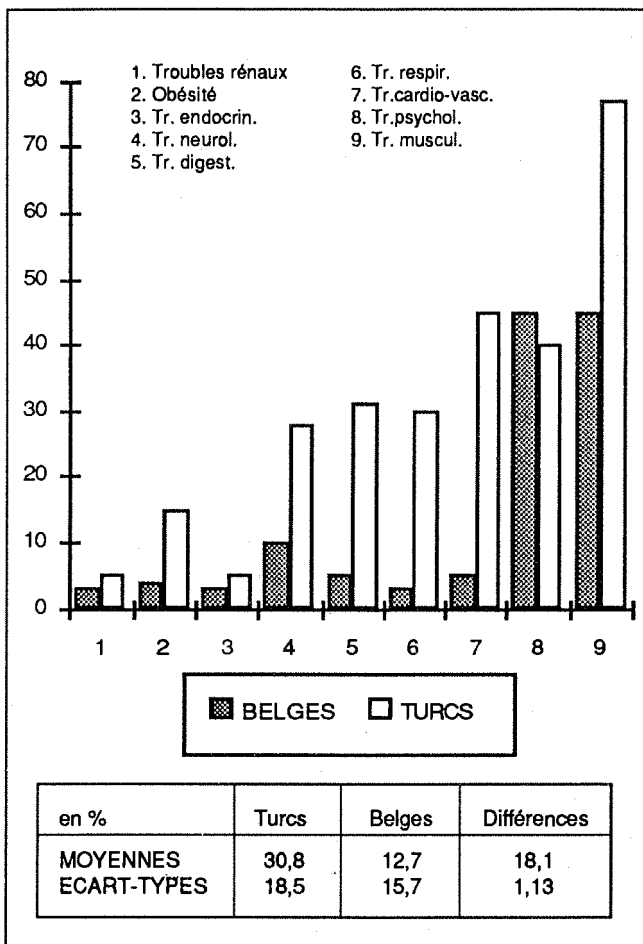
Si les sujets turcs souffrent plus fréquemment de maladies professionnelles (présence d'invalides) ou contagieuses et ont plus souvent été victimes d'accidents de travail par le passé, les personnes âgées belges connaissent, en revanche, une incidence plus élevée de troubles psychologiques. Il s'agit essentiellement d'états dépressifs liés à la situation de solitude (Broncart 1985; Gommers et Asiel 1988). Les personnes turques vivent, quant à elles, dans une "psychologie de migration", même après 30 ans passés en Belgique: volonté de retour, vie culturelle structurée en fonction d'un pays d'origine idéalisé, états nostalgiques,...

Hormis ces divergences, Turcs et Belges souffrent, dans l'ensemble des mêmes affections de vieillesse: atteintes musculaires, osseuses, articulaires, affections cardiaques, vasculaires et respiratoires. Pourtant, autochtones et migrants *n'ont pas la même consommation médicale, ni les mêmes types d'utilisation des services de santé.*

Au niveau de la consommation médicale, malgré une incidence plus fréquente des affections, les Turcs dépensent moins que les Belges, qui consultent et suivent plus souvent un traitement médical. Les consultations sont également plus régulières dans le cas des Belges: elles répondent à une *logique de prévention*, totalement absente dans la démarche des immigrés. Cependant, il serait abusif de considérer comme "indemnes" tous les sujets qui ne consultent pas et qui ne suivent aucun traitement. En effet, un grand nombre de personnes turques font état de plaintes importantes *ne débouchant néanmoins pas* sur une consultation médicale *ni* sur un traitement (voir la figure n°2.).

On constate, par exemple, qu'en ce qui concerne les affections cardio-vasculaires d'une part, musculaires et articu-

FIG. N-2.: PROPORTION DE PERSONNES SE PLAIGNANT DE TROUBLES, SANS QUE CES PLAINTES NE DÉBOUCHENT SUR UNE CONSULTATION.



lares d'autre part, les sujets turcs formulent un grand nombre de plaintes (respectivement 40% et 70% d'entre eux). Ces plaintes "sans suite" sont, par nature, très floues: ou bien il s'agit de "palpitations", "maux au coeur",..., ou bien le sujet émet un auto-diagnostic de rhumatisme couvrant un ou des membres entiers, mais jamais d'endroits précis.

Si on remarque que, dans tous les types de plaintes, la proportion des Turcs est nettement supérieure à celle des Belges, la seule exception concerne les troubles psychophysiologiques et psychopathologiques à propos desquels 35% environ de chacun des deux groupes expriment une plainte. Il s'agit pour les Belges d'un état de mal être causé par la solitude durement vécue (langueur dépressive, expression de fatigue de vie,...); pour les Turcs c'est de stress, de tracas permanents et de nervosité dont il est question. Ces sentiments se somatisent par divers maux cycliques: maux d'estomac, céphalées, tremblements,...

HYPOTHESES EXPLICATIVES

A ce stade, trois hypothèses peuvent être envisagées pour l'explication de cette divergence entre Turcs et Belges à propos des suites réservées aux plaintes:

- Un type particulier de consommation médicale caractérise le groupe turc. Le prix des soins médicaux, les problèmes de communication entre médecins et patients, l'absence d'une préoccupation préventive poussent les sujets turcs à éviter les consultations et les frais médicaux ⁽⁵⁾.

- Les plaintes rencontrées sont quelque peu exagérées dans la situation d'interview. On peut supposer qu'elles restent supportables puisqu'elle ne débouchent sur aucune suite; bien que dérangeantes, elles sont considérées comme bénignes par le groupe qui les exprime. La plainte peut égale-

ment être un mode de communication caractéristique du grand-âge turc.

- Il existe des ensembles de troubles pour lesquels les deux sous-échantillons sont différemment sensibilisés.

CONDITIONS DE VIE ET RAPPORTS À LA SANTÉ

L'articulation des conditions de vie et des comportements sanitaires divergents des groupes considérés permet de vérifier la première des hypothèses .

Un regard plus approché permet en effet de constater que les personnes turques qui se plaignent de leur santé sans consulter un médecin sont justement celles qui disposent des revenus les plus bas (moins de 9.000 FB)⁽⁶⁾.

Les difficultés de communication avec les services de santé entrent également en ligne de compte, puisque les Turcs qui se plaignent sans consulter sont également ceux qui maîtrisent le moins bien le français (Loutz 1989). De plus, la connaissance et la pratique d'une médecine traditionnelle d'origine anatolienne restent encore vivantes au sein des personnes âgées turques⁽⁷⁾ (Manço 1989). Cette médecine peut également donner une réponse jugée satisfaisante aux plaintes, sans rendre nécessaire une démarche auprès de la médecine institutionnelle du pays d'accueil.⁽⁸⁾

REPRÉSENTATIONS DE LA SANTÉ ET DE LA MALADIE

La vérification des deux dernières hypothèses nécessite l'identification des représentations sociales liées à la santé. Les concepts de "santé", de "maladie" et de "vieillesse" sont compris de manière nuancée et différente par les deux groupes nationaux étudiés (voir la figure n°3).

FIG. N-3.: REPRÉSENTATIONS LIÉES À LA SANTÉ (*).

NOTIONS	TURCS	BELGES
MALADIE	<ul style="list-style-type: none"> • don de <i>Dieu (Allah)</i>, fatalité • associée à l'idée de la mort, du malheur 	<ul style="list-style-type: none"> • évoque le malheur, le mal, la ruine, la pauvreté, la dépendance, la tristesse • associée à la mort, à l'hôpital, au cancer
CAUSES DES MALADIES	<ul style="list-style-type: none"> • la migration, l'éloignement, la tristesse, la solitude • le non-respect des règles de l'Islam • le travail, la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> • mauvaise hygiène de vie: alimentation non équilibrée, tabac, alcool,... • la fatalité: destin "génétique", vieillesse,...
SANTE	<i>la fortune</i> : autonomie, liberté, bonheur, travail	
RAISONS DE LA SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>bonne hygiène de vie</i>: air, alimentation équilibrée, activités • don d'Allah • le calme, le repos le bonheur familial 	<ul style="list-style-type: none"> • le bonheur, le calme: une "hygiène morale" • conditions de travail favorables
VIEILLESSE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>évolution vers la sagesse, plus de temps à consacrer à la religion</i> • la mort 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>des déficiences, des pertes</i> • la solitude • la mort

*) Les représentations sociales présentées en italique sont les plus courantes

Si la santé est majoritairement considérée dans les deux groupes comme le garant du bonheur, de la liberté (autonomie) et de l'utilité (travail), les raisons de l'état de "bonne santé" sont différemment définies.

Outre l'observation d'une "bonne hygiène de vie", commune aux deux groupes, les Belges privilégient le rôle d'une "hygiène morale" (vie familiale paisible et équilibrée); dans l'accès à la bonne santé, ils portent une attention particulière à l'autogestion du bien-être personnel. Les Turcs, par contre, voient ce bien-être comme un don de Dieu, même si la bonne entente familiale et le rapport positif aux descendants restent pour eux aussi importants que la croyance, dans l'accès au "bonheur". Soulignons également l'importance du rapport au pays d'origine où "l'air, l'eau, la terre sont purs et réaniment la santé".

Le mysticisme religieux apparaît comme une constante dans les réflexions recueillies chez les Turcs: la maladie est également considérée comme une volonté punitive *d'Allah*. Ne peut-on pas voir dans ce fatalisme une explication de la fréquence moins élevée des consultations et des traitements médicaux préventifs chez les musulmans de notre échantillon? En effet si la maladie est une "volonté divine", rien, par définition, ne peut l'empêcher. Plus encore, les tentatives de cure peuvent être vécues comme des transgressions à la volonté de Dieu.

Pendant, il arrive aussi que les Turcs attribuent la maladie à la migration et à l'éloignement, ce qui nous paraît intéressant à souligner. Notons encore que si la fatalité religieuse peut être une "anti-prévention" pour le musulman, l'observation stricte des règles de l'Islam (prières, jeûne annuel, règles d'hygiène et d'alimentation, règles qui normalisent les relations humaines,...) est censée préserver la bonne santé.

Quant aux avis des Belges, le concept de “maladie” s’y oppose point par point à ce que représente la santé: malheur contre bonheur, dépendance contre autonomie,... Ils attribuent la maladie à une mauvaise hygiène de vie: alimentation déséquilibrée, tabac, alcool, manque d’activité physique.

Enfin, une des différences les plus frappantes entre Turcs et Belges concerne les représentations de la vieillesse; alors que la plupart des avis émis par les Belges, soit associent cet état à un ensemble de déficiences et de pertes, soit ne donnent aucune réponse, nombre de Turcs voient dans ce concept l’occasion d’un accès vers la sagesse (l’occasion “d’acheter sa place au paradis”), d’une évolution mystique qui leur procure respect et attention de la part de leurs enfants. Toutefois, l’incommodité des nombreuses maladies et atteintes que ces personnes subissent, l’autre face de la vieillesse, est soulignée avec véhémence: “la vieillesse, c’est tous les jours descendre une marche de l’escalier de la vie qui te mène jusque dans la fosse”.

LIENS ENTRE ACTIONS ET REPRÉSENTATIONS

Une importante littérature montre que dans le champ de la santé, les actions sont autant fonction des conditions matérielles de vie que des systèmes des signes et de sens. Notre étude souligne également que si dans le cas des personnes âgées turques de Belgique, certaines atteintes restent au stade de plaintes et ne débouchent pas sur une consultation, cela est dû tant à des variables *contextuelles* qu’à des *conceptions culturelles*.

Ainsi, les manques de moyens financiers et linguistiques des personnes âgées turques limitent leur recours à la médecine belge. Dans ce contexte qui rend la communi-

tion patients/médecins difficile et rare, il est également possible d'interpréter les plaintes rencontrées comme des décompensations psychiques, des "fixations somatiques" qui se manifesteraient à la frontière entre les processus sociaux et psychologiques. La somatisation est alors un mode d'expression sûr, permettant de manifester une protestation. C'est donc bien plus un aspect de la communication qui a de la peine à s'instaurer vraiment, qu'un symptôme de troubles sous-jacents.

Une conception articulée principalement en termes d'"hygiène de vie" et d'"hygiène morale" et des moyens matériels suffisants permettent, par contre, aux personnes âgées belges de réserver à l'individu un rôle actif important dans leur quête de "bonne santé". Ainsi, pour caractériser les rapports à la santé relativement intenses des Belges, c'est d'une forte "implication" par rapport à la santé qu'il faudrait parler. Ce mot signifie "pénétration" dans le champ sanitaire: un sujet en traitement, par exemple, peut être considéré comme "impliqué", concerné, engagé par sa santé. Il est également possible d'entendre cette notion comme le fruit d'un investissement personnel important (s'impliquer dans ...): le cas s'applique particulièrement bien aux personnes qui tentent de mener une vie "saine" et "équilibrée" (adoption d'une certaine hygiène de vie, pratique d'une activité physique, intérêt pour l'information médicale,...) et de gérer ainsi leurs rapports à la santé.

Il n'y a rien de tel pour les sujets turcs dans la mesure où tant leur contexte de vie que leurs représentations culturelles imposent et justifient un rapport à la santé apparemment "passif". D'une part, une considération nettement moins dépressive de la vieillesse que celle des Belges rend les différentes plaintes mieux acceptées; d'autre part, la faible implication médicale des Turcs est conditionnée par

leur mode de vie, leur rapport différent au temps, leurs recours aux traitements traditionnels et, surtout, par leurs conceptions fatalistes et religieuses, donc sacrnalisées, de la santé et de la maladie.

D'un point de vue opératoire, une bonne identification des problèmes, apparents ou cachés, exige en conséquence la reconnaissance préalable du fait que la médecine et les rapports à la santé recouvrent davantage qu'une simple application d'un arsenal de connaissances objectives et de moyens matériels, en fonction d'une certaine représentation de la santé, qu'encore trop souvent on croit être universelle.

NOTES

- 1) Liège et ses communes périphériques constituent cette région d'une superficie de 150 km² pour 300.000 habitants. Il s'agit d'une zone fortement urbanisée et industrialisée. La population se caractérise par le *vieillessement* et un taux élevé de personnes de *nationalité étrangère*. Historiquement, le bassin liégeois doit son développement à l'exploitation du charbon. La création d'un complexe sidérurgique a complété, dès le 19^{ème} siècle, la vocation industrielle de la région. Actuellement tous les charbonnages sont fermés et la sidérurgie connaît une mutation importante. La population, essentiellement ouvrière, est connue en Belgique pour sa surconsommation médicale.
- 2) La présence en Belgique d'une population immigrée présente l'opportunité d'en étudier un groupe encore suffisamment distinct de la population autochtone. Bien que les immigrés soient en perpétuel mixage culturel, les Turcs de Belgique constituent actuellement une des populations culturellement les plus distantes des Belges. Plus récemment installée, elle n'a en effet pas encore eu le temps de s'intégrer et les différences avec la population belge sont restées nombreuses: langue, religion, structure familiale, mode de vie, d'alimentation,...
- 3) Les interviews furent semi-dirigés, d'une durée moyenne de 3 heures par sujet. La sélection des répondants tient compte de deux critères: la *représentativité* par rapport aux *groupes* considérés et la *comparabilité* entre les deux sous-échantillons. Les sujets sont des Turcs musulmans sunnites ou des Belges francophones de souche: dans les deux cas, il s'agit de personnes nées entre 1922 et 1929 (l'âge moyen des sujets est de 62 ans), domiciliées dans l'arrondissement de Liège depuis au moins 30 années et ayant exercé la profession d'ouvrier d'industrie pendant au moins 20 ans. C'est pourquoi il s'agit majoritairement d'hommes. Seule une personne par ménage a été interviewée.
- 4) La distinction objectif/subjectif introduite ici fait référence, dans le premier cas, à une évaluation par autrui (examens médicaux,...) et à des comportements "visibles" (consulter,...), dans le second cas, à des évaluations uniquement dues au sujet.

- 5) Les 2/3 des Turcs dépensent moins de 6% de leurs revenus à la santé (la moyenne des familles de pensionnés en Belgique); la moitié des Belges dépassent cette limite. 60% des Belges contre 15% des Turcs consultent régulièrement un médecin.
- 6) En Belgique, tous les habitants sont en principe couverts par une assurance-maladie obligatoire. Le Ministère de la Santé Publique fixe les actes et traitements médicaux remboursables et la proportion de cette ristourne. Les patients doivent, dans la plupart des cas, payer leurs frais médicaux, après quoi, ils peuvent toucher, auprès de leur compagnie d'assurance (ou mutuelle), la part remboursée par la sécurité sociale. Les médicaments retenus sont directement ristournés dans les pharmacies et certains frais trop importants (hospitalisations) sont immédiatement pris en charge par l'assurance sociale .
- 7) A titre d'exemples: l'inflammation de l'oreille interprétée comme la conséquence d'un refroidissement se traite par le réchauffement du conduit auriculaire au moyen du *raki* (alcool fort à base d'anis) tiédi ou grâce à de la fumée. Les infections de l'oeil et la conjonctivite se soulagent par un coton imbibé de thé tiède. Des préparations bouillantes à base de menthe et de citron sont indiquées dans les cas d'indigestion. Une cuillère à soupe de feuilles de thé noir calme les nausées. Contre les maux de dos et de membres, fréquents dans cette population, on a recours à un massage qui consiste à soumettre l'endroit douloureux à une aspiration due au vide d'air créé au moyen d'une bougie à l'intérieur d'un verre accolé sur la peau. Le citron pressé dans l'oeil guérit également la conjonctivite, comme certaines feuilles et herbes sont efficaces pour désinfecter les plaies ouvertes,...
- 8) La majorité des sujets turcs signalent cependant que les rapports avec le corps soignant belge ont chaque fois été positifs. L'organisation de la santé publique en Belgique est jugée très satisfaisante, d'autant plus que les services sanitaires turcs sont pris comme point de référence.

BIBLIOGRAPHIE

- BRONCART, M., 1985, *La dépression au grand-âge*. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Université de Liège.
- DE THÉ, G. & HUBERT, A., 1988 *Modes de vie et cancers*. Paris: Laffont.
- DEVISCH, R., STUER, H. & VERREPT, H., 1989 La signification psychoculturelle des plaintes gastriques. *In Santé Culture Health*, VI (1): 39 - 52.
- GOMMERS, A. & ASIEL, M., 1988, Les urgences psychiatriques au domicile. *In Congrès International de Psychogériatrie*. Bruxelles: Fondation Julie Renson.
- LOUTZ, N., 1989, Influence des conditions de vie sur l'état de santé des personnes âgées. Confrontation de modèles belges et immigrés turcs. Faculté de Médecine. Université de Liège.
- LOUTZ, N. & MANÇO, A., 1991, Aperçu de quelques caractéristiques des conditions de vie des personnes âgées en Belgique. *In Gérontologie*, à paraître.
- MANÇO, A., 1989, Le ghetto d'immigrés: un espace d'intégration? Le cas de la communauté turque de Cheratte (région de Liège). Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Université de Liège.
- MANÇO, A. & LOUTZ, N., 1990, Rapports intergénérationnels et traditions culturelles. L'exemple de l'immigration turque. *In La rencontre des âges: vers des actions intergénérationnelles*. Actes du colloque du même nom organisé par le département de Sciences Sociales de l'Université de Liège.
- VERDEE, G., 1986, Specificiteit bij psychofysiologische klachten. *In Degryse, J., (ed) Maagklachten op nieuw beteken*. Louvain: Acco.

V

RECHERCHE - ACTION

UNE APPROCHE POSITIVE ET INTEGREE DE L'ALPHABETISATION EN MILIEU IMMIGRE TURC⁽¹⁾

Altay MANÇO

Depuis juin 1988, l'entité de Cheratte, près de Liège, en Belgique, est le terrain d'une recherche-action dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'analphabétisme⁽²⁾. Cet ensemble d'interventions socio-pédagogiques et psycho-sociologiques lie, dans un *partenariat actif*, les adultes de Cheratte directement concernés par la garde et l'éducation des enfants de cette localité, autour des actions socio-éducatives communes *positives et intégrées* dans le tissu social, sanitaire, associatif et éducationnel *local* ⁽³⁾.

Dans la mesure où le modèle d'intervention de la recherche-action s'est construit en contact dialectique avec les réalités du terrain, la philosophie d'action est, forcément, *interculturelle*.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Tels sont donc les concepts-clés de l'intervention réalisée par les chercheurs du Service de Pédagogie Générale de l'Université de Liège, entre 1988 et 1991. L'article retrace le développement de l'action jusqu'à cette date. Depuis, d'autres interventions ont permis d'approfondir et de diver-

sifier les initiatives. Le projet "Alpha-Cheratte" a eu comme points d'entrée privilégiés l'école municipale, l'école de devoirs⁽⁴⁾ et le centre de consultations locale de l'Office de la Naissance et de l'Enfance⁽⁵⁾. Le choix de ces lieux correspond au souci d'implanter la recherche dans des lieux que fréquentent enfants et adultes, et entre lesquels il soit possible de ménager des *continuités* directes.

Ces trois institutions ont bien une histoire commune vieille d'une demi douzaine d'années, mais, hormis le souci de convivialité et de coexistence, de 1985 à 1988, les actions propres de l'école, de l'école de devoirs et du centre de consultation étaient en ordre dispersé, sans liens soutenus de collaboration. Dès 1988, cependant, avec le début de la recherche-action "alphabétisation", coordonnée par Bernadette Mouvet, chercheurs, animateurs, enseignants et autres professionnels de Cheratte se sont retrouvés lors de réunions régulières avec la volonté de réaliser des actions éducatives ensemble. Cette collaboration s'est ensuite étendue aux activités réalisées au départ de la Consultation des nourrissons.

BUTS DES ACTIONS

Dans et au départ des trois lieux d'intervention présentés, la recherche-action a tenté de développer une approche positive et intégrée de l'alphabétisation qui puisse s'ancrer sur les réalités locales du site d'intervention. Il s'agit:

- d'une part, d'assurer un service de qualité dans chacun des lieux d'intervention. Par ce souci de qualité, il faut entendre brièvement:
 - l'accessibilité et l'utilité des services offerts;
 - un environnement sûr, sain et attrayant;
 - un contexte de relations et d'éducation compréhensibles.

sif, respectueux des particularités de chacun et ouvert à l'opinion des parents et des enfants;

- des services intégrés dans le milieu local;
- d'autre part, d'assurer des continuités et des synergies entre les lieux d'intervention et avec les autres institutions et associations concernées par l'alphabétisation sur le territoire.

C'est donc tout naturellement que ces faisceaux de buts ont conduit à la construction d'un partenariat d'actions à Cheratte.

CONSTRUCTION DE L'INTERVENTION ET DU PARTENARIAT

Se sont développées à Cheratte trois formes de partenariat qui, toutes, ont en commun d'être des partenariats "fonctionnels", c'est-à-dire de rassembler des personnes ou des institutions pour résoudre ensemble des problèmes identifiés collectivement comme tels.

Une *première* forme de partenariat implique les professionnels de plusieurs lieux d'implantation pour mener, sur le terrain, des actions communes en faveur des enfants. Certaines de ces actions ont impliqué deux à deux les lieux d'implantation, d'autres les ont impliqués tous; certaines d'entre elles ont également impliqué les parents (B. Mouvret, 1989 et 1990).

Dès les premières rencontres entre les enseignants, les animateurs et les chercheurs, s'est développé un échange de points de vue sur les enfants et sur un partenariat placé sous le signe du développement positif et de la réussite des enfants.

La première mesure prise avait pour objet le dévelop-

pement des *continuités* entre l'école et l'école de devoirs en ce qui concerne l'accueil des enfants de la 3^{ème} maternelle et de la 1^{ère} année primaire: les bibliothèques respectives ont été mises en commun et un dispositif a permis la circulation des mêmes livres dans les différents lieux fréquentés par les enfants.

Fin 88/89, les enseignants de l'école communale ont organisé plusieurs réunions sur le fonctionnement global de l'établissement. Les animateurs de l'E.D.D.⁽⁶⁾ ont été invités à participer à cette réflexion: ainsi, ils ont pu communiquer aux enseignants les résultats de leur enquête sur les représentations des parents turcs sur la scolarité de leurs enfants. De même, la classe terminale et l'E.D.D. ont organisé une séance d'information des parents et des élèves sur le secondaire, lors de la remise des diplômes. Enfin, l'animatrice de l'E.D.D. a accompagné un voyage à la mer du Nord organisé par l'école à l'intention des parents et des enfants.

L'organisation dans les locaux de l'école par les animatrices de l'E.D.D. d'un cours de français oral a permis de raffermir le lien entre les deux premiers partenaires et le Centre de Consultation. En effet, c'est au départ du service de traduction et à la demande des usagères que cette initiative a vu le jour. Elle a également permis un rapprochement entre l'école et certaines mères d'élèves. Les affiches annonçant ce cours ont été préparées et collées par les enfants de l'E.D.D. La décoration de la salle d'accueil de la Consultation par les enfants de la 3^{ème} maternelle et ceux de l'E.D.D. est un autre des pas de la collaboration tripartite: Consultation — Ecole — E.D.D. Pour cet aménagement, l'avis des mamans turques a été sollicité. Ainsi, le lieu d'accueil créé tient compte de leurs habitudes culturelles en matière d'éducation des tout-petits.

Cette forme de partenariat a permis l'instauration de

continuités intra et inter-lieux d'implantation (continuités dans la gestion du temps, dans les ressources mises à disposition des enfants, dans l'organisation du travail scolaire,...), mais aussi le développement de continuités famille - lieux d'implantation. C'est ainsi qu'ont été développés à l'école des projets interculturels dont les thèmes s'enracinent dans le vécu commun aux communautés belge et immigrée, comme le passé minier de la cité ou les pratiques orales familiales.

Un voyage à la mer du Nord et l'exposition qui l'a suivi ont préfiguré le projet interculturel de l'année 89/90 qui, en fait, est un double projet:

- Premièrement, ce projet, qui enfin met tous les partenaires en puissance ensemble, s'est construit autour du thème "Des contes et des enfants" pour les enfants de la maternelle et ceux du 1^{er} cycle de l'école primaire. Lors de ce projet, les enfants ont pu étudier, entre autres, "Le petit chaperon rouge" assez répandu dans les deux cultures, en turc et en français. Ils ont pu écouter ou lire une multitude d'autres histoires; une maman est venue dire des contes dans la classe de 3^{ème} maternelle. Les animateurs ont fait de même à l'E.D.D. Tout au long de cette période, les enfants ont pu s'initier à différentes techniques d'expression dans le but de représenter les contes appris lors, par exemple, des journées communes, où tous les adultes concernés ont pu fonctionner avec tous les enfants réunis en laissant entendre une poursuite et un élargissement de ce type d'expériences communes.
- Le deuxième aspect du projet interculturel concerne les plus âgés des enfants, de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire. Il s'agit de l'exploitation du thème du "Travail dans les mines". A l'instar du premier

thème, celui-ci aussi s'inspire de la culture vécue et de la mémoire collective des enfants et des familles.

Les actions ont débuté ici avec la visite de la mine de Blégnny-Trembleur, aujourd'hui devenue musée. A la suite de cette sortie, les enfants de toutes les classes concernées ont voulu en savoir plus sur la mine, le charbon, mais aussi sur les mineurs et leur histoire. Ainsi, telle classe a plus privilégié les questions techniques et géologiques, telle autre s'est intéressée au développement de l'industrie minière en nos régions. Mais c'est en commun que les classes de l'école communale, l'E.D.D. et les classes de turc ont travaillé le plus souvent.

A la suite d'une enquête sur les conditions de travail des mineurs de Cheratte, traduite en turc et réalisée dans le quartier à l'aide des animateurs de l'E.D.D., la 5^{ème} et la 6^{ème} année de l'école ont réalisé une série de graphiques statistiques. Un accident minier survenu en Turquie a été l'objet d'une étude à travers la presse turque de la classe de langue d'origine; à nouveau, l'animateur de l'E.D.D. était le collaborateur du maître de langue turque.

La collaboration des habitants du quartier a été sollicitée pour la collecte d'objets datant de la mine afin de fournir une exposition préparée par les enfants.

Une *deuxième* forme de partenariat implique les formateurs des groupes d'alphabétisation des adultes organisés sur le territoire pour confronter et articuler leurs pratiques respectives, au sein d'un "Comité Alphabétisation". Cette forme de partenariat a abouti à une harmonisation des horaires des groupes pour qu'un même apprenant puisse les fréquenter tous, à l'étude collective du matériel de formation disponible sur le marché et à la recherche de continuités méthodologiques entre les groupes.

Une *troisième* forme de partenariat implique, enfin, des représentants des institutions dont dépendent les travailleurs de terrain pour mettre en place les conditions institutionnelles de réussite et de continuité des initiatives. Groupées au sein du "Comité de coordination Cheratte/Visé", les institutions représentées actuellement sont la Ville, le Centre Public d'Aide Sociale, l'Association intercommunale de Guidance et de Santé, le Service de Santé mentale, le Centre de Formation et d'Education familiale, l'Université de Liège, l'école communale, la Police communale et l'école de devoirs. Un représentant de la Communauté turque prend également part aux travaux. Les réunions de ce Comité ont permis d'explorer les filières politico-administratives extrêmement complexes en Belgique, et d'entamer une réflexion commune sur les notions de prévention et de développement local.

Ces trois formes de partenariat ont permis, comme elles ont nécessité la création de réels réseaux d'échanges et de collaboration entre les partenaires. Au départ d'initiatives prises pour résoudre des problèmes immédiats, elles ont enclenché une réflexion sur les modèles d'action de chacun, sur les valeurs portées par les uns et les autres.

L'articulation et l'intégration des actions entre ces lieux d'action ou de concertation s'opèrent par *interfaces*; ainsi, une même personne au moins participe à la réalisation et à la réflexion dans chaque paire de lieux. Par exemple, les femmes et leurs enfants sont accueillis à l'école par une interprète turque de la Consultation, un animateur de l'E.D.D. fait le lien entre l'école et la classe de langue turque; quant à la coordinatrice, elle est présente dans chaque lieu d'intervention ou de coordination, et ainsi de suite. Le fonctionnement par interfaces aide à garantir les continuités entre les différents lieux de l'action et des concertations.

UNE APPROCHE POSITIVE, INTEGREE ET INTERCULTURELLE

Il reste beaucoup à faire pour que cette dynamique d'innovation porte pleinement ses fruits. En tout état de cause, le travail réalisé à Cheratte montre l'intérêt et la faisabilité d'une approche positive et intégrée de l'alphabétisation construite au plan local.

Positive car centrée sur la mise en place des conditions qui permettent à tous, sans distinction de "groupes à risques", de s'approprier la lecture-écriture et le français.

Intégrée, dans plusieurs sens du terme:

- intégration des actions en faveur des enfants et des adultes;
- intégration des initiatives prises par les différentes institutions;
- intégration de l'alphabétisation dans un développement local qui articule, à tout le moins, les dimensions pédagogique, sociale et de santé.

La nature de l'approche interculturelle prônée doit aussi être précisée. Le terme "interculturel" a également plusieurs sens:

- pareil modèle de développement de services se veut "interculturel" dans la mesure où il favorise la participation de la communauté immigrée à son déploiement. Ici, la mixité, au niveau de la nationalité, des équipes du partenariat peut être citée en exemple;

- cette mixité autorise la médiation intercommunautaire et l'information réciproque (informations sur les représentations des parents turcs, sur la langue turque, sur l'organisation des études en Belgique, ...);

- l'exploitation des thèmes communs aux différentes

cultures en présence va vers la construction d'une *interculture*, dans la mesure où elle permet la (ré)appropriation d'une histoire collective et de pratiques familiales communes dans les contenus scolaires (la mine fait partie de l'histoire des familles turques, grecques, marocaines et de l'histoire des familles des enseignants cherattois; il en est de même pour les pratiques familiales orales);

- enfin, le modèle d'intervention présenté est aussi un processus de construction d'une "interculture professionnelle", rendu possible par la solidarisation des spécialistes différents par leur formation, leur institution, leur nationalité. (A. MANÇO, 1990b).

Les actions présentées pour illustrer l'approche ne sont que quelques exemples choisis parmi une multitude de faits de collaboration vécue entre les partenaires de Cheratte. S'il est erroné de croire que tout est acquis, ces exemples ont l'avantage de montrer comment, de manière concertée, des liens d'actions se sont tissés entre les personnes et les services pour favoriser la réussite des enfants à travers une unité d'objectifs, une continuité entre les actions et les lieux d'intervention, une option pour une démarche pédagogique active et une introduction de la culture quotidienne dans le cadre scolaire.

TIRER LES LIGNES DE FORCES

Ce bref historique de l'action intégrée de développement local réalisée à Cheratte montre que quatre éléments majeurs, au moins, ont contribué à cette évolution positive.

- La pratique de la *médiation*: la fonction d'"interface socio-culturelle" a facilité grandement la découverte et

l'analyse des confrontations entre la communauté turque et les institutions belges et entre les institutions elles-mêmes. En effet, le rôle de médiateur (traduction, visites, débats, informations, échanges, ...) entre les parties a permis de dégager la substance "conflictuelle" du travail et a favorisé la compréhension mutuelle des comportements des groupes et des institutions en présence, comme il a permis la continuité entre les actions.

● La construction *collective et négociée* d'un modèle d'action: les pratiques n'ont été ni décidées ni proposées d'emblée par qui que ce soit. A partir d'informations pertinentes recueillies sur le terrain, les actions à mener et les modalités de leur évaluation ont été décidées collégialement pour transformer un paramètre, une pratique ou une situation dont la modification représente un enjeu pour chacun des intervenants et représente un enjeu social pour le milieu investi.

● L'instauration d'un *partenariat actif*: la recherche de pratiques qui peuvent faire l'objet d'actions concertées entre différents lieux d'implantation; avec les autres institutions œuvrant sur le territoire et surtout avec les différents groupes composant la communauté locale a imposé débats et négociations qui engagent toutes les parties dans un processus de décisions et d'actions communes.

● La recherche et l'instauration de *continuités* entre les actions et les lieux, essai de *stabilisation* du travail social réalisé: l'instauration d'une continuité dans le temps et dans l'espace, luttant contre les ruptures psycho-sociologiques et cognitives déstructurantes, contribue à l'efficacité des actions entreprises. La stabilisation du personnel (l'E.D.D. compte encore des bénévoles) et de la pratique du partenariat contribue à la pérennité des résultats obtenus, même après le départ progressif des chercheurs.

BILAN GLOBAL

Dans tous les lieux d'intervention, des pratiques nouvelles ont vu le jour. Pour les populations qui fréquentent ces lieux, les pratiques nouvelles ont été source de développement positif; pour les professionnels qui y travaillent, elles ont été source de satisfaction, de plus grande maîtrise professionnelle et de nouveaux questionnements.

Tous les participants aux actions menées ont développé de nouvelles compétences, en particulier dans l'usage du français. Un réel réseau de communication s'est instauré entre les partenaires, comme entre eux et la communauté locale. Les partenaires d'interventions désirent poursuivre et intensifier cette collaboration pour mieux répondre aux besoins et demandes des usagers.

Le groupe initial de partenaires s'est élargi progressivement pour impliquer, non seulement de nouveaux professionnels dans les lieux d'intervention, mais encore de nouveaux services et institutions; la recherche a contribué au développement d'un réel partenariat local.

L'ensemble du projet a contribué à créer une réelle dynamique d'innovation positive et de concertation; des actions futures ont été projetées, qui seront conduites avec ou sans les chercheurs (B. Mouvet, 1990).

"DERNIERE MINUTE"

Depuis plusieurs années, l'école communale de Cheratte-Bas occupe une position privilégiée dans les stratégies que déploie la communauté turque pour faire aboutir ses revendications, en matière d'aménagement du territoire, auprès des autorités communales.

Dans le temps de cette recherche, la communauté turque

a ainsi "boycotté" l'école durant la première semaine de l'année scolaire 90-91: aucun enfant turc ne s'est présenté à l'école. A l'époque, la communauté turque entendait par là faire pression sur le Pouvoir communal pour obtenir des mesures immédiates qui garantissent la sécurité sur la voie publique.

La communauté se disait désolée d'être obligée, puisque non éléctrice, d'agir de la sorte et soulignait n'avoir rien à reprocher à l'école communale. Les négociations et médiations entre les deux communautés à propos et à partir du "boycott" de l'école ont eu trois effets majeurs:

- les enfants sont rentrés à l'école;
- le pouvoir communal a délabrynthé aux yeux de la communauté turque les méandres administratifs et les difficultés de gestion d'une commune; il a daté les mesures qu'il prendrait pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- des démarches ont été entreprises pour mettre en place un organe permanent de concertation entre les deux communautés, qui permettrait l'étude sereine des problèmes et éviterait les mesures prises au cas par cas dans des moments de grande tension.

Ces faits mériteraient à eux seuls de longs développements et analyses, que nous n'avons pas le loisir de faire ici.

Nous nous en tiendrons à souligner que ces événements illustrent la nécessaire articulation de l'éducation au politique, au sens général du terme; nous soulignerons également qu'à Cheratte, après la "crise" de la rentrée scolaire, les rapports entre les communautés se sont régularisés; un "bond qualitatif" dans ces rapports se profile avec la mise en place d'un organe permanent de concertation et d'un projet d'actions collectives.

NOTES

- 1) Recherche-action dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'analphabétisme mise en oeuvre par la Commission des Communautés Européennes et co-financée par la Communauté Française de Belgique (1988-1990). L'auteur tient à remercier Mme Bernadette MOUVET, chercheuse-coordinatrice de la recherche-action et première-assistante à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Liège, ainsi que toute l'équipe éducative du terrain, sans qui cet article n'aurait pu être écrit.
- 2) Ces interventions sociales sont justifiées par la marginalisation de ce faubourg: 1500 ressortissants turcs sont installés dans l'ancienne cité minière (60% de la population locale) et y vivent dans une relative autonomie culturelle (deux mosquées, un centre culturel turc, deux épiceries, une librairie qui reçoit quotidiennement la presse turque, trois cafés fréquentés uniquement par les hommes). La communauté vit dans un isolement accentué par des barrières géographiques: la voie ferrée, l'autoroute et le canal qui font de ce quartier un véritable ghetto. La majorité de cette population est composée de jeunes de 0 à 20 ans. Les enfants en âge d'école maternelle et primaire fréquentent exclusivement les deux écoles de Cheratte (école communale et école catholique) et y représentent les 95% de l'effectif scolaire. Leurs difficultés se manifestent dès la première année du cycle fondamental (70% des enfants terminent leur scolarité primaire avec au moins un an de retard). Les adolescents fréquentent en majorité (80%) les écoles professionnelles de la région. Leur marginalisation scolaire est renforcée par la marginalisation économique de leurs parents (65% des pères de famille sont sans travail). Dévalorisés également sur le plan de la scolarisation dans leur propre langue, les parents n'ont guère d'outils efficaces pour aider leurs enfants en difficulté (80% des parents n'ont pas le diplôme d'école primaire ou n'ont pu dépasser cette limite. Le taux d'analphabétisme est de 5% chez les hommes, 15% chez les femmes adultes) (A. Manço, 1989). La langue turque, une langue asiatique, présente par ailleurs nombre de différences par rapport au français, compliquant gravement l'apprentissage de ce dernier par les enfants turcs: on peut donner en exemple, l'inexistence des

genres, des articles, une construction de la phrase basée sur un système de suffixes, etc. (A. Manço et B. Mouvet, 1990).

- 3) Les adultes dont il s'agit sont le personnel de l'école municipale, celui de la consultation de nourrissons de l'Office de la naissance et de l'Enfance, les enseignants turcs qui travaillent dans la localité, les animateurs de l'Ecole de devoirs et, bien sûr, les parents, souvent représentés par un Comité culturel turc local, élu par les chefs de ménage.
- 4) Les écoles de devoirs sont des organisations volontaristes qui fonctionnent en dehors de l'école et dont le but est d'apporter une aide, généralement scolaire, à une population culturellement minorisée. Aujourd'hui, il en existe plus de 100 en Belgique francophone. D'ordinaire, elles accueillent des enfants belges et immigrés de 6 à 13 ans (école primaire) après l'école, pendant quelques heures par semaine. La présence des élèves immigrés peut varier selon les endroits de 30 à 100%. Les finalités des écoles de devoirs sont multiples; elles peuvent être:
 - caritatives: aide aux enfants en difficulté;
 - politiques: conscientiser les couches populaires à la fonction sociale de l'école et les amener à affirmer leurs droits;
 - institutionnelles: jouer un rôle dans la transformation des structures scolaires;
 - scolaires: apprendre aux enfants à maîtriser leur scolarité;
 - culturelles: préserver la spécificité culturelle de certaines communautés;
 - individuelles: susciter un développement positif des enfants.

Elles offrent une aide aux devoirs scolaires et une révision des notions pédagogiques mal maîtrisées par les enfants. C'est également un espace-temps où les activités proposées (jeux, sports, livres, ateliers, sorties) visent à épanouir l'horizon social et intellectuel des enfants. C'est aussi un lieu où les enfants apprennent à planifier leur travail et à utiliser des documents de référence (C. Schmit, 1985).

- 5) - L'école communale de Cheratte compte 140 enfants dont

une importante majorité est turque. Environ 45 enfants fréquentent les classes de l'enseignement maternel: 95, les classes primaires. Le personnel est composé de 8 institutrices titulaires de classe (5 en primaire, 3 en maternelle), de 8 maîtres spécialistes (professeurs de sport, de religion, d'adaptation au français et de morale laïque) et d'une puéricultrice qui participe aux travaux des classes les plus jeunes. Le directeur de l'école a, en outre, à sa charge deux autres écoles de l'entité (A. Manço, 1990a).

- La consultation de Cheratte, comme toutes les consultations de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, assume gratuitement le suivi socio-médical des femmes enceintes et des jeunes enfants. A Cheratte, la consultation contient également un local d'accueil et de jeux pour les tout-petits: une maman turque collabore à cette réalisation. Trois traductrices turques dédommagées complètent l'équipe du Centre qui accueille plus de 300 enfants et 50 futures mamans dont plus des 2/3 sont turcs (A. Manço, 1990a).

- L'école de devoirs de Cheratte existe depuis septembre 1985. Elle est due à une initiative de l'Association Intercommunale de Guidance et de Santé de la région liégeoise; malgré l'aide de la municipalité et de l'université, son fonctionnement était rendu effectif par le travail d'une dizaine d'animateurs dont la plupart sont des bénévoles et dont trois sont d'origine turque. Elle assure un encadrement et une animation auprès des élèves en dehors du temps scolaire. Ses activités sont très diversifiées: aide aux devoirs scolaires et activités ludiques en fin de journée, accueil des petits le mercredi après-midi, terrain d'aventures en période de vacances, ... L'école de devoirs sert encore d'interface entre l'école et les parents, comme entre les familles et les services: l'une des animatrices est interprète à la consultation des nourrissons. Enfin, l'école de devoirs est à la base d'un groupe d'alphabétisation qui organise des séances de conversation en français destinées aux femmes. Une réunion mensuelle réunit tous les membres de l'école de devoirs et permet une unité d'action intégrant les différents secteurs d'activités (A. Manço, J. Stilmant et B. Delange, 1991).

6) E.D.D. = Ecole de devoirs.

BIBLIOGRAPHIE

- A. MANÇO (1989), *Le ghetto d'immigrés: un espace d'intégration ? Le cas de la communauté turque de Cheratte (région liégeoise)*, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Liège.
- A. MANÇO (1990a), "Une école, un centre de consultation et une école de devoirs: quel partenariat pour quelles actions interculturelles ?", communication présentée lors de la rencontre *Prévention de l'analphabétisme fonctionnel dans la Communauté Européenne*, les 14-15/05/1990, Bruxelles.
- A. MANÇO (1990b), "Une recherche-action à Cheratte: quelle approche de l'interculturalité?", *Tribune Laïque*, n° 155, octobre 1990, Bruxelles, pp. 11-14.
- A. MANÇO et B. MOUVET (1990), *Une école, une consultation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et une école de devoirs: quel partenariat pour quelle approche de l'alphabétisation ?*, Service de Pédagogie Générale et de Méthodologie de l'Enseignement, Université de Liège.
- A. MANÇO, J. STILMANT et B. DELANGE (1991), "Ecole de devoirs de Cheratte: de l'aide scolaire à l'action intégrée", Ecole de devoirs de Cheratte.
- B. MOUVET (1989), *Pour une approche positive et intégrée de l'alphabétisation. Recherche-action dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'analphabétisme, mise en oeuvre par la Commission des Communautés Européennes et cofinancée par la Communauté Française*, Service de Pédagogie Générale et de Méthodologie de l'Enseignement, Université de Liège.
- B. MOUVET (1990), *Pour une approche positive et intégrée de l'alphabétisation. Recherche-action dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'analphabétisme, mise en oeuvre par la Commission des Communautés Européennes et cofinancée par la Communauté Française - octobre 1990. Rapport final*, Service de Pédagogie Générale et de Méthodologie de l'Enseignement, Université de Liège.
- C. SCHMIT (1985), *Les écoles de devoirs*, Laboratoire de Pédagogie expérimentale, Université de Liège.

VI

PERSPECTIVES

L'AVENIR DES MINORITES ORIGINAIRES DE TURQUIE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Ural MANÇO

LES TURCS D'EUROPE: LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

C'est en 1961 que le gouvernement turc a signé le premier accord d'"exportation de main-d'œuvre". C'était avec l'Allemagne Fédérale. En suite, d'autres accords ont vu le jour, notamment avec les Pays-Bas et la Belgique. Aujourd'hui, plus de trente ans après l'arrivée des premiers travailleurs turcs dans les gares allemandes, il y a dans les pays de la C.E.E. environ 2.300.000 personnes de nationalité turque. Cette communauté se compose de près de 470.000 ménages.

De ces immigrants, près de 1.400.000, soit 61% de la communauté totale, résident dans un pays de la C.E.E. depuis plus de 10 ans. Certains (près de 560.000) ne sont d'ailleurs pas tout à fait des "immigrés", puisqu'ils sont nés dans l'un ou l'autre pays de la Communauté européenne.

Dans les années 60, et surtout après 1970, la Turquie a vu le nombre de ses ressortissants à l'étranger croître régulièrement. Cette croissance était d'ailleurs étonnamment parallèle à la vitesse de l'augmentation de la population en Turquie même. Ce parallélisme cesse à la fin de la décennie '80: la vitesse de la croissance de la population baisse en

Turquie, et la population turque d'Europe semble croître plus rapidement qu'au pays.

En effet, selon les données présentées au tableau I, la population turque a crû en moyenne de 3% l'an durant les années 80; et la croissance annuelle de la communauté turque émigrée vers l'Europe a été de 4,44%. Cette croissance rapide est surtout (mais pas totalement) due à la natalité. Bien que l'immigration officielle ait été stoppée dès 1974 (1973 pour la R.F.A.), le regroupement familial demeure permis (notamment par voie de mariage avec une personne du pays d'origine). Celui-ci constitue une des sources de l'augmentation de la population turque dans la C.E.E.

Il en va de même des vagues de réfugiés politiques, essentiellement entre 1981 et 1988. Ces arrivées ont été occasionnées par le coup d'Etat militaire survenu en Turquie en septembre 1980. Il s'agissait là de militants de gauche, d'autonomistes kurdes ou de familles de chrétiens d'Orient qui fuyaient la répression du régime militaire turc.

Les familles turques d'Europe sont dans leur écrasante majorité d'origine rurale. Aussi, conservent-elles les attitudes natalistes toujours en vigueur dans la campagne anatolienne: soit, de manière modale, 4 à 6 enfants par famille. Le mariage des jeunes avec un conjoint issu de la région d'origine des parents est un facteur qui favorise souvent la poursuite de cette conduite. Quoi qu'il en soit, le natalisme de l'émigration de Turquie en Europe débouche sur deux réalités qu'il faudra prendre en compte dans l'avenir.

Premièrement, le tiers des membres de cette communauté a moins de 16 ans. Les trois-quarts de ces 751.000 jeunes sont nés en Europe. L'avenir de la communauté turque émigrée dans le Marché Commun dépend de la formation et de l'insertion économique de ses nombreux jeunes.

TABLEAU I
POPULATION TURQUE A L'ETRANGER (*)
 (Chiffres arrondis en milliers)

Années	1985	1990	1992 (estim.)
Population de la Turquie	50.665	57.000	59.850
Indice (1973=100)	133	149,6	157,1
Turcs à l'étranger	2.284	2.543	2.670
Turcs en Europe	1.989	2.376	2.545
Indice (1973=100)	133	159	170
Turcs en Europe par rapport au total des Turcs à l'étranger(%)	87,1%	93,4%	95,3%
Turcs dans la CEE	1.813 (100%)	2.154 (100%)	2.292 (100%)
dont: en R.F.A.	1.395 (76,9%)	1.613 (74,9%)	1.711 (74,7%)
en France	156 (8,6%)	214 (9,9%)	234 (10,2%)
aux Pays-Bas	155 (8,5%)	192 (8,9%)	210 (9,2%)
en Belgique	72 (4,0%)	82 (3,8%)	86 (3,8%)
Turcs dans les pays de l'AELE (Autriche, Suisse, Suède, Norvège, Finlande et Islande)	154	222	253

*) Réfugiés non compris. Ces chiffres comptabilisent comme Turcs les Kurdes et les Chrétiens d'Orient émigrés dans le cadre d'accords bilatéraux.

Sources: SOPEMI, 1986, 1990 et 1991, O.C.D.E., Paris; EUROSTAT, 1991, Luxembourg; Institut de Statistiques de l'Etat, 1990, Ankara; B.I.T., 1987, World Program Research, Genève; Turkish Dateline, 11.11.1989, Ankara.

Deuxièmement, le taux d'actifs baisse tendanciellement dans cette population qui, au départ, a émigré pour offrir sa force de travail. La féminisation par voie de regroupement familial et l'apparition de la deuxième, puis de la troisième génération ont réduit la proportion des actifs au profit de celle des "non-actifs". Cette transition démographique est également importante du point de vue sociologique. Une transformation est effectivement en cours dans cette communauté depuis le début de la décennie 80. Ainsi, un groupe de travailleurs émigrés se mue en une minorité d'origine immigrée avec une importante proportion de jeunes non-actifs⁽¹⁾.

Plus des 9/10ème des émigrés de Turquie sont installés en Europe (tableau I). Cette implantation est prodigieusement déséquilibrée. Il y a 10 fois plus de Turcs dans la Communauté Européenne que dans les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.). A l'intérieur de la C.E.E., les 3/4 des Turcs se trouvent concentrés en R.F.A. Les Turcs forment la communauté immigrée la plus nombreuse de R.F.A. Tout au long de cet article, nous considérerons la situation des Turcs en RFA avec une attention particulière.

La raison de cette présence massive doit être recherchée dans les circonstances à l'origine du traité d'échange de main-d'œuvre signé par les deux pays en 1961. La reconstruction de l'Allemagne d'après-guerre et son expansion économique nécessitaient de plus en plus de bras. La construction du mur de Berlin et l'arrêt net de l'arrivée des réfugiés de l'Est avaient privé la République fédérale de sa plus grande source de main-d'œuvre. L'Allemagne n'ayant pas d'ex-colonies, à l'image de l'Algérie pour la France et du sous-continent indien pour le Royaume Uni, il fallait sol-

liciter des pays qui n'avaient pas encore signé un accord d'échange de main-d'oeuvre. D'autant plus que le gouvernement italien commençait à se soucier du bien-être de ses expatriés après la catastrophe minière de Marcinelle survenue en 1956. Par conséquent, ce sont la Grèce, la Yougoslavie et, bien sûr, la Turquie qui furent choisies.

Aux Pays-Bas, également, la présence turque est relativement importante. Les immigrés de Turquie y constituent la communauté extra-européenne la plus peuplée derrière les Surinamais. Par contre, en Belgique et en France, même s'il s'agit, en nombre, de la deuxième colonie immigrée de Turquie dans la C.E., on peut parler d'une présence turque relativement secondaire en comparaison avec les minorités maghrébines.

De toutes les communautés extra-européennes, les Turcs forment la communauté qui a le plus tendance à se concentrer. Ainsi, la communauté turque est essentiellement installée dans des anciens centres industriels et miniers en déclin économique, ou dans des métropoles où les Turcs composent avec d'autres immigrés extra-européens un nouveau sous-prolétariat.

La Belgique illustre bien cette installation concentrée des Turcs. Il y a une présence turque importante dans des régions en déclin économique, comme le Limbourg, le Borinage ou Liège. Il existe une présence tout aussi concentrée sur les plus grandes villes du pays (Anvers et Bruxelles). Le quart des Turcs de Belgique se trouvent à Bruxelles et le tiers de la communauté turque en Belgique vit dans la région limbourgeoise.

Le tableau II permet de tempérer l'importance numérique de la présence en Europe communautaire d'étrangers non-européens en général et d'étrangers originaires de Tur-

quie en particulier. A peine 2,55% de la population européenne est composée d'étrangers venant de pays non signataires du traité de Rome. Ceci devrait déjà suffire à faire taire les angoissés de l'"invasion". Certains observateurs estiment à 3 millions le nombre d'étrangers clandestins se trouvant dans l'ensemble des pays de la C.E.E.⁽²⁾ Même en ajoutant les clandestins au total annoncé, on ne dépasse pas 3,5% de la population européenne. Bien que plus d'un étranger extra-communautaire sur 4 soit originaire de Turquie, la part des Turcs dans la population européenne est bien sûr plus modeste avec 0,64%.

TABLEAU II
POPULATIONS ETRANGERES ET TURQUE DANS LA C.E.E.
(Chiffres arrondis en milliers)

Années	1985	%	1992 (est.)	%
Population totale de la C.E.E.	322.000100	... 345.000 100
Population étrangère totale dans la C.E.	12.3003,82	... 16.000 4,64
Population étrangère non-CEE résident dans la Communauté	7.700 (100%) 2,39	... 8.800*(100%)	... 2,55
Population turque installée dans la C.E.E	1.813 (23,54%)	...0,56	... 2.292 (26,04%)	...0,64

*) dont 2,39 millions de personnes provenant des pays industrialisés. En 1990, il y avait 8,2 millions d'étrangers non-communautaires dans la C.E. (soit 2,5% de la population totale).

LA POLITIQUE D'EMIGRATION DE LA TURQUIE

En signant des accords d'émigration, l'objectif du gouvernement d'Ankara était d'alléger la pression démographique sur son propre marché du travail. Il y avait également l'espoir que l'on fondait sur les éventuelles rentrées de devises grâce aux envois de fonds des travailleurs émigrés. Cette espérance n'était pas vaine.

Car, même si ces transferts n'ont jamais constitué une forte proportion du P.N.B. turc, comme dans certains pays du Tiers-Monde, bon ou mal an, depuis 1970, les envois de devises des travailleurs turcs vers leur famille ont permis de couvrir, selon les années, de 60 à 80% du déficit de la balance des paiements du pays. Bien que la plupart des émigrés ont fini par faire venir leurs proches auprès d'eux, les envois de fonds au pays sont toujours appréciables, comme le montre le tableau III.

Le gouvernement turc, qui stimule une vie économique de plus en plus dynamique et axée sur le commerce extérieur depuis les années 80, attend aujourd'hui de ses émigrés un soutien différent. Pour les autorités turques, les transferts de devises pour la famille restée au pays représentent désormais le passé. Elles misent à présent sur le dépôt dans les banques turques de l'épargne familiale en devises fortes. Les banques turques offrent un taux alléchant de 11 à 15% l'an aux épargnants qui déposent chez elles leurs économies en devises. Par ce biais, les banques turques, et quelques banques européennes qui collaborent à l'opération, ont su attirer vers leurs caisses plus de 12 milliards de dollars américains rien que pour l'année 1988 (Prévision de *Cumhuriyet* du 03.08.1988. Istanbul).

TABLEAU III
TRANSFERT DE DEVISES DES TRAVAILLEURS
TURCS A L'ETRANGER VERS LA TURQUIE
 (en milliards de dollars U.S.)

Années	1980	1989	1990
Montants	2,071	3,040	3,246
P.N.B. de la Turquie	62,300	80,757	83,000
% des transferts par rapport au PNB	3,3%	3,76%	3,9%

Sources: *Etat du Monde, 1991*, La Découverte, Paris; Institut de Statistiques de l'Etat, Ankara, 1990.

LA PLACE STRUCTURELLE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS DANS L'ECONOMIE EUROPEENNE

Même si, dans leur ensemble, les économies européennes ont repris le chemin de la croissance depuis 1987, le volume de l'emploi ne cesse de baisser depuis le début des années 70. Il s'agit d'une mutation économique et technologique majeure. Là où l'agriculture, les mines, la construction ou l'industrie lourde licencient ou tout simplement disparaissent, le secteur tertiaire prend de plus en plus de place.

Pendant que le volume d'emploi des secteurs traditionnels chute en occasionnant la disparition de centaines de milliers de postes sans qualification, de plus en plus d'emplois qualifiés se créent. Par exemple, en R.F.A., 1,6 millions de postes non qualifiés auraient disparu depuis 1974 (nombre de ceux-ci étaient occupés par des étrangers). Dans le même temps, se seraient créés 1,26 millions de postes d'emplois qualifiés dans les services (F. SEN, 1987, p. 36). Il est possible de citer des chiffres tout à fait comparables pour les autres pays de l'Europe du Nord-Ouest.

Il faut rappeler que l'essentiel de l'emploi des travailleurs étrangers se trouvait dans les secteurs traditionnels de l'industrie. Ces emplois ne demandaient aucune qualification particulière; mais c'était il y a 10 à 20 ans. Ainsi, les travailleurs étrangers, surtout les non-Européens et en particulier les Turcs, souffrent aujourd'hui de non-qualification professionnelle. Selon une étude qui concerne l'Allemagne, mais qui est, elle aussi, facilement généralisable à l'ensemble de la C.E.E., 93% des travailleurs turcs en R.F.A. n'ont reçu aucune formation professionnelle ou n'ont reçu qu'une formation d'apprentissage. Pour l'ensemble des travailleurs étrangers de la R.F.A., ce taux de non-qualification est de 69%, tandis que seulement 45% des travailleurs allemands sont dans le même cas (F. SEN, 1987, p.37).

Cependant, si les étrangers les moins qualifiés sont régulièrement au chômage, ils n'y demeurent généralement pas longtemps. En effet, sans qualifications et sans perspectives, ils acceptent plus facilement tout emploi qui pourrait leur être proposé, c'est-à-dire, le plus souvent, les travaux les moins salubres, les moins sûrs, tant sur le plan de la sécurité d'emploi que sur le plan de la santé. (A. et U. MANÇO, 1990b).

Tout ceci souligne à quel point les travailleurs immigrés (les non-Européens en particulier) ont acquis une place structurelle inhérente au système (A. et U. MANÇO, 1990a, pp. 21-23). N'en déplaise aux démagogues xénophobes, sur le marché "dual" de l'emploi en Europe communautaire, "moins de travailleurs étrangers ne veut pas dire plus de travail pour les autochtones".

Parmi les autochtones sans travail, on rencontre une structure similaire dans différents pays européens: plus de 50% de femmes, un quart de prépensionnés, une proportion non négligeable de personnes handicapées à divers degrés. Ces personnes ne peuvent travailler ni dans la construction,

ni dans l'extraction minière (là où il en reste encore), ni dans l'industrie chimique, ni dans le montage automobile, ni, enfin, dans le gardiennage et la surveillance de bâtiments publics et industriels. Ce sont des secteurs importants pour l'emploi des étrangers. Citons encore le nettoyage de bureaux ou de locaux industriels, la voirie et la cueillette. Là non plus, les catégories de chômeurs autochtones citées ne pourront pas toujours postuler. De même, les jeunes autochtones au chômage sont très souvent plus qualifiés que les étrangers. Pourquoi se lanceraient-ils dans l'aventure d'un emploi insalubre, mal payé et sans avenir?

LES PROBLEMES DES JEUNES TURCS

Sur le marché de l'emploi, la position la moins enviable revient aux jeunes d'origine non-européenne, qui sont arrivés tard en Europe et souvent sans aucune qualification préalable. Une partie non négligeable des Turcs de 15-25 ans sont dans une telle situation. Cependant, comme la quasi-totalité des familles sont maintenant "regroupées", cette migration tend à disparaître. Sauf dans le cas des réfugiés politiques et lors du mariage d'un Turc d'Europe avec un conjoint qui vient du pays d'origine. Seulement, là aussi, la source se tarit. En effet, les gouvernements européens refusent de plus en plus des candidats réfugiés provenant de Turquie, prétextant la relative démocratisation du régime. Quant aux mariages célébrés au pays d'origine, leur nombre se réduit pour les Turcs de R.F.A. En effet, de plus en plus de familles turques d'Allemagne choisissent pour leur enfant un époux ou une épouse habitant déjà la R.F.A. ou un autre pays européen, tant les formalités de regroupement sont rendues difficiles. Il va de soi que les normes matrimoniales

traditionnelles s'estompent au fur et à mesure que l'insertion se réalise. Il arrive de plus en plus souvent que les époux se choisissent eux-mêmes. Il n'est pas rare de rencontrer des Turcs épousant des Européennes, ou même l'inverse (ce qui constitue une infraction à la coutume islamique qui interdit aux femmes musulmanes d'épouser des non-musulmans).

La communauté turque de Belgique n'a apparemment pas encore connu la même évolution que sa grande sœur allemande; les jeunes Turcs de Belgique se marient encore majoritairement de manière traditionnelle, avec un conjoint débarquant de la région d'origine des parents. Le mariage avec un conjoint du pays d'origine est un phénomène important pour l'étude de l'immigration. Car, par cette alliance, une nouvelle personne arrive en Europe, ce qui occasionne le renouvellement perpétuel de la "première génération", c'est-à-dire l'arrivée d'une personne adulte dans un pays d'immigration sans connaître la langue de ce pays d'accueil et souvent sans aucune qualification économique. Même si les pays d'origine évoluent et subissent aussi des changements culturels, le mariage au pays signifie souvent le ressourcement des valeurs culturelles et du mode de vie traditionnels. Ce qui n'est pas sans aggraver le conflit identitaire né du choc des cultures entre la société occidentale et la tradition paysanne anatolienne et islamique. Ce choc perturbe essentiellement les jeunes membres de la communauté turque d'Europe. Les garçons et, sans doute, vu le statut de la femme dans l'Islam et dans la paysannerie turque, plus encore les jeunes filles sont ainsi coincées dans une crise identitaire éprouvante.

Cela étant dit, particulièrement en Allemagne, des chercheurs trouvent encourageants les signes d'insertion que l'on peut observer (F. SEN, 1990, p. 33). De plus en plus de jeunes nés en Allemagne parleraient l'allemand de manière sa-

tisfaisante et s'engageraient dans une formation professionnelle. Mais on ne peut pas s'empêcher de rester sceptique à la découverte du fait que des 90.000 étudiants universitaires étrangers en R.F.A., seulement 12.000 sont issus de l'immigration turque. D'un autre côté, il n'y a que 22.000 lycéens turcs dans ce pays où l'on compte dix fois plus d'adolescents de même nationalité ayant l'âge de fréquenter l'enseignement secondaire supérieur (*Cumhuriyet Hafta*, 20-26 septembre 1991, Istanbul). Cependant, l'augmentation rapide des diplômés d'études supérieures dans un avenir proche n'est pas à exclure. En effet, la troisième génération de Turcs d'Europe est actuellement sur les bancs de l'école. Cette nouvelle génération d'enfants nés ici sont issus de parents ayant été partiellement scolarisés en Europe. Au moins un des deux parents de ces enfants sont soit nés eux-même en Europe, soit y ont passé le plus clair de leur vie. ⁽³⁾

A LA RECHERCHE DES SIGNES D'INSERTION

Malgré les problèmes économiques et éducatifs, le "mythe du retour" semble être définitivement abandonné par l'ensemble des Turcs d'Europe. Ceci est vrai même en Allemagne où la législation en matière d'immigration est plus restrictive qu'en France ou en Belgique. En effet, la R.F.A. ne reconnaît le droit de résidence qu'à doses "homéopathiques"; ainsi la majorité des Turcs d'Allemagne ne sont toujours que des "Gastarbeiter", c'est-à-dire des travailleurs "invités", même s'ils y sont nés. Dans ces conditions, il est difficile de s'estimer définitivement établi dans un pays d'immigration.

Or, selon un certain nombre de sondages (même s'ils ne sont pas tous représentatifs de la totalité des Turcs de la

R.F.A.), la volonté de s'établir définitivement en Allemagne croît d'année en année. Ceci doit être considéré comme un premier signe d'insertion (F. SEN, 1990, p. 30). Par exemple, en 1980, seulement 40% des Turcs en R.F.A., interrogés sur leurs projets d'avenir, se déclaraient décidés à s'établir définitivement en Allemagne. En 1985, ce taux était de 56%. L'année suivante, un troisième sondage indique un taux similaire (60%) d'immigrés turcs voulant s'établir à demeure en R.F.A. Enfin, en 1988, un dernier sondage effectué dans une métropole allemande, Francfort, indiquait le taux record de 87%. Parmi ces Turcs, une majorité affirmait, en outre, qu'ils désiraient prendre la nationalité allemande si, du moins, ils pouvaient également conserver la nationalité turque (*Cumhuriyet* du 16 novembre 1989, Istanbul).

Les économistes décèlent des signes d'intégration des Turcs immigrés à leur pays d'accueil dans l'affectation de leurs économies. Il a déjà été question de la destination d'une partie importante de l'épargne des Turcs d'Europe. Il faut préciser qu'aujourd'hui, la part relative des transferts de fonds vers la Turquie baisse dans le budget des ménages. De même, les dépôts à taux d'intérêts avantageux dans des banques turques ne sont pas toujours, en fin de compte, investis ou dépensés en Turquie; il s'agit d'un placement à moyen terme qui peut finalement être rapatrié en Europe pour y être dépensé.

De manière plus subtile, nous sommes en mesure de dire que le taux d'épargne lui-même est en baisse dans le budget familial des ménages. Ce fait est important car il confirme le passage d'une gestion de revenus de type "immigré-épargnant" en vue d'un investissement (dans le pays d'origine) vers un type de "ménage stabilisé" qui ne songe pas à rentrer, ni à épargner de manière excessive. Ce ménage ne songe donc plus à engranger ses revenus mais plutôt à les

dépenser ici et maintenant, tout comme n'importe quel ménage européen, avec un taux d'épargne nettement réduit par rapport au début de son installation dans le pays d'accueil.

Selon une étude récente, l'épargne totale, placée à la banque ou envoyée à la famille en Turquie, ne représente plus que 16% (en moyenne) du budget annuel des ménages turcs d'Allemagne. Ce taux était de 38% en 1973. En 1980, le même taux était encore de 34% (*Cumhuriyet* du 16.11.1989, Istanbul). Toujours selon cette étude menée en 1989 sur les finances des ménages turcs en R.F.A., la structure des dépenses de consommation courante et d'épargne de ceux-ci commence donc à ressembler à la consommation et à l'épargne des ménages allemands de catégories socio-professionnelles comparables. De plus en plus de Turcs immigrés achètent de l'immobilier (en R.F.A., près du dixième des ménages turcs sont propriétaires de leur habitation - *Cumhuriyet* du 22 novembre 1991, Istanbul) ou investissent dans un commerce. Ces faits attestent d'une insertion certes lente, mais certaine.

Notons qu'en R.F.A., l'écart de salaire entre les travailleurs allemands et étrangers, de même niveau de qualification, est moins important que ce qu'on rencontre en Belgique ou en France (*Le Monde* du 25. 07.1989, Paris). Ceci semble faciliter l'accès des ménages immigrés à un niveau de vie proche de celui des ménages autochtones. L'égalité salariale relative entre travailleurs immigrés et autochtones neutralise également le "corporatisme xénophobe" que l'on rencontre parfois chez des syndicalistes belges et français. En effet, l'écart des salaires n'étant pas aussi important entre autochtones et immigrés, les travailleurs étrangers ne peuvent pas être considérés par les syndicats comme la cause d'une pression à la baisse du niveau des salaires.

Cette égalité relative du niveau des salaires entre immi-

grés et autochtones expliquerait l'absence de résistance des appareils syndicaux à la participation des travailleurs immigrés. Le taux élevé de participation des travailleurs turcs aux actions syndicales en R.F.A. en serait une illustration. Alors qu'en France, le taux de syndicalisation des Turcs est bas. En Belgique, la majorité des travailleurs turcs seraient affiliés à un syndicat, mais ils ne sont pas pour autant impliqués dans l'action syndicale: il est davantage question de bénéficier des services offerts par les organisations syndicales que de participation militante. Tant le nombre d'affiliés turcs à la puissante centrale syndicale allemande (la D.G.B.) que le nombre des délégués turcs élus aux élections sociales sont en hausse dans la République fédérale. A tel point que l'on parle maintenant des Turcs comme le nouveau pilier de la D.G.B. (*Cumhuriyet* du 16.11.89, Istanbul). La syndicalisation est bien sûr un signe de plus qui atteste de la progressive intégration de la communauté turque dans l'économie et les institutions de la société européenne en général et allemande en particulier. La situation évolue aussi en Belgique: les mineurs turcs ont activement pris part, dans les années 80, à l'action syndicale contre la fermeture des mines du Limbourg.

L'APPARITION D'UNE COUCHE D'ENTREPRENEURS ISSUE DE L'IMMIGRATION TURQUE

Le stade suprême de l'insertion économique dans un pays d'immigration est sans doute de créer sa propre entreprise et de devenir employeur. Au cours de la décennie 80, un nombre de plus en plus important d'immigrés turcs ont fondé leur propre entreprise en Europe. Il s'agit souvent d'un magasin ou d'un atelier familial de taille modeste, mais si

TABLEAU IV
ENTREPRENEURS ISSUS DE
L'IMMIGRATION TURQUE DANS LA C.E.E.

Années	1985	1988	1991
Nombre d'employeurs et d'indépendants turcs dans la C.E.E.	29.000	40.500	43.000
dont: en R.F.A.	22.000	30.000	33.000
aux Pays-Bas	2.000	2.100	2.400
Nombres de salariés (estimation)	95.000	140.000	143.000
Investissement total (en milliards de dollars US)	3,360	3,800	4,200
Chiffre d'affaires annuel (en milliards de dollars US)	13,490	15,460	16,660

Sources: *Cumhuriyet* du 03.08.88, Istanbul; *Cumhuriyet Hafta* du 20 au 26.09.91, Istanbul; *Turkish Dateline* du 11.11.89, Ankara; B.I.T., *World Program Research*, Genève, 1990.

cette croissance se poursuit, l'éclosion d'une véritable classe d'affaires issue de l'immigration turque n'est pas à exclure durant la décennie que nous entamons (tableau IV).

Comme on pouvait s'y attendre, les trois quarts de ces entrepreneurs sont installés en Allemagne. Cependant, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les indépendants turcs n'investissent pas seulement dans le domaine de la petite restauration (snacks) ou de la cafétéria. La gamme d'investissements est relativement variée, en tout cas en R.F.A. (tableau V). Par contre, les indépendants turcs de la région parisienne se sont essentiellement spécialisés dans la sous-traitance de confection. En Belgique, où le nombre d'indépendants se situe entre 800 et 900, l'investissement concerne

surtout les épiceries et les cafés (U. MANÇO, 1991, p. 64). La population turque de R.F.A. offre un marché suffisamment grand pour que les entrepreneurs turcs puissent varier leurs investissements. Ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres communautés turques dans la C.E.E. En Belgique, où il y a 86.000 immigrés de Turquie, les investisseurs ne parviennent que rarement à sortir des secteurs traditionnels du "commerce ethnique", à savoir les cafés, les snacks, les épiceries et les agences de voyage. Tandis qu'en Allemagne, l'ampleur du marché garantit une clientèle minimum permettant l'épanouissement de l'investissement et, finalement, l'ouverture à une clientèle autochtone et non plus majoritairement de même origine ethnique que le patron.

Le développement des investissements des immigrés turcs en Europe est vivement encouragé par le gouvernement d'Ankara. Il se félicite déjà de pouvoir enfin assister à la naissance d'un "lobby turc", qui commercera de manière fructueuse avec la Turquie. Car, "une fois devenu fort et influent", il pourra peut-être intervenir au profit du gouvernement turc dans sa quête d'adhésion à la Communauté européenne.

Pourtant, les obstacles ne manquent. En particulier en R.F.A., où il est difficile d'accéder aux professions indépendantes. Pour obtenir une licence de commerçant ou d'artisan (Meisterbrief), il faut satisfaire à des conditions de qualifications précises, à tel point que les sociétés turques sont souvent fondées au nom d'un ami allemand (F. SEN, 1990, p. 20). En Belgique, par contre, comme en France et aux Pays-Bas, l'accès à la profession d'indépendant (la délivrance de cartes professionnelles) est plus libérale (U. MANÇO, 1991, p. 50-51). Mais la facilité de l'accès à la profession n'est pas une garantie de réussite, car les entrepreneurs turcs connaissent mal les législations commerciales, les marchés, les méthodes de marketing et de gestion

des pays dans lesquels ils travaillent. Ils ont donc d'énormes besoins de conseils dans ces domaines.

TABLEAU V
LA REPARTITION DES INVESTISSEMENTS
TURCS EN RFA EN 1988
(en %)

Commerçants (gros et détail) et fabricants de produits alimentaires	40,0
Restauration, cafés (secteur HORECA)	17,6
Commerce international, Transports internationaux et Agences de tourisme	17,5
Fabricants et commerçants (gros et détails) de textiles	13,3
Autres commerçants détaillants et services divers (électroménager, médecins, coiffeurs, imprimeurs, dépanneurs, comptables, informaticiens, avocats, auto-écoles...)	9,0
Commerce de métaux et de produits métallurgiques	2,6
TOTAL	100,0

Source: F. SEN, 1990, p.47

LE MUR DE BERLIN S'EST-IL ECROULE SUR LES TURCS?

Etant donné l'importance de la concentration des immigrants de Turquie en R.F.A., il convient d'examiner les effets de la réunification allemande sur cette population. Le processus d'insertion économique et sociale de la communauté turque d'Allemagne en a été perturbé.

La réunification des deux Allemagnes semble avoir servi les intérêts des milieux industriels ouest-allemands puisque la consommation courante à laquelle ils répondent a augmenté de 30% en un an et que le taux de croissance du produit intérieur brut a atteint un niveau important: 4,6% l'an. Enfin, entre 1990 et 1991, 775.000 nouvelles entreprises ont été créées en R.F.A. (*Cumhuriyet Hafta*, 4-10 octobre 1991, Istanbul). De manière plus générale, le contribuable ouest-allemand finance la réunification par l'impôt sur ses revenus. Les effets les plus néfastes des retrouvailles inter-allemandes sont bien sûr ressentis de l'autre côté de l'ancien mur.

Dans les 5 nouveaux Länder de l'Est, il y a officiellement 800.000 "sans emploi". Mais, selon la presse allemande, il faut ajouter à ce chiffre les "pré-pensionnés", les travailleurs à temps partiel, mais qui cherchent à compléter leur horaire, et les "exclus politiques", car trop proches du pouvoir communiste renversé. Ainsi, on arrive à plus de 2 millions de demandeurs d'emploi sur une population active de 8 millions de personnes dans l'ancienne R.D.A. Certains observateurs sont encore plus pessimistes et évoquent des résultats économiques encore plus catastrophiques ⁽⁴⁾ Quoiqu'il en soit, la parité des niveaux de vie entre l'Est et l'Ouest de la nouvelle Allemagne ne pourra être atteinte avant 10 à 15 ans, affirme-t-on dans les milieux autorisés.

Pour revenir aux immigrés de Turquie, la réunification a eu un effet globalement négatif qui engage l'avenir de la communauté turque en R.F.A. D'abord, depuis le mois d'août 1991, des attaques xénophobes prennent régulièrement pour cible tous les étrangers mais, en particulier, la communauté la plus nombreuse: celle provenant de Turquie. Des bandes de nazillons, profitant du désarroi des populations d'Allemagne de l'Est, les poussent à se soulever contre la population étrangère. Selon des sondages récents, une par-

tie non négligeable des Allemands de l'Est "n'aiment pas les Turcs"... pourtant, ils n'en avaient jamais rencontré avant l'année dernière! Ce sentiment est l'expression de la concurrence que se livrent désormais familles turques et est-allemandes. En effet, 500.000 Est-Allemands au moins ont migré vers l'Ouest; pour l'instant, ils doivent partager les mêmes quartiers (souvent délaissés) et les mêmes emplois que les Turcs (*Cumhuriyet*, 22 novembre 1991, Istanbul). ⁽⁵⁾

Dans ces conditions, les convoitises et la violence raciste étaient prévisibles. L'émergence d'une xénophobie qui s'exprime par la violence est donc le premier effet négatif que la communauté turque endure en même temps que les autres immigrés et réfugiés non-européens.

De cet afflux de populations vers la R.F.A. découle un second effet pervers, qui affecte particulièrement l'avenir de la communauté immigrée turque. Les subsides accordés aux programmes d'insertion socio-économique et de formation professionnelle ("Umschulungsmassnahme"), dont profitaient largement les Turcs, ont tous été suspendus. Ces ressources sont aujourd'hui exclusivement allouées à des programmes similaires en faveur des Est-Allemands et des Volksdeutsche. Il en est de même de l'accès aux habitations sociales où l'admission de non-Allemands a été interdite. Il s'agit là de discriminations non seulement anti-démocratiques, mais contribuant en outre à l'aggravation de la violence ethnique désormais endémique.

Le dernier effet néfaste qui découle de la réunification allemande et de l'arrivée de nouvelles populations de souche allemande fut le vote au Bundestag (en 1991) d'une loi sur les étrangers qui est plus restrictive que la précédente. Cette nouvelle loi sur l'immigration libéralise certes légèrement l'acquisition de la nationalité allemande par les étrangers nés sur place, mais elle rend plus difficile l'accès au territoire

(notamment, le regroupement familial) et la demande d'asile (*Cumhuriyet Hafta*, 20-26 septembre 1991, Istanbul).

La législation allemande n'a jamais considéré les travailleurs arrivés sur son sol depuis les années 50 autrement que comme des "invités" pour faire face à une demande conjoncturelle de main-d'œuvre supplémentaire. Bien que cette situation soit complètement dépassée, la présence d'étrangers sur le sol allemand est encore et toujours définie comme "temporaire". Ainsi, en R.F.A., peu d'étrangers ont le statut de résident permanent ("Aufenthaltsberichtiging"); leur séjour sur le sol allemand dépend de leur situation d'emploi, même s'ils sont arrivés il y a 30 ans! Ce qui n'offre qu'une sécurité minimale. Même une personne née en R.F.A. n'est pas à l'abri d'une déportation vers son "pays d'origine" (F. SEN, 1990, p. 16-17).

Les six-dixièmes des immigrés de Turquie sont en Allemagne depuis plus de 10 ans, mais seulement 16% d'entre eux ont la chance de posséder un permis de résidence permanente (qui équivaut à la carte de séjour française ou à la carte d'identité d'étranger en Belgique). Près de la moitié des Turcs d'Allemagne (45%) ont un permis de séjour annuel ou illimité, mais qui ne fournit pas la même sécurité d'installation que le permis permanent (*Cumhuriyet Hafta*, 20-26 septembre 1991, Istanbul). Ce dernier n'est accordé qu'après au moins huit années ininterrompues de présence, à des travailleurs qui ne sont pas au chômage, qui parlent l'allemand, qui disposent d'un logement "décent" et qui assurent la scolarité de leurs enfants.

Les étrangers ne possédant pas le permis permanent, ni les autres catégories de permis, peuvent être inscrits au nom du conjoint ou d'un parent. C'est une position encore plus inconfortable. Notamment, la femme inscrite sur le permis

de son mari est tenue de rentrer en Turquie si elle divorce de son conjoint. Il en est de même des enfants d'un père expulsé; s'ils sont inscrits sur le document de leur père, ils devront également "rentre". Un adulte étranger doit posséder, en outre, un permis en son nom propre pour pouvoir bénéficier des cours d'allemand, de formation professionnelle ou de promotion sociale, tout comme des allocations sociales.

La réunification allemande a pourtant bénéficié à certains: les indépendants turcs de R.F.A. ne se montrent pas mécontents. Il y a déjà 400 petites et moyennes entreprises appartenant à des Turcs qui se sont installées sur le territoire de l'ancienne R.D.A., essentiellement dans l'industrie textile, la confection et la restauration (*Cumhuriyet Hafta*, 20-26 septembre 1991, Istanbul). A Berlin, les commerçants turcs offrant des marchandises de moindre qualité mais à des prix défiant toute concurrence, sont pris d'assaut par les Est-Allemands et les touristes à petit budget provenant des anciennes "démocraties populaires".

LE MARCHÉ UNIQUE ET L'IMMIGRATION NON EUROPÉENNE DANS LA C.E.

Le sommet européen de Maastricht des 9 et 10 décembre 1991 a adopté les propositions de la Commission européenne en matière d'immigration et de droit d'asile. Celles-ci ont été acceptées par les gouvernements membres à la signature du traité de Maastricht en février dernier. Mais ce ne sont que des propositions d'objectifs qui demandent à être ratifiés par les parlements nationaux; et les gouvernements européens ne semblent pas être d'accord sur les mo-

yens de les atteindre. La philosophie de la politique d'immigration proposée par la Commission peut être synthétisée par la formule suivante: "être plus vigilant envers les immigrés clandestins et les nouveaux demandeurs d'asile, mais mettre en œuvre une politique afin de mieux intégrer les immigrés non-européens déjà présents dans la Communauté" (*Financial Times*, 27.11.1991, Londres).

La Commission de la C.E. invite les gouvernements membres à opérer les harmonisations suivantes en matière d'immigration:

a) Etablir une politique commune de délivrance de visas d'entrée à la C.E. afin que le ressortissant d'un Etat tiers qui dispose d'un visa pour un pays de la C.E. soit accepté par les autres également. A l'inverse, si un pays membre lui refuse le visa, tous les autres le lui refuseraient également. La liste des pays tiers à soumettre au visa communautaire devra être établie à l'unanimité;

b) Dans le même registre, procéder à l'unification du traitement des demandeurs d'asile. Si un pays membre refuse le candidat réfugié, tous les autres Etats le refuseraient automatiquement;

c) Verrouiller les frontières extérieures. Surveiller de plus près l'immigration clandestine de travailleurs. Renvoyer les clandestins découverts dans leur pays d'origine. Réprimer les employeurs de clandestins. Ces trois propositions nécessitent logiquement la mise en place d'un système d'information, de fichage et de surveillance communautarisé;

d) Permettre une immigration temporaire sous contrat à durée déterminée selon la demande conjoncturelle de main-d'œuvre supplémentaire;

e) Réformer le statut des populations non européennes installées en Europe, notamment en facilitant l'accès à la

nationalité, l'insertion socio-professionnelle et la libre circulation à l'intérieur du grand marché de 1993;

f) Enfin, coopérer avec les pays d'émigration au voisinage de la Communauté (le bassin méditerranéen et les pays de l'Europe orientale) pour permettre leur développement économique afin de réduire la pression à l'émigration.

L'harmonisation des politiques en ces matières entre pays membres avant le 1er janvier 1993 paraît impossible. Aussi, le statut des immigrés non-européens dans le marché unique n'est pas du tout précisé. Les bienveillantes propositions de la Commission seront-elles écoutées par les 12 capitales? Ou, sous l'influence de certaines parties des opinions publiques nationales, pense-t-on en secret, au sein de certains gouvernements européens, "rendre la vie impossible" aux étrangers non-communautaires installés en Europe pour décourager l'immigration clandestine et les demandes d'asile? Les responsables politiques européens sont avares d'informations à ce sujet.

Si aucune clarification n'intervient durant les derniers mois précédant 1993, il y aura de facto 3 catégories d'habitants inégaux en Europe communautaire:

- D'abord, bien sûr, les ressortissants européens "autochtones", vivant dans le pays de leur nationalité. Ils jouiront de tous les droits de citoyenneté, de la libre circulation des personnes (et de la main-d'œuvre), des capitaux et des marchandises (les trois libertés du marché unique);

- Ensuite, il y aura les Européens résidant dans un autre pays que le leur. Ceux-ci profiteront également des trois libertés et pourront en principe postuler dans la fonction publique du pays où ils résident. Ils pourront voter aux élections européennes et, théoriquement à partir de 1997, aux élections communales de leur pays de résidence;

- Enfin, il y aura les étrangers provenant de pays tiers et

résidant dans un pays de la C.E. (en particulier les ressortissants des pays du Tiers-Monde). Ceux-ci seront (sauf évolution de leur statut) assignés à résidence dans le pays où ils sont établis. Ils ne bénéficieront donc pas de la libre circulation des personnes ou même des capitaux (par exemple, un homme d'affaires turc d'Allemagne ne pourra pas ouvrir un commerce en Belgique). Bien sûr, les immigrés non européens ne pourront pas accéder à l'emploi public, ni au droit de vote local (sauf si c'est déjà le cas, comme aux Pays-Bas).

De manière concrète, l'absurdité de la situation discriminatoire envers les non-Européens saute aux yeux: dans le cas de l'octroi de la citoyenneté européenne et de l'établissement de la liberté de circulation seulement pour les ressortissants des Etats membres, un Belge qui ne parle pas l'allemand, pourra s'installer à Munich, ville dans laquelle il se peut qu'il ne se soit jamais trouvé auparavant. Il aura donc automatiquement droit au séjour, à l'accès au marché de l'emploi et au bénéfice des prestations sociales. En outre, il pourra voter aux élections communales munichoises. Alors qu'un Turc, né et ayant toujours vécu à Munich, parlant l'allemand et étant socialisé à la vie bavaroise sera exclu du scrutin local! (P. WEIL, 1992, p. 65)

Pour souligner l'importance accordée à l'immigration dans les cabinets ministériels, il faut rappeler que, de l'avis de beaucoup d'observateurs de la vie communautaire, la liberté de circulation dès le 1er janvier 1993 (y compris celle des Européens) risque d'être compromise. De multiples raisons sont citées pour expliquer cette éventuelle entrave à l'unification européenne. La volonté de maintenir une "poigne de fer" sur les flux d'immigration semble être placée au devant de toutes ces raisons: le contrôle des frontières est un des derniers sanctuaires de souveraineté que les Etats membres ne veulent pas lâcher (*L'ECHO*, 5.3.1992, Bruxelles).

LA CONVENTION DE SCHENGEN

Les différentes communautés immigrées non-européennes de la C.E. ont donc de sérieuses raisons de s'inquiéter au sujet de leur avenir au sein du grand marché, où elles risquent d'être davantage marginalisées. L'étude de la convention de Schengen (du nom de la localité luxembourgeoise où les gouvernements des pays du Benelux, de la France et de la R.F.A. —c'est-à-dire les pays où habite la quasi-totalité des Turcs de la C.E.— se réunissaient depuis 1985 pour accélérer l'abolition des frontières internes), dont on ne parle plus beaucoup aujourd'hui, devrait aviver ces inquiétudes.

En décembre 1989, préoccupée par sa réunification, l'Allemagne avait suspendu les travaux de préparation de cette convention. Ceux-ci ont repris en avril 1990 avec l'adhésion de l'Italie au projet. L'accord de Schengen, qui prévoit la disparition des frontières entre pays signataires, a été finalement paraphé par les gouvernements participants le 19 juin 1990.

On est en droit d'émettre de sérieuses réserves, aussi bien sur le fond que sur la forme de cette convention. Premièrement, en ce qui concerne la forme, durant les années de préparation, les parlements nationaux ont été tenus à l'écart du projet. Il s'agissait de négociations secrètes d'exécutif à exécutif. L'absence de contrôle démocratique est déjà inquiétant en soi. Deuxièmement, une fois signée par les gouvernements, les parlements nationaux doivent ratifier la convention pour qu'elle puisse entrer en vigueur. *Le Monde* daté du 27 avril 1991 demandait si les parlements auraient le temps, avant le 1er janvier 1993, de ratifier la convention, d'autant plus qu'aux Pays-Bas, et dans une moindre mesure en Belgique, l'opinion publique a été alertée par les ambiguïtés dans ce texte. Actuellement, il n'y a que le parlement

français à l'avoir ratifié. On peut donc se demander à quoi va servir la convention de Schengen quand sonnera l'heure du grand marché? Le contenu de la convention remplacera-t-elle la doctrine officielle des gouvernements de la Communauté en matière d'immigration non-européenne?

Si les clauses de la convention de Schengen sont ratifiées par les parlements nationaux pour être appliquées, après le 1er janvier 1993, comme politique commune en matière de population immigrée, la mobilité des ressortissants non-européens sera, du moins sur le papier, gravement entravée. Ce qui constituera une violation de certains accords européens préalables à commencer par les articles 3 C et 48 du traité de Rome, acte fondateur de la C.E. Ceux-ci prévoient l'établissement de la libre circulation des personnes et de la main d'oeuvre sans distinction de nationalité, de race, de sexe, de religion, de langue, etc. (B. SAADANE et T. GRUISEN, 1991, p. 3 et 4).

L'acte unique européen de 1986 assurait également, en son article 8A, la création d'un marché intérieur sans frontières et sans discriminations. Cet article sera aussi contredit par certaines clauses de la convention de Schengen. Enfin, la convention de Dublin signée en juin 1990, qui concernait le droit d'asile et le franchissement des frontières extérieures de la C.E., prévoyait, pour les étrangers séjournant légalement dans les pays de la Communauté, la libre circulation à l'intérieur du futur grand marché (*L'ECHO*, 5.3.1992, Bruxelles). Signalons que la convention de Dublin n'a pas plus avancé que celle de Schengen: à l'heure actuelle, elle n'a été ratifiée que par le Danemark et la Grèce.

Contrairement à l'aspect positif des accords cités, le contenu de la convention de Schengen crée, en matière de liberté de circulation, une ségrégation inédite entre les ressortissants des pays membres de la C.E. et les autres. Cette discrimina-

tion vaut également, par extension, pour le droit de résidence. Un étranger non-ressortissant d'un pays de la Communauté ne peut, à plus forte raison, pas changer de pays d'établissement ou d'emploi à l'intérieur du grand marché. Pour pouvoir passer d'un pays de la C.E. à un autre ou pour y séjourner temporairement, l'étranger ressortissant d'un pays tiers doit, selon l'article 5 de la convention de Schengen:

1. Etre en "règle" avec la législation sur l'immigration de son pays de résidence habituel;

2. Ne pas être enregistré comme "persona non grata" par le système de police informatique communautaire (qui reste à créer). La définition d'une "persona non grata" ouvre évidemment la porte à toutes les interprétations;

3. Etre en mesure de fournir les documents attestants le "véritable but" du déplacement ou du séjour;

4. Enfin, l'article 96 stipule que si l'étranger refuse de collaborer avec les autorités compétentes ou s'il fraude, il risque de perdre son droit de résidence dans le pays européen où il habite.

Aucune structure d'appel n'est prévue dans le cadre de cette convention (SAADANE et GRUISEN, 1991, p. 5).

Ces articles sont contraires à toutes les constitutions européennes et à la charte des droits de l'homme, qui stipulent une stricte protection de la vie privée et reconnaissent le droit à la protection juridique, notamment la possibilité d'interjeter appel. Le titre complet de l'accord de Schengen est la "convention sur le contrôle de la liberté de circulation, de l'immigration et de la criminalité". Elle comprend 146 articles dont 28 sur l'immigration (20%); comme si, dans la C.E., le cinquième des actes de criminalité étaient commis par des étrangers non-ressortissants des Etats membres. La convention de Schengen, dont certains articles semblent

également contredire la convention de Genève de 1951 (le droit à l'asile), met sur le même pied les notions d'"immigration" et de "criminalité" en occasionnant ainsi un grave risque de banalisation de la xénophobie et du racisme en Europe communautaire.

Aujourd'hui, les ressortissants des Etats non-membres de la C.E. (essentiellement les nationaux des pays du Tiers-Monde) sont soumis au régime des visas d'entrée pour pouvoir traverser les frontières des pays de la C.E. Ils obtiennent ces visas dans les consulats des pays où ils désirent se rendre. Ils sont normalement contrôlés aux frontières.

Mais, après le 1er janvier 1993, il n'y aura plus de frontières. Qui contrôlera les documents réclamés par l'article 5? L'article 21 de la convention précise que l'étranger qui traverse une frontière interne (qui normalement devrait disparaître en 1993) doit se présenter au premier poste de police pour l'informer de sa présence, de la durée de son séjour et de la raison de sa visite. Le policier qui doit, en théorie, contrôler les documents du voyageur non-européen, doit être au courant des législations en matière d'immigration en vigueur dans les 12 pays de la Communauté (SAADANE et GRUISEN, 1991, p. 7). Sinon, comment pourrait-il juger si l'étranger qui vient de tel ou tel autre pays communautaire est en ordre vis-à-vis de la législation de celui-ci? Or, les législations sur l'immigration sont très différentes d'un pays de la C.E. à l'autre. Parfois même, les textes se contredisent!

Enfin, existe aujourd'hui, entre les pays du Benelux, la liberté de circulation, y compris pour les étrangers non-C.E. Subsistera-t-elle si la convention de Schengen est appliquée? Celle-ci s'avère non seulement anti-démocratique mais également inapplicable. La plupart des gouvernements européens ne semblent pas vouloir respecter les propositions de la Com-

mission de la Communauté Européenne. Par contre, ils signent cet accord qui consacre une dégradation (par rapport aux législations nationales en cours) de la situation des étrangers non-C.E. Jusqu'où ira cette nouvelle marginalisation, cette stigmatisation des immigrés non-communautaires? Tout étranger deviendra-t-il suspect? La police belge contrôlera-t-elle systématiquement les véhicules immatriculés en France, en R.F.A. ou aux Pays-Bas transportant des hommes "basanés" et des femmes couvrant leurs cheveux?

A l'aube de 1993, l'Europe du capital avance à grands bonds, mais l'Europe sociale fait du sur-place; s'ajoute au risque de "dumping social" le danger d'une "dualisation ethnique" entre Européens et non-Européens. Dans ces conditions, comment réclamer l'intégration des communautés immigrées non-européennes alors que la discrimination et les hiérarchies de statuts sont maintenues, aussi bien dans les pays membres qu'au niveau européen?

La situation des immigrés de Turquie en Europe est particulière puisqu'ils devaient bénéficier de la liberté de circulation entre les pays de la C.E.E. depuis 1986. L'article 12 du traité d'association signé à Ankara en 1963, le prévoyait déjà. Cependant, le Conseil d'association C.E.E.-Turquie fut suspendu après le coup d'Etat de 1980. Quand il a repris ses travaux, après le retour des civils au pouvoir en 1983, le gouvernement turc n'a pas suffisamment défendu le dossier. En conséquence, l'accord initial qui prévoyait la liberté de circulation pour les Turcs dès 1986 est demeuré suspendu. Sa renégociation est désormais annexée au volumineux dossier de l'adhésion de la Turquie à la Communauté Européenne en tant que membre à part entière. La Turquie et la C.E. procéderont certes à l'union douanière en 1995, mais les immigrés de Turquie seront assimilés aux ressortissants des pays qui n'ont pas le statut de "membre associé" de la C.E.

LE DEVELOPPEMENT D'UN MILIEU ASSOCIATIF: CONFIRMATION DU FAIT MINORITAIRE TURC EN EUROPE

Qu'il s'agisse de la réunification allemande ou de la toute prochaine ouverture du grand marché européen, à chaque événement important, les étrangers non européens installés dans la Communauté risquent de voir entravée leur insertion sociale et économique. Cependant, c'est au processus d'unification européen que la communauté turque immigrée doit l'émergence toute récente d'une identité de "Turcs d'Europe".

Un impressionnant réseau d'associations et de fédérations s'est tissé durant ces dernières années dans et entre les communautés immigrées de Turquie installées dans divers pays européens. Aujourd'hui, contrairement à ce qui se passait jusque dans la première partie des années 80, les associations d'immigrés turcs ne sont plus exclusivement tournées vers la vie politique en Turquie. Autrement dit, les associations à but politique soutenant diverses tendances ou partis de Turquie ont, entre-temps, disparu ou ont dû changer leur fusil d'épaule. Le foisonnement d'associations d'immigrés turcs en Europe est toujours de nature politique au sens large du terme, mais il s'agit d'un autre point de vue. Dans le courant des années 80, ces organisations se sont tournées vers leurs "vrais" problèmes (H. BOZARSLAN, 1990, p. 66): elles se sont penchées sur la vie politique et économique de leur pays de résidence et se sont intéressées aux problèmes sociaux et culturels de leur propre communauté. L'émergence de la deuxième et de la troisième générations drainant derrière elles leur lot de questionnements sur l'identité, l'insertion sociale, l'échec scolaire ou la délinquance, a

sans doute contribué à ce changement. Les Turcs ont pris conscience de leur implantation définitive en Europe.

La plupart des associations d'immigrés turcs en Europe ont des noms tels que "cercle sportif", "maison de jeunes", "centre culturel", etc. S'y ajoutent de nombreuses mosquées. Cependant, de telles associations doivent être interprétées comme des faits politiques. D'abord, fonder une organisation ou ouvrir un lieu de culte revient à déclarer sa permanence dans le pays d'accueil. La forme de cette association a également une importance. Les associations d'immigrés sont des associations "sans but lucratif" en Belgique francophone, des organisations régies par la loi de 1901 en France, ou encore des "V.Z.W." aux Pays-Bas (tout comme dans la partie néerlandophone de la Belgique). Selon la législation, une association de ce type doit appliquer, dans son fonctionnement, les règles de la démocratie pluraliste et représentative. Le pouvoir judiciaire et l'autorité fiscale de l'Etat peuvent, normalement, contrôler les activités et les finances de ce type d'associations, qui endossent ainsi une personnalité juridique.

Le fait même de créer une association peut être un début de dialogue avec les autorités autochtones et la population européenne environnante. Un dialogue porteur d'une revendication d'insertion et de reconnaissance comme entité culturelle et ethnique, partie intégrante et spécifique d'un tout social. La constitution d'associations, plus tard de fédérations nationales et finalement européennes, par une communauté d'immigrés, atteste sa transformation, son passage d'une réalité et d'une mentalité d'étrangers vers une réalité et une mentalité de minorité.

Même si cette communauté tarde à produire une élite intellectuelle, on voit dans le développement d'une catégorie d'hommes d'affaires et dans l'épanouissement du sec-

teur associatif les signes avant-coureurs de l'affirmation de l'identité minoritaire. En R.F.A. et en Suisse il existe désormais une chambre turque de commerce et d'industrie qui offre divers services et informations à ses membres. Cependant, c'est l'étude des associations qui fournit les informations les plus intéressantes au sujet de l'évolution sociale que connaît la population turque en Europe.

En R.F.A., 10% d'un échantillon de Turcs interrogés lors d'une enquête (en 1989) affirmaient être membres d'une association à caractère religieux. Le taux des membres d'associations politiques était de 7% (H. BOZARSLAN, 1990, p. 63). Le nombre de membres d'associations dont le but affiché est sportif ou culturel est bien plus important. Mais, de nouveau, ce n'est pas le but affiché qui importe ici. C'est la recherche d'identité et de stabilité qui pousse les émigrés de Turquie de fonder leurs premières organisations. Au début des années 70, il s'agissait d'abord de répondre aux "urgences culturelles": il fallait pouvoir s'acquitter de ses devoirs religieux, rapatrier en Turquie le corps des défunts, constituer des cercles d'entraide ou, simplement, ouvrir des locaux pour recréer la convivialité du monde rural originel. Très vite, ces associations ont été investies par des mouvements politiques ultra-nationalistes et des confréries religieuses. Ces mouvements ont su exploiter la recherche identitaire, les sentiments religieux et nationaux des immigrants (D. ÖZGÜDEN, 1988, p. 82) dans le but d'un soutien en faveur de leur mouvement agissant en Turquie. Pendant ce temps, des réfugiés politiques provenant de partis de la gauche révolutionnaire ont créé d'autres associations, toujours orientées vers la lutte politique en Turquie.

Aujourd'hui dans l'ensemble de la Communauté européenne, ce sont surtout les tendances islamistes et nationalistes qui s'imposent dans le monde associatif des immigrants de

Turquie. Avec la complicité du régime militaire turc (1980 - 1983) et celle des gouvernements du Parti de la Mère Patrie (ANAP) du Président ÖZAL (entre 1983 et 1991), ces associations ont tissé un réseau important. Dans ce registre on peut citer, par exemple, l'Union des Centres Culturels Islamiques appartenant à la confrérie "Süleymanci". Fondée en 1973 en R.F.A., celle-ci contrôlait, dans la C.E., à la fin des années '80, près de 150 mosquées et plus de 300 associations locales. Rien qu'en Allemagne ses membres étaient estimés, en 1991, à 20000 et ses sympathisants à 60000. Les mouvements nationalistes fascisants sont également fort présents dans le monde associatif immigré turc. Le Parti de l'Action nationaliste (M.H.P.) du colonel TÜRKEŞ (qui se nomme aujourd'hui le Parti nationaliste du Travail - M.C.P.) avait fondé en 1979 à Francfort la Fédération turque. Celle-ci regroupait une multitude d'associations locales fascisantes dispersée dans les grands centres de l'immigration turque en Allemagne et, plus généralement, en Europe. Ces associations locales fédérées portent depuis le début des années '80 le nom d'"Associations Culturelles Turco-islamiques". Chaque association locale est membre d'une organisation à échelle nationale (comme la Fédération des Associations Idéalistes⁽⁶⁾ de Belgique) et chaque organisation nationale est affiliée à la Fédération turque à Francfort.

Les dons en devises des sympathisants sont très importants pour le financement en Turquie des partis nationalistes et islamistes, c'est pourquoi, le Parti nationaliste du Travail et sa Fédération turque devront, en juin 1987, faire face à une grave scission. Environ 70 associations locales de la RFA quitteront la Fédération turque pour créer leur propre organisation (D. ÖZGÜDEN, 1988, p.79). Cette division au sein du mouvement nationaliste-fasciste turc en Europe était en partie fomentée par le Parti de la Mère Patrie (ANAP) du

Président ÖZAL. L'Union des Associations Culturelles Turco-islamiques (UACTI) qui a été mise sur pied par les sécessionnistes a bien sûr bénéficié de la bénédiction du gouvernement ANAP et des autorités diplomatiques turques. En échange, les organisations nationalistes sécessionnistes ont soutenu la campagne électorale de l'ANAP la même année au mois de novembre. En 1991, l'UACTI regroupait 90 associations pouvant compter sur 1.500 membres et 2.500 sympathisants (*Cumhuriyet Hafta* du 3/9.4.1992, Istanbul). La scission des nationalistes a également été répercutée en Belgique. En 1988, la Fédération des Associations de Culture Turco-islamique de Belgique a été fondée à Beringen en présence d'autorités diplomatiques turques. Qu'il s'agisse du mouvement nationaliste "pro-colonel TÜRKES" (la Fédération des Associations Idéalistes de Belgique) ou du mouvement nationaliste soutenu par le gouvernement ANAP (la Fédération des Associations de Culture Turco-islamique de Belgique), la tendance fascisante est particulièrement bien implantée en Belgique, notamment à Bruxelles, à Charleroi, à Liège, dans le Limbourg, à Anvers et à Gand. Contrairement aux autres pays européens, où ce sont les organisations islamistes qui sont les plus développées dans l'immigration turque, en Belgique ce sont les deux organisations nationalistes-fascistes concurrentes qui ont droit de cité.

Une secte intégriste (les "Süleymanci"), deux organisations d'extrême-droite dont une soutenue par l'ex-gouvernement turc qui ne s'était pas distingué par le respect des droits de l'homme... Ce n'est évidemment guère réjouissant. Comment soutenir que de telles organisations travaillent en faveur de l'intégration des Turcs en Europe? Comment affirmer que ces associations adoptent un mode de fonctionnement démocratique? Bien sûr, les choses ne sont pas aussi simples, ni aussi claires que l'on pourrait souhaiter.

Même si toutes les organisations ou fédérations d'associations turques implantées en Europe ont une "maison-mère" en Turquie, elles ne sont cependant plus aujourd'hui de simples succursales. Dans le courant des années 80, elles ont toutes acquis une autonomie surprenante et une évolution idéologique appréciable (H. BOZARSLAN, 1990, p. 70). La transformation la plus étonnante, et c'est compréhensible, s'est effectuée en Allemagne.

C'est dans ce pays que se concentrent les trois-quarts des Turcs de la Communauté Européenne. Forte de près de 2 millions de membres, la colonie turque d'Allemagne a un dynamisme propre et constitue un exemple pour les populations originaires de Turquie dans les autres pays européens. Par exemple, contrairement au conservatisme et à la tendance totalitaire de certaines de ces "maisons-mères", en RFA, leurs anciennes succursales, sans nécessairement rompre tous les liens avec le centre, se prononcent et agissent dans le sens de l'"intégration", du "dialogue" entre les cultures et les religions et en faveur du pluralisme démocratique...

Il va de soi que le mot "intégration" ne couvre pas la même définition pour ces différentes organisations et pour les autorités des pays européens. Mais, à défaut de changer de culture, on peut changer de "culture politique", c'est-à-dire adopter les modes de fonctionnement et les procédures de négociation en vigueur en Europe. C'est ce qui s'est passé en R.F.A. depuis la fin des années 80; qu'il s'agisse de fédérations ou d'associations locales, nombre d'organisations turques dialoguent avec les autorités locales ou gouvernementales allemandes. Du coup, elles parviennent, au niveau local, à faire passer certaines revendications touchant à la qualité de la vie et aux problèmes économiques et sociaux de la vie de tous les jours. En échange, leur crédit et

leur représentativité croissent au sein de la population immigrée. De leur côté, les autorités allemandes apprennent à connaître ces nouveaux "leaders d'opinion" turcs. On échange des points de vue et le dialogue s'établit. Il a fallu près de 30 ans d'errements, mais un véritable espace politique turc a sans doute émergé aujourd'hui. Bien qu'on y retrouve différentes tendances idéologiques, les organisations islamistes sont majoritaires dans cet espace. Celles-ci tentent d'attirer vers elles le plus de membres ou de sympathisants possible en échange de services et selon la crédibilité que leur vaut la reconnaissance par les autorités autochtones. Il s'agit donc d'un mode de fonctionnement clientéliste. La quasi-totalité des ces associations, même parmi les islamistes, affirment le désir de permanence en Europe.

Si bien qu'en Allemagne, comme ailleurs en Europe, la plus importante organisation d'immigrés turcs est sans doute l'"Organisation de la Vision Nationale en Europe" (O.V.N.E. ou en turc, A.M.G.T.). Elle compte aujourd'hui plus de 15.000 membres et environ 85 000 sympathisants en RFA. (*Cumhuriyet Hafta*, 3/9.4.92, Istanbul). Rien qu'en Allemagne, elle contrôle 300 associations locales (BOZARSLAN, 1990, p. 67) et 147 mosquées (D. ÖZGÜDEN, 1988, p.83). Également bien implantée en France, l'O.V.N.E. dispose d'une société d'import-export (TEK-BIR), d'une chaîne de magasins d'alimentation "HELAL" (conforme à l'Islam), de restaurants, de cafés, d'écoles coraniques, de centres culturels, de librairies religieuses. Elle a sa propre agence de voyage qui vend des billets d'avion et d'autocar pour la Turquie et organise annuellement le pèlerinage vers la Mecque. L'organisation dispose également de centres de services sociaux et de traduction. Elle a son propre quotidien diffusé partout dans l'Europe du Nord ("*Milli Gazete*" - la Gazette Nationale). Enfin, depuis peu elle assure des

émissions de télévision par câble à Berlin, Cologne, Francfort, Rotterdam et à Amsterdam.

L'O.V.N.E. a été fondée en 1974 à Cologne (qui est son centre européen) par le Parti du Salut National (M.S.P.) de tendance islamiste et populiste. Ce parti avait été fondé un an auparavant par un groupe de fonctionnaires et d'hommes d'affaires souvent d'origine populaire ou provinciale mené par un docteur en sciences appliquées, N. ERBAKAN. Jusqu'il y a peu, cette formation bénéficiait du soutien de la plus importante des confréries islamiques de Turquie, les "Naksibendi" (R. ÇAKIR, 1990, p. 51). Il n'a certes jamais obtenu plus de 10% de suffrages lors des diverses élections depuis sa création mais c'est le parti islamiste le plus important du pays.

Le M.S.P. distille un islamisme "pragmatique". C'est pourquoi, il s'est permis, lors des années '70, de prendre place dans trois coalitions gouvernementales dont une avec les sociaux-démocrates en 1974. Ce parti a été interdit après le coup d'Etat de 1980, parce que "contraire à la laïcité de la République turque". En 1987, cette tendance islamiste s'est reconstituée sous le nom de Parti de la Prospérité (R.P.). L'O.V.N.E. lui est organiquement liée, mais à comparer avec les résultats électoraux stationnaires de ce parti, l'O.V.N.E. a une influence plus importante au sein de l'immigration turque que le Parti de la Prospérité dans la vie politique en Turquie. L'O.V.N.E. a acquis une influence grandissante, durant la décennie '80, dans la communauté turque d'Europe. L'organisation islamiste n'est pas aidée par le gouvernement d'Ankara mais bénéficie, par contre, du soutien actif de l'Arabie saoudite.

Aujourd'hui l'O.V.N.E. entretient un dialogue permanent avec tous les partis politiques allemands et avec les autorités gouvernementales; avec toutes les organisations

politiques et culturelles turques qui ne sont pas islamistes; et enfin, avec la plupart des autres organisations islamistes. Il faut souligner que l'O.V.N.E. est la plus modérée de celles-ci.

Les rencontres de l'O.V.N.E. et d'autres associations turques laïques avec les autorités (y compris celles de diverses églises chrétiennes représentées en Allemagne) débouchent sur de nombreuses entreprises communes au niveau de l'action sociale dans les localités où se concentrent les Turcs.

L'O.V.N.E. prend également position pour l'"intégration" des immigrés de Turquie en Europe. Par intégration, cette organisation comprend une insertion économique et sociale de la communauté immigrée en tant qu'entité. C'est la communauté qui s'intègre et non les membres de celle-ci. Selon l'O.V.N.E., la communauté turque d'Allemagne doit être "protégée" contre toute assimilation au mode de vie occidental, mais il est de son "devoir" d'améliorer son insertion économique... Du moment que la pérennité de l'Islam est garantie sur le sol allemand (ou européen) et que les membres de cette communauté ne sont pas "menacés" d'assimilation culturelle, l'O.V.N.E. accepterait même que les Turcs puissent faire leur service militaire dans la Bundeswehr... dans des unités mixtes et bilingues germano-turcs!

La branche néerlandaise de l'O.V.N.E. défend la même idée pour sa communauté. Il en va de même de l'organisation "Turc Libre", de tendance politique centre-droite. Cette dernière revendique 14.000 membres et 63 associations locales. L'organisation "Turc Libre" est également implantée aux Pays-Bas. Elle entretient des liens organiques avec le parti de la "Juste Voie", au pouvoir actuellement à Ankara, et avec le parti social chrétien allemand du chancelier Kohl (C.D.U.). Ces liens tendent même vers la phagocytose de "Turc Libre" par la C.D.U. Ce qui lui coûte une partie de son influence (H. BOZARSLAN, 1990, p. 67); car le gou-

vernement allemand C.D.U.-F.D.P. a fait, ces dernières années, l'objet de regrettables dérapages xénophobes qui se sont d'ailleurs aggravés depuis la réunification allemande.

Le pilier social-démocrate de la vie politique allemande semble également sur le point de phagocytoser une organisation-fille qui lui est organiquement liée. La "Fédération des Associations Social-Démocrates Turques", fondée en 1973, s'est effectivement rapprochée du S.P.D. allemand depuis 1989. Les sociaux-démocrates turcs d'Allemagne entretiennent aussi de très bons rapports avec le parti social-démocrate turc, qui fait partie du gouvernement actuel à Ankara. Les sociaux-démocrates turcs sont en relations avec les associations immigrées de gauche (autonomistes kurdes et communistes) moins importantes que les grandes organisations citées plus haut. Les Turcs laïcs d'Allemagne, bien qu'ils soient moins influents que les islamistes, jouent un rôle non négligeable dans l'émergence de l'espace politique turc.

Le tableau VI synthétise en ce qui concerne la R.F.A. les rares informations disponibles sur les organisations politiques et religieuses de l'immigration de Turquie (à l'exception des organisations de gauche). L'essentiel de ces données provient d'une enquête récente du Ministère allemand de l'Intérieur. Bien qu'elles fixent des ordres de grandeur, ces données doivent être prises avec réserves, tant elles sont peu précises ou frôlent parfois l'alarmisme. Selon le Ministère, il y aurait dans l'immigration provenant de Turquie pas moins de 74 000 militants politiques (dont 35 000 sous la surveillance de la police - *Cumhuriyet Hafta*, 3/9.4.92, Istanbul). Ceux-ci compose un éventail varié allant des indépendantistes kurdes aux "Loups gris" fascistes, en passant par les communistes et les intégristes islamistes. La quasi totalité de ces personnes sont de sexe masculin. 74 000 militants représentent dès lors 13% du total des hommes turcs

de plus de 16 ans résidant en R.F.A. C'est un taux considérable qu'il s'agit de relativiser. Tout comme l'estimation du nombre des sympathisants.

Selon les données du Ministère fédéral de l'Intérieur, près de 590 000 Turcs (ou Kurdes) résidant en R.F.A. seraient sympathisants de l'une des organisations citées au tableau VI, c'est-à-dire 51% de la population de plus de 16 ans originaire de Turquie. Ces chiffres sont quelque peu exagérés. De même les définitions de "militants" (que nous préférons nommer "activistes") et de "sympathisants" méritent discussion. Les membres d'une confrérie sont-ils les militants d'une cause politique ou les adeptes d'une école spirituelle, fût-elle intégriste? Les 9.000 membres et les 350.000 sympathisants de l'Union Turco-Islamique du Directorate des Affaires religieuses sont-ils vraiment affiliés ou proche de ce qui n'est même pas un vrai mouvement politique islamiste? En effet, l'Union du Directorate est une administration de l'Etat turc chargée d'organiser le culte islamique parmi la communauté turque d'Europe (pour plus de détails sur cette organisation, voir l'article I.2 dans ce même volume). Ses membres sont essentiellement les fonctionnaires turcs (imams et professeurs de religion) islamique en poste en R.F.A. Quant aux "sympathisants", étant donné l'importance du nombre, on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas d'une estimation fantaisiste! Il pourrait s'agir du nombre d'immigrés ayant effectué un don de bienfaisance via l'organisation gouvernementale ou du nombre de chefs de ménage ayant inscrit leurs enfants aux cours de religion islamique dispensés, dans les écoles allemandes, par des enseignants turcs: 350.000 est justement un nombre proche de celui des ménages originaires de Turquie installés en R.F.A.

Une certaine phobie sécuritaire qui s'est emparée de l'Europe jette un regard suspicieux sur les activités des

TABLEAU VI

LES ORGANISATIONS POLITIQUES DE DROITE ET RELIGIEUSES TURQUES EN R.F.A.

Tendances	Nom d'organisation	Lieu et date de fondation	Associat. contrôlées	Activistes (estimation)	Sympathisants (estimation)	Implantation en Belgique
LES MOUVEMENTS ISLAMISTES (*)						
Organisation gouvernementale pour la gestion du culte islamique dans l'immigration turque en Europe	Union Turco-Islamique du Directorate des Affaires Religieuses (en turc, DITIB)	Cologne, 1982	700 mosquées	9.000 (imams et prof. de religion en fonc. en RFA)	350.000 (chiffre "officiel")	la quasi totalité des mosquées turques sont affiliées
Islamisme populiste et "pragmatique"	Org. de la Vision Nationale en Europe (en turc, AMGT)	Cologne, 1974	300 associat. 147 mosquées	15.000	85.000	Bxl., Charleroi., Lge., Limbourg, Anv., Gand
Islamisme révolutionnaire (khoméinistes)	Union des Communautés islamiques (en turc, ICB)	RFA 1983	45 associat.	800	5.000	Présence insignifiante

TABLEAU VI (suite)
LES ORGANISATIONS POLITIQUES DE DROITE ET RELIGIEUSES TURQUES EN R.F.A.

Tendances	Nom d'organisation	Lieu et date de fondation	Associat. contrôlées	Activistes (estimation)	Sympathisants (estimation)	Implantation en Belgique
LES CONFRERIES ISLAMIQUES						
les "Süleymani"	Union des Centres Centres Culturels islamiques (en turc, İKMB)	RFA, 1973	270 associat. 150 mosquées	20.000	60.000	
les "Nurcu"			30 associat.	800	5.000	
les "Naksibendi"		RFA, 1984	55 associat.	750		
LA DROITE ET L'EXTRÊME DROITE TURQUES						
Conservateurs (Centre-droite)	"Turc Libre" lié au CDU allemand (en turc, Hür Türk)	RFA, 1977	63 associat.	14.000		pas d'implantation

TABLEAU VI (suite)

LES ORGANISATIONS POLITIQUES DE DROITE ET RELIGIEUSES TURQUES EN R.F.A.

Tendances	Nom d'organisation	Lieu et date de fondation	Associat. contrôlées	Activistes (estimation)	Sympathisants (estimation)	Implantation en Belgique
Nationalistes-fascistes du Parti du Travail Nationaliste (MÇP) du Colonel Türkes	Fédération turque (en turc, Türk Federasyonu)	Francfort 1979				Bxl., Charleroi, Lge., Limburg, Anv., Gand
Nationalistes-fascistes islamisants proches du Parti de la Mère Patrie (ANAP) du Président Özal	Union des Associations de Culture Turco-islamiques (en turc, TIKDB)	RFA, 1987	90 association.	1.500	2.500	Bxl., Charleroi, Lge., Limburg, Anv., Gand

*) Sont également recensées, environ 125 autres organisations ou associations politiques islamistes de moindre importance.

SOURCES: Rapport annuel du Ministère fédéral de l'Intérieur sur la "Défense de la Loi Fondamentale" (enquête de sécurité intérieure), Bonn, 1992, cité par Cumhuriyet Hafta du 3/9.4.1992, Istanbul; D. ÖZGÜDEN (1988)

groupes formés d'immigrés. Il est exagéré de voir une menace terroriste dans la plupart de ces organisations. D'autant plus qu'un calcul rapide, avec les données disponibles, permet de conclure que la majorité des associations locales contrôlées par les organisations citées au tableau VI sont de taille relativement modeste, avec en moyenne 15 à 20 activistes par localité. Hormis la conférie "Süleymanci" bien implantée en R.F.A., les organisations les plus importantes donc, relativement, les plus représentatives sont celles qui se sont fait reconnaître par les autorités allemandes comme interlocutrices. Il s'agit des organisations social-démocrate, conservatrice et islamiste populiste, détaillées plus haut.

INTEGRATION ET PERSPECTIVES D'ECHANGES POLITIQUES: L'IMPORTANCE DU NIVEAU LOCAL

La reconnaissance et les activités de ces organisations sont encourageantes puisque les dialogues multilatéraux permettent l'effritement des extrémismes et l'ouverture à la démocratie pluraliste. C'est dans ce climat seulement que la communauté turque immigrée en Europe pourra être digne-ment et démocratiquement représentée. La reconnaissance par les autorités locales des organisations d'immigrés *faisant des efforts d'ouverture*, renforcera, en retour, leur représentativité aux yeux des membres de leur communauté. Elles pourront ainsi mieux travailler en faveur de l'insertion et de la résolution des problèmes de la vie quotidienne. Qu'il soit question d'une "intégration communautaire" comme le défendent les islamistes de l'O.V.N.E., ou plutôt de l'insertion socio-économique individuelle et laïque comme cela semble être la volonté de sociaux-démocrates turcs,

il est avant tout urgent de répondre aux problèmes concrets (de l'échec scolaire au chômage; de la marginalité à la délinquance et à la drogue) auxquels sont confrontés les immigrés non européens, les Turcs comme les autres.

L'émergence d'un espace politique turc en R.F.A., mais également aux Pays-Bas, permet aux diverses organisations présentes dans celui-ci de se concerter afin d'avancer une plate-forme commune de revendications (H. BOZARSLAN, 1990, p. 71). Il s'agit de demandes qui constituent désormais les conditions nécessaires de l'intégration des individus et des communautés non-européennes à la société européenne (U. MANÇO, 1992, p.5): le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales, la reconnaissance de la double nationalité (par exemple turque et allemande), la libre circulation des immigrés non-européens dans le grand marché de 1993, l'accès à la fonction publique du pays de résidence, la répression plus effective des actes de racisme et de xénophobie, l'harmonisation du droit de l'immigration des pays de la C.E., la non-ratification par les parlements nationaux de la convention de Schengen, l'accès aux mêmes droits sociaux que les autochtones, l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour les enfants d'immigrés, etc.

Si dans un avenir proche ces revendications ne parviennent pas à être satisfaites, l'"espace politique turc", tel qu'on le connaît actuellement en R.F.A. pourrait rapidement atteindre ses limites. D'ores et déjà des critiques s'élèvent: l'existence de cet espace n'est pas considéré par certains comme un facteur favorisant l'intégration. Car la communauté turque, comme le restant de la population immigrée non-européenne, est tenue à l'écart de la "vraie" vie politique allemande. Effectivement, quand les rares membres turcs de certains partis politiques allemands sont considérés comme des membres de seconde zone; quand la commu-

nauté turque n'a pas encore de vraies responsabilités (notamment le droit de vote), il est difficile de parler d'une réelle participation politique.

Les critiques concernant l'"espace politique turc" de la R.F.A. ne s'arrêtent pas là. Elles touchent également à la sincérité des organisations de la communauté turque. Ces critiques visent particulièrement l'O.V.N.E. L'aspect ouvert au pluralisme et le regard relativement positif que jette cette organisation islamiste sur l'intégration pourrait n'être qu'une façade visant à tromper l'interlocuteur européen. Jusqu'à quel point ont cours les idées de pluralisme et de liberté dans la partie de la communauté turque contrôlée par l'O.V.N.E.? En promotionnant l'"intégration communautaire" et non l'insertion socio-économique individuelle, l'O.V.N.E. n'empêchent-elle pas l'ascension sociale ou l'adhésion des Turcs aux organisations démocratiques autochtones, comme les associations, les partis ou les syndicats? De manière générale, qu'elles soient laïques ou islamistes, de gauche ou de droite, les organisations turques ne freinent-elles pas, par leur existence-même, la participation plus massive, directe et autonome des immigrés de Turquie en Allemagne?

Ces questions sont, il n'y a pas de doutes, fondées. Cependant, l'"espace politique turc", bien qu'il présente parfois l'aspect d'une activité politique en "aparté", a néanmoins permis le dialogue entre diverses tendances présentes au sein de l'immigration turque, et entre elles et les autorités allemandes. Il est tout de même remarquable de voir l'émergence des revendications citées plus haut. Une fois réalisées, elles amélioreront à coup sûr la condition et l'insertion des communautés immigrées non-européennes. Le fait que de telles revendications puissent être avancées par un éventail d'organisations aussi différentes les unes des autres est en soi un succès.

LE NIVEAU LOCAL EN BELGIQUE

On ne peut malheureusement pas encore conclure à l'existence d'un espace de dialogue similaire en Belgique. Bien que les organisations citées pour l'Allemagne ou d'autres y soient également implantées, elles n'ont pas toutes acquis la capacité de dialoguer efficacement avec les autorités autochtones. La communauté turque de Belgique souffre d'un manque de cadres formés sur place (parlant donc suffisamment le français et/ou le néerlandais), mais parlant également suffisamment le turc (ou le kurde, le cas échéant). Ces cadres, acquis à la "culture politique" belge et connaissant les institutions (nombreuses, faut-il le dire) nationales, communautaires, régionales, provinciales et communales, auraient pu constituer un pont entre la population immigrée de Turquie et les autorités, et instituer ainsi un dialogue constructif.

Pourtant il existe, en Belgique, énormément d'associations et organisations fondées par des immigrés de Turquie⁽⁷⁾. Certaines font d'ailleurs du très bon travail social dans des domaines comme la guidance sociale, l'aide scolaire et l'expression artistique ou culturelle en général. Seules quelques-unes d'entre elles sont reconnues et aidées par les institutions belges; certaines parmi celles-ci sont d'ailleurs totalement englobées dans des organismes belges. Cependant, aucune association d'immigrés de Turquie en Belgique ne peut prétendre être tout-à-fait représentative (vis-à-vis des Turcs) et totalement reconnue (par les autorités belges) au même point que le sont les organisations telles qu'on les rencontre en R.F.A. ou aux Pays-Bas. En Belgique, elles sont moins acculturées à la démocratie pluraliste; n'ont encore que peu de contacts avec les autorités locales; et idéologiquement aussi, la majorité des organisations turques

du Royaume semblent être plus rétrogrades que leurs homologues allemandes et néerlandaises ⁽⁸⁾. Il est donc plus que probable de rencontrer, ici, des islamistes encore imperméables à l'idée du pluralisme, ou des nationalistes néo-fascistes. C'est d'ailleurs en Belgique que se sont le mieux implantées les organisations nationalistes d'extrême-droite, la "Fédération des Associations de Culture turco-islamique" et la "Fédération des Associations idéalistes".

Les familles et les communautés immigrées, leurs voisins autochtones et les autorités municipales sont les premières victimes des problèmes posés par la cohabitation multi-ethnique et les difficultés de la communication interculturelle. Au niveau municipal, se vivent des problèmes tels le chômage des étrangers causé par leur manque de qualification, l'échec scolaire puis l'exclusion sociale des jeunes issus de l'immigration. Dans ces conditions, il est logique de penser qu'au moins une partie des solutions à ces problèmes se trouve au niveau communal. Il faut cependant mobiliser les bonnes volontés, et surtout la volonté de changement des élus locaux. Du côté des communautés immigrées, en ce qui concerne les Turcs d'Europe (et particulièrement ceux de Belgique), leurs associations ne sont généralement représentatives qu'au niveau local. Par exemple, il s'agit souvent d'une mosquée — ASBL, qui n'est administrée et fréquentée que par la population turque d'un quartier.

Bien sûr, une mosquée est souvent associée, dans l'esprit occidental, à l'intégrisme, à la révolution islamiste et parfois même au terrorisme! Mais, il s'agit souvent d'un lieu de rencontre et de discussion d'affaires communautaires (malheureusement entre hommes seulement). En attendant mieux, et surtout un lieu de rencontre plus séculier et pluraliste, l'autorité communale pourrait entamer un dialogue avec cette institution locale de la communauté immigrée.

Les groupes à idéologie rétrograde existent et sont même relativement influents au sein des communautés turques en Europe. Les autorités autochtones ne peuvent pas les ignorer, car de toute manière, l'action de tels groupes se développe en dehors de leur contrôle. Cette action trouve sa source dans les frustrations causées par l'exclusion socio-économique; dans la réaction face à la dépréciation par les autochtones; dans la crainte de l'assimilation des jeunes, qui rend ses propres enfants étrangers à soi-même; et, par conséquent, dans la résistance à la dévaluation du rôle traditionnel dominant des pères. Les extrémismes islamiste ou nationaliste de l'immigration turque sont, en somme, nourris par un mécontentement social.

Se sentant rejetés, après tant d'années de travaux insalubres dans les usines et les mines européennes, voyant la pauvreté culturelle, la crise identitaire et l'exclusion sociale encore plus profonde de leurs enfants, bon nombre de pères de famille, rejoints par pas mal de leurs fils, devenus eux-mêmes pères, recherchent une autovalorisation dans l'exaltation de sentiments chauvins et religieux. La réaction sociale et la recherche identitaire des membres de l'immigration turque épousent fatalement des idéologies populistes et totalitaires qui secrètent des certitudes rassurantes. L'action dans cette orientation idéologique valorise "ce qui rend les Turcs différents" et tend à les isoler davantage dans leurs ghettos, également dans le sens "mental" du terme.

En prenant soin de distinguer les mouvements politiques de leurs sympathisants des quartiers immigrés, les pouvoirs communaux ne devraient pas craindre de rencontrer des groupes de ce type, actuellement légitimés dans les communautés turques. Les autorités pourraient promouvoir des actions sociales qui, à l'inverse du premier type, valorisent ce qui "rassemble et uni" à travers les cultures différen-

tes, mais surtout, au travers des problèmes sociaux qui se posent aux immigrés, comme aux autochtones de condition sociale comparable. Les représentants des communautés turques ont beau s'affirmer islamistes ou ultra-nationalistes, ils ne partagent pas moins la recherche de respectabilité et les aspirations communes à tous les mortels! Car, à côté de la phraséologie islamiste ou fascisante, leurs revendications relatives à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'approfondissement de l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et quant à l'octroi d'une véritable dignité et responsabilité de citoyens le prouvent suffisamment.

Pour les démocrates et les progressistes, le rejet d'idéologies rétrogrades et extrémistes est naturelle. Le dialogue avec les représentants de l'immigration qui se définissent comme islamistes ou ultra-nationalistes peut paraître comme une relation "contre-nature". Mais, ignorer les idéologies réactionnaires n'a jamais aidé à leur disparition et les combattre par la critique et la négation renforce les convaincus dans leurs convictions. Le dialogue proposé peut être défini comme la "récupération", dans le sens "écologique" du terme, des aspirations sociales des immigrés.

Il semble que celle-ci soit nécessaire pour une socialisation réciproque entre autorités autochtones et représentants immigrés, qui ne manquera pas de renverser les barrières subjectives; et qui assurera, grâce à la reconnaissance accordée par les officiels, l'acculturation des communautés immigrées à une culture politique pluraliste et démocratique communément véhiculée par les institutions autochtones. Cette entreprise de socialisation à double face ne pourra réussir que si elle se déroule dans un cadre légal avec des intérêts et objectifs bien identifiés. Elle ne réussira que si elle tend vers une insertion harmonieuse et une participation effective des immigrés, nettoyées de tous les prosélytismes et préjugés.

Bien sûr tout n'est pas négociable, mais la négociation permettra au moins au niveau de la vie communale, de clarifier les problèmes et de lever les malentendus. C'est seulement progressivement que les immigrés et les autorités pourront parler le même langage. Mais une fois le dialogue établi, les uns et les autres pourront se rapprocher. L'autorité pourra prendre des mesures afin de résoudre les problèmes. La communauté immigrée pourra collaborer avec l'autorité en connaissance de cause.

Les hommes adultes des communautés immigrées turques adhèrent, certes, relativement souvent à des idées rétrogrades ou fascistes. Mais, tant pour le travailleur social que pour le responsable politique local, les "islamistes et les nationalistes" ne sont pas toujours incontournables! Les jeunes issus de l'immigration, vu leur importance démographique et parce qu'ils représentent l'avenir, et la "moitié silencieuse" qu'est la femme anatolienne peuvent aussi constituer la cible d'actions sociales. Celles-ci devraient être adaptées aux problèmes et aux besoins spécifiques de ces publics. Elles devraient surtout être conçues pour une participation sur un pied d'égalité, qui refuse tout paternalisme et qui considère les jeunes issus de l'immigration et les femmes immigrées comme des partenaires et non comme des assistés⁽⁹⁾. Il est donc essentiel de rappeler que, même si elles sont importantes, les associations immigrées turques dominées par les hommes ne sont pas les seules interlocutrices possibles pour les autorités communales.

L'islamisme et le chauvinisme des immigrés turcs se nourrit de la crainte d'être assimilé et, tout simplement, de leur ignorance et peur de l'"autre". Il est proposé, ici, de combattre non pas les conséquences, ni les victimes, mais les causes des problèmes sociaux. Il faut proposer le dialogue aux communautés immigrées pour les gagner aux idées

démocratiques et pour leur permettre de participer à la vie collective locale. L'évolution politique des sociétés européennes, où d'élections en élections les idées d'extrême droite gagnent du terrain, démontrent que les "fascistes" ne sont pas que des Turcs. Il n'y a pas que des "intégristes" musulmans. Les communautés immigrées ne sont pas les seules à manquer de tolérance et d'ouverture à l'autre! L'électorat des partis racistes et fascistes européens est surtout populaire, dépassé par le changement social rapide, souffrant, lui aussi, de crise identitaire, d'exclusion sociale et de paupérisation. Le problème est social, chez les défavorisés tant autochtones qu'immigrés, les mêmes causes engendrent les mêmes conséquences. Il est nécessaire de s'adresser simultanément aux deux groupes fragilisés qui cohabitent souvent dans les mêmes quartiers pour rétablir la confiance mutuelle ⁽¹⁰⁾. C'est leur représentation effective qu'il convient d'assurer, et bien sûr, ce sont les revendications touchant d'abord à la qualité de la vie de tous les jours qu'il est urgent de satisfaire.

Le travail social qui se basera sur un tel échange nécessitera, comme tout travail social, de la patience et de la diplomatie. Mais ce sera certainement un gain de démocratie et un pas vers l'intégration des minorités d'origine immigrée. Leur insertion dans la vie sociale locale constitue un jalon essentiel de l'intégration dans son ensemble.

NOTES

- 1) En 1985, la C.E. comptait 780.000 travailleurs turcs, pour une population immigrée turque totale de 1.835.000 (43% d'actifs). En 1990, ce taux était de 41% (893.000 travailleurs sur 2.154.000 résidents). Pour 1992, cette proportion est estimée à 39-40% (environ 900.000 travailleurs). Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Ankara, 1991.
- 2) C. DE BRIE, "Glissements au bord du gouffre. Les réseaux de l'extrême-droite en Europe", *Le Monde Diplomatique*, janvier 1992, Paris, p.16.
- 3) Pour les données correspondant à la situation en Belgique voir l'article d'A. MANÇO, "Les jeunes Turcs de Belgique", dans ce même volume.
- 4) C. MOHR, "Le prix des illusions" dans *Le Monde Diplomatique*, juin 1991, Paris.
- 5) Sur une population totale de 78 millions d'habitants, il y a, en R.F.A., 5,5 millions d'étrangers (7%), dont 1,7 million de Turcs: 2,3% de la population totale. Depuis 1988, la République Fédérale a accueilli plus de 1.250.000 "Allemands de souche" ("Volksdeutsche" ou "Aussiedler") provenant des ex-républiques soviétiques et d'autres pays d'Europe orientale (Libération, 14 octobre 1991, Paris). Il s'agit de populations germaniques minoritaires qui, tout au long de l'histoire, ont été dispersées dans ces pays. Aujourd'hui, ils peuvent s'installer en R.F.A. Seulement, peu d'entre eux parlent encore l'allemand. Généralement, ils sont d'origine rurale et n'ont donc pas de qualifications économiques valorisables. Les Volksdeutsche partagent exactement la même réalité que les réfugiés politiques du Tiers Monde. Enfin, les réfugiés politiques qui demandaient l'asile en R.F.A. étaient, en 1983, au nombre de 19.800. L'année dernière, ils étaient 220.000, dont de nombreux Croates, et, entre autres, quelque 15.000 Kurdes de Turquie (Libération, 14 octobre 1991, Paris). La R.F.A. accueille annuellement 60,6% du total des réfugiés qui font une demande d'asile politique dans un des douze pays communautaires (*Financial Times*, 27.11.91, Londres).

- 6) Le mouvement nationaliste turc se donne souvent le nom d'"idéaliste". Il s'agit du "grand idéal" pantouranien; l'unification de tous les Turcs de la planète dans un seul grand Empire.
- 7) Toutes ne sont pas fondées par les Turcs. Les immigrés et réfugiés politiques kurdes; les Arméniens, Arméniens ou Chaldéens créent également leurs propres associations soit sur une base religieuse ou ethnique, soit sur une base politique.
- 8) Le gouvernement turc et la majorité des membres des communautés immigrées turques en Europe se plaisent à dire qu'il faut constituer un "lobby turc" en Europe pour que celui-ci exerce une pression en faveur des droits des Turcs en Europe et au bénéfice des intérêts du gouvernement turc dans le monde. Il ne peut évidemment pas être question de groupe de pression sans droit de vote et sans puissance financière. Les Turcs, comme les autres étrangers, n'ont pas encore le droit au scrutin. Quant aux hommes d'affaires turcs, malgré leur dynamisme, ils ont encore du chemin devant eux avant de prétendre à une puissance économique notable. D'un autre côté, l'émergence d'un "lobby turc", même si c'était possible, n'est pas de l'ordre du souhaitable tant que le gouvernement turc et la totalité des organisations immigrées turques ne seront pas irrémédiablement acquis à la cause de la démocratie et des droits de l'homme.
- 9) Pour les actions prenant comme cible les jeunes, les autorités communales savent qu'il n'y a pas de secrets. C'est la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et la qualité des loisirs qu'il s'agit d'améliorer. C'est là que se trouve la clé de tous les maux. La santé des enfants en bas âge, la participation des mères à l'enseignement pré-primaire, l'éducation sanitaire d'une manière générale, l'alphabétisation et l'apprentissage du français ou du néerlandais sont des activités auxquelles les femmes turques pourraient légitimement prendre part. Ces activités pourront être le lieu de rencontres avec les femmes autochtones et les travailleurs sociaux; prélude à une meilleure connaissance mutuelle et à une insertion sociale indépendante des hommes de leur famille.
- 10) Les possibilités d'actions sociales réellement interculturelles et bénéfiques à tous ne manquent pas. Pourquoi ne pas imaginer un programme communal de rénovation des habitations

de familles ou de personnes isolées défavorisées, effectué par de jeunes volontaires issus de l'immigration sans qualification et sans emploi? Ce serait l'occasion de rencontres entre Belges et immigrés et cela permettrait également aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle. Les jeunes Maghrébines ou Turques pourraient également acquérir une qualification comme aides ou soignantes à domicile chez les Belges défavorisés du troisième âge.

BIBLIOGRAPHIE

- H. BOZARSLAN (1990), "Une communauté et ses institutions: le cas des Turcs en R.F.A.", dans *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 3, p. 63-82.
- R. ÇAKIR (1990), *Verset et slogan. Formations islamistes en Turquie*, Metis yay., Istanbul, 304p., en turc.
- A. et U. MANÇO (1990a), "L'immigration en Belgique: un regard synthétique", dans *Hommes et Migrations*, n° 1137, Novembre, Paris, p. 21-27.
- A. et U. MANÇO (1990b), "Enquête sur l'insertion aux structures de formation et au marché de l'emploi des jeunes issus de l'immigration", sous la direction de S. FELD, Document de travail N°7, GRESP, Univ. de Liège, Décembre 1990.
- U. MANÇO (1991), "Délivrance du permis de travail et de cartes professionnelles en Belgique", sous la direction de S. FELD, Document de travail N° 8, GRESP, Université de Liège, janvier, 65 p.
- U. MANÇO (1992), "Que faire quand la peste brune revient et que l'on est étranger?", dans *Agenda Inter-Culturel*, Février n° 101, Bruxelles, p. 3-5.

- D. ÖZGÜDEN (1988), *Extreme right in Turkey*, Info-Türk, Bruxelles, 100 p.
- B. SAADANE et T. Gruisen (1991), "Schengen et la vie politique des migrants", WOZON (Projet d'animation socio-éducative multi-ethnique de l'Eurégio Meuse-Rhin), Maastricht, 11 p. (non publié).
- F. SEN et R. ERICHSEN (1987), *Les perspectives de passage du statut de salarié au statut d'entrepreneur des Turcs en R.F.A.*, World Employment program research, B.I.T., Genève, 114 p., en turc.
- F. SEN (1990), *International migration for employment: problems and integration constraints of Turkish migrants in the F.R.G.*, World Employment program research, B.I.T., Genève, 55 p.
- P. WEIL (1992), "A propos de Maastricht: citoyenneté européenne et citoyenneté locale" dans *Hommes et Migrations*, N° 1151-1152, février-mars, p. 65-67.

PRÉSENTATION DES AUTEURS:

Oya AKHAN

Licenciée en psychologie de l'Université de Liège. Chercheuse au Service de Pédagogie Générale et de Méthodologie de l'Enseignement à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Liège. collabore, depuis 1987, à une action intégrée de développement communautaire dans la région liégeoise.

Pervine JAMIL

Présidente de l'Institut kurde de Bruxelles, est l'auteur de plusieurs dossiers et articles sur l'immigration kurde et le Kurdistan dans la presse internationale.

Nathalie LOUTZ

Graduée en logopédie et licenciée en sciences sanitaires de l'Université de Liège (option gérontologie). Attachée à l'Institut d'Hygiène Sociale (unité pour la pratique et la promotion d'éducation pour la santé) de la Province de Namur. Collabore, notamment, aux projets d'Education pour la santé en milieu scolaire.

Altay MANÇO

Licencié en psychologie de l'Université de Liège. Chercheur au service de Pédagogie Générale et de Méthodologie de l'Enseignement à la Faculté de Psychologie, ainsi qu'au Groupe de Recherches Economiques et Sociales sur

la Population de la Faculté d'Economie, de Gestion et de Sciences Sociales de l'Université de Liège. Il a mené, depuis 1986 diverses recherches et interventions dans le domaine de la psychosociologie de l'immigration.

Ural MANÇO

Licencié en sociologie de l'Université de Liège. Il a pris part à diverses interventions sociales en milieu immigré, notamment dans le cadre des activités de la Ligue Belge de l'Enseignement et de l'Education Permanente. Collabore actuellement au Centre de Sociologie Politique de l'Institut de Sociologie à l'Université Libre de Bruxelles.

Centre d'Etudes, de Services et de Ressources sur l'Immigration musulmane (C.E.S.R.I.M)

O. Akhan, N. Loutz, A. Manço et U. Manço sont membres du Centre d'Etudes, de Services et de Ressources sur l'Immigration musulmane (CESRIM), a.s.b.l. Présent dans la recherche scientifique et l'action de terrain en faveur des populations immigrées, le CESRIM a pour but l'amélioration de l'insertion et de la participation des immigrés originaires du monde musulman dans la société européenne.

“Nous tenons à remercier Madame Anne-Marie BOUQUIAU et Madame Catherine KESTELYN pour leur relecture critique.”

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
--------------------	---

I. MIGRATIONS ET IDENTITES.....	7
---------------------------------	---

1. Emigrations de Turquie: une grille de lecture des causes et des effets 9
Altay et Ural Manço
2. Turcs de Belgique: portrait d'une immigration ... 27
Altay et Ural Manço
3. L'immigration kurde en Belgique 44
Pervine Jamil
4. Chrétiens d'Orient réfugiés en Belgique..... 50
Ural Manço

II. LES JEUNES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	71
---	----

1. Jeunes Turcs en Belgique francophone: scolarité et insertion au marché de l'emploi ... 73
Altay Manço
2. Stratégies "intégrées" et "non-intégrées" d'adaptation et attitudes des jeunes issus de l'immigration: le cas des jeunes Turcs à Liège 82
Altay et Ural Manço
3. Petite délinquance et jeunes issus de l'immigration musulmane..... 98
Ural Manço

III. FAMILLES DE TURQUIE: LES FEMMES ET LES PERSONNES AGEES 113

1. Femmes, familles et immigration turques: modification des pratiques de maternage 115
Oya Akhan
2. Rapports intergénérationnels et traditions culturelles: l'exemple de l'immigration turque ... 157
Nathalie Loutz et Altay Manço

IV. LA SANTE DES MIGRANTS 173

1. Santé et immigrés turcs et maghrébins en Belgique: un aperçu panoramique 175
Nathalie Loutz et Altay Manço
2. Représentations et rapports à la santé. Une approche comparative des personnes âgées belges et turques 191
Nathalie Loutz et Altay Manço

V. RECHERCHE-ACTION 207

- Une approche positive et intégrée de l'alphabétisation en milieu immigré turc 209
Altay Manço

VI. PERSPECTIVES 225

- L'avenir des minorités originaires de Turquie dans la Communauté européenne 227
Ural Manço

PRÉSENTATION DES AUTEURS 285

*Turcs de Belgique...
Ces étrangers qui sont
souvent incompris... Qui
sont-ils? Comment sont-ils
arrivés en Belgique? Quelles
sont les raisons de leur
départ pour une destination
lointaine de 3 mille
kilomètres? Quelles sont
leurs caractéristiques
nationales, culturelles, et
confessionnelles? Sont-ils de
passage en Belgique?
Peuvent-ils s'adapter à la
société belge? Les
questions qui se posent
sont inépuisables.*

*Dans ce livre, un accent
particulier est mis sur les
problèmes relatifs aux
jeunes et aux femmes ainsi
que sur l'importance
quantitative et qualitative de
ces catégories dans la
communauté turque.
L'interrogation porte ensuite
sur l'avenir des minorités
originaires de Turquie dans
la Communauté européenne
en général et en Belgique en
particulier?*

*Ce livre a été conçu
comme un dossier destiné à
tous ceux qui cherchent une
information précise, bien
documentée et fiable pour
mieux connaître les
communautés originaires de
Turquie. Il constituera
également un outil pour tous
ceux qui s'engagent à agir
pour mettre fin au statut
actuel de discrimination et
d'exclusion des immigrants
non-communautaires, dont
font partie les Turcs.*

